

LE SLIP FRANÇAIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 172.755,36 euros

Siège social : 6 rue de Paradis – 75010 Paris

539 130 195 RCS Paris

PROSPECTUS

Mis à la disposition du public à l'occasion du placement, dans le cadre d'une offre au public à prix ferme en France (l'« **Offre à Prix Ferme** ») et d'un placement global principalement auprès d'investisseurs institutionnels en France et hors de France (le « **Placement Global** » et, ensemble avec l'Offre à Prix Ferme, l'« **Offre** ») d'un nombre maximum de 1 070 668 actions (soit, à titre indicatif, environ 15,85 millions d'euros sur la base du Prix de l'Offre) comprenant (i) 337 838 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital (soit, à titre indicatif, environ 5 millions d'euros sur la base du Prix de l'Offre), et (ii) 471 742 actions existantes cédées par certains actionnaires actuels de la Société (Les « **Actionnaires Cédants** »), (soit environ 6,98 millions d'euros sur la base du Prix de l'Offre) pouvant être porté à un nombre maximum de 593 179 actions cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (soit environ 8,78 millions d'euros sur la base du Prix de l'Offre), puis porté à un nombre maximum de 732 830 actions cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (soit environ 10,8 millions d'euros sur la base du Prix de l'Offre).

Durée de l'Offre à Prix Ferme : du 25 juin 2026 au 8 juillet 2026 (inclus)

Durée du Placement Global : du 25 juin 2026 au 9 juillet 2026 à 12 heures

Prix de l'Offre à Prix Ferme et Placement Global :

14,80 euros par action



Le prospectus a été approuvé par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129. L'AMF approuve ce prospectus après avoir vérifié que les informations figurant dans le prospectus sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du règlement (UE) 2017/1129. L'approbation n'implique pas la vérification de l'exactitude de ces informations par l'AMF.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur et sur la qualité des titres financiers faisant l'objet du prospectus. Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les titres financiers concernés.

Le prospectus a été approuvé le 24 juin et est valide jusqu'au 23 juin 2027 et devra, pendant cette période et dans les conditions de l'article 23 du règlement (UE) 2017/1129, être complété par un supplément au prospectus en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles. Le prospectus porte le numéro d'approbation suivant : 26-212.

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles sans frais auprès de la Société au siège social ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.leslipfrancais.fr) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org)

**EuroLand
Corporate**

Listing Sponsor

MAREX

Chef de File et Teneur de Livre

TABLE DES MATIERES

1.	RESUME DU PROSPECTUS	6
2.	FACTEURS DE RISQUES	13
2.1	Facteurs de risques liés à la Société.....	13
2.2	Facteurs de risques liés à la cotation des actions et à l'Offre	33
3.	PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE.....	36
3.1	Responsable du Prospectus.....	36
3.2	Attestations.....	36
3.3	Rapport d'experts	36
3.4	Informations provenant d'un tiers.....	36
3.5	Déclaration relative au Prospectus.....	36
3.6	Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'Offre.....	37
3.7	Informations complémentaires	37
3.8	Raisons de l'Offre – Utilisation du produit de l'Offre – Dépenses liées à l'Offre	37
4.	STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE.....	39
4.1	Informations concernant l'Emetteur.....	39
4.2	Aperçu des activités	40
4.3	Structure organisationnelle	68
4.4	Investissements.....	70
4.5	Information sur les tendances	71
4.6	Prévisions ou estimations du bénéfice.....	72
5.	RAPPORT DE GESTION, Y COMPRIS LES INFORMATIONS À PUBLIER EN MATIÈRE DE DURABILITÉ.....	73
6.	DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET.....	93
7.	CONDITIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES.....	94
7.1	Informations concernant les valeurs mobilières	94
8.	MODALITES DE L'OFFRE OU DE L'ADMISSION A LA NEGOCIATION.....	109
8.1	Modalités et conditions de l'offre de valeurs mobilières au public Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription	109
8.2	Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières.....	114
8.3	Notification aux souscripteurs.....	118
8.4	Fixation du prix.....	118
8.5	Placement et garantie.....	119
8.6	Admission aux négociations et modalités de négociation.....	121
8.7	Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre	123

8.8	Dilution	124
9.	GOVERNANCE D'ENTREPRISE.....	127
9.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	127
9.2	Rémunérations et avantages.....	134
9.3	Participations et stock-options des mandataires sociaux	136
9.4	Gouvernement d'entreprise	137
10.	INFORMATIONS FINANCIERES.....	142
10.1	Informations financières historiques.....	142
10.2	Informations financières intermédiaires et autres.....	216
10.3	Audit des informations financières annuelles historiques	216
10.4	Changement significatif de la situation financière du Groupe depuis le 31 décembre 2025 222	
10.5	Informations financières pro forma	223
11.	INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DES VALEURS MOBILIERES.....	246
11.1	Principaux actionnaires	246
11.2	Procédures judiciaires et d'arbitrage	248
11.3	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.....	248
11.4	Transactions avec des parties liées	249
11.5	Capital social.....	251
11.6	Dispositifs des statuts permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	256
11.7	Contrats importants.....	256
12.	POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES	257
12.1	Politique de distribution des dividendes.....	257
12.2	Dividendes versés au cours des trois derniers exercices	257
13.	INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES SOUS-JACENTES ET LEUR ÉMETTEUR.....	257
14.	INFORMATIONS SUR LE CONSENTEMENT.....	257
15.	DOCUMENTS DISPONIBLES	257

REMARQUES GENERALES

Définition

Dans le présent prospectus, et sauf indication contraire :

- les termes « **Le Slip Français** », « **LSF** » ou la « **Société** » désignent la société Le Slip Français, société anonyme dont le siège social est situé 6 rue de Paradis – 75010 Paris, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 130 195 ;
- le terme « **Groupe** » désigne la Société et ses filiales, dont la principale la société Bonne Nouvelle, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 127 rue Charles Tillon, 93300 Aubervilliers, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Aubervilliers sous le numéro 953 824 224 ;
- Le terme « **Prospectus** » désigne le présent prospectus approuvé par l'AMF.

Le Prospectus est établi conformément au règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 tel que modifié.

Informations prospectives

Le Prospectus contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents paragraphes du Prospectus et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, les marchés dans lesquels elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le Prospectus sont données uniquement à la date d'approbation du Prospectus. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

Informations sur le marché et la concurrence

Le Prospectus contient, notamment au chapitre 4.2 « *Aperçu des activités* » des informations relatives aux activités de la Société ainsi qu'aux marchés sur lesquels celui-ci opère et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent d'études réalisées soit par des sources internes soit par des sources externes (ex : publications du secteur, études spécialisées, informations publiées par des sociétés d'études de marché, rapports d'analystes). La Société estime que ces informations donnent à ce jour une image fidèle de ses marchés de référence et de son positionnement concurrentiel sur ces marchés. Toutefois, ces informations n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 2 « *Facteurs de risques* » du Prospectus avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date d'approbation du Prospectus, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Prospectus ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Prospectus peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Sites Internet et liens hypertextes

Les références à tout site Internet et les contenus des liens hypertextes du Prospectus ne font pas partie du Prospectus.

1. RESUME DU PROSPECTUS

Section 1 - Introduction et avertissements

Identification des valeurs mobilières offertes

Libellé pour les actions : LE SLIP FRANÇAIS – ISIN : FR0014018Y10 – Code Mnémonique : ALLSF

Identité et coordonnées de l'Émetteur, y compris son identifiant d'entité juridique (LEI)

Dénomination sociale : Le Slip Français, 6 rue de Paradis – 75010 Paris, France.

Lieu d'immatriculation et numéro d'immatriculation : Registre du commerce et des sociétés de Paris 539 130 195

LEI : 9695008VOYB3ML2AN796

Identité et coordonnées de l'entité compétente ayant examiné le Prospectus

Autorité des marchés financiers (AMF), 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02.

Date d'approbation du Prospectus

L'Autorité des marchés financiers a approuvé le Prospectus sous le n° 26-212 le 24 juin 2026.

Avertissements au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. L'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, en vertu du droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – Informations clés sur l'Émetteur

2.1 – Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

Émetteur des valeurs mobilières

Siège social : 6 rue de Paradis, 75010 Paris – LEI : 9695008VOYB3ML2AN796 - Forme juridique : société anonyme à conseil d'administration - Droit applicable : droit français - Pays d'origine : France.

Principales activités : Le Slip Français est un groupe français fondé en 2011 spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de sous-vêtements, vêtements et accessoires du quotidien, développé autour d'un positionnement combinant puissance de marque, fabrication française, qualité perçue, proximité avec le consommateur et recherche croissante de compétitivité industrielle. Construit autour du sous-vêtement masculin (71% du chiffre d'affaires consolidés 2025 soit environ 4% de part de marché en France), le Groupe a élargi son offre à d'autres catégories telles que les chaussettes, les pyjamas, les tee-shirts et certaines références féminines, tout en conservant une cohérence forte autour des sous-vêtements du quotidien. L'activité du Groupe repose sur une articulation entre, d'une part, une activité de marque, de conception, de commercialisation et de relation client portée par Le Slip Français S.A. et, d'autre part, une activité de production textile progressivement internalisée au travers de ses filiales industrielles dédiées. La société mère assure le pilotage de la marque, de l'offre, du marketing, des canaux de distribution, des fonctions support et, plus largement, de la stratégie d'ensemble du Groupe. Le Groupe se distingue d'un acteur textile reposant exclusivement sur la sous-traitance, dans la mesure où il maîtrise une part croissante de sa chaîne de valeur, depuis le développement produit jusqu'à la fabrication et à la distribution, dans une logique de recherche de compétitivité, de sécurisation des approvisionnements et de structuration d'un modèle de fabrication française à plus grande échelle.

Le Slip Français se positionne ainsi comme le leader made in France de son marché et a mis en place une organisation structurée pour conserver cette position.

Le Groupe évolue quasi-exclusivement en France et concentre aujourd'hui sa stratégie sur ce marché domestique. Son développement s'inscrit dans une logique combinant notoriété de marque (60% de notoriété spontanée selon une étude réalisée par YouGov France en octobre 2025), accessibilité accrue de l'offre, montée en volumes, structuration industrielle et recherche d'une croissance plus rentable.

La stratégie du Groupe vise à convertir un niveau élevé de notoriété en parts de marché additionnelles, nécessitant des investissements pour permettre la poursuite de l'internalisation industrielle entamée avec pour objectif de porter sa part de marché à environ 8 % à l'horizon 2030, soit un doublement de son chiffre d'affaires 2025 et l'atteinte d'un résultat d'exploitation supérieur à 10% à moyen terme (trois à cinq ans).

Actionnariat à la date d'approbation du Prospectus : La répartition de l'actionnariat de la Société à la date d'approbation du Prospectus avant conversion des ADP et droits de vote double figure ci-après.

Actionnaires	Base non diluée		Base diluée (4)	
	Nbr de titres	% du capital et ddv	Nbr de titres	% du capital et ddv
GG Corp (1)	122 960	17,11%	122 960	17,00%
Léa Marie	66 210	9,21%	69 880	9,66%
FPCI 360 Capital 2011 (2)	209 190	29,10%	209 190	28,91%
ECP (3)	294 640	40,99%	294 640	40,72%
Autres actionnaires minoritaires (5)	25 800	3,59%	26 830	3,71%
Total	718 800	100,00%	723 500	100,00%

(1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault

(2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471

(3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917

(4) en cas d'exercice des 103 BSPCE émis sur décision du CA du 30.06.17 et des 367 BSPCE émis sur décision du CA du 4 mai 2021.

(5) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,86% du capital et des droits de vote.

A la date du Prospectus, l'assemblée générale du 19 juin 2026 a voté la conversion des ADP en actions ordinaires dès l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris de sorte qu'il ne subsistera à cette date que des actions ordinaires. Conformément aux statuts, les actions ordinaires et les actions ordinaires issues de la conversion d'actions de préférence remplissant la condition d'inscription sous la forme nominative depuis au moins deux ans se verront immédiatement attribuer un droit de vote double rétroactif sous condition suspensive de l'inscription des actions sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris.

La répartition du capital et des droits de vote, après conversion des ADP en Actions Ordinaires, après droits de vote double mais avant réalisation de l'Offre, sera ainsi la suivante :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée (4)			
	Nbr de titres	% du capital	Nbr de ddiv	% de ddiv	Nbr de titres	% du capital	Nbr de ddiv	% de ddiv
GG Corp (1)	122 960	12,97%	245 920	13,44%	122 960	12,91%	245 920	13,41%
Léa Marie	66 210	6,99%	66 210	3,62%	69 880	7,34%	69 880	3,81%
FPCI 360 Capital 2011 (2)	304 270	32,10%	608 540	33,26%	304 270	31,94%	608 540	33,18%
ECP (3)	428 560	45,22%	857 120	46,85%	428 560	44,99%	857 120	46,73%
Autres actionnaires (5)	25 800	2,72%	51 600	2,82%	26 830	2,82%	52 630	2,87%
Total	947 800 (6)	100%	1 829 390	100%	952 500	100%	1 834 090	100%

(1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault

(2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471

(3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917

(4) en cas d'exercice des 103 BSPCE émis sur décision du CA du 30.06.17 et des 367 BSPCE émis sur décision du CA du 4 mai 2021.

(5) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote.

(6) Il n'est pas tenu compte des 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel.

La société est actuellement contrôlée de fait par ECP qui possède 40,99 % du capital avant conversion des ADP et droits de vote double.

Direction générale : Monsieur Guillaume Gibault en tant que Président-Directeur Général et Madame Léa Marie en tant que Directrice Exécutive

Contrôleur légal des comptes : Monsieur Vincent de Becquevort en tant que Commissaire aux comptes associé de la société KPMG S.A.

2.2 – Quelles sont les informations financières clés concernant l'Emetteur ?

Données sociales

Données sociales normes françaises (en K€) 31 décembre 2025 (12 mois) 31 décembre 2024 (12 mois)

Chiffre d'affaires	21 137	20 275
Résultat d'exploitation	1 183	(246)
Résultat financier	(564)	(429)
Résultat exceptionnel	(206)	(826)
Impôts sur les bénéfices	212	-
Résultat net	626	(1 502)
Actif immobilisé	2 002	2 586
Capitaux propres	867	241
Emprunt et dettes financières	8 265	8 862
Trésorerie	4 416	3 667
Trésorerie nette ⁽¹⁾	(3 850)	(5 195)

(1) La trésorerie nette correspond à la trésorerie brute à laquelle se soustraient les dettes financières

Tableau des flux de trésorerie (en K€)	31/12/2025	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle		
Flux net de trésorerie généré par l'activité (a)	1 380	1 185
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	(34)	861
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	(597)	(896)
Variation de la trésorerie nette (a + b + c + d)	749	1 150

Données consolidées

Données consolidées normes françaises 31 décembre 2025 (LSF sur 12 mois et BN consolidées sur 3 mois)

Chiffre d'affaires	21 126
Résultat d'exploitation avant dot. amort. et dépréciations écarts d'acquisition	1 164
Résultat d'exploitation après dot. amort. et dépréciations écarts d'acquisition	1 157
Résultat net	604
Actif immobilisé	1 941
Capitaux propres	831
Emprunt et dettes financières	8 266
Trésorerie	4 793
Trésorerie nette ⁽¹⁾	(3 473)

(1) La trésorerie nette correspond à la trésorerie brute à laquelle se soustraient les dettes financières

Tableau des flux de trésorerie consolidé (en K€)	31/12/2025
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle	
Flux net de trésorerie généré par l'activité (a)	1 398
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	324
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	(596)
Variation de la trésorerie nette (a + b + c + d)	1 126

Prévisions : La Société n'entend pas présenter de prévisions ou estimations de bénéfice mais dispose d'objectifs (doublement du chiffre d'affaires 2025 à l'horizon 2030 et atteinte d'un résultat d'exploitation supérieur à 10% à moyen terme (trois à cinq ans)).

Informations financières pro forma

La présente section présente les informations financières pro forma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établies, sur une base volontaire. Ces informations financières pro forma ont pour finalité d'illustrer l'incidence qu'aurait eu, sur le compte de résultat consolidé du Groupe, l'acquisition par Le SLIP FRANCAIS des 90 % du capital social de BONNE NOUVELLE qu'elle ne détenait pas, si celle-ci avait été réalisée au 1^{er} janvier 2025 au lieu du 30 septembre 2025, date effective de prise de contrôle.

COMPTE DE RÉSULTAT (En euros)	Résultat consolidé Publié 31/12/2025 Note (A)	Données intermédiaires de BONNE NOUVELLE (9 mois) Note (B)	Neutralisation des opérations Intra-groupes Note (C)	Amortissement de l'écart d'acquisition Note (D)	Informations consolidées Pro forma 31/12/2025
Chiffres d'affaires	21 125 559	1 787 967	(1 786 297)	-	21 127 229
Résultat d'exploitation avant dot. amort. et dépréciations écarts d'acquisition	1 164 315	225 083	(42 054)	-	1 347 344
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	(7 145)	-	-	(21 434)	(28 579)
Résultat d'exploitation après dot. amort. et dépréciations écarts d'acquisition liés aux entités intégrées	1 157 170	225 083	(42 054)	(21 434)	1 318 765
Charges et produits financiers	(563 912)	-	-	-	(563 912)
Charges et produits exceptionnels	(205 548)	-	-	-	(205 548)
Impôts sur les résultats	216 126	(52 020)	10 513	-	174 619
Résultat net des entités intégrées	603 836	173 063	(31 541)	(21 434)	723 924
Résultat net lié aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	603 836	173 063	(31 541)	(21 434)	723 924
Résultat net (Part du Groupe)	603 836	173 063	(31 541)	(21 434)	723 924

Réserves sur les informations financières historiques : Sans objet.

2.3 – Quels sont les principaux risques spécifiques à l'Emetteur ?

Intitulé du risque	Degré de criticité net
Risque lié à la capacité du Groupe à rétablir durablement une rentabilité satisfaisante et à générer, dans la durée, des flux de trésorerie positifs - La transformation du modèle (prix, coûts, industrialisation) expose à un risque d'exécution : malgré le retour à la rentabilité en 2025, rien ne garantit que les volumes, les gains de productivité et le mix-produit suffiront à pérenniser la rentabilité et la trésorerie.	Elevé
Risque lié à la disponibilité et à la performance du site e-commerce et à la dépendance aux outils digitaux critiques - Toute défaillance, indisponibilité ou désynchronisation pourrait perturber les ventes, les stocks et l'expérience client.	Elevé
Risques informatiques, cyber et de violation de données personnelles - Forte dépendance numérique exposant à cyberattaque, intrusion et compromission de données, tout incident entraînerait des coûts, éventuels contentieux et atteinte à la réputation.	Elevé
Risque de liquidité - un décalage de trésorerie ou le non-respect des échéances pourrait affecter la continuité d'exploitation de la Société.	Elevé
Risque lié au respect des stipulations du Protocole conclu entre la Société, ses actionnaires et ses prêteurs – Un Protocole d'avril 2025 impose des garanties strictes dont le non-respect entraînerait l'exigibilité anticipée de l'endettement.	Elevé
Risques liés à la volatilité du prix des matières, ainsi qu'à l'inflation des coûts de production, de transformation, de transport et de distribution - Une hausse durable des coûts amont, conjuguée à la stratégie d'accessibilité-prix, pourrait créer un effet de ciseau dégradant la marge et la rentabilité opérationnelle.	Modéré
Risque lié à la forte saisonnalité des ventes et à la concentration d'une part significative de l'activité sur certains temps forts commerciaux - Une part importante du chiffre d'affaires se concentre au T4 (36 % en 2025) ; une contre-performance sur ces temps forts aurait un effet disproportionné sur le chiffre d'affaires, la marge, les stocks et la trésorerie.	Modéré
Risques de dépendance à l'égard de certains partenaires industriels et fournisseurs clés - Le Groupe dépend de partenaires critiques parfois exclusifs, la défaillance de l'un d'eux pourrait provoquer retards, ruptures, surcoûts et difficultés à honorer les engagements commerciaux.	Modéré
Risques liés au développement de Bonne Nouvelle, de Fier(T), de La Belle Paire et à la montée en puissance de l'outil industriel internalisé - L'accélération de l'internalisation industrielle accroît le risque d'exécution, avec un effet possible sur la marge et sur la crédibilité du repositionnement	Modéré

Section 3 – Informations clés sur les valeurs mobilières

3.1 – Quelles sont les principales caractéristiques des instruments financiers ?

3.1.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières – Code ISIN

L'offre de valeurs mobilières porte sur un maximum de 1 070 668 actions de 0,24 € de valeur nominale à provenir :

- de l'émission d'un nombre maximum de 337 838 actions nouvelles (soit environ 5 millions d'euros) à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à souscrire en numéraire et par compensation de créances par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** »),
- de la cession d'un maximum de 471 742 Actions Existantes (soit environ 6,98 millions d'euros) par les Actionnaires Cédants (les « **Actions Cédées Initiales** »),
- de la cession d'un maximum de 121 437 Actions Existantes (soit environ 1,8 million d'euros) par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « **Actions Cédées Additionnelles** »), et
- de la cession d'un maximum de 139 651 Actions Existantes (soit environ 2,07 millions d'euros) par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « **Actions Cédées Supplémentaires** » et ensemble avec les Actions Cédées

Initiales et les Actions Cédées Additionnelles, les « **Actions Cédées** », et ensemble avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** »).

Les Actions Existantes de la Société ne sont pas toutes de même catégorie à la date du Prospectus. Il existe en effet des actions ordinaires et des actions de préférence (« ADP ») ADP1, ADP2, ADP3 et ADP4. A la date de l'inscription sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, les ADP seront converties en actions ordinaires de sorte que les titres de la Société seront exclusivement des actions ordinaires toutes de même catégorie.

Le code ISIN est FR0014018Y10.

3.1.2 Devise d'émission - Dénomination, et nombre de valeurs mobilières émises et leur échéance

Devise d'émission : Euro – Libellé pour les actions : LE SLIP FRANÇAIS - code mnémorique ALLSF. A la date de l'inscription sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, les titres de la Société seront des actions ordinaires toutes de même catégorie. Dans le cadre de l'Offre, 337 838 Actions Nouvelles pourront être émises, d'une valeur nominale de 0,24 euro.

3.1.3 Droits attachés aux valeurs mobilières

Droit à dividendes, droit de vote (dont droit de vote double en cas de détention au nominatif pendant au moins 2 ans, étant précisé que le délai de détention sera apprécié de manière rétrospective par rapport à la date d'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie, droit de participation aux assemblées générales, droit de participation aux bénéfices de la Société et droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

3.1.4 Rang des actions en cas d'insolvabilité ou de liquidation

En cas d'insolvabilité, les actions de la Société ne bénéficient d'aucun rang privilégié. Les actionnaires ne seraient remboursés qu'en dernier rang, après désintéressement complet des créanciers sociaux et prioritaires et uniquement au prorata de leur détention sur un éventuel boni de liquidation.

3.1.5 Restrictions au libre transfert

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital social.

3.1.6 Politique de dividende ou de distribution

la Société n'a pas mis en place de politique de distribution de dividendes. une politique de dividendes pourra être définie ultérieurement, en fonction, notamment, de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, et sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale. Il est précisé qu'un Protocole signé le 2 avril 2025 emporte l'interdiction pour la Société de procéder à toute distribution de dividendes jusqu'au complet remboursement des prêteurs, prévu courant 2030.

3.2 – Où les valeurs mobilières seront-elles négociées ?

Les valeurs mobilières seront négociées sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

3.3 – Quels sont les principaux risques attachés aux instruments financiers ?

Intitulé du risque	Degré de criticité net
Risques liés à l'absence de cotation préalable et liquidité insuffisante sur le titre - Aucun marché liquide ne peut être garanti après l'admission aux négociations, ce qui pourrait limiter la cession des titres dans de bonnes conditions.	Elevé
Risque de dilution complémentaire - De futures émissions de titres pourraient entraîner une dilution des actionnaires existants.	Moyen
Risque lié au cours des actions de la Société qui est susceptible d'être affecté par une volatilité importante - Le cours des actions pourrait connaître des variations importantes en fonction des résultats, des perspectives, du marché ou de la liquidité du titre.	Moyen
Risque lié à l'influence notable sur la Société - Certains actionnaires pourraient exercer une influence significative sur les décisions soumises à l'assemblée générale.	Moyen
Risques liés à la cession d'un nombre important d'actions de la Société qui pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société - La cession, effective ou anticipée, d'un nombre important d'actions pourrait peser sur le cours de bourse.	Moyen
Risques liés à la non-signature ou la résiliation du contrat de placement - La non-signature ou la résiliation du contrat de placement pourrait affecter le bon déroulement de l'opération	Faible

Section 4 – Informations clés sur l'Offre

4.1 – À quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière ?

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ferme** » ou « **OPF** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

L'Offre s'effectuera par la mise sur le marché d'un nombre maximum de 1 070 668 actions, soit :

- un nombre maximum de 337 838 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 471 742 Actions Cédées Initiales susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants dans le cadre de l'offre initiale (l'« **Offre Initiale** »),
- un nombre maximum de 121 437 Actions Cédées Additionnelles susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, et
- un nombre maximum de 139 651 Actions Cédées Supplémentaires, susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

A titre indicatif, sur la base d'une émission de 337 838 actions, un montant d'environ 5M€ sera levé (sur la base du Prix de l'Offre, soit 14,80 euros par action).

Clause d'extension

Afin de satisfaire les demandes de souscription et d'achat reçues dans le cadre de l'Offre, une cession supplémentaire portant sur un nombre maximum 121 437 Actions Cédées Additionnelles, soit dans la limite de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles Initiales et du nombre d'Actions Cédées Initiales, au Prix de l'Offre, pourra être réalisée, en accord avec le Chef de File et Teneur de Livre.

Option de surallocation

Pour les besoins des opérations de stabilisation et afin de couvrir d'éventuelles surallocations, les Actionnaires Cédants consentiront à l'Agent Stabilisateur (TSAF) une option permettant la cession d'un nombre d'actions représentant au total un nombre maximum de

15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles, d'Actions Cédées Initiales et d'Actions Cédées Additionnelles, soit un maximum de 139 651 Actions Cédées Supplémentaires au Prix de l'Offre.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du 8 juillet 2026 jusqu'au 7 août 2026 inclus, uniquement afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, le cas échéant. En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

Prix des Actions offertes

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre a été fixé par le Conseil d'administration de la Société le 19 juin 2026 à 14,80 euros par action Offerte.

Produit brut et net de l'Offre hors cessions

	Augmentation de capital 100%		
	Produit brut	Dépenses estimées	Produit net
En M€	5	1,3	3,7

Calendrier indicatif de l'opération :

24 juin 2026 Approbation du Prospectus par l'AMF

25 juin 2026 Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus,

Publication de l'avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPF et du Placement Global,

Ouverture de l'OPF et du Placement Global,

8 juillet 2026 Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet,

9 juillet 2026 Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris),

Fixation définitive des modalités de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension,

Diffusion du communiqué de presse indiquant le résultat de l'OPF et du Placement Global ainsi que le nombre définitif d'Actions Offertes, Signature du Contrat de Placement, Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'OPF et du Placement Global,

13 juillet 2026 Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPF et du Placement Global,

14 juillet 2026 Début des négociations des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris, Début de la période de stabilisation éventuelle,

7 août 2026 Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation, Fin de la période de stabilisation éventuelle.

Modalités de souscription

L'émission objet de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription.

Les personnes désirant participer à l'Offre à Prix Ferme devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 8 juillet 2026 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par le Chef de File et Teneur de Livre au plus tard le 9 juillet à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Listing Sponsor EuroLand Corporate 17, avenue George V 75008 Paris.

Chef de file et Teneur de Livre Marex SA 42, rue de Washington 75008 Paris

Agent Stabilisateur Tradition Securities and futures SA, 9, place Vendôme, 75001 Paris

Révocation des ordres : Les ordres de souscription passés par les particuliers par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPF (8 juillet 2026 à 20h00 (heure de Paris)). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions. Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Chef de File et Teneur de Livre et ce jusqu'au 9 juillet 2026 à 12h00 (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Engagements de souscription : Il n'existe pas d'engagement de souscription de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale, ni des principaux actionnaires à l'exception de Matthieu Calès, administrateur indépendant de la Société nommé lors de l'AG du 19 juin 2026, qui s'est engagé à souscrire à 200.000 euros au travers de sa Société Numerobis, SASU au capital de 15 346 160 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 904 108 479.

La Société a reçu des engagements de souscription de la part d'investisseurs tiers pour un total de 6,725 M€, se décomposant comme suit :

Investisseurs (en M€)	Compensation de créance	Numéraire	Total
Eiffel (1)		4,8 (2)	4,8 (2)
Vatel Capital (3)	1,5		1,5
Les ateliers FIM (4)		0,1	0,1
Femilux (5)		0,1	0,1
Mutuale (6)		0,15	0,15
Monte Rosa Participations (7)		0,025	0,025
Chantelle (8)		0,05	0,05
Total	1,5	5,225	6,725

(1) Fonds géré par Eiffel Investment Group, Société par action simplifiée au capital de 14 155 511€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 510 813 991.

(2) Il n'est pas tenu compte dans ce montant de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel.

(3) Société par action simplifiée au capital social de 204 082€ disposant de plusieurs fonds, la société est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 507 646 883. Souscription par compensation avec des créances à provenir d'obligations convertibles en actions

(4) Société par action simplifiée au capital de 40 000€ immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 834 214 629

(5) Société par action simplifiée au capital de 30 000€ immatriculée au RCS de Lemans sous le numéro 790 094 924

(6) Mutuelle non inscrite au RCS

(7) Société par action simplifiée présidée par Olivier Goy au capital de 306 565€ immatriculée au RCS de Thonon-Les-Bains sous le numéro 489 631 036

(8) Société anonyme au capital de 2 100 214,10€ immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 562 053 694

L'ensemble des engagements de souscription reçu d'un montant total de 6,925 M€ couvrent le montant de l'augmentation de capital initiale sur la base du Prix de l'Offre. Il est précisé que le supplément de souscription sera utilisé pour l'acquisition d'actions existantes. Les ordres passés dans le cadre des engagements de souscription sont des ordres inconditionnels et irrévocables. Ils ne sont assortis d'aucun engagement de conservation relatif aux actions souscrites ou acquises. Ces engagements ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourront néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels.

Engagement d'abstention de la Société

365 jours calendaires à compter du règlement-livraison de l'Offre.

Engagements de conservation pris par les actionnaires

ECP, 360 Capital Partners, GG Corp (détenue à 100% par Guillaume Gibault Président Directeur Général de Le Slip Français) et Léa Marie (directrice exécutive de Le Slip Français) représentant respectivement, avant conversion des ADP et droits de vote double, 40,99%, 29,10%, 17,11% et 9,21% du capital de la Société ont conclu un engagement de conservation portant sur l'intégralité des actions qu'ils détiendront à la date de règlement-livraison de l'Offre (hors Cessions dans le cadre de l'Option de Surallocation), pendant une période de 365 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre.

Les autres actionnaires existants n'ont pas conclu d'engagement de conservation.

Ces engagements de conservation sont pris sous réserve de certaines exceptions habituelles telles que des cessions à un tiers préalablement autorisées par le Chef de File et Teneur de Livre qui devront s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée.

Dilution potentielle

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)	Base non diluée	Base diluée*
Avant l'Offre (1)	1,00%	1,00%
Après émission de 337 838 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre, soit une augmentation de capital souscrite à hauteur de 100%	0,74%	0,73%

La clause d'Extension et l'Option de Surallocation sont sans impact dilutif supplémentaire s'agissant d'actions à provenir exclusivement de la cession d'Actions Existantes.

L'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés annuels au 31 décembre 2025 (part Groupe) et ayant fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour de l'approbation du présent Prospectus serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée	Base diluée*
Avant l'Offre (1)	0,88	0,98
Après émission de 337 838 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre, soit une augmentation de capital souscrite à hauteur de 100%	4,54	4,60

Sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de 0,83M€ au 31/12/2025 et d'une émission brute de frais.

* à la date du présent Prospectus, il existe 470 BSPCE donnant droit de souscrire à 4 700 actions.

(1) Il n'est pas tenu compte de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel.

La clause d'Extension et l'Option de Surallocation sont sans impact sur les capitaux propres s'agissant d'actions à provenir exclusivement de la cession d'Actions Existantes.

4.2 – Qui est l'offreur et/ou la personne qui sollicite l'admission à la négociation ?**Liste des actionnaires cédants**

Actionnaires cédants	Nombre d'actions détenues avant Offre	Nombre d'actions cédées Offre Initiale	Nombre d'actions cédées clause d'extension	Nombre d'actions cédées Option de surallocation	Nombre total d'actions cédées
Experienced Capital Partners	304 270	195 867	50 420	57 983	304 270
360 Capital Partners	428 560	275 875	71 017	81 668	428 560
TOTAL	732 830	471 742	121 437	139 651	732 830

En fonction de la demande, les cessions pourront faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant rappelé que dans le cadre de l'Offre Initiale, l'émission d'Actions Nouvelles est prioritaire par rapport aux Cessions Initiales.

4.3 – Pourquoi ce prospectus est-il établi ?**Raison d'établissement de ce Prospectus**

L'émission des Actions Nouvelles dans le cadre de l'inscription de la totalité des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris est destinée à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement.

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles (environ 3,7 M€ sur la base du Prix de l'Offre en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital à 100%) permettra à la Société de financer cette nouvelle phase de développement.

L'affectation de ces fonds sera la suivante :

- 34 % seront consacrés à l'acquisition de nouvelles machines, le recrutement de talents et l'extension des surfaces de production et au déploiement et au développement de Fier(T) ;
- 32 % seront consacrés à l'accélération commerciale et marketing ; et
- 34 % seront consacrés au renforcement du fonds de roulement.

L'opération vise également à offrir une liquidité à Experienced Capital Partners et 360 Capital Partners. L'Offre prévoit en effet la cession de 100% de leurs participations respectives dans Le Slip Français en cas de réalisation de la cession initiale et de la mise en œuvre en intégralité de la clause d'extension et de l'option de surallocation.

Déclaration de fonds de roulement : La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe, avant prise en compte de l'Augmentation de Capital réalisée dans le cadre de l'Offre, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'approbation du présent Prospectus par l'AMF.

Contrat de placement : L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement à conclure entre la Société, les Actionnaires Cédants et le Chef de File et Teneur de Livre. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de non-signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés.

Prise ferme : Néant.

Conflits d'intérêts Le Listing Sponsor, le Chef de File et Teneur de livre et/ou certains de leurs affiliés pourraient rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils pourraient recevoir une rémunération.

Disparité de prix : Néant.

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote après conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires

En capital base non diluée :

Avant l'Offre	Après l'Offre Initiale	Après l'Offre Initiale	Après l'Offre Initiale	Après l'Offre Initiale
---------------	------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

Actionnaires	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Augmentation de capital à 100% sans cession		(Emission à 100% et cessions initiales)		Clause d'Extension		Clause d'Extension Option de Surallocation	
			Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,97%	122 960	9,46%	122 960	9,46%	122 960	9,46%	122 960	9,46%
Léa Marie	66 210	6,99%	66 210	5,10%	66 210	5,10%	66 210	5,10%	66 210	5,10%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	32,10%	304 270	23,42%	108 403	8,34%	57 983	4,46%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	45,22%	428 560	32,99%	152 685	11,75%	81 668	6,29%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	25 800	2,72%	25 800	1,99%	25 800	1,99%	25 800	1,99%	25 800	1,99%
Flottant (5)	0	0,00%	351 352	27,04%	823 0940	63,36%	944 531	72,70%	1 084 182	83,45%
Total	947 800 (6)	100%	1 299 152	100%	1 299 152	100%	1 299 152	100%	1 299 152	100%

En capital base diluée :

A la date du présent Prospectus, il existe 470 BSPCE donnant droit de souscrire à 4 700 actions.

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Initiale Augmentation de capital à 100% sans cession		Après l'Offre Initiale (Emission à 100% et cessions initiales)		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension Option de Surallocation	
	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,91%	122 960	9,43%	122 960	9,43%	122 960	9,43%	122 960	9,43%
Léa Marie	69 880	7,34%	69 880	5,36%	69 880	5,36%	69 880	5,36%	69 880	5,36%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	31,94%	304 270	23,34%	108 403	8,31%	57 983	4,45%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	44,99%	428 560	32,87%	152 685	11,71%	81 668	6,26%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	26 830	2,82%	26 830	2,06%	26 830	2,06%	26 830	2,06%	26 830	2,06%
Flottant (5)	0	0,00%	351 352	26,95%	823 094	63,13%	944 531	72,44%	1 084 182	83,15%
Total	952 500 (6)	100%	1 303 852	100%	1 303 852	100%	1 303 852	100%	1 303 852	100%

En droits de vote base non diluée :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Initiale Augmentation de capital à 100% sans cession		Après l'Offre Initiale (Emission à 100% et cessions initiales)		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension Option de Surallocation	
	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,97%	245 920	11,28%	245 920	14,39%	245 920	15,49%	245 920	16,98%
Léa Marie	66 210	6,99%	66 210	3,04%	66 210	3,87%	66 210	4,17%	66 210	4,57%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	32,10%	608 540	27,91%	216 806	12,69%	115 966	7,30%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	45,22%	857 120	39,30%	305 370	17,87%	163 336	10,29%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	25 800	2,72%	51 600	2,37%	51 600	3,02%	51 600	3,25%	51 600	3,56%
Flottant (5)	0	0,00%	351 352	16,11%	823 094	48,16%	944 531	59,50%	1 084 182	74,88%
Total	947 800 (6)	100%	2 180 742	100%	1 709 000	100%	1 587 563	100%	1 447 912	100%

En droits de vote base diluée :

A la date du présent Prospectus, il existe 470 BSPCE donnant droit de souscrire à 4 700 actions.

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Initiale Augmentation de capital à 100% sans cession		Après l'Offre Initiale (Emission à 100% et cessions initiales)		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension Option de Surallocation	
	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,91%	245 920	11,25%	245 920	14,35%	245 920	15,44%	245 920	16,93%
Léa Marie	69 880	7,34%	69 880	3,20%	69 880	4,08%	69 880	4,39%	69 880	4,81%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	31,94%	608 540	27,85%	216 806	12,65%	115 966	7,28%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	44,99%	857 120	39,22%	305 370	17,82%	163 336	10,26%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	26 830	2,82%	52 630	2,41%	52 630	3,07%	52 630	3,31%	52 630	3,62%
Flottant (5)	0	0,00%	351 352	16,08%	823 094	48,03%	944 531	59,32%	1 084 182	74,64%
Total	952 500 (6)	100%	2 185 442	100%	1 713 700	100%	1 592 263	100%	1 452 612	100%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault
- (2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
- (3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
- (4) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote
- (5) Incluant les 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel
- (6) Il n'est pas tenu compte des 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel évoquées au (5) ci-dessus, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel.

2. FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le Prospectus, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent chapitre, avant de décider d'acquérir les actions de la Société. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives ou sa capacité à réaliser ses objectifs. Si l'un de ces risques venait à se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats, la trésorerie, les perspectives ou la réputation de la Société et, le cas échéant, du Groupe, pourraient en être affectés de manière significative. Dans une telle hypothèse, le cours de marché des actions de la Société pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Il est précisé que le Groupe exerce ses activités en France, ce qui explique l'absence de présentation de certains risques habituellement associés à des activités plus internationales, notamment les risques de devise, de change ou certains risques géopolitiques.

L'attention des investisseurs est toutefois attirée sur le fait que la liste des risques et incertitudes décrits ci-dessous n'est pas exhaustive. D'autres risques ou incertitudes inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée par le Groupe, à la date d'approbation du Prospectus, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives peuvent exister ou pourraient devenir des facteurs de risques susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats, son développement ou ses perspectives.

2.1 Facteurs de risques liés à la Société

Les principaux facteurs de risques sont regroupés en 7 catégories ci-dessous. Au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance décroissante correspondant à la criticité du risque net calculée en fonction d'une approche combinant : (i) la probabilité d'occurrence, (ii) l'ampleur de l'impact négatif du risque selon l'appréciation de la Société et (iii) les dispositifs de gestion du risque existant à la date d'approbation du Prospectus.

La survenance de faits nouveaux, soit internes au Groupe, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans le futur.

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence du risque	Ampleur de l'impact du risque	Degré de criticité net du risque
Risques liés au modèle économique, à la rentabilité et à la situation financière du Groupe			
Risque lié à la capacité du Groupe à rétablir durablement une rentabilité satisfaisante et à générer, dans la durée, des flux de trésorerie positifs	Elevée	Elevée	Elevé
Risque de liquidité	Elevée	Elevée	Elevé
Risque lié au non-respect des stipulations du Protocole conclu entre la Société, ses actionnaires et ses prêteurs	Elevée	Elevée	Elevé
Risques liés au marché			
Risques liés à la concurrence intense et à l'évolution défavorable du marché du textile-habillement	Moyenne	Modérée	Modéré
Risques liés à la volatilité du prix des matières, ainsi qu'à l'inflation des coûts de production, de transformation, de transport et de distribution	Moyenne	Modérée	Modéré
Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard du canal e-commerce, de certains canaux ou comptes clés et à la réussite du rééquilibrage de son mix de distribution	Moyenne	Modérée	Modéré
Risque lié à la forte saisonnalité des ventes et à la concentration d'une part significative de l'activité sur certains temps forts commerciaux	Moyenne	Modérée	Modéré
Risques liés aux activités du Groupe			
Risque de stocks, de démarque et de dépréciation inhérent à l'activité textile	Moyenne	Modérée	Modéré
Risques de dépendance à l'égard de certains partenaires industriels et fournisseurs clés	Moyenne	Modérée	Modéré
Risques opérationnels, de supply chain, de capacité et de continuité de production liés au modèle de production 100 %	Faible	Elevée	Modéré

française du Groupe			
Risques liés au développement de Bonne Nouvelle, de Fier(T), de La Belle Paire et à la montée en puissance de l'outil industriel internalisé	Faible	Elevée	Modéré
Risques logistiques, de traitement des commandes, d'approvisionnement des canaux de vente et de qualité de service au client final	Moyenne	Elevée	Modéré
Risques réglementaires			
Risques réglementaires, environnementaux, qualité produit et de conformité	Moyenne	Modérée	Modéré
Risque de contrefaçon, de parasitisme et d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle	Moyenne	Modérée	Modéré
Risque lié au respect des engagements environnementaux, au statut d'entreprise à mission, à la certification B Corp et à la réglementation applicable au secteur textile	Moyenne	Modéré	Modéré
Risques liés aux ressources humaines et aux personnes clés			
Risques liés aux personnes clés et aux compétences spécifiques pour conduire la transformation du Groupe	Moyenne	Modérée	Modéré
Risques Informatiques			
Risque lié à la disponibilité et à la performance du site e-commerce et à la dépendance aux outils digitaux critiques	Elevée	Elevée	Elevé
Risques informatiques, cyber et de violation de données personnelles	Elevée	Elevée	Elevé
Risque lié à la conformité RGPD et à la protection des données personnelles	Moyenne	Modérée	Modéré
Risques liés à l'image de marque et à la réputation			
Risque lié à la forte dépendance de la valeur du Groupe à l'image de marque et à la réputation de Le Slip Français.	Moyenne	Modérée	Modéré

2.1.1 Risques liés au modèle économique, à la rentabilité et à la situation financière du Groupe

2.1.1.1 Risque lié à la capacité du Groupe à rétablir durablement une rentabilité satisfaisante et à générer, dans la durée, des flux de trésorerie positifs

Descriptif du risque

Le Groupe a engagé, au cours des derniers exercices, une transformation importante de son modèle économique, de son positionnement prix, de sa structure de coûts et de son organisation industrielle. Pour plus de détails, se reporter en section 4.2 du Prospectus. Cette évolution répond à la nécessité de retrouver un niveau de rentabilité compatible avec la poursuite de son développement, mais elle expose corrélativement le Groupe à un risque d'exécution significatif.

Le redressement durable de la performance du Groupe dépend en effet de la réalisation concomitante de plusieurs conditions, parmi lesquelles figurent notamment la capacité du Groupe à maintenir la désirabilité de sa marque tout en élargissant sa base de clientèle, à développer ses volumes sans dégrader son image ni sa marge brute, à améliorer la productivité de son organisation, à maîtriser la structure de ses charges fixes et variables, ainsi qu'à ajuster son offre au rythme réel de la demande.

Ce risque est d'autant plus important que la transformation engagée porte simultanément sur plusieurs composantes structurantes du modèle : politique tarifaire, architecture de gamme, pilotage des collections, massification de certaines références, montée en puissance de l'outil industriel et élargissement de certains débouchés. Si l'un de ces chantiers devait produire des effets inférieurs aux attentes, ou si leur combinaison devait se révéler plus complexe ou plus longue que prévu, le Groupe pourrait ne pas parvenir à stabiliser durablement sa rentabilité. Une telle situation serait susceptible d'affecter non seulement ses résultats, mais également sa capacité d'autofinancement, sa trésorerie, sa faculté à investir et, plus généralement, la crédibilité de sa trajectoire de redressement auprès de ses partenaires, investisseurs et financeurs.

À la date du Prospectus et depuis la mise en place en 2023 des mesures décrites ci-dessus, le Groupe a retrouvé un niveau de rentabilité satisfaisant en 2025 avec un résultat d'exploitation positif de 1,38 million d'euros représentant 7 % du chiffre d'affaires et un résultat net de 0,6 million d'euros (source : comptes

consolidés 12 mois 2025). Toutefois, rien ne permet de garantir que cette amélioration se poursuivra, ni qu'elle sera suffisante pour soutenir durablement son développement.

Ce risque se matérialiserait notamment si la croissance en volumes demeurerait insuffisante pour compenser l'effort d'accessibilité-prix, si la simplification de l'offre n'améliorait pas significativement les rotations et la lisibilité commerciale, si les gains de productivité industrielle s'avéraient plus lents que prévu, ou encore si l'évolution du mix-produit se traduisait par une érosion du taux de marge. Dans un contexte de consommation encore sélectif sur le marché de l'habillement, le Groupe demeure donc exposée à la possibilité que l'amélioration recherchée de sa performance opérationnelle ne soit ni suffisamment rapide, ni suffisamment pérenne.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a déployé un ensemble de mesures visant à simplifier et rendre plus pilotable la mise en œuvre de son nouveau modèle, notamment :

- une rationalisation progressive de ses collections et une réduction de la complexité de l'offre (se reporter en section 4.2 du Prospectus) ;
- un recentrage de la priorisation de ses produits sur les catégories les plus lisibles commercialement et les plus créatrices de valeur (notamment l'offre (R)ÉVOLUTION voir la section du 4.2.2.2 du Prospectus) ;
- la recherche d'un meilleur équilibre entre accessibilité-prix, volumes et niveau de marge, étant précisé qu'entre 2023 et 2025, la Société a déjà divisé par deux le prix de vente moyen de ses sous-vêtements grâce au changement structurel de son modèle industriel et la rationalisation de sa gamme de produits, multiplié par trois ses volumes de vente passant de 500 000 pièces à 1,5 million de pièces et 180 000 nouveaux clients en 2025 (se reporter en section 4.2 du Prospectus) ;
- une optimisation du mode de distribution, avec notamment l'abandon progressif du retail en propre (réseau ramené de 19 points de vente à 2 boutiques en 2025) génératrice d'économies de charges de loyers et de personnel boutiques (se reporter en section 4.2.2.4 du Prospectus) ;
- une industrialisation croissante d'une partie de la fabrication afin de soutenir la compétitivité, notamment à la suite de l'acquisition de l'usine Bonne Nouvelle (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus) ;
- le pilotage renforcé des indicateurs de performance commerciale, de marge brute et de cycle d'exploitation afin d'ajuster rapidement l'offre, les volumes et les charges.

Degré de criticité nette : Élevé.

2.1.1.2 Risque de liquidité

Descriptif du risque

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières, qu'il s'agisse du financement de son exploitation courante, du service de sa dette ou du respect des garanties prises dans le cadre du Protocole décrit ci-après.

La Société a connu, au cours des derniers exercices, une situation financière qui a donné lieu à la signature d'un Protocole le 2 avril 2025. Ce Protocole a notamment emporté le rééchelonnement d'une partie significative de l'endettement financier de la Société, dont les échéances ont été réaménagées jusqu'en 2030. La Société a repris le paiement de ses échéances d'emprunts depuis janvier 2025, sans incident à ce jour. Le Protocole est assorti de plusieurs conditions, dont le non-respect serait susceptible d'entraîner l'exigibilité anticipée des concours concernés, parmi lesquelles le gel de toute distribution de dividendes jusqu'au complet remboursement des prêteurs, le maintien et la réitération des garanties consenties aux créanciers, ainsi qu'un mécanisme de remboursement anticipé d'une quote-part de la dette en cas de dépassement d'un niveau d'EBITDA de référence (se reporter aux sections 4.2.4 et 5 du Prospectus).

L'exercice 2025 a été marqué par une amélioration sensible de la situation opérationnelle et financière de la Société, avec un retour à une marge d'exploitation positive, une génération de trésorerie opérationnelle positive et une réduction de l'endettement financier net.

Au 31 décembre 2025, la Société dispose d'une trésorerie consolidée de 4,8 M€ et la dette financière nette s'élève à 3,8 M€, contre 8,9 M€ à l'ouverture de l'exercice 2025.

L'endettement financier brut se compose principalement de l'emprunt obligataire de 3,59 M€, au taux de 7 %, d'un prêt participatif et de divers concours bancaires. Le service de la dette (paiement des intérêts et remboursement du principal) est estimé à 1,4 M€ en 2026 et à 1,9 M€ en 2027. Bien que ces échéances

devraient être couvertes par la génération de trésorerie opérationnelle attendue, cette capacité dépendra des marges effectivement réalisées par le Groupe et de sa maîtrise de son besoin en fonds de roulement.

Indépendamment de l'amélioration de ses performances opérationnelles, le Groupe reste exposé au risque qu'un décalage entre encaissements et décaissements, une augmentation des besoins liés aux stocks, un rythme de vente inférieur aux anticipations ou une montée en puissance plus lente que prévu de l'outil industriel viennent peser sur sa trésorerie. Le modèle économique de la Société implique en effet un besoin en fonds de roulement structurel lié à l'achat de matières premières, à la constitution de stocks, à la fabrication en France et au développement de nouveaux canaux de distribution ; ce besoin pourrait augmenter en cas d'accélération des volumes, de hausse des coûts de production ou de décalage entre les décaissements liés à la production et les encaissements clients. Le Groupe doit par ailleurs financer en parallèle des actions commerciales et certains coûts de transition liés à la fermeture ou à la cession de points de vente physiques, à la relance des ventes auprès des grossistes et à la création de nouvelles entités industrielles (Bonne Nouvelle, Fier(T)).

L'incapacité de la Société à maintenir une génération de trésorerie suffisante, à financer son besoin en fonds de roulement, à respecter les échéanciers issus du Protocole ou à obtenir, le cas échéant, les accords ou dérogations nécessaires auprès de ses créanciers pourrait entraîner de nouvelles tensions de liquidité, limiter sa capacité à exécuter son plan de développement et affecter défavorablement son activité, sa situation financière, ses résultats, ses perspectives et, le cas échéant, la continuité de son exploitation.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité à la date du présent Prospectus et considère être en mesure de maîtriser ce risque et de respecter ses échéances à venir sur douze mois, hors prise en compte du produit potentiel de l'opération d'introduction en bourse envisagée.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à prévenir et à limiter le risque de liquidité et à sécuriser le financement de sa phase de transformation, notamment :

- un pilotage resserré et régulier de sa trésorerie, de son besoin en fonds de roulement, de ses encaissements clients, de ses décaissements fournisseurs et de ses échéances financières, afin d'anticiper au plus près ses besoins de liquidité et de suivre ses équilibres financiers à court terme ;
- une gestion du besoin en fonds de roulement, en particulier sur l'activité B2B / « Made in France as a service » portée par Fier(T), pour laquelle un acompte est systématiquement demandé à la commande ((se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus) ;
- le suivi de ses niveaux de stocks, de ses délais de production et de ses délais d'encaissement, ainsi que la recherche d'une amélioration de la rotation des stocks et une simplification de son offre, dans le but de limiter l'immobilisation de ressources financières dans les produits finis ;
- une sélectivité accrue dans l'allocation des investissements, afin de concentrer les ressources disponibles sur les projets jugés les plus structurants ou les plus contributifs ;
- une montée en puissance progressive de l'outil industriel, destinée à limiter les effets de seuil et à mieux ajuster les besoins de financement au rythme réel de développement de l'activité (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus) ;
- la réalisation de l'augmentation de capital dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société, qui viendrait apporter un financement en fonds propres significatif et devrait également faciliter l'accès du Groupe à de nouvelles formes de financement lui permettant d'accompagner sa croissance, de financer son développement et de couvrir une partie de ses besoins en fonds de roulement.

Degré de criticité nette : Élevé.

2.1.1.3 Risque lié au respect des stipulations du Protocole conclu entre la Société, ses actionnaires et ses prêteurs

Descriptif du risque

La Société a signé en avril 2025 un protocole avec ses actionnaires et ses prêteurs (le « Protocole »), autorisant l'allongement de la maturité de l'ensemble de la dette jusqu'en 2030, les garanties consenties par l'Etat aux prêteurs en bénéficiant étant intégralement maintenues. Les dettes concernées représentaient 8 263 881 euros au 31 décembre 2025 (sur un endettement brut d'un montant total de 8 265 381 euros au 31 décembre 2025 - se reporter en section 2.7 du rapport de gestion figurant en section 5 du Prospectus) et représentent 8 030 345 d'euros à la date du Prospectus. Le remboursement des emprunts a repris en avril 2025 sur toute l'année dans le respect de l'ensemble des termes du Protocole.

En contrepartie, la Société a souscrit les principales garanties suivantes :

- interdiction, jusqu'au complet remboursement des créanciers, de distribuer des dividendes et de rembourser tout éventuel compte courant d'associés ;
- exigibilité anticipée du remboursement de l'ensemble des prêts en cas de changement de contrôle de Le Slip Français au sens de l'article L233-3 du code de Commerce étant précisé que, dans la mesure où l'Offre devrait occasionner un tel changement de contrôle, les parties au Protocole ont renoncé par acte en date du 10 juin 2026, ci-après (l' « **Avenant au Protocole** »), à se prévaloir, à raison du changement de contrôle résultant de l'Offre et sous réserve qu'il intervienne au plus tard le 31 décembre 2026, de ce cas d'exigibilité anticipée;
- signature, au plus tard le 31 janvier 2027, d'un mandat de cession ou d'adossement de la Société avec une banque d'affaires étant précisé que l'Avenant au Protocole prévoit que dans l'hypothèse où l'introduction en bourse serait réalisée avant le 31 décembre 2026, cet engagement serait réputé caduc ;
- remboursement anticipé obligatoire, à compter de l'exercice 2026, à hauteur de 30 % de l'EBITDA excédant l'EBITDA de référence défini par le plan d'affaires sous réserve du maintien d'une trésorerie nette supérieure à 2 000 000 euros ;
- obligations renforcées de reporting et clause de revue semestrielle.

En raison de l'interdiction de distribuer des dividendes jusqu'en 2030, la rentabilité des actions de la Société ne pourrait ainsi être assurée que par les gains de cession éventuelle de ces dernières.

Le Protocole est également assorti d'une clause d'exigibilité anticipée dans les cas suivants (*autre le cas d'un changement de contrôle susvisé*) : comportement gravement répréhensible ou situation irrémédiablement compromise au sens de l'article L.313-12 alinéa 2 du Code monétaire et financier, inexécution, défaut de paiement, incident de paiement déclaré à la Banque de France et non régularisé, refus de certification des comptes, dénonciation, résiliation ou annulation de tout concours autres que ceux figurant au Protocole, ouverture d'une procédure collective, déclarations inexacts ou trompeuses, résolution du Protocole, modification de l'objet social ou transfert du siège social hors de France métropolitaine de la Société, perte de la garantie de l'Etat au titre des PGE ou du PPR, absence de maintien des sûretés, inscription de saisie(s), sûreté(s) conservatoire(s), saisie(s) attribution ou privilèges, ou mise sous séquestre pour des créances nées postérieurement à la date de signature du Protocole, liquidation ou dissolution.

La réalisation de l'un de ces événements pourrait entraîner l'exigibilité immédiate de l'endettement de la Société et pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, la trésorerie, la liquidité, la capacité de financement, la gouvernance, l'activité, les perspectives ou la stratégie de la Société.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

La Société veille à respecter scrupuleusement les dispositions du Protocole afin d'éviter tout risque d'exigibilité anticipée. La Société a d'ailleurs obtenu le 10 juin 2026 un accord de la part des prêteurs de renonciation à se prévaloir du cas d'exigibilité anticipée lié au changement de contrôle à raison du changement de contrôle résultant de l'Offre et (ii) en vertu duquel l'engagement de signature, au plus tard le 31 janvier 2027, d'un mandat de cession ou d'adossement de la Société avec une banque d'affaires serait réputé caduc si l'Offre est réalisée avant le 31 décembre 2026.

Degré de criticité nette : Élevé

2.1.2 Risques liés au marché

2.1.2.1 Risques liés à la concurrence intense et à l'évolution défavorable du marché du textile-habillement

Descriptif du risque

Le Groupe opère sur un marché structurellement très concurrentiel, caractérisé par une forte intensité promotionnelle, une grande rapidité de renouvellement de l'offre, une pression permanente sur les prix et des comportements d'achat de plus en plus fragmentés entre magasins physiques, e-commerce, et marketplaces (se reporter en section 4.2.2.4 du Prospectus). Cette pression concurrentielle ne provient pas uniquement d'acteurs positionnés sur le même registre de marque ; elle résulte également de l'essor continu d'acteurs à bas prix, notamment ceux faisant réaliser leur production hors de France avec des

coûts de matières premières et de fabrication bien inférieurs aux coûts en France, de l'extension de l'offre sur les plateformes digitales et d'une plus grande sélectivité des consommateurs dans leurs arbitrages de dépenses. La concurrence et la pression sur les prix sont particulièrement intenses sur le marché du sous-vêtement qui représente, au 31 décembre 2025, près de 65 % des ventes en volume du Groupe.

Dans ce contexte, Le Slip Français est exposé à un risque spécifique lié à sa volonté de préserver un positionnement singulier fondé sur la fabrication française, la qualité des produits, la cohérence de marque et une forme de désirabilité différenciante, tout en proposant une offre suffisamment accessible pour se développer commercialement. Le Groupe doit, par conséquent, composer avec une tension permanente entre, d'un côté, la nécessité d'élargir sa clientèle, d'augmenter ses volumes et de rester compétitif dans un environnement de consommation sous contrainte et, de l'autre, l'impératif de ne pas banaliser son image, ni affaiblir la valeur de son offre.

Le risque de marché et de concurrence peut se traduire de multiples façons : baisse du trafic ou du taux de transformation, moindre performance de certaines collections, difficulté à imposer certains niveaux de prix, perte relative de visibilité face à des acteurs disposant de moyens marketing supérieurs, ou encore décalage entre le discours de marque et les attentes réelles de la clientèle. Il inclut également un risque d'exécution stratégique, dans la mesure où une lecture insuffisamment fine des attentes consommateurs, un mauvais calibrage de l'offre ou un positionnement commercial imparfaitement ajusté pourraient entraîner une baisse du chiffre d'affaires, une hausse des stocks ou une moindre efficacité des investissements commerciaux.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à faire face à l'intensité concurrentielle de son marché et à adapter son positionnement commercial, notamment :

- un recentrage de l'offre sur des produits plus lisibles et plus accessibles, afin de mieux répondre aux attentes du marché tout en préservant la cohérence de la marque (se reporter en section 4.2.1 du Prospectus) ;
- un ajustement progressif de la politique tarifaire, dans le but de renforcer la compétitivité de son offre sans remettre en cause les fondamentaux du positionnement du Groupe (se reporter en section 4.2.2.1 du Prospectus) ;
- un renforcement de la distribution digitale et de la relation directe avec le client, afin de mieux piloter l'expérience d'achat, la fidélisation et la performance commerciale ;
- un suivi rapproché de la performance des collections et une adaptation régulière des assortiments, permettant d'ajuster plus rapidement l'offre aux réactions du marché ;
- un soutien croissant du dispositif industriel intégré, destiné à améliorer la réactivité du Groupe et sa capacité à adapter plus efficacement ses volumes, ses délais et son offre (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus).

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.2.2 Risques liés à la volatilité du prix des matières, ainsi qu'à l'inflation des coûts de production, de transformation, de transport et de distribution

Descriptif du risque

Le Groupe demeure exposé à l'évolution du prix des matières premières, des intrants textiles, des coûts de transformation, de l'énergie, du transport, du conditionnement et, plus généralement, de l'ensemble des coûts nécessaires à la conception, à la fabrication et à la mise sur le marché de ses produits.

Ce risque est particulièrement sensible pour une société dont le modèle repose sur un ancrage industriel français, qui accroît mécaniquement l'exposition aux coûts locaux de main-d'œuvre, d'exploitation et de transformation, tout en réduisant la possibilité d'arbitrer rapidement vers des zones de production à coûts plus faibles.

Cette exposition est d'autant plus délicate que le Groupe cherche simultanément à poursuivre l'accessibilité de son offre, comme il l'a déjà fait entre 2023 et 2025 en divisant par deux le prix moyen de ses sous-vêtements. En conséquence, une hausse durable ou brutale des coûts amont pourrait créer un effet de ciseau entre, d'une part, l'objectif de compétitivité-prix poursuivi par le Groupe et, d'autre part, le maintien

d'un niveau de marge permettant d'absorber les frais de structure, de financer le développement de la marque et de soutenir les investissements industriels. Le Groupe pourrait alors être confronté à des arbitrages complexes entre hausse des prix, compression des marges, réduction de certaines dépenses ou adaptation du mix-produit.

Le risque ne se limite pas aux matières premières au sens strict. Il comprend également l'augmentation des coûts de confection, de transport et de distribution, y compris lorsque ces hausses ne sont pas immédiatement visibles mais s'installent dans la durée. Dans un modèle où l'exigence de qualité, la rapidité de mise à disposition, la cohérence industrielle et la promesse de fabrication française sont constitutives de la valeur du produit, une inflation des coûts insuffisamment maîtrisée pourrait dégrader la rentabilité opérationnelle du Groupe, ralentir sa trajectoire de redressement et diminuer sa capacité à investir.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à mieux maîtriser l'évolution de ses coûts de production et à préserver sa compétitivité, notamment :

- une standardisation progressive de certaines références, afin de réduire la complexité industrielle et de mieux optimiser les coûts de fabrication (se reporter en section 4.2.2 du Prospectus) ;
- une augmentation recherchée des volumes sur les produits essentiels, dans le but d'améliorer les économies d'échelle sur les références les plus structurantes ;
- la semi-automatisation d'une partie de la production au sein de Bonne Nouvelle, afin de soutenir la productivité et de mieux absorber certains coûts fixes (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus) ;
- une recherche accrue de productivité industrielle, destinée à améliorer l'efficacité opérationnelle et à limiter l'impact de la hausse des coûts amont ;
- un ajustement régulier du mix-produit et, lorsque nécessaire, de la politique de prix, afin de préserver au mieux l'équilibre entre accessibilité de l'offre et niveau de marge.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.2.3 Risques liés à la dépendance du Groupe à l'égard du canal e-commerce, de certains canaux ou comptes clés et à la réussite du rééquilibrage de son mix de distribution

Descriptif du risque

Le canal web représente environ 72% du chiffre d'affaires consolidé 2025 et constitue le principal moteur de création de valeur du Groupe. Cette concentration sur le e-commerce procure au Groupe une forte maîtrise de la relation client et des marges brutes supérieures à celles observées sur les canaux multimarques et revendeurs ou grands magasins (64,7% de marges brutes web contre 43,7% pour les multimarques/revendeurs et les grands magasins), mais elle expose corrélativement le Groupe à des risques élevés liés à la disponibilité de ses plateformes, à l'efficacité des dépenses d'acquisition digitale, à la délivrabilité de ses outils CRM, à l'évolution des algorithmes des plateformes publicitaires, au coût croissant du « media payant » et à la capacité du Groupe à maintenir des taux de conversion et de réachat satisfaisants, c'est-à-dire respectivement la proportion de visiteurs du site internet réalisant effectivement un achat et la proportion de clients réalisant un nouvel achat après une première commande.

Dans un modèle aussi concentré sur le direct-to-consumer digital, un affaiblissement durable de la fidélisation, une baisse de l'efficacité du CRM, une dégradation de l'expérience client, ou une hausse significative du coût d'acquisition pourraient affecter de manière sensible le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe.

Par ailleurs, bien qu'aucun compte B2B individuel ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé, le premier d'entre eux constitue un client important dont la perte serait préjudiciable au Groupe. Ce risque doit être lu plus largement comme un risque de dépendance à certains canaux ou comptes stratégiques dans une phase où le Groupe ferme progressivement son réseau de boutiques en propre, restructure son réseau de grossistes, maintient la GSA à un niveau volontairement plafonné et cherche à développer de nouveaux relais de croissance via les places de marché et le B2B2C. Toute difficulté dans le rééquilibrage de ce mix de distribution pourrait accroître la dépendance résiduelle du Groupe au canal web ou retarder la diversification de ses revenus.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à réduire sa dépendance au canal digital et à certains canaux ou comptes stratégiques, notamment :

- un pilotage hebdomadaire du canal web, du CRM et des principaux indicateurs de performance liés à l'acquisition et à la fidélisation client, afin de suivre au plus près l'évolution de la performance commerciale ;
- une diversification progressive des canaux de distribution, dans le but de réduire la concentration du chiffre d'affaires sur le seul canal e-commerce (se reporter en section 4.2.2.4 du Prospectus) ;
- la mise en place d'un programme de fidélité et le renforcement des outils CRM, afin de favoriser le réachat, d'améliorer la connaissance client et de renforcer la relation directe ;
- un arbitrage en temps réel des dépenses d'acquisition entre les principaux leviers média, permettant d'adapter les investissements aux niveaux de performance observés ;
- un suivi renforcé des principaux comptes grands magasins et le développement d'une offre packagée B2B2C, afin de soutenir l'émergence de relais de croissance complémentaires.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.2.4 Risque lié à la forte saisonnalité des ventes et à la concentration d'une part significative de l'activité sur certains temps forts commerciaux

Descriptif du risque

L'activité du Groupe présente un caractère fortement saisonnier. Une part importante du chiffre d'affaires est réalisée au dernier trimestre de l'année (36% du chiffre d'affaires est réalisé sur le T4 en 2025), en particulier à l'occasion du Black Friday et de Noël, ainsi que lors d'événements calendaires structurants tels que la Saint-Valentin, les French Days ou la Fête des pères. A titre d'exemple, le chiffre d'affaires du top 20 produits peut être multiplié par cinq entre les semaines creuses et la période du Black Friday.

Une telle saisonnalité affecte directement le rythme des ventes, le plan média, le pilotage des stocks, les cadences d'approvisionnement, la charge logistique l'évolution de la trésorerie et, de manière plus générale, l'organisation opérationnelle du Groupe.

Une contre-performance sur un ou plusieurs de ces temps forts, qu'elle soit liée à un mauvais calibrage de l'offre, à une moindre efficacité marketing, à des tensions logistiques, à une indisponibilité produit, à un environnement de consommation dégradé ou à des événements exogènes, pourrait avoir un effet disproportionné sur le chiffre d'affaires et la rentabilité annuelle du Groupe.

La saisonnalité est d'autant plus sensible que certaines gammes, notamment les packs de sous-vêtements masculins, concentrent une part importante de la performance commerciale lors de ces périodes.

Ce risque n'a toutefois pas uniquement des conséquences sur les revenus. Il affecte également le besoin en fonds de roulement, le niveau de trésorerie, la gestion des stocks, la planification industrielle et la qualité de service. Si les prévisions saisonnières s'avéraient erronées, le Groupe pourrait se retrouver soit en rupture de stock sur des références critiques pendant les temps forts commerciaux, soit à l'inverse avec des volumes trop importants à écouler après la période concernée, ce qui pèserait sur sa marge et sur sa trésorerie.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à mieux anticiper et piloter les effets de saisonnalité de son activité, notamment :

- un calendrier promotionnel et marketing piloté de manière anticipée, afin de préparer au mieux les principaux temps forts commerciaux de l'année ;
- un budget annuel décliné par canal et par mois, puis revu en fonction des tendances de vente observées, permettant d'ajuster plus finement les moyens engagés ;
- des commandes passées par vagues saisonnières, accompagnées d'ajustements réguliers des approvisionnements, afin de mieux adapter les volumes aux besoins anticipés ;
- un suivi hebdomadaire des ventes, des stocks, des commandes et des performances média, de manière à identifier rapidement les écarts et à adapter le pilotage commercial et opérationnel ;

- une part prépondérante du canal web, réglé comptant, qui permet d'atténuer en partie l'impact de la saisonnalité sur le besoin en fonds de roulement du Groupe.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.3 Risques liés aux activités du Groupe

2.1.3.1 Risque de stocks, de démarque et de dépréciation inhérent à l'activité textile

Descriptif du risque

L'activité du Groupe implique la constitution et la gestion de stocks de matières et de produits finis dont la valeur économique dépend directement de la capacité du Groupe à anticiper correctement la demande, à piloter finement ses collections et à organiser les réassorts de manière suffisamment agile. Dans le secteur textile, ce risque est structurel : une référence insuffisamment performante, une inadéquation des volumes, une taille ou un coloris mal calibré, un rythme de vente plus lent qu'attendu ou un mauvais séquençement de l'offre peuvent rapidement conduire à une accumulation de stocks, à des démarques plus importantes ou à des dépréciations comptables.

La montée en puissance industrielle du Groupe et la massification progressive de certains volumes peuvent entraîner une hausse des stocks de matières premières, d'encours et, dans une moindre mesure, des produits finis. Le risque est ainsi sensible au bon calibrage des approvisionnements, à la synchronisation entre production et ventes, et à la vitesse de rotation des références.

Ce risque doit toutefois être apprécié au regard des caractéristiques propres à l'offre du Groupe. Les principales références commercialisées par Le Slip Français sont majoritairement des produits de sous-vêtement et d'équipement du quotidien, qui ne présentent pas de date de péremption, qui sont faiblement exposés à un effet de mode par nature plus limité que pour des pièces visibles du vestiaire, et qui ne font pas l'objet de destruction ou de mise au rebut pour cause d'invendus.

En pratique, le risque pesant sur les produits finis tient moins à leur obsolescence intrinsèque qu'à leur vitesse de rotation commerciale. Certaines références ou collections peuvent se vendre moins rapidement que prévu et nécessiter, pour être écoulées, des remises plus importantes. Ces remises répondent toutefois à une logique à la fois commerciale et marketing, le Groupe constatant qu'une partie de sa clientèle attend des offres promotionnelles ou des codes de réduction. Sous réserve de quelques exceptions, les produits finis sont écoulés dans un délai relativement court et ne sont pas vendus en dessous de leur valeur nette.

Ce risque conserve néanmoins un impact potentiel sur la marge, la trésorerie et la souplesse opérationnelle du Groupe. Une mauvaise anticipation des volumes, un ralentissement des rotations ou une hausse trop rapide des stocks de matières et d'encours pourraient immobiliser des ressources financières, accroître le besoin promotionnel et réduire temporairement la lisibilité de la performance commerciale.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à mieux maîtriser le risque de stocks et à améliorer le pilotage de ses volumes, notamment :

- une rationalisation des collections, afin de limiter la complexité de l'offre et de mieux concentrer les volumes sur les références les plus lisibles ;
- un recentrage sur les produits les plus contributifs, dans le but de privilégier les catégories offrant la meilleure visibilité commerciale et le meilleur potentiel de rotation ;
- une meilleure synchronisation entre le développement produit, la production et les ventes, afin de réduire les décalages entre les mises en fabrication et l'écoulement effectif des produits ;
- une standardisation plus poussée de certaines lignes, permettant de faciliter la planification industrielle, d'améliorer les réassorts et de limiter les risques de dispersion des stocks ;
- un suivi rapproché des rotations et un ajustement progressif des assortiments, afin d'identifier plus rapidement les références moins performantes et d'adapter l'offre en conséquence ;
- le recours à des canaux complémentaires, notamment les marketplaces et les ventes privées, qui ont représenté 7 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2025 et constituent des leviers additionnels de commercialisation, sans être exclusivement dédiés à l'écoulement de stocks excédentaires ou de produits discountés.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.3.2 Risques de dépendance à l'égard de certains partenaires industriels et fournisseurs clés

Descriptif du risque

Comme tout acteur du textile, le Groupe dépend, pour une partie significative de son activité, d'un ensemble de fournisseurs, façonniers, ateliers, prestataires techniques et partenaires industriels intervenant sur des maillons parfois critiques de la chaîne de valeur. Cette dépendance peut porter sur des opérations de tricotage, de teinture, de confection, de personnalisation, de fourniture de composants ou de packaging, dont certaines exigent un niveau de savoir-faire, de qualité ou de réactivité que tous les intervenants du marché ne sont pas en mesure d'offrir. Le risque est particulièrement prononcé lorsque le Groupe doit s'appuyer sur un nombre restreint de partenaires aptes à répondre à ses exigences de qualité, de traçabilité, de délais et de cohérence avec sa promesse de marque.

En particulier, le Groupe s'appuie sur trois partenaires/fournisseurs critiques :

1. Broussaud Textiles, fabricant exclusif des chaussettes du Groupe (La Belle Paire) avec lequel un partenariat industriel structuré a été formalisé (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus) ;
2. Bertheas, fournisseur exclusif des élastiques et ceintures utilisés dans les sous-vêtements du Groupe, éléments critiques pour la qualité, le confort et l'identité produit ;
3. Malterre, fournisseur des matières tricotées (jersey coton) utilisées dans la confection des sous-vêtements, en binôme avec Bonne Nouvelle pour la production des références iconiques du Groupe.

Une défaillance d'un partenaire clé, qu'elle soit financière, opérationnelle, humaine, technique ou logistique, pourrait avoir des conséquences rapides sur l'activité du Groupe. Elle pourrait entraîner des retards de fabrication, une baisse de la qualité finale, des surcoûts de remplacement, des ruptures d'approvisionnement ou des difficultés à honorer les engagements commerciaux pris auprès des clients et distributeurs. En outre, la substitution d'un partenaire défaillant peut s'avérer complexe et coûteuse, notamment lorsque les capacités disponibles sur le marché sont limitées, que les délais de requalification sont longs ou que l'homogénéité de qualité est difficile à retrouver immédiatement.

Ce risque est renforcé par la volonté du Groupe de s'inscrire dans une logique de proximité industrielle et de fidélisation de partenaires de long terme. Si cette logique présente de réels avantages en matière de qualité, de coordination et de cohérence de filière, elle peut aussi accroître, à certains stades, l'exposition du Groupe à des situations de dépendance relative à ses fournisseurs stratégiques.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à limiter sa dépendance à certains partenaires industriels et fournisseurs clés, notamment :

- une diversification progressive de ses partenaires industriels et fournisseurs, afin de réduire l'exposition à un nombre trop restreint d'intervenants sur certains maillons critiques ;
- la fidélisation des partenaires les plus fiables sur la base de relations de long terme, dans le but de préserver la qualité, la continuité et la cohérence de la chaîne de valeur (se reporter en section 4.2.2.3 du Prospectus) ;
- un suivi régulier de la qualité, des délais et de la solidité opérationnelle des partenaires critiques, afin d'identifier plus rapidement d'éventuelles fragilités ou tensions ;
- une recherche d'alternatives françaises de sourcing et de solutions de substitution, lorsque cela est possible, afin de mieux sécuriser les approvisionnements et la continuité de production ;
- la montée en puissance de l'outil industriel interne, destinée à réduire progressivement la dépendance du Groupe à certains prestataires externes sur des étapes clés de fabrication (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus).

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.3.3 Risques opérationnels, de supply chain, de capacité et de continuité de production liés au modèle de production 100 % française du Groupe

Descriptif du risque

La fabrication française constitue l'un des fondements de la proposition de valeur du Groupe et un élément central de son identité. Ce choix stratégique, qui soutient la différenciation de la marque et son discours de proximité, l'expose toutefois à des risques spécifiques de supply chain, de capacité et de continuité de production. Le Slip Français s'appuyant encore sur un réseau d'environ quarante ateliers partenaires français, Bonne Nouvelle couvrant à ce jour environ 60 % des besoins en sous-vêtements du Groupe. Le marché français de la fabrication textile demeure en effet plus étroit que d'autres bassins internationaux, avec un nombre limité d'acteurs sur certains métiers, une disponibilité des savoir-faire qui peut être contrainte, des coûts plus élevés et une sensibilité accrue à certaines difficultés de recrutement, d'investissement ou de maintien des capacités.

Dans un tel contexte, toute perturbation touchant l'écosystème industriel local du Groupe - indisponibilité d'un atelier, saturation d'une capacité de production, difficulté de recrutement, panne d'équipement, incident qualité, hausse brutale des coûts, ou défaillance d'un intervenant majeur - pourrait se répercuter plus directement sur son activité que dans un modèle de sourcing plus globalisé. Le Groupe pourrait alors faire face à des retards de fabrication, à des arbitrages défavorables entre volumes et délais, à un renchérissement de ses coûts ou à une altération de la régularité de sa qualité de service.

Par ailleurs, la fabrication française n'est pas seulement une modalité opérationnelle ; elle constitue un engagement commercial structurant. En conséquence, toute difficulté affectant la robustesse réelle de cette organisation industrielle, ou la capacité du Groupe à documenter et à démontrer de manière continue la cohérence entre sa communication et sa chaîne de valeur effective, pourrait avoir un impact qui dépasserait le seul terrain opérationnel et viendrait également toucher la crédibilité de la marque.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à sécuriser sa chaîne d'approvisionnement et à limiter les risques liés à son écosystème industriel français, notamment :

- le maintien d'une base productive locale et de circuits courts, afin de préserver la cohérence de son modèle industriel et de favoriser une meilleure réactivité opérationnelle ;
- la diversification de ses partenaires au sein de l'écosystème industriel français, dans le but de réduire sa dépendance à certains ateliers ou intervenants clés ;
- le renforcement de la traçabilité des différentes étapes de fabrication, afin de mieux documenter l'origine et le parcours de ses produits ;
- la montée en puissance d'une capacité industrialisée interne, destinée à accroître la maîtrise du Groupe sur une partie de sa production et à sécuriser certains volumes (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus) ;
- un suivi méticuleux des partenaires critiques sur les enjeux de capacité, de qualité et de délais, afin d'identifier plus rapidement d'éventuelles tensions ou difficultés opérationnelles.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.3.4 Risques liés au développement de Bonne Nouvelle, de Fier(T), de La Belle Paire et à la montée en puissance de l'outil industriel internalisé

Descriptif du risque

Bonne Nouvelle constitue désormais un levier structurant de la stratégie industrielle du Groupe. Son développement répond à plusieurs objectifs simultanés : gagner en compétitivité, sécuriser une partie de la production, accroître la réactivité du Groupe, soutenir la massification de certains volumes et, plus largement, renforcer la cohérence entre la promesse de marque et l'appareil productif.

L'ouverture de Fier(T) en 2026, la montée en charge significative de Bonne Nouvelle et la création de La Belle Paire pour les chaussettes en partenariat avec Broussaud Textiles, traduisent une volonté d'accélération industrielle assumée du Groupe, mais une telle centralisation accroît toutefois le risque d'exécution associé à la montée en puissance de l'outil et à sa rentabilisation.

Ce risque peut résulter d'une pluralité de facteurs : niveau d'utilisation insuffisant des capacités, rendements inférieurs aux hypothèses, incidents techniques, défauts de qualité, mauvaise articulation entre les flux internalisés et externalisés, sous-estimation de certains coûts d'exploitation ou encore inadéquation entre le rythme de production et les besoins commerciaux réels. Le risque existe également que l'outil industriel, pensé comme un facteur de compétitivité, génère dans un premier temps davantage de rigidité ou de coûts qu'escompté si sa montée en charge n'est pas correctement synchronisée avec la demande et les canaux de vente.

En outre, ces structures industrielles ne constituent pas uniquement des outils de production ; elles s'inscrivent aussi dans le discours de marque du Groupe comme symboles d'une nouvelle étape de sa transformation et de son ambition de réindustrialisation textile. En conséquence, toute difficulté significative dans leur montée en puissance pourrait avoir un effet plus large qu'un simple écart industriel : ralentissement des gains de productivité attendus, difficulté à absorber certains volumes, moindre crédibilité du repositionnement poursuivi par le Groupe et, le cas échéant, altération de la confiance de certains partenaires commerciaux ou financiers.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à sécuriser la montée en puissance de son outil industriel et à limiter le risque d'exécution associé, notamment :

- la semi-automatisation d'une partie de l'outil industriel, afin d'améliorer la productivité, la régularité des cadences et la compétitivité de certaines fabrications (se reporter en section 4.2.2.5 du Prospectus) ;
- la standardisation d'une partie des produits fabriqués, dans le but de faciliter l'industrialisation, de réduire la complexité opérationnelle et de mieux absorber les volumes (se reporter en section 4.2.2.2 du Prospectus) ;
- une montée en charge progressive des volumes, afin de limiter les risques liés à une accélération trop brutale de la production et d'ajuster les capacités aux besoins réels du marché (se reporter en section 4.2.1 du Prospectus) ;
- l'élargissement des débouchés B2B, afin d'optimiser le taux d'utilisation des capacités industrielles et de mieux amortir les coûts fixes de l'outil de production (se reporter en section 4.2.2.4 du Prospectus) ;
- le maintien de partenariats industriels externes complémentaires, permettant au Groupe de conserver une certaine flexibilité dans l'allocation de ses volumes et dans la gestion de ses besoins de production.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.3.5 Risques logistiques, de traitement des commandes, d'approvisionnement des canaux de vente et de qualité de service au client final

Descriptif du risque

Le Groupe est exposé à des risques logistiques relatifs à la préparation, au stockage, à l'acheminement et à la livraison des produits, aussi bien vers ses canaux de distribution qu'à destination du client final. Ces risques peuvent provenir de défaillances de prestataires, d'erreurs de préparation, de perturbations de transport, d'interruptions de systèmes, de retards d'expédition, de pertes ou de vols de marchandises, ou encore d'une inadéquation entre le dispositif logistique mobilisé et les volumes réels à traiter.

La logistique touchant aux produits finis est externalisée et le Groupe s'appuie sur plusieurs outils interconnectés pour la gestion des flux, des stocks et des boutiques. Toute défaillance ou mauvaise interconnexion de ces maillons pourrait affecter la disponibilité produit et la qualité de service.

Pour un Groupe comme Le Slip Français, qui s'appuie principalement sur une relation directe avec sa clientèle, sur la qualité de l'expérience d'achat et sur la cohérence entre promesse de marque et exécution opérationnelle, ce risque ne se limite pas à une question de coûts ou de flux. Des dysfonctionnements logistiques répétés peuvent dégrader la satisfaction client, augmenter les coûts de traitement, perturber le fonctionnement du e-commerce, créer des tensions sur la disponibilité des produits, nuire aux performances commerciales lors de pics d'activité et, à terme, affaiblir la confiance dans la marque. Dans un univers de consommation où les standards de rapidité, de fiabilité et de lisibilité de la livraison sont devenus très élevés, la logistique participe pleinement à la perception globale de la qualité.

Ce risque inclut également la faculté du Groupe à calibrer correctement son dispositif logistique dans une phase d'évolution du modèle : simplification des gammes, développement possible de nouveaux canaux, montée en puissance de l'outil industriel, progression du B2B et évolution des parcours omnicanaux. Une organisation logistique insuffisamment robuste, insuffisamment flexible ou insuffisamment bien interfacée avec les systèmes de pilotage pourrait venir freiner la transformation du Groupe, même dans l'hypothèse où la demande commerciale serait au rendez-vous.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à limiter ces risques logistiques et à sécuriser la qualité de service, notamment :

- une sélection et un suivi de ses prestataires logistiques et de transport sur la base de critères de fiabilité, de qualité de service et de performance opérationnelle ;
- une diversification des solutions de transport et de livraison lorsque cela est possible, afin de réduire la dépendance à un nombre trop limité d'intervenants ;
- une amélioration continue des outils de pilotage des commandes et des stocks, dans le but de fiabiliser la gestion des flux et la disponibilité des produits ;
- une coordination renforcée entre la production, l'approvisionnement et les canaux de vente, afin de mieux synchroniser les volumes, les délais et les besoins commerciaux ;
- une surveillance du niveau de service client, des délais et des anomalies de livraison, permettant d'identifier plus rapidement d'éventuels dysfonctionnements et d'y apporter des mesures correctrices.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.4 Risques réglementaires

2.1.4.1 Risques réglementaires, environnementaux, qualité produit et de conformité

Descriptif du risque

Le Groupe exerce son activité dans un environnement juridique et réglementaire dense, dont l'importance est accrue par la nature même de sa proposition de valeur. Les produits commercialisés par le Groupe sont soumis à des règles relatives notamment à l'origine, à l'étiquetage, à la composition, à la sécurité et à la conformité des produits vendus, à la loyauté des pratiques commerciales, à la communication environnementale, à la protection des consommateurs, à la responsabilité du fait des produits, ainsi qu'aux obligations environnementales propres au secteur d'activité du Groupe. Pour une marque qui fonde une part importante de sa différenciation sur la fabrication française, la qualité, la durabilité et la transparence, le risque réglementaire ne relève donc pas d'un simple cadre administratif : il touche directement à la crédibilité de la promesse commerciale.

Toute évolution du cadre applicable, tout défaut de documentation, toute non-conformité sur une référence, toute fragilité dans la justification des allégations d'origine, toute insuffisance dans l'étiquetage ou toute critique relative à la loyauté d'une communication environnementale ou sociétale pourraient engendrer des coûts de mise en conformité, des mesures correctrices, des retraits, des réclamations, des litiges ou des sanctions administratives. Ce risque inclut également les obligations nouvelles ou renforcées liées à la filière REP textile¹ (Responsabilité Élargie du Producteur), à l'affichage environnemental, à l'écoconception et, plus largement, à l'évolution rapide du cadre européen applicable aux produits textiles.

En parallèle, le risque de conformité s'étend à la qualité intrinsèque des produits mis sur le marché. Une non-conformité ou une qualité insuffisamment maîtrisée peut avoir des effets qui dépassent largement le coût direct de correction : hausse des retours, insatisfaction clients, atteinte à l'image de marque, perte de confiance de partenaires commerciaux, voire difficultés contentieuses. Dans le secteur de l'industrie textile, les sujets de conformité, de qualité produit, d'éthique, de traçabilité et de réglementation environnementale doivent être appréhendés de façon intégrée plutôt que cloisonnée.

¹ La REP textile impose aux metteurs en marché de financer la gestion de la fin de vie des produits qu'ils commercialisent au travers d'une éco-contribution, intégrée dans le prix de vente qui finance la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage du vêtement. Les produits relevant de cette REP textile doivent également mentionner l'incorporation de matière recyclée et la recyclabilité, l'éco-organisme communiquant la mention pertinente à l'entreprise.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à renforcer la conformité réglementaire et la maîtrise de la qualité de ses produits, notamment :

- un contrôle renforcé de la traçabilité et de la documentation relative à l'origine des éléments non traités en interne entrant dans sa production, afin de sécuriser les allégations associées à leur fabrication ;
- un suivi des exigences d'étiquetage, de conformité et de qualité applicables aux produits textiles, en vue de limiter les risques de non-conformité réglementaire ou commerciale ;
- un renforcement du contrôle industriel et du contrôle qualité, afin de mieux prévenir les défauts, les écarts de conformité et les risques de retours ou de réclamations ;
- l'utilisation de matières et de procédés compatibles avec les attentes environnementales, dans le but d'accompagner l'évolution des standards du marché et du cadre applicable ;
- une veille réglementaire sur les obligations applicables aux produits textiles, aux allégations et à la filière REP, afin d'anticiper les évolutions normatives susceptibles d'affecter l'activité du Groupe.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.4.2 Risque de contrefaçon, de parasitisme et d'atteinte à ses droits de propriété intellectuelle

Descriptif du risque

Les marques, noms de domaine, créations, dessins, visuels, éléments distinctifs et, plus largement, les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle déterminant dans la réussite et le développement d'un groupe industriel d'équipement de l'homme. Le Slip Français n'échappe pas à cette logique. Le Groupe est exposé au risque que des tiers imitent ses produits, reprennent certains codes visuels ou s'approprient, de manière plus ou moins directe, des signes distinctifs ou éléments de communication susceptibles de créer une confusion, d'altérer la valeur de ses marques ou de détourner une partie de sa clientèle.

Le risque n'est pas seulement économique ; il est également réputationnel. La reproduction non autorisée de produits ou d'éléments identitaires du Groupe peut banaliser l'image de la marque, brouiller la perception de sa qualité, réduire l'exclusivité perçue de certains produits ou perturber la cohérence de son positionnement. À l'inverse, le Groupe pourrait lui-même être confronté à des contestations de tiers alléguant une atteinte à des droits antérieurs, à des marques, à des noms de domaine, à des dessins et modèles ou à certaines créations. De tels litiges pourraient conduire à verser des dommages-intérêts, à modifier ou retirer certains produits, à conclure des accords de coexistence ou à engager des frais juridiques et opérationnels significatifs.

Ce risque mérite d'être isolé dans le cas de Le Slip Français car la marque constitue l'un des actifs principaux du Groupe, et son modèle repose largement sur la force de son univers, de ses signes distinctifs et de sa reconnaissance par le public. L'affaiblissement de la protection de ces actifs immatériels, ou leur contestation, pourrait ainsi nuire directement à la valeur du Groupe et à sa capacité à préserver son identité.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à protéger sa propriété intellectuelle et à limiter les risques de contrefaçon, d'imitation ou de contestation, notamment :

- le dépôt, l'enregistrement et la surveillance de ses marques, noms de domaine et autres droits distinctifs jugés pertinents, afin de préserver l'identité et la valeur de ses actifs immatériels ;
- un suivi des atteintes potentielles aux droits de propriété intellectuelle du Groupe, permettant d'identifier plus rapidement d'éventuelles utilisations non autorisées ou situations de confusion ;
- le recours, lorsque cela est nécessaire, à des actions amiables, contentieuses ou administratives, en vue de faire cesser les atteintes constatées et de défendre les intérêts du Groupe ;
- une revue en amont, autant que possible, des créations et des signes utilisés par le Groupe, afin de réduire le risque de contestation par des tiers ;
- une vigilance particulière sur les canaux digitaux et les places de marché en ligne, où les risques d'imitation, de reprise non autorisée ou de diffusion de produits litigieux peuvent être accrus.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.4.3 Risque lié au respect des engagements environnementaux, au statut d'entreprise à mission, à la certification B Corp et à la réglementation applicable au secteur textile

Descriptif du risque

Le positionnement du Groupe repose en partie sur son engagement en faveur d'une production textile française, responsable et traçable. Le Slip Français, société à mission, portant un programme RSE intitulé « BON SENS », est certifié B Corp et communique notamment sur son modèle de production 100 % Made in France, la relocalisation industrielle, la transparence de sa chaîne de valeur et la réduction de l'impact environnemental de ses produits.

Ces éléments constituent une composante importante de son identité de marque, de sa différenciation commerciale et de son attractivité auprès de certains clients, partenaires et investisseurs. Le statut d'entreprise à mission fait l'objet de vérifications de la part d'un organisme tiers indépendant (Ethics Group) tous les deux ans, la dernière vérification ayant été effectuée au titre de l'exercice 2023 (se reporter en section 4.2.2.7 du Prospectus pour plus de détails et notamment les conclusions du rapport). La vérification au titre de l'exercice 2025 est en cours à la date du Prospectus et devrait être disponible au cours du 3^{ème} trimestre 2026).

S'agissant de la certification B Corp, la Société a été certifiée pour la première fois le 3 mars 2022. La certification actuellement en vigueur a été renouvelée le 23 novembre 2025 et arrive à échéance le 23 novembre 2028, date avant laquelle la Société devra engager une démarche de recertification afin d'en assurer le maintien.

Le maintien de ce positionnement suppose le respect continu d'engagements extra-financiers, de procédures de contrôle et d'obligations de reporting, notamment au titre du statut d'entreprise à mission, de la certification B Corp, de la certification Oeko-Tex Standard 100, des éco-contributions applicables au secteur textile, des exigences de traçabilité et, plus largement, de la réglementation environnementale applicable à la filière textile.

Ces obligations peuvent entraîner des coûts de conformité, mobiliser des ressources internes et externes, et nécessiter des adaptations opérationnelles, en particulier en matière de suivi des fournisseurs, de collecte des données environnementales, de documentation des allégations environnementales, d'audits, de renouvellement des certifications et d'affichage environnemental des produits.

Par ailleurs, l'évolution de la réglementation applicable au secteur textile, notamment en matière d'économie circulaire, d'éco-conception, de responsabilité élargie du producteur, de traçabilité et d'encadrement des allégations environnementales, pourrait accroître les contraintes administratives, techniques et financières pesant sur le Groupe. Toute difficulté à démontrer la réalité de ses engagements, à documenter ses impacts ou à adapter ses pratiques à ces évolutions pourrait exposer la Société à des coûts supplémentaires, à des critiques publiques, à des contentieux ou à une dégradation de son image.

La perte du statut d'entreprise à mission, le non-renouvellement ou la remise en cause de la certification B Corp, de la certification Oeko-Tex ou de tout autre label ou reconnaissance extra-financière utilisé par le Groupe pourrait affecter la crédibilité de son positionnement. Un tel événement serait susceptible d'avoir un impact défavorable sur la perception de la marque par ses clients, fournisseurs, collaborateurs, partenaires commerciaux et investisseurs, en particulier ceux ayant choisi d'investir en considération de critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

En outre, il n'est pas exclu que des tiers ou partenaires de la Société puissent engager la responsabilité de la Société si la remise en cause de ces statuts ou certifications lui cause un quelconque préjudice.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image de marque du Groupe, son attractivité auprès des investisseurs, son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à assurer le suivi de ses engagements environnementaux, sociaux et réglementaires, et à limiter les risques liés à la remise en cause de son positionnement responsable, notamment :

- le suivi des engagements pris dans le cadre de son statut d'entreprise à mission et de son programme RSE « BON SENS », afin d'assurer la cohérence entre les objectifs affichés par le Groupe et les actions effectivement mises en œuvre ;
- le maintien de procédures de contrôle et de documentation relatives à ses certifications et labels, notamment B Corp et Oeko-Tex Standard 100, en vue d'en assurer le renouvellement et d'anticiper les exigences associées ;
- une traçabilité renforcée de la chaîne de valeur et un suivi des fournisseurs et partenaires industriels, afin de sécuriser le positionnement Made in France du Groupe et de mieux documenter la nature, la provenance et les caractéristiques des matières premières utilisées, leurs conditions de transformation et de fabrication ainsi que les caractéristiques des produits finis ;
- une veille réglementaire portant notamment sur les obligations applicables au secteur textile en matière d'éco-conception, de responsabilité élargie du producteur, d'éco-contributions, de traçabilité, d'affichage environnemental et d'encadrement des allégations environnementales ;
- une attention particulière portée à la communication environnementale et extra-financière du Groupe, afin de limiter les risques de contestation, de critique publique ou de qualification d'allégations insuffisamment documentées ;
- la mobilisation de ressources internes afin d'accompagner le Groupe dans le suivi de ses obligations de conformité, de reporting et de renouvellement de certifications.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.5 Risques liés aux ressources humaines et aux personnes clés

2.1.5.1 Risques liés aux personnes clés et aux compétences spécifiques pour conduire la transformation du Groupe

Descriptif du risque

Le Groupe reste fortement associé à son fondateur, Guillaume Gibault, et sa directrice exécutive, Léa Marie, et, plus largement, à un certain nombre de profils disposant de compétences déterminantes pour la conduite de sa transformation. Le modèle de Le Slip Français repose sur une combinaison de savoir-faire créatifs, industriels, commerciaux, marketing, numériques et organisationnels qui, dans plusieurs cas, ne sont ni immédiatement substituables ni aisément disponibles sur le marché. Cette dépendance peut concerner la direction générale, le pilotage produit, la gestion de la marque, la montée en puissance industrielle, le commerce omnicanal, la qualité, les systèmes d'information ou encore certaines fonctions structurantes de pilotage financier et opérationnel.

Le départ, l'indisponibilité ou la difficulté à fidéliser certains de ces profils pourrait ralentir l'exécution de la stratégie, désorganiser certaines fonctions critiques, retarder des projets de structuration, fragiliser la montée en puissance de Bonne Nouvelle et de Fier(T) ou altérer la capacité du Groupe à maintenir la cohérence de son repositionnement.

Ce risque ne se limite pas aux seules personnes les plus visibles ; il concerne également la disponibilité de compétences intermédiaires et opérationnelles capables d'assurer la continuité de l'exécution dans un environnement où les enjeux de marque, d'industrie et de distribution sont étroitement imbriqués.

Un groupe industriel de biens d'équipements ne dépend pas seulement de sa stratégie, mais aussi de sa capacité à attirer, former, fidéliser et faire progresser les équipes qui mettent cette stratégie en œuvre. Dans le cas de Le Slip Français, cette exigence est renforcée par la singularité du modèle, par l'importance de la fabrication locale et par la nécessité d'aligner culture de marque et rigueur d'exécution.

Enfin, le Groupe dépend des prestations que lui procure la société GG Consult, société détenue à 100% par Guillaume Gibault, au travers d'une convention de prestations de services ayant pour objet le conseil créatif, l'accompagnement du développement des collections, la validation des prototypes et la réalisation des photographies des collections de la Société. Cette convention et son existence n'est pas inhérente au fait que Guillaume Gibault soit actionnaire et mandataire social de la Société et pourrait ainsi perdurer si ce dernier venait à quitter ses fonctions de dirigeant de la Société. Toutefois, dans l'hypothèse où Guillaume Gibault ne serait plus Président-Directeur Général et qu'il existerait un désaccord avec la nouvelle direction de la Société, il ne peut être exclu que cette convention soit résiliée ou ne puisse plus bénéficier au Groupe ce qui pourrait avoir un impact sur les activités du Groupe et ses résultats.

Le Groupe dispose d'assurances hommes-clés sur Guillaume Gibault et Léa Marie, ce qui vient partiellement atténuer l'incidence financière potentielle de certains scénarios de défaillance extrême, sans toutefois neutraliser le risque organisationnel et opérationnel lié à la perte de compétences clés.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à limiter sa dépendance à certaines personnes clés et à sécuriser la continuité de l'exécution, notamment :

- une structuration des équipes et une formalisation des responsabilités, afin de mieux répartir les fonctions critiques et de réduire la concentration des savoir-faire (se reporter en section 9.1 du Prospectus) ;
- l'internalisation d'une partie des savoir-faire critiques, dans le but de renforcer l'autonomie opérationnelle du Groupe sur certains sujets déterminants ;
- le renforcement de l'attractivité du Groupe au travers de son projet de marque, de sa mission et de son ancrage industriel, afin de favoriser le recrutement et la fidélisation de profils qualifiés ;
- des efforts de fidélisation et de montée en compétences des collaborateurs, destinés à consolider les expertises, notamment avec la possibilité de mettre en place des instruments financiers incitatifs (actions gratuites ou BSPCE) (se reporter en section 11.5.4 du Prospectus) ;
- la stabilisation de l'outil industriel, afin de limiter la dépendance à des ressources rares ou insuffisamment formées et de sécuriser la continuité de production ;
- Conformément à la recommandation R17 du Code Middlednext, il est prévu que le sujet de la succession soit inscrit chaque année à l'ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes, au titre de la revue des recommandations Middlednext, et pour la première fois à l'occasion de la réunion du Conseil d'administration qui arrêtera les comptes de l'exercice 2026 (se reporter en section 9.4.3 du Prospectus) ;
- la souscription d'assurances hommes-clés sur les deux principaux managers, en vue d'atténuer une partie des conséquences financières liées à certains scénarios de défaillance extrême.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.6 Risques informatiques

2.1.6.1 Risque lié à la disponibilité et à la performance du site e-commerce et à la dépendance aux outils numériques critiques

Descriptif du risque

Le site e-commerce constitue un canal de vente central pour le Groupe. La performance commerciale de la Société dépend ainsi de la disponibilité, de la rapidité, de la sécurité et du bon fonctionnement de son infrastructure digitale, ainsi que de plusieurs outils externes critiques intervenant dans le parcours d'achat, la gestion des commandes, le paiement, le CRM, l'animation commerciale, l'analyse des données, la gestion des stocks et les interfaces logistiques.

Le Groupe s'appuie notamment sur Shopify Plus, ainsi que sur différents outils logiciels numériques tels que ses solutions CRM, d'emailing, d'automation marketing, de paiement, de service client, de gestion des commandes et de suivi de la performance commerciale. Toute indisponibilité, ralentissement, défaillance technique, erreur d'intégration, incident de sécurité, modification contractuelle, changement tarifaire ou évolution fonctionnelle défavorable de ces solutions pourrait perturber la navigation client, la prise de commandes, le traitement des ventes, l'animation commerciale ou la qualité de l'expérience client.

La gestion des stocks et des flux repose également sur plusieurs outils interconnectés, notamment pour la gestion des flux entrepôt et boutiques, pour les caisses et les stocks boutiques, ou pour la gestion des matières premières et fournitures au sein de Bonne Nouvelle. La fiabilité de ces outils et leur bonne articulation avec les données du prestataire logistique constituent des éléments importants du pilotage opérationnel du Groupe, en particulier pour assurer la disponibilité des produits à la vente, le traitement des commandes, le réassort des boutiques et le suivi des flux entre production, entrepôt et distribution. Toute défaillance, désynchronisation ou erreur d'intégration entre ces systèmes pourrait affecter la fiabilité des niveaux de stocks, générer des écarts entre stocks théoriques et stocks physiques, provoquer des ruptures ou des surstocks, retarder le traitement de certaines commandes ou limiter la qualité du pilotage commercial et logistique. Ce risque est renforcé par le fait que la gestion logistique des produits finis est entièrement externalisée, tandis que la gestion des matières premières demeure assurée en interne.

Le Groupe procède à un rapprochement mensuel de valorisation entre les états de stock de son prestataire externe et ses données internes, et réalise un inventaire physique annuel chez ce prestataire, le dernier ayant été effectué en décembre 2025. Ces procédures visent à limiter les écarts de stock et à sécuriser le pilotage des flux. Elles ne permettent toutefois pas d'exclure tout risque d'erreur, de retard d'identification d'un écart, de rupture, de surstock, de désorganisation logistique ou de dégradation temporaire de la qualité de service.

Cette dépendance à des prestataires et outils externes limite la maîtrise directe du Groupe sur certaines composantes de son activité digitale et logistique. En cas d'incident affectant un prestataire de logistique externe, de paiement, un outil CRM, un système de gestion des stocks ou une interface logistique, le Groupe pourrait ne pas disposer d'une capacité immédiate de correction ou de substitution, ce qui pourrait entraîner une interruption temporaire des ventes en ligne, une perte de chiffre d'affaires, une dégradation du taux de conversion, des retards de livraison, une augmentation des coûts de traitement ou une insatisfaction client.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les ventes en ligne du Groupe, la disponibilité des produits, l'expérience client, l'efficacité de ses actions commerciales et marketing, la fiabilité de ses données opérationnelles, son image de marque, son activité, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à renforcer le suivi de ses outils digitaux, de ses flux logistiques et de la fiabilité de ses données opérationnelles, notamment :

- un suivi opérationnel des principaux outils intervenant dans le parcours d'achat, la gestion des commandes, le paiement, le CRM, le service client, la gestion des stocks et les interfaces logistiques ;
- une attention particulière portée à la bonne articulation entre les systèmes utilisés par le Groupe, et les données transmises par son prestataire logistique ;
- un rapprochement mensuel de valorisation entre les états de stock chez le prestataire et les données internes du Groupe, afin d'identifier d'éventuels écarts de stock et d'en assurer le suivi ;
- la réalisation d'un inventaire physique annuel ;
- un suivi régulier des délais de traitement des commandes, afin de limiter les impacts commerciaux et logistiques d'éventuels écarts ou dysfonctionnements ;
- une coordination entre les équipes digitales, commerciales, logistiques et industrielles, afin de faciliter l'identification, le traitement et le suivi des incidents susceptibles d'affecter la disponibilité des produits, le traitement des commandes ou l'expérience client.

Degré de criticité nette : Elevé.

2.1.6.2 Risques liés aux cyberattaques, aux incidents informatiques et à la violation des données

Descriptif du risque

Le Groupe recourt de manière importante à des systèmes d'information, à des outils digitaux, à des plateformes de vente en ligne, à des outils CRM, à des prestataires technologiques et à des traitements de données personnelles qui sont devenus essentiels à la conduite de son activité.

Cette dépendance numérique accroît son exposition à des risques de cyberattaque, de fraude, d'intrusion, de compromission de données, d'interruption de services ou, plus largement, de défaillance des systèmes d'information.

La matérialisation d'un incident de cybersécurité n'aurait pas seulement une portée technique ; elle pourrait également affecter l'activité commerciale, l'expérience client, la réputation de la marque, la relation avec les partenaires et la conformité réglementaire du Groupe.

Ce risque présente une acuité particulière dans la mesure où la Société a déjà été victime d'un acte de malveillance informatique ayant conduit au vol en 2024 de certaines données personnelles de ses clients, à l'exclusion des mots de passe des comptes clients ou des données de carte de paiement, ce qui démontre

le caractère concret de cette exposition. La détection de cette violation de données s'est faite par voie externe et non par un outil de surveillance interne.

Un incident de même nature, ou de plus grande ampleur, pourrait entraîner l'indisponibilité temporaire de certains outils, des coûts d'investigation et de remédiation, des obligations de notification à la CNIL, des réclamations de clients, des actions contentieuses, ainsi qu'un renforcement durable des dépenses de sécurité et de conformité.

Au-delà de la seule cybersécurité, le Groupe est également exposé à un risque d'inadéquation de ses systèmes avec les besoins de sa transformation. Une architecture numérique insuffisamment robuste, insuffisamment intégrée ou trop peu agile pourrait limiter la qualité du pilotage commercial, de la relation client, des flux logistiques ou du suivi industriel. Une faiblesse des systèmes peut aussi freiner l'exécution stratégique, indépendamment de toute cyberattaque avérée.

Le Groupe dispose d'un PCA (Plan de Continuité d'Activité), d'un PRA (Plan de Reprise d'Activité) formalisés. La résilience opérationnelle du système d'information repose principalement sur l'architecture SaaS des outils utilisés (Shopify, Klaviyo, Prios, Payfit), dont la continuité et la sauvegarde des données sont assurées contractuellement par les éditeurs.

Ainsi, le Groupe n'utilise pas à ce jour de vérificateurs automatisés de violation de données ni de tests formalisés de procédure de récupération après sinistre.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en œuvre plusieurs mesures destinées à renforcer son dispositif de conformité et de sécurité, notamment :

- la mise en place d'une charte informatique et d'un socle technique de sécurité comprenant notamment des antivirus, des pare-feux et une politique de mises à jour, dans le but de mieux encadrer les usages et de réduire l'exposition aux risques informatiques ;
- l'hébergement en mode SaaS de plusieurs outils critiques auprès d'éditeurs reconnus, afin de s'appuyer sur des solutions disposant de standards de continuité de service et de sécurité adaptés.

Degré de criticité nette : Élevé.

2.1.6.3 Risque lié à la conformité RGPD et à la protection des données personnelles

Descriptif du risque

Dans le cadre de son activité e-commerce et de ses actions commerciales et marketing, le Groupe collecte, traite et conserve des données personnelles relatives à ses clients et prospects, notamment des données d'identification, de contact, de navigation, d'historique d'achat, de préférences commerciales, ainsi que des données nécessaires à la gestion des commandes, du service client, des campagnes CRM et de la fidélisation.

La Société est soumise à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, et notamment au Règlement général sur la protection des données (« RGPD »). Le respect de cette réglementation implique la mise en œuvre de procédures adaptées en matière d'information des personnes concernées, de recueil et de gestion des consentements, de cookies et traceurs, de prospection commerciale, de conservation des données, de sécurité des traitements, d'exercice des droits des personnes et d'encadrement contractuel des prestataires intervenant dans le traitement de ces données.

À la suite de l'incident de 2024, le Groupe a engagé une démarche structurée de mise en conformité RGPD, avec la désignation d'un DPO externe en juillet 2024 et la réalisation d'un audit complet en novembre 2024. Toutefois, toute insuffisance dans la conformité des traitements réalisés par la Société ou par ses prestataires, toute erreur dans la gestion des consentements, toute conservation excessive de données, toute documentation insuffisante ou toute défaillance dans l'exercice des droits des personnes concernées pourrait exposer le Groupe à des sanctions administratives, à des injonctions de mise en conformité, à des réclamations de clients ou prospects, ainsi qu'à une atteinte à son image.

Ce risque est d'autant plus important que l'activité digitale du Groupe repose sur l'exploitation de sa base clients, le CRM, la segmentation marketing, les campagnes de fidélisation et l'efficacité des canaux d'acquisition. Une limitation de l'usage de certaines données, une perte de confiance des clients ou une remise en cause des pratiques de prospection commerciale pourrait réduire l'efficacité des actions marketing et affecter la performance du canal e-commerce.

La réalisation de ce risque pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la réputation du Groupe, sa capacité à exploiter efficacement ses canaux digitaux, son activité commerciale, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à renforcer sa conformité au RGPD et à limiter les risques liés à la collecte, au traitement et à la conservation des données personnelles, notamment :

- la désignation d'un DPO externe en juillet 2024, chargé d'accompagner le Groupe dans le suivi de ses obligations en matière de protection des données personnelles ;
- la réalisation d'un audit RGPD complet en novembre 2024, afin d'identifier les principaux axes de mise en conformité et de structurer les actions correctrices nécessaires ;
- la mise à jour progressive des procédures relatives à l'information des personnes concernées, à la gestion des consentements, aux cookies et traceurs, ainsi qu'aux actions de prospection commerciale
- le renforcement de la documentation des traitements de données personnelles, notamment au travers du suivi des finalités de traitement, des durées de conservation et des bases légales applicables ;
- une attention particulière portée à la sécurité des données clients et prospects, afin de limiter les risques d'accès non autorisé, de perte, d'altération ou de divulgation de données personnelles.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.1.7 Risques liés à l'image de marque et à la réputation

2.1.7.1 Risque lié à la dépendance du Groupe à l'image de marque et à la réputation de Le Slip Français

Descriptif du risque

La marque Le Slip Français constitue l'un des principaux actifs du Groupe. Sa force ne repose pas uniquement sur les produits commercialisés, mais sur un ensemble plus large d'éléments immatériels : origine française revendiquée, qualité, engagement sociétal, cohérence de l'univers de marque, attachement émotionnel de la clientèle, lisibilité du discours et capacité de la Société à incarner une certaine vision de la fabrication textile française. Dans ces conditions, toute atteinte à l'image du Groupe, quelle qu'en soit l'origine, est susceptible d'avoir un effet disproportionné par rapport à une société dont la proposition de valeur reposerait davantage sur le prix ou sur la seule fonctionnalité du produit.

Le risque réputationnel peut résulter d'un grand nombre d'événements : incident qualité, défaillance d'un partenaire, contestation d'une allégation d'origine, critique sur les engagements environnementaux ou sociétaux, incident cyber, mauvaise expérience client, communication jugée inappropriée, comportement imputé à un dirigeant, salarié ou partenaire, polémique relayée sur les réseaux sociaux ou dans les médias, ou encore décalage perçu entre le discours de la marque et ses pratiques effectives. La diffusion rapide de l'information et l'amplification propre aux réseaux sociaux augmentent la vitesse et l'intensité potentielles de ce risque.

Pour Le Slip Français, ce risque revêt une importance particulière parce que sa réputation influence directement la désirabilité de ses produits, le taux de réachat, la capacité à maintenir un certain niveau de prix, l'efficacité des lancements de produits, l'attractivité du Groupe en matière de ressources humaines et la confiance des partenaires. Une altération durable de l'image de marque pourrait ainsi se traduire à la fois par une baisse du chiffre d'affaires, une hausse des coûts commerciaux, une perte de lisibilité stratégique et une moindre capacité à faire adhérer le marché à la trajectoire du Groupe.

Mesures clés de gestion du risque mises en place au sein du Groupe

Le Groupe a mis en place plusieurs mesures destinées à prévenir et à limiter le risque d'atteinte à son image de marque, notamment :

- une communication renforcée sur la traçabilité de ses produits, ainsi qu'une mise en avant régulière de son écosystème industriel et de ses savoir-faire ;
- un contrôle accru de certaines capacités de production, afin de mieux maîtriser la qualité, la cohérence et la fiabilité de son offre ;
- un suivi de la qualité des produits et de la satisfaction client, permettant d'identifier plus rapidement d'éventuels points de vigilance ;
- une vigilance particulière portée aux médias, aux réseaux sociaux et, plus généralement, à la communication de marque, afin de réagir rapidement en cas de polémique ou de perception négative ;
- une attention soutenue à la cohérence entre les engagements affichés par le Groupe, les produits effectivement commercialisés et ses pratiques opérationnelles.

Degré de criticité nette : Modéré.

2.2 Facteurs de risques liés à la cotation des actions et à l'Offre

Les principaux facteurs de risques pouvant affecter les actions émises par la Société, son cours de bourse et l'Offre sont regroupés en 6 catégories ci-dessous, étant précisé qu'au sein de chacune d'entre elles, les facteurs de risques sont présentés par ordre d'importance selon l'appréciation de la Société à la date du Prospectus.

Risques liés à la cotation et au cours de bourse des actions et à l'Offre	
1. Risques liés à la cotation et au cours de bourse des actions de la Société	
Risques liés à l'absence de cotation préalable et liquidité insuffisante sur le titre	Elevé
Risque de dilution complémentaire	Moyen
Risque lié au cours des actions de la Société qui est susceptible d'être affecté par une volatilité importante	Moyen
Risque lié à l'influence notable sur la Société	Moyen
Risques liés à la cession d'un nombre important d'actions de la Société qui pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société	Moyen
2. Risques liés à l'Offre	
Risques liés à la non-signature ou la résiliation du contrat de placement	Faible

2.2.1 Risques liés à l'absence de cotation préalable et liquidité insuffisante sur le titre

Les actions de la Société, jusqu'à leur inscription aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, n'auront fait l'objet d'aucune cotation sur un marché réglementé ou organisé, en France ou à l'étranger.

Le Prix de l'Offre ne présage pas des performances du prix de marché des actions de la Société à la suite de leur inscription aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris. Le cours qui s'établira postérieurement à l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris est susceptible de varier significativement par rapport au Prix de l'Offre.

Bien que la Société ait demandé l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour ses actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, perdurera étant précisé que sur la base d'une Offre limitée aux seuls engagements de souscription reçus, le flottant s'élèverait à environ 6,925 M€ et représenterait 33,05 % du capital post-Offre.

Si un marché liquide pour les actions de la Société ne se développe pas, le prix de marché de ses actions et la capacité des investisseurs à négocier leurs actions dans des conditions qu'ils pourraient juger satisfaisantes pourraient en être affectés.

2.2.2 Risque de dilution complémentaire

L'Offre comprend une émission d'actions nouvelles, celle-ci aura un effet dilutif pour les actionnaires existants qui n'y participeraient pas. Au-delà de cette dilution initiale, la Société pourrait, dans le futur, décider de procéder à de nouvelles émissions de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital afin de financer son développement, d'accompagner la montée en puissance de son outil industriel, de couvrir ses besoins en fonds de roulement, ou de répondre à d'autres besoins de structuration financière. Toute opération de cette nature pourrait réduire la quote-part du capital et des droits de vote détenue par les actionnaires existants et exercer, selon les circonstances, une pression sur le cours de marché des actions.

Ce risque doit être apprécié à la lumière du fait que le Groupe est encore engagé dans une phase de transformation et que sa capacité d'autofinancement devra être consolidée dans la durée. Même si la Société entend piloter sa structure financière de manière rigoureuse, il ne peut être exclu qu'elle recoure à nouveau, à moyen terme, à des opérations de financement susceptibles d'avoir un effet dilutif.

2.2.3 Risque lié au cours des actions de la Société qui est susceptible d'être affecté par une volatilité importante

Le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et le secteur que son activité adresse. Le prix de marché des actions de la Société pourrait notamment fluctuer de manière sensible en réaction à des événements tels que :

- Des variations des résultats financiers, des prévisions ou des perspectives de la Société ou de ceux de ses concurrents d'une période à l'autre ;
- Des annonces de concurrents ou d'autres sociétés ayant des activités similaires et/ou des annonces concernant les marchés sur lesquels opère la Société, y compris celles portant sur la performance financière et opérationnelle des sociétés ;
- Des évolutions défavorables de l'environnement réglementaire applicable dans les pays ou les marchés propres au secteur d'activité de la Société ;
- Des annonces portant sur des modifications de l'actionnariat de la Société ;
- Des annonces portant sur des modifications de l'équipe dirigeante ;
- Des annonces portant sur le périmètre des actifs de la Société (acquisitions, cession, etc.) ; et
- Tout autre événement significatif affectant la Société ou le marché dans lequel elle évolue.

Par ailleurs, les marchés boursiers connaissent d'importantes fluctuations qui ne sont pas toujours en rapport avec les résultats et les perspectives des sociétés dont les actions y sont négociées. De telles fluctuations de marché ainsi que la conjoncture économique pourraient donc également affecter de manière significative le prix de marché des actions de la Société et entraîner une baisse de la valeur des investissements effectués par les investisseurs.

2.2.4 Risque lié à l'influence notable sur la Société

À la date du Prospectus avant conversion des ADP et droits de vote double, la société Experienced Capital Partners, détenue à hauteur de 100% par Experienced Capital Management (814 970 687 RCS Paris), détient 40,99% du capital et des droits de vote et contrôle la Société.

À l'issue de l'Offre (réalisation de l'augmentation de capital et des cessions à 100%, hors clause d'extension et Option de surallocation), la société Experienced Capital Partners devrait détenir 11,75 % du capital et 17,87 % des droits de vote de la Société. En cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, sa participation, directe et indirecte, s'élèverait à 0 % du capital et des droits de vote de la Société.

En cas de réalisation de l'augmentation de capital uniquement à l'issue de l'Offre, Experienced Capital Partners conserverait environ 39 % des droits de vote et 360 Capital Partners environ 28 %, conservant ainsi une influence notable sur la Société. Toujours dans cette hypothèse, les pactes d'actionnaires devenant caducs de plein droit à la date d'admission, il n'existera aucun contrôle conjoint, l'action de concert qu'ils organisaient prenant fin à cette même date.

La société Experienced Capital Partners ne serait donc plus en mesure d'influer sur l'activité et la stratégie du Groupe, et de faire adopter seul toutes les résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale.

2.2.5 Risques liés à la cession d'un nombre important d'actions de la Société qui pourrait avoir un impact significatif sur le cours de bourse des actions de la Société

La décision de Experienced Capital Partners, FPCI 360 Capital 2011, GG Corp (détenue à 100% par Guillaume Gibault Président Directeur Général de Le Slip Français) et Léa Marie (directrice exécutive de Le Slip Français) représentant respectivement 45,22%, 32,10%, 12,97% et 6,99% du capital de la Société avant l'Offre et l'attribution des droits de vote double mais après conversion des actions de préférences en actions ordinaires, et respectivement 11,75 %, 8,34%, 9,46 % et 5,10 % du capital de la Société à l'issue de l'Offre (réalisation de l'augmentation de capital et des cessions à 100%, hors clause d'extension et Option de surallocation) de céder tout ou partie de leur participation sur le marché après l'expiration de leur engagement de conservation respectif pour une durée de 365 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison de l'Offre (tel que décrit à la section 8.7.3 du présent Prospectus) ou avant leur expiration en cas de levée éventuelle, ou la perception que de telles cessions sont imminentes, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société. Il est précisé que ces engagements de conservation prévoient certaines exceptions usuelles telles que des cessions à un tiers, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée ou la cession d'actions souscrites dans le cadre de l'introduction en bourse ou acquise sur le marché après l'introduction en bourse.

2.2.6 Risques liés à la non-signature ou la résiliation du contrat de placement

Le contrat de placement (voir le paragraphe 8.5.4 du présent Prospectus) pourrait ne pas être signé ou, après avoir été signé, être résilié dans certaines circonstances par le Chef de File et Teneur de Livre à tout moment jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre.

Si le contrat de placement n'était pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient rétroactivement annulées.

Si le contrat de placement venait à être résilié, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés. L'Offre à Prix Ferme, le Placement Global et l'ensemble des ordres de souscription passés dans ce cadre, seraient annulés de façon rétroactive et devraient être dénoués, chaque investisseur devant faire son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultants, le cas échéant, d'une telle annulation.

En cas de non-signature ou de résiliation du contrat de placement, les actions de la Société ne seront pas inscrites sur *Euronext Growth*® à Paris. Cette information fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par Euronext.

3. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE

3.1 Responsable du Prospectus

Monsieur Gibault Guillaume, Président du Conseil d'administration et Directeur Général.

3.2 Attestations

3.2.1 Attestation de la personne responsable

« J'atteste que les informations contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris,
Le 24 juin 2026
Monsieur Gibault Guillaume
Président Directeur Général

3.2.2 Attestation des cédants

« J'atteste que les informations relatives à la description de l'offreur, de ses liens avec l'émetteur ou avec le groupe de l'émetteur et de la cession de ses titres contenues dans le présent Prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris,
Le 24 juin 2026
360 Capital Partners

Fait à Paris,
Le 24 juin 2026
Experienced Capital Partners

3.3 Rapport d'experts

Aucun rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert n'est inclus par référence dans le Prospectus.

3.4 Informations provenant d'un tiers

Certaines informations figurant dans le Prospectus proviennent d'études et statistiques d'organismes tiers, d'organisations professionnelles ou de chiffres publiés par des entreprises concurrentes. L'ensemble de ces sources tierces est disponible en références dans le Prospectus.

La Société atteste que ces informations, qu'elle considère comme fiables, ont été fidèlement reproduites et que, pour autant que la Société le sache à la lumière des données publiées ou fournies par ces sources, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

3.5 Déclaration relative au Prospectus

Le Prospectus a été approuvé par l'AMF, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129.

L'AMF n'approuve ce Prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'émetteur ou sur la qualité des valeurs mobilières faisant l'objet du Prospectus.

Les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées.

3.6 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'Offre

Le listing Sponsor, le Chef de File et Teneur de livre et/ou certains de leurs affiliés pourraient rendre à l'avenir, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux ou autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils pourraient recevoir une rémunération.

Certains actionnaires historiques pourraient également avoir un intérêt à l'Offre dans la mesure où celle-ci pourrait permettre une liquidité partielle ou totale de leurs participations, notamment Experienced Capital Partners et 360 Capital Partners.

3.7 Informations complémentaires

3.7.1 Conseillers

Néant.

3.7.2 Autres informations contenues dans le Prospectus auditées ou examinées par les contrôleurs légaux – Rapports

Néant.

3.8 Raisons de l'Offre – Utilisation du produit de l'Offre – Dépenses liées à l'Offre

L'émission des Actions Nouvelles dans le cadre de l'inscription de la totalité des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* à Paris est destinée à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer son activité et son développement.

Le Slip Français a pour objectifs de poursuivre l'accélération de son modèle industriel intégré, rentable et générateur de trésorerie, dans la continuité directe du redressement opéré entre 2023 et 2025.

Le produit net des fonds levés dans le cadre de l'émission des Actions Nouvelles (environ 3,7 M€ sur la base du Prix de l'Offre en cas de réalisation de l'Augmentation de Capital à 100%) permettra à la Société de financer cette nouvelle phase de développement, articulée autour de plusieurs axes stratégiques :

- la montée en puissance industrielle de l'usine Bonne Nouvelle, à travers l'acquisition de nouvelles machines, le recrutement de talents et l'extension des surfaces de production, afin d'accompagner la croissance des volumes produits ainsi que la demande B2B émanant de marques tierces ainsi que le déploiement et le développement de Fier(T), nouvelle brique de production textile ;
- L'accélération commerciale et marketing, notamment via le canal audiovisuel et le développement des multimarques et revendeurs, afin de renforcer les parts de marché de la Société sur le marché français du sous-vêtement ; et
- le renforcement du fonds de roulement, afin de soutenir la croissance attendue des volumes.

Utilisation des fonds de l'offre (M€)	Emission à 100%
Montée en puissance de Bonne Nouvelle et développement de Fier(T)	34%
Accélération commerciale et marketing	32%
Renforcements du fonds de roulement	34%
Total	100%

Au-delà de ces objectifs opérationnels, l'Offre s'inscrit avant tout dans une ambition plus large consistant à associer plus étroitement les investisseurs français de toute nature au développement de la Société, en permettant notamment aux particuliers de devenir actionnaires d'une marque qu'ils

contribuent à faire vivre depuis sa création et qui porte la conviction qu'une industrie textile française compétitive est possible.

L'opération vise également à offrir une liquidité [partielle ou totale] à certains investisseurs financiers historiques, notamment 360 Capital Partners et Experienced Capital Partners, respectivement présents au capital depuis 2015 et 2016, dans des conditions cohérentes avec le parcours de transformation accompli par la Société.

L'Offre prévoit en effet la cession de 100% de leurs participations respectives dans Le Slip Français en cas de réalisation de la cession initiale et de la mise en œuvre en intégralité de la clause d'extension et de l'option de surallocation cf. section 8.7.1 du Prospectus.

4. STRATEGIE, RESULTATS ET ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

4.1 Informations concernant l'Emetteur

4.1.1 Dénomination sociale et nom commercial de la Société

La Société a pour dénomination sociale et nom commercial : LE SLIP FRANÇAIS

4.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de la Société et identifiant d'entité juridique (LEI)

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 130 195.

L'identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société est le 9695008VOYB3ML2AN796

4.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 11 janvier 2012 pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

4.1.4 Siège social de la Société, forme juridique, législation régissant ses activités

La Société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée. Elle a été transformée en société par actions simplifiée par décision unanime de ses associés le 26 novembre 2013.

Elle a été transformée en société anonyme par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 30 janvier 2015.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L. 225-1 et suivants du Code de commerce.

Le siège social de la Société est situé au : 6 rue de Paradis 75010 Paris. Les coordonnées de la Société sont les suivantes :

Téléphone : +33 (0)1 42 77 92 79

Adresse courriel : contact@leslipfrancais.io

Site Internet : www.leslipfrancais.fr

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du Prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le Prospectus.

4.1.5 Changement significatif de la structure financière du Groupe depuis le 31 décembre 2025

Depuis le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'endettement ou les financements du Groupe.

4.1.6 Description du financement attendu de l'activité du Groupe

La Société dispose de la trésorerie disponible pour faire face à ses besoins au cours des 12 prochains mois.

La mise en œuvre de la stratégie de croissance de la Société (se reporter en section 4.2.1 du Prospectus) implique des investissements additionnels qui seront financés, grâce à la réalisation de l'augmentation de capital qui accompagnera l'introduction en bourse envisagée de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

4.2 Aperçu des activités

Le Slip Français est un groupe français fondé en 2011 spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de sous-vêtements, vêtements et accessoires du quotidien, développé autour d'un positionnement combinant puissance de marque, fabrication française, qualité perçue, proximité avec le consommateur et recherche croissante de compétitivité industrielle.

Historiquement construit autour du sous-vêtement masculin, le Groupe a progressivement élargi son offre à d'autres catégories telles que les chaussettes, les pyjamas, les tee-shirts et certaines références féminines, tout en conservant une cohérence forte autour des sous-vêtements du quotidien.

L'activité du Groupe repose sur une articulation entre, d'une part, une activité de marque, de conception, de commercialisation et de relation client portée par Le Slip Français S.A. et, d'autre part, une activité de production textile progressivement internalisée au travers de ses filiales industrielles dédiées. La société mère assure le pilotage de la marque, de l'offre, du marketing, des canaux de distribution, des fonctions support et, plus largement, de la stratégie d'ensemble du Groupe.

Le Groupe se distingue d'un acteur textile reposant exclusivement sur la sous-traitance, dans la mesure où il maîtrise une part croissante de sa chaîne de valeur, depuis le développement produit jusqu'à la fabrication et à la distribution, dans une logique de recherche de compétitivité, de sécurisation des approvisionnements et de structuration d'un modèle de fabrication française à plus grande échelle.

Le Slip Français se positionne ainsi comme le leader *made in France* de son marché² et a mis en place une organisation structurée pour conserver cette position.

Le modèle économique du Groupe s'appuie principalement sur le canal digital, qui concentre aujourd'hui la majeure partie de ses ventes, complété par des canaux de marketplaces, de grands magasins, de multimarques et revendeurs, de grande distribution alimentaire ainsi que, de manière plus sélective, par quelques points de vente physiques. Cette organisation permet au Groupe de combiner maîtrise directe de la relation client, diffusion plus large des produits et pilotage fin des arbitrages entre volume, marge et visibilité.

Le Groupe évolue quasi-exclusivement en France et concentre aujourd'hui sa stratégie sur ce marché domestique. Son développement s'inscrit dans une logique combinant notoriété de marque, accessibilité accrue de l'offre, montée en volumes, structuration industrielle et recherche d'une croissance plus rentable.

DONNÉES COMMERCIALES ET OPÉRATIONNELLES CLÉS	
Données consolidées 2025 – Exercice clos le 31 décembre 2025	
INDICATEUR	DONNÉES CONSOLIDÉES 2025
 Chiffre d'affaires consolidé	21,1 M€
 Croissance des volumes	+24 %
 Nouveaux clients recrutés	> 180 000
 Part du chiffre d'affaires réalisée via le site e-commerce	> 70 %
 Nombre de boutiques (au 30 avril 2026)	2
 Part de production de sous-vêtements internalisée	62 %
 Prix moyen du sous-vêtement	16,50 € TTC
 Baisse du prix de revient industriel moyen (2023-2025)	-45 %

Données consolidées 2025 ou à date du 31 décembre 2025

² Position de leader déclarée par la Société sur la base

- de son chiffre d'affaires 2025 de 21 millions d'euros, représentant une part de marché d'environ 4 % du marché français du sous-vêtement ;
- de plus de 1,5 million de pièces vendues ;
- d'une production effectivement réalisée en France au sein de son outil industriel intégré, par opposition à des modèles reposant principalement sur de la sous-traitance ou sur des allégations d'origine non assorties d'une fabrication française tangible.

4.2.1 Stratégie et objectifs

La stratégie de création de valeur du Groupe repose sur un cercle vertueux associant marketing, commerce et industrie, mis en œuvre depuis 2023, avec pour objectif d'accroître les parts de marché du Groupe sur son cœur d'activité, de renforcer la compétitivité de son modèle industriel et d'inscrire son développement dans une trajectoire de croissance rentable et génératrice de trésorerie. Elle s'articule autour de plusieurs leviers complémentaires.

Repositionnement commercial de la marque

Cet axe consiste à rendre l'offre plus accessible, plus lisible et plus compatible avec un usage de quotidien. Le Groupe cherche moins à vendre un produit occasionnel ou un objet cadeau et à davantage proposer des produits qui ont pour vocation à devenir un réflexe d'équipement sur les catégories qu'il adresse. Cette inflexion suppose une politique de prix plus ambitieuse, une simplification des gammes et une focalisation accrue sur les références à fort potentiel de volume. Cette politique s'est traduite par la baisse des prix de moitié des articles et une rationalisation de la gamme proposée.

Reconquête industrielle

Il s'agit sans doute du pivot le plus original de la trajectoire récente du Groupe. Là où beaucoup de marques se contentent d'arbitrer entre fournisseurs, Le Slip Français cherche à internaliser progressivement une part de sa production afin d'améliorer structurellement ses conditions économiques. Cette stratégie répond à une logique de long terme : elle doit permettre de mieux maîtriser la qualité, de réduire les dépendances, de sécuriser les délais et surtout de rendre possible une politique de prix plus agressive sans dégrader la marge dans des proportions incompatibles avec la rentabilité.

Rationalisation du modèle de distribution

Le Groupe a choisi de réduire fortement son exposition aux boutiques en propre, de réévaluer le rôle des multimarques et revendeurs traditionnels et de concentrer ses efforts sur les canaux jugés les plus contributifs ou les plus cohérents avec sa stratégie. Le digital demeure le centre de gravité du modèle, mais il est complété par des canaux sélectionnés en fonction de leur rôle de volume, de visibilité ou de diffusion (ex : Galerie Lafayette). Cette discipline dans le choix des canaux constitue une composante essentielle de la transformation engagée.

Excellence marketing et relationnel

Le Groupe dispose d'un actif de notoriété puissant, l'enjeu est désormais d'en maximiser la conversion. Cela implique de renforcer l'efficacité des investissements média.

Le Groupe met en œuvre un plan média annuel d'envergure reposant principalement sur la publicité télévisée, au travers de campagnes diffusées notamment sur M6, L'Équipe, Canal+ et France TV. Ce dispositif est complété par des leviers digitaux, comprenant notamment Meta, Google Ads, des campagnes SMS ainsi que des dispositifs promotionnels et incitatifs déployés directement sur le site internet de la Société, ajustés en fonction des principaux temps forts commerciaux.

L'animation commerciale est structurée autour d'un calendrier récurrent, comprenant notamment les soldes, la Saint-Valentin, le Grand Ménage du Slip, les French Days, la Fête des Mères, la Fête des Pères, le Black Friday et Noël, avec des opérations promotionnelles régulières tout au long de l'année.

Le CRM constitue par ailleurs un pilier central du dispositif commercial, le canal web à travers le site marchand leslipfrançais représentant plus de 70 % du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2025, notamment grâce à l'exploitation d'une base d'avis clients significative, comptant 88 768 avis.

Cette stratégie de communication s'inscrit dans la logique du repositionnement engagé par le Groupe, qui vise à convertir un niveau élevé de notoriété en parts de marché additionnelles afin d'atteindre 8% de parts de marché à l'horizon 2030.

4.2.1.1 Environnement réglementaire

Le Groupe évolue dans un environnement réglementaire dense et évolutif, qui combine le droit des sociétés et des marchés financiers applicable au projet d'introduction en bourse, les règles relatives au commerce électronique et à la protection des consommateurs, la réglementation textile, les exigences

environnementales croissantes applicables aux produits d'habillement, les règles relatives aux allégations environnementales, ainsi que les normes sociales, sanitaires et de sécurité applicables à ses ateliers et partenaires de production.

4.2.1.1.1 Réglementation applicable aux produits textiles, à l'étiquetage et à la composition

Les produits commercialisés par le Groupe sont soumis aux règles européennes notamment le règlement européen n°1007/2011 et la législation française relative à l'étiquetage des produits textiles, notamment en matière de dénomination des fibres, de composition, d'information du consommateur et de traçabilité des produits. Plus précisément, cette norme impose que les produits textiles mis sur le marché soient étiquetés ou marqués conformément au règlement, notamment avec la composition en fibres, en utilisant uniquement les noms de fibres autorisés, en indiquant les pourcentages en poids des fibres par ordre décroissant, et, lorsque c'est nécessaire, la composition des différentes parties du produit. Si le produit contient des parties non textiles d'origine animale, cela doit aussi être indiqué. L'étiquetage doit être durable, lisible, visible et accessible. Pour la vente en France, l'information doit être fournie en français.

Le positionnement du Groupe reposant fortement sur la fabrication française, la Société doit porter une attention particulière aux règles relatives aux indications d'origine et aux allégations de type « fabriqué en France », « Made in France » ou équivalentes. Ces mentions doivent être documentées, vérifiables et cohérentes avec les étapes de fabrication effectivement réalisées en France, avec les règles douanières d'origine non préférentielle et avec les pratiques de contrôle de la DGCCRF.

4.2.1.1.2 Réglementation environnementale, affichage environnemental et allégations responsables

Les produits commercialisés par le Groupe s'inscrivent dans un cadre réglementaire environnemental en renforcement, tant au niveau européen qu'au niveau français. Au niveau de l'Union européenne, le règlement (UE) 2024/1781 établissant un cadre pour la fixation d'exigences d'écoconception applicables aux produits durables (Ecodesign for Sustainable Products Regulation ou ESPR) est entré en vigueur le 18 juillet 2024. Ce texte crée un cadre général permettant l'adoption, par catégories de produits, d'exigences portant notamment sur la durabilité, la réparabilité, la circularité, la présence de matières recyclées, l'empreinte environnementale ou encore la mise à disposition d'informations relatives à la durabilité des produits, y compris au travers du futur Digital Product Passport. Les textiles font partie des catégories de produits visées par ce nouveau cadre.

En France, les travaux relatifs à l'affichage environnemental des textiles d'habillement et des chaussures se poursuivent dans le prolongement de la loi AGECE et de la loi Climat et Résilience. Le dispositif français d'affichage environnemental sur le textile est aujourd'hui présenté par l'ADEME et les pouvoirs publics comme un dispositif volontaire et encadré, fondé sur une approche d'analyse du cycle de vie et sur des outils tels qu'Ecobalyse, avec un déploiement en cours sur le secteur textile. Les travaux techniques se poursuivent afin de consolider la méthode, le format d'affichage et les modalités de calcul.

Parallèlement, les allégations environnementales utilisées dans la communication commerciale des entreprises font l'objet d'un encadrement plus strict. En droit français, la DGCCRF rappelle qu'une allégation environnementale doit être fiable, claire, précise, vérifiable, non ambiguë et justifiée par des éléments objectifs et scientifiquement fondés, en portant prioritairement sur les impacts environnementaux significatifs du produit et sans masquer d'éventuels transferts d'impact sur d'autres étapes du cycle de vie. L'usage d'arguments tels que « responsable », « durable », « écologique », « bas carbone » ou équivalents suppose ainsi une documentation suffisante et une vigilance particulière dans la formulation des messages commerciaux.

Au niveau européen, cette exigence de loyauté de l'information environnementale a été renforcée par la directive (UE) 2024/825 relative à l'autonomisation des consommateurs pour la transition écologique, adoptée définitivement en février 2024. Ce texte modifie le droit européen de la consommation afin de mieux lutter contre les pratiques de greenwashing, notamment au travers d'un encadrement renforcé des allégations environnementales trompeuses, y compris certaines allégations génériques ou insuffisamment démontrées.

Dans ce contexte, le Groupe doit veiller à la conformité de ses pratiques en matière d'écoconception, d'information environnementale et de communication responsable. Cela implique notamment de pouvoir documenter ses démarches de calcul d'impact, ses analyses de cycle de vie, ses éventuelles communications relatives à l'origine, à la durabilité ou à la réduction de l'empreinte carbone de ses produits, ainsi que la cohérence entre ses messages commerciaux, ses supports d'affichage et les méthodes effectivement utilisées. Plus largement, le renforcement de ce cadre réglementaire est susceptible d'entraîner, à moyen terme, des obligations supplémentaires de formalisation, de collecte de données et de justification des performances environnementales alléguées pour les produits textiles.

4.2.1.1.3 Éco-conception, durabilité et évolution du cadre européen

Au niveau européen, le règlement UE 2024/1781 du 13 juin 2024 sur l'éco-conception des produits durables et les initiatives sectorielles relatives au textile renforcent progressivement les exigences applicables aux produits mis sur le marché, notamment en matière de durabilité, de réparabilité, de recyclabilité, de contenu environnemental, d'information produit et, à terme, vise à instaurer un passeport numérique des produits. Ces évolutions pourraient modifier les obligations applicables aux produits textiles et exiger des marques une plus grande maîtrise de leurs données produit, de leur chaîne d'approvisionnement et de leurs impacts environnementaux.

Compte tenu de son modèle reposant sur une production principalement française et sur un réseau de partenaires industriels identifiés, le Groupe estime disposer d'atouts en matière de traçabilité et de maîtrise de la chaîne de valeur. Toutefois, l'évolution de la réglementation pourrait également entraîner des coûts d'adaptation, de documentation, de contrôle, de systèmes d'information et d'audit supplémentaires.

4.2.1.1.4 Encadrement de la fast fashion et évolutions sectorielles en France

Le débat législatif français relatif à la réduction de l'impact environnemental de l'industrie textile renvoie notamment à la proposition de loi dite loi « anti fast-fashion ». Ce texte vise à encadrer certaines pratiques de mode éphémère ou ultra-éphémère, en particulier les modèles économiques reposant sur un renouvellement très rapide des références, des volumes importants de mise sur le marché et une forte incitation à la consommation. Les mesures envisagées ou débattues portent notamment sur l'instauration de messages de sensibilisation à destination des consommateurs concernant l'impact environnemental des produits textiles, la mise en place de mécanismes de modulation financière de type bonus-malus environnemental, l'encadrement de certaines pratiques publicitaires ou promotionnelles, ainsi que la responsabilisation accrue des acteurs mettant sur le marché un très grand nombre de références ou renouvelant très rapidement leurs collections.

Certaines versions discutées du texte prévoient notamment des pénalités financières applicables aux produits relevant de la mode ultra-éphémère, pouvant être modulées selon les caractéristiques des produits et les pratiques commerciales concernées.

À la date du présent Prospectus, le calendrier d'adoption définitive, le contenu final du texte et ses modalités d'application demeurent à confirmer. Toutefois, ces évolutions pourraient modifier les conditions de concurrence du secteur textile, notamment en renchérissant certains modèles économiques fondés sur la surproduction, le renouvellement permanent de l'offre, la pression promotionnelle et l'incitation à des achats fréquents de produits à faible durée d'usage.

Compte tenu de son positionnement fondé sur des produits fabriqués en France, une production locale, une plus grande traçabilité de la chaîne de valeur et une démarche de durabilité, le Groupe estime que ces évolutions pourraient contribuer à renforcer l'intérêt de son modèle auprès des consommateurs et des parties prenantes. Elles pourraient néanmoins imposer au Groupe de nouvelles obligations administratives, déclaratives, de documentation, d'information ou de communication, et entraîner des coûts additionnels de mise en conformité, de suivi ou d'adaptation de ses pratiques commerciales.

4.2.1.1.5 Protection des données personnelles, commerce électronique et relation client

Le canal digital représentant un axe majeur de distribution et de relation client, la Société est soumise au règlement général sur la protection des données (RGPD) applicable depuis le règlement (UE) 2016/679 du

27 avril 2016, à la réglementation e-commerce, aux règles relatives à la prospection commerciale, au consentement, aux cookies et traceurs, ainsi qu'aux obligations d'information des consommateurs dans le cadre de la vente à distance. Le Groupe doit notamment assurer la conformité de ses dispositifs CRM, de ses campagnes e-mailing et SMS, de ses outils d'analyse de performance, de ses pratiques de ciblage publicitaire et de ses relations avec les plateformes et prestataires digitaux.

La performance commerciale du Groupe repose en partie sur l'exploitation de sa base clients, sur la fidélisation, sur le réachat et sur la personnalisation des communications. Cette dépendance implique une gouvernance rigoureuse des données, des consentements, de la sécurité informatique et des prestataires externes intervenant dans la chaîne digitale.

4.2.1.1.6 Devoir de vigilance fournisseur, audits sociaux et certifications

La Société applique des règles de sélection et de suivi de ses sous-traitants et prestataires, notamment au travers d'un cahier des charges fournisseur intégrant des exigences sociales, environnementales, de santé et sécurité, de non-discrimination, d'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, ainsi que des principes anticorruptions. Ce code s'appuie sur les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les conventions de l'OIT, les principes directeurs de l'OCDE et le guide OCDE sur le devoir de diligence pour les chaînes d'approvisionnement dans le secteur de l'habillement.

Le Slip Français est également membre de l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS), elle réalise des audits sociaux auprès de ses fabricants (avec un objectif de 5 audits par an) et intègre le suivi des fabricants à son programme RSE « Bon Sens ». De ce fait, 8 usines sont labellisées ICS et 13 partenaires sont labellisés Entreprise du Patrimoine Vivant.

Les produits du Groupe sont certifiés Oeko-Tex Standard 100, certification visant à garantir l'absence de substances nocives dans les textiles. La société est également certifiée B Corp, certification volontaire délivrée par B Lab portant sur les pratiques globales de l'entreprise en matière sociale, environnementale, de gouvernance et de transparence. Le maintien de cette certification suppose le respect continu des standards applicables, la documentation des pratiques mises en œuvre, la prise en compte des impacts de l'activité sur les différentes parties prenantes, ainsi que la participation aux procédures périodiques de vérification et de renouvellement de certification.

Ces certifications et engagements contribuent à la crédibilité du positionnement responsable du Groupe, mais ne dispensent pas la Société d'une vigilance continue sur la documentation, l'actualisation et la vérification de ses engagements.

4.2.2 Principales activités

4.2.2.1 Une marque française positionnée sur les essentiels du quotidien

L'activité du Groupe repose d'abord sur l'exploitation, la valorisation et le développement de la marque Le Slip Français. La marque constitue le premier actif immatériel du Groupe. Elle concentre son identité, sa notoriété, son capital de confiance, sa capacité de différenciation et sa puissance de recrutement commercial.

Historiquement, la marque s'est imposée sur le marché français par une combinaison de tonalité de communication singulière volontairement provocatrice, d'incarnation entrepreneuriale forte, de parti pris visuel immédiatement identifiable et de promesse de fabrication française.

Cette notoriété est un élément structurant du modèle dans la mesure où elle permet au Groupe de disposer d'un niveau de reconnaissance supérieur à sa part de marché effective, créant ainsi un potentiel important de conversion et d'élargissement du marché adressé, le Groupe possédant 4% de parts de marché contre 60% de notoriété spontanée³.

Cette activité de marque recouvre un ensemble de fonctions qui dépassent largement la communication. Elle comprend la définition du positionnement, la construction des collections, l'architecture de gamme, la

³ Selon une étude réalisée par YouGov France pour Le Slip Français en octobre 2025

politique de prix, le packaging, le storytelling, la gestion des temps forts commerciaux, le pilotage des opérations promotionnelles, l'animation des réseaux sociaux, le CRM (*Customer Relationship Management* – gestion des relations clients), l'acquisition client et la fidélisation. Le Slip Français est un dispositif économique et relationnel complet, qui structure la façon dont les produits sont conçus, présentés, vendus et rachetés.

Le positionnement de la marque a connu une évolution notable au cours des derniers exercices. Historiquement associée à un univers premium, affinitaire et parfois fortement orienté cadeau, la marque a engagé en 2023 un repositionnement visant à devenir une marque d'équipement du quotidien plus accessible. Ainsi la marque a lancé la (R) Évolution qui a consisté à diviser le prix du sous-vêtement par 2 passant d'un prix affiché de 40€ à 20€.

Cette évolution n'a pas remis en cause son ADN de fabrication française ni sa volonté de maintenir une forte qualité perçue. Elle a, en revanche, conduit à une révision profonde de la lisibilité de l'offre, de la hiérarchie des prix, de la composition des assortiments et du discours commercial. L'objectif du Groupe est d'inciter l'utilisateur à s'équiper régulièrement auprès d'une marque devenue plus compétitive.

La marque est aussi un vecteur d'élargissement de l'accès à des produits fabriqués en France. Là où le *made in France* pouvait être perçu comme un attribut réservé à une clientèle étroite ou à des achats ponctuels, Le Slip Français cherche à faire de cette promesse un élément normalisé de la consommation du quotidien. Cette ambition suppose de rendre la fabrication française moins exceptionnelle et plus compatible avec des volumes significatifs, ce qui explique le lien étroit entre la stratégie de marque et la stratégie industrielle.

Le travail sur la marque repose également sur la capacité à maintenir une forte cohérence dans le temps. Les produits commercialisés, même lorsqu'ils se diversifient, doivent rester immédiatement lisibles comme relevant de la marque Le Slip Français. Cette cohérence s'exprime par le ton de communication, par les codes graphiques, par l'accent mis sur la fabrication locale, par le choix de catégories proches des usages quotidiens et par un focus sur la réindustrialisation, le bon sens productif et la proximité avec les ateliers.

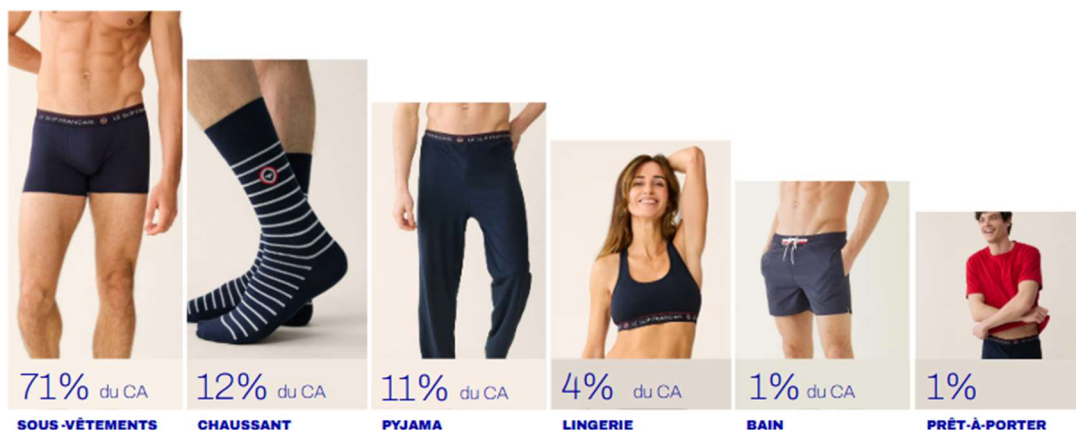
La marque joue également un rôle essentiel dans la gestion de la confiance. Dans des catégories de produits où l'essayage n'est pas systématique, notamment sur le digital, le client se repose sur un ensemble de signaux : qualité perçue, réputation, avis, lisibilité des promesses, stabilité de l'offre, cohérence visuelle et réassurance éditoriale. Le Slip Français tire une partie de sa performance de cette capacité à sécuriser l'acte d'achat à distance par la force de la marque.

4.2.2.2 Une offre structurée autour des sous-vêtements, des chaussettes et des vêtements du quotidien

L'offre du Slip Français s'est progressivement construite autour d'un ensemble élargi d'essentiels textiles, couvrant aussi bien les sous-vêtements que les chaussettes, les vêtements du quotidien et plusieurs catégories complémentaires, permettant au Groupe d'adresser l'ensemble des besoins de consommation récurrente de ses clients.

4.2.2.2.1 Le sous-vêtement masculin, cœur historique et principal moteur d'activité du Groupe

Le sous-vêtement masculin constitue le cœur historique de l'activité du Groupe. Cette catégorie concentre à la fois l'origine de la marque, sa plus forte lisibilité commerciale, la part prépondérante de ses volumes ainsi que l'essentiel des efforts de transformation engagés depuis 2023. En 2025, les sous-vêtements représentent ainsi 71 % de l'activité du Groupe, loin devant les chaussettes (12 %) et les pyjamas (11 %), confirmant leur rôle central dans le mix produit, dans la structure des revenus et dans l'identité même de la marque.



L'offre du Groupe couvre principalement des boxers, slips, caleçons et références assimilées. Ces produits sont commercialisés à l'unité, mais surtout selon une logique de packs, de trios, de lots ou de semainiers, qui occupent une place structurante dans l'économie du modèle.

Cette construction de l'offre ne relève pas uniquement d'un choix merchandising : elle participe directement à la compétitivité commerciale de la catégorie. Les packs améliorent la perception prix, soutiennent le panier moyen, facilitent l'équipement complet du client et permettent au Groupe d'inscrire son offre dans une logique plus offensive face aux acteurs de grande diffusion.

Le sous-vêtement n'est donc pas appréhendé par le Groupe comme un produit textile accessoire, mais comme un produit d'équipement du quotidien, destiné à combiner fréquence d'achat, simplicité d'usage, lisibilité commerciale et potentiel de massification.

Cette catégorie présente plusieurs caractéristiques structurellement favorables. Le sous-vêtement masculin est d'abord un produit de renouvellement récurrent, dont l'achat peut répondre à des logiques de rééquipement personnel, de renouvellement fonctionnel, d'achat en lots ou encore de cadeau.

Il s'agit également d'un produit dont la standardisation est possible sans nuire nécessairement à la désirabilité, dès lors que la qualité perçue, la coupe, le confort, la lisibilité de l'offre et la confiance dans la marque demeurent élevés. Cette combinaison rend la catégorie particulièrement adaptée à un modèle articulant marque, distribution digitale et industrialisation. Elle permet de réduire la complexité de gamme, d'augmenter la répétabilité des achats et de soutenir des séries de production plus longues, compatibles avec une logique de gains de productivité.

Le Groupe a précisément structuré son développement autour de cette équation : proposer un sous-vêtement fabriqué en France, immédiatement identifiable, suffisamment lisible pour être acheté simplement en ligne, et progressivement plus compétitif pour devenir un achat d'équipement. À cet égard, le sous-vêtement masculin présente une forte compatibilité avec le commerce digital. L'acte d'achat repose moins sur l'essayage que sur la confiance dans la marque, la stabilité des coupes, la réassurance apportée par les avis clients, la qualité de l'information produit et la simplicité de l'offre. Cette caractéristique favorise une distribution en ligne de grande ampleur, dans laquelle la marque joue un rôle essentiel de réduction du risque perçu et de facilitation du réachat.

L'activité sous-vêtement du Groupe a connu, au cours des derniers exercices, une transformation particulièrement significative. Après une première opération nationale intitulée « (R)ÉVOLUTION » engagée en 2023, Le Slip Français s'est lancé en 2024 dans un repositionnement profond consistant notamment à diviser par deux le prix affiché de ses sous-vêtements, avec le passage de 40 € à 20 € sur cette gamme concernée. Ce mouvement s'est inscrit dans une mutation plus large du modèle économique du Groupe.

Le prix moyen du sous-vêtement Le Slip Français, toutes gammes confondues, a ainsi reculé de 46 % entre 2023 et 2025, passant de 30 € hors taxe à 16,50 € hors taxe. Dans le même temps, le nombre de références a été réduit de 30 %, de 656 à 459 références, tandis que le prix de revient industriel a également diminué de 45% sur l'ensemble de la gamme.

Cette évolution tarifaire n'a pas été conçue comme une simple politique promotionnelle mais permet au Groupe de rendre le *made in France* accessible à une clientèle plus large et à transformer le sous-vêtement en principal levier d'élargissement du marché adressé.

La baisse du prix moyen de vente réalisée entre 2023 et 2025, poursuit ainsi un triple objectif :

- démocratiser l'accès au produit fabriqué en France,
- accroître la base de clientèle,
- tout en préservant l'amélioration de la marge brute grâce aux gains industriels.

Le Groupe considère ce repositionnement prix comme le point de départ d'un cercle vertueux entre commerce, marketing et industrie. La baisse des prix est destinée à élargir le marché adressé et à soutenir l'augmentation des volumes. La hausse des volumes doit, elle, permettre une meilleure absorption des coûts fixes, un accroissement de la productivité, une amélioration des conditions industrielles et, à terme, une réduction supplémentaire du prix de revient.



Avec cette évolution, le Groupe a connu en 2025 une croissance des volumes de 24 %, le doublement des volumes de l'offre (R)ÉVOLUTION par rapport à 2024, ainsi que 908 000 articles (R)ÉVOLUTION écoulés sur l'exercice.

Une offre de sous-vêtements structurée autour d'une gamme variée

L'activité sous-vêtement du Groupe repose sur une architecture d'offre organisée autour de trois ensembles complémentaires : une gamme permanente, constituant le socle récurrent de l'activité, des collections et collaborations destinées à animer commercialement la marque, et des produits épuisables, correspondant à des références ponctuelles ou saisonnières ayant vocation à être écoulés sur une période déterminée.

Cette structuration permet au Groupe de répondre à plusieurs logiques commerciales : couvrir à la fois les besoins d'équipement quotidien, les attentes d'une clientèle historiquement attachée à la marque et les logiques d'achat en lots ou de cadeau. Le sous-vêtement masculin représente 71 % des ventes totales en volume du Groupe, le boxer à lui seul pesant 50,5 % des volumes vendus au titre de l'exercice 2025.

La gamme permanente : le socle récurrent de l'offre

La gamme permanente regroupe les références destinées à être commercialisées de manière continue ou quasi continue. Elle comprend notamment :

1. l'offre (R)ÉVOLUTION, qui constitue le cœur du repositionnement engagé par le Groupe depuis 2023-2024, et
2. les références historiques et récurrentes de la marque, parmi lesquelles Marius, Michel, Terrible, Guillaume.

Cette gamme représente environ 70,1% du CA 2025 de l'activité sous-vêtements, avec 584 533 articles vendus, marquant l'importance stratégique de cette gamme pour le Groupe.



Au sein de cette gamme permanente, l'offre (R)ÉVOLUTION occupe une place centrale. Elle traduit la volonté du Groupe de rendre le sous-vêtement fabriqué en France plus accessible, en passant d'une logique de produit cadeau à une logique de produit d'équipement du quotidien. Cette offre est notamment déclinée autour de deux références structurantes : Redoutable, pour les boxers, et Intrépide, pour les slips. Elle constitue ainsi le principal vecteur de volume, de conquête de nouveaux clients et d'élargissement du marché adressé.

Elle concentre 52 % des quantités vendues sur l'année, ce qui en fait la première contributrice du Groupe en volume. La référence unitaire la plus performante est le TNO Boxer Marine, produit n°1 du Groupe. Sur l'exercice 2025, cette référence a généré 2,6 M€ HT pour 181.541 pièces vendues, soit un prix moyen unitaire d'environ 14,41 € HT.

TNO Boxer Marine

La déclinaison Redoutable, dédiée aux boxers, joue par ailleurs un rôle déterminant dans la performance commerciale en valeur, notamment à travers les formats packagés. Le Pack Cinco Redoutable, composé de cinq boxers, représente à lui seul entre 4 % et 7 % du chiffre d'affaires HT hebdomadaire et peut atteindre environ 40 K€ HT lors de la semaine du Black Friday. Le Semainier Boxer ainsi que les différents Packs Trio Redoutable complètent cette dynamique, avec une contribution comprise entre 2,5 % et 5 % du chiffre d'affaires chacun. Ensemble, ces dix références représentent environ 22 % à 25 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

Redoutable occupe une place centrale dans la monétisation commerciale de l'activité sous-vêtement. Les meilleures performances commerciales en valeur sont principalement réalisées par des packs de sous-vêtements masculins, majoritairement issus de cette référence. Ainsi le Top 10 des produits du Groupe est composé de packs de sous-vêtements masculins, principalement Redoutable.



Référence Redoutable (Pack cinco)



La déclinaison Intrépide, dédiée aux slips, complète cette architecture en permettant au Groupe de couvrir un usage complémentaire au boxer, tout en conservant la même logique d'accessibilité, de simplicité de gamme et d'équipement quotidien. Elle contribue ainsi à élargir l'offre permanente sans complexifier excessivement le portefeuille produit.

Slip Intrépide

Les autres références permanentes

Le Groupe propose également les références Marius, Michel, Terrible et Guillaume. Ces produits se situent à un niveau de prix supérieur à celui de l'offre (R)ÉVOLUTION et occupent une fonction différente dans l'architecture produit du Groupe. Ils se vendent autour de 18 € à 25 € HT l'unité, certaines références atteignant un niveau légèrement supérieur, comme le Marius Marinière LSF Bleu, à environ 35€ TTC.



Marius Marinière LSF Bleu

Ces références remplissent une fonction de continuité dans le portefeuille produit. Elles permettent au Groupe de conserver une profondeur de gamme plus historique et plus premium, en cohérence avec son ADN initial de marque de fabrication française à forte qualité perçue. Elles servent également de repère pour une clientèle historiquement attachée à certaines références de la marque, tout en maintenant une hiérarchie tarifaire cohérente au sein de l'offre globale.

Ces références complémentaires à l'offre (R)ÉVOLUTION ne constituent pas les principaux moteurs de volume du Groupe, mais contribuent à la richesse du portefeuille, à la stabilité de l'offre et au maintien d'une partie du positionnement historique de la marque. À ce titre, elle joue un rôle d'équilibre dans un contexte où la démocratisation du produit s'est accélérée au travers des autres gammes.

Les collections et collaborations : animation commerciale et désirabilité

En complément de sa gamme Permanente, le Groupe exploite des collections et collaborations ponctuelles. Ces références peuvent être liées à des temps forts commerciaux, à des capsules saisonnières, à des opérations événementielles ou à des partenariats de marque, notamment autour de produits tels que les produits Léopard, Saint-Valentin, Noël ou XV de France. Ces références se situent généralement sur des niveaux de prix compris entre 17 € et 25 € HT l'unité. Cette gamme de produits représente environ 22,2% du CA 2025 de l'activité sous-vêtements, avec 168 114 articles vendus.

Ces produits n'ont pas vocation à porter le cœur des volumes, mais remplissent une fonction spécifique dans l'architecture de l'offre. Ils contribuent à l'animation commerciale de la marque, à la gestion du calendrier promotionnel et à l'entretien de la désirabilité. Ils permettent d'introduire de la nouveauté, de soutenir certains temps forts et de créer des effets de rareté ou d'exclusivité. Dans un portefeuille produit de plus en plus rationalisé, ces collections participent ainsi à la préservation d'une dimension créative et événementielle.

Les produits épuisables : animation commerciale et gestion active des stocks

Le Groupe commercialise également des produits dits épuisables, correspondant à des références qui n'ont pas vocation à être reconduites durablement dans l'offre. Cette gamme représente environ 7,7% du chiffre d'affaires 2025 de l'activité sous-vêtements du Groupe avec 58 488 articles vendus. Il s'agit d'anciennes collections, de séries limitées, de produits saisonniers, de fins de stock ou de références à rotation plus lente.

Ces produits jouent un rôle complémentaire dans la gestion commerciale du Groupe. Ils permettent d'animer certaines périodes de vente, de proposer des offres attractives, de soutenir les opérations promotionnelles et d'optimiser l'écoulement des stocks. Ils participent également à la maîtrise du besoin en fonds de roulement, en limitant l'accumulation de références non permanentes et en améliorant la conversion des stocks en trésorerie.

Les produits épuisables s'inscrivent ainsi dans une logique de pilotage actif de l'offre : préserver la clarté de la gamme permanente, tout en permettant une gestion dynamique des références ponctuelles ou non reconduites.

Une hiérarchie de gammes cohérente

L'offre sous-vêtement du Groupe s'organise ainsi selon une hiérarchie volontairement lisible. La gamme permanente constitue le socle récurrent de l'activité, intégrant l'offre (R)ÉVOLUTION (Redoutable et Intrépide) et les références historiques. Les collections et collaborations soutiennent l'animation commerciale, la nouveauté et la désirabilité de la marque. Les produits épuisables permettent enfin d'optimiser la gestion des stocks et de soutenir ponctuellement l'activité commerciale.

Cette organisation permet au Groupe de ne pas dépendre d'une seule logique produit ou d'un seul niveau de prix et de concilier plusieurs objectifs : accroître les volumes, préserver une profondeur de gamme, optimiser le panier moyen, soutenir les temps forts commerciaux, maîtriser les stocks et maintenir une cohérence de marque.

4.2.2.2 Les chaussettes, une catégorie complémentaire cohérente avec le positionnement du Groupe

Autour du sous-vêtement masculin, les chaussettes constituent l'un des prolongements les plus naturels de l'activité du Groupe. Cette catégorie s'inscrit pleinement dans le positionnement du Slip Français sur les essentiels textiles du quotidien, en combinant fréquence d'usage élevée, logique de renouvellement régulier, lisibilité commerciale et forte cohérence avec l'univers de marque. En 2025, les chaussettes représentaient 12 % de l'activité du Groupe, ce qui en fait la deuxième catégorie derrière le sous-vêtement et devant les pyjamas. Cette place dans le mix produit confirme leur rôle de relais commercial structurant au sein de l'offre.

Comme le sous-vêtement, la chaussette relève d'un produit de consommation courante, dont l'achat peut répondre à une logique de rééquipement fonctionnel, d'achat récurrent, de lot ou de cadeau.

Cette catégorie présente ainsi plusieurs qualités favorables au modèle du Groupe. Elle se prête bien à une commercialisation en packs, en lots ou en offres complémentaires, ce qui permet d'augmenter le panier moyen, de favoriser l'achat multi-unités et de soutenir une fréquence d'achat régulière.



L'offre chaussettes du Groupe s'articule autour de plusieurs gammes couvrant des usages complémentaires. La gamme Robuste constitue le socle de l'offre quotidienne, avec des chaussettes mi-hautes pensées pour le confort, l'intemporalité et la résistance. La gamme Tonnerre complète cette proposition avec des chaussettes basses, davantage adaptées à des usages légers ou estivaux. La gamme Lucas apporte une dimension plus mode et plus premium, portée par des motifs, rayures et coloris plus expressifs. Les socquettes Jo répondent, elles, à une logique d'achat d'appoint et de consommation saisonnière, tandis que la gamme Lucie constitue une déclinaison féminine plus créative. Enfin, la gamme Wilfried permet d'adresser un usage plus sportif, inspiré notamment de l'univers du tennis.

Malgré la diminution tarifaire réalisée par la Groupe en 2025, le chiffre d'affaires de la catégorie s'est maintenu à un niveau comparable à celui de 2024, tandis que les volumes vendus ont fortement progressé, multipliés par deux, ainsi 246 079 articles ont été vendus en 2025. Cette évolution illustre le potentiel de la chaussette comme produit de volume, de réachat et de complément de panier au sein de l'offre du Groupe.

Le Groupe ne considère pas cette activité comme une simple extension marginale de gamme. Le développement de La Belle Paire (cf. section 4.2.2.5 du Prospectus), filiale de production chaussettes du Groupe, reflète au contraire l'importance stratégique accordée à cette famille de produits dans la structuration de son modèle.

4.2.2.2.3 Les autres gammes de l'équipement du quotidien du Groupe

Les pyjamas

L'offre de pyjamas du Groupe constitue l'une des principales extensions de l'activité historique de Le Slip Français au-delà du seul sous-vêtement. Cette catégorie s'inscrit dans le prolongement naturel de l'univers du confort et de l'équipement personnel développé par la marque, en proposant des produits destinés à l'usage domestique, au repos et aux moments de vie du quotidien. Les pyjamas représentent 11 % de l'activité 2025 du Groupe, ce qui en fait une catégorie déjà significative dans le mix produit, derrière les sous-vêtements et à un niveau proche des chaussettes.

L'offre pyjama du Groupe distingue également plusieurs sous-catégories autonomes, notamment les hauts de pyjama homme, les bas de pyjama homme et, plus largement, les produits vendus séparément permettant au client de composer son propre ensemble.

Les Tee-shirts

Les tee-shirts et autres basiques du vestiaire quotidien constituent un axe de diversification supplémentaire. Ils ouvrent le Groupe à des marchés plus larges, certes plus concurrentiels, mais également compatibles avec sa logique d'industrialisation et avec son ambition d'étendre son savoir-faire à d'autres catégories d'essentiels textiles. L'ouverture de Fier(T) s'inscrit dans cette perspective. Elle traduit la volonté de ne plus limiter l'outil industriel du Groupe au seul sous-vêtement et d'élargir progressivement le champ de l'offre à des catégories où la répétition, le volume et la cohérence d'usage restent présents.

L'offre féminine

Bien que le cœur historique de l'activité du Groupe demeure centré sur l'univers masculin, l'offre féminine constitue un axe de développement transversal, présent dans plusieurs catégories de produits sans faire l'objet, à ce stade, d'un pôle autonome de même ampleur que le sous-vêtement homme. Les femmes représentent environ 40 % de la clientèle, ce qui confère à cette offre une importance commerciale réelle, même si elle reste plus limitée dans le mix produit que les catégories historiques. L'offre féminine se déploie de manière diffuse au sein des sous-vêtements, des chaussettes, des pyjamas et, plus largement, des produits d'équipement du quotidien, avec une approche visant moins à créer un univers séparé qu'à étendre progressivement le territoire de la marque à des usages et à des consommatrices complémentaires. Cette dimension transversale permet au Groupe d'élargir son marché adressé, d'enrichir sa relation client et de soutenir la montée en fréquence d'achat, tout en restant cohérent avec son positionnement fondé sur la fabrication française, la qualité perçue et les essentiels textiles du quotidien. À ce stade, l'offre féminine apparaît ainsi comme un levier de diversification et de profondeur commerciale, appelé à se développer de manière progressive et raisonnée dans le prolongement du modèle existant. Cependant, son développement doit être appréhendé avec prudence, car il suppose des arbitrages spécifiques en matière de style, de coupe, de merchandising et de communication. Cette diversification est d'autant plus essentielle compte tenu de la part de la clientèle féminine (i.e. 40% de la clientèle).

4.2.2.3 Une chaîne de valeur intégrée, de la conception à la distribution

La chaîne de valeur du Groupe s'organise de manière progressive, depuis la conception et le développement de l'offre en amont, jusqu'à la production, puis à la gestion logistique, à la distribution et à la relation client en aval. Elle repose sur l'articulation de fonctions internes centralisées, d'outils industriels progressivement intégrés et de partenaires externes spécialisés, au service d'un modèle couvrant l'ensemble du cycle de mise sur le marché des produits.

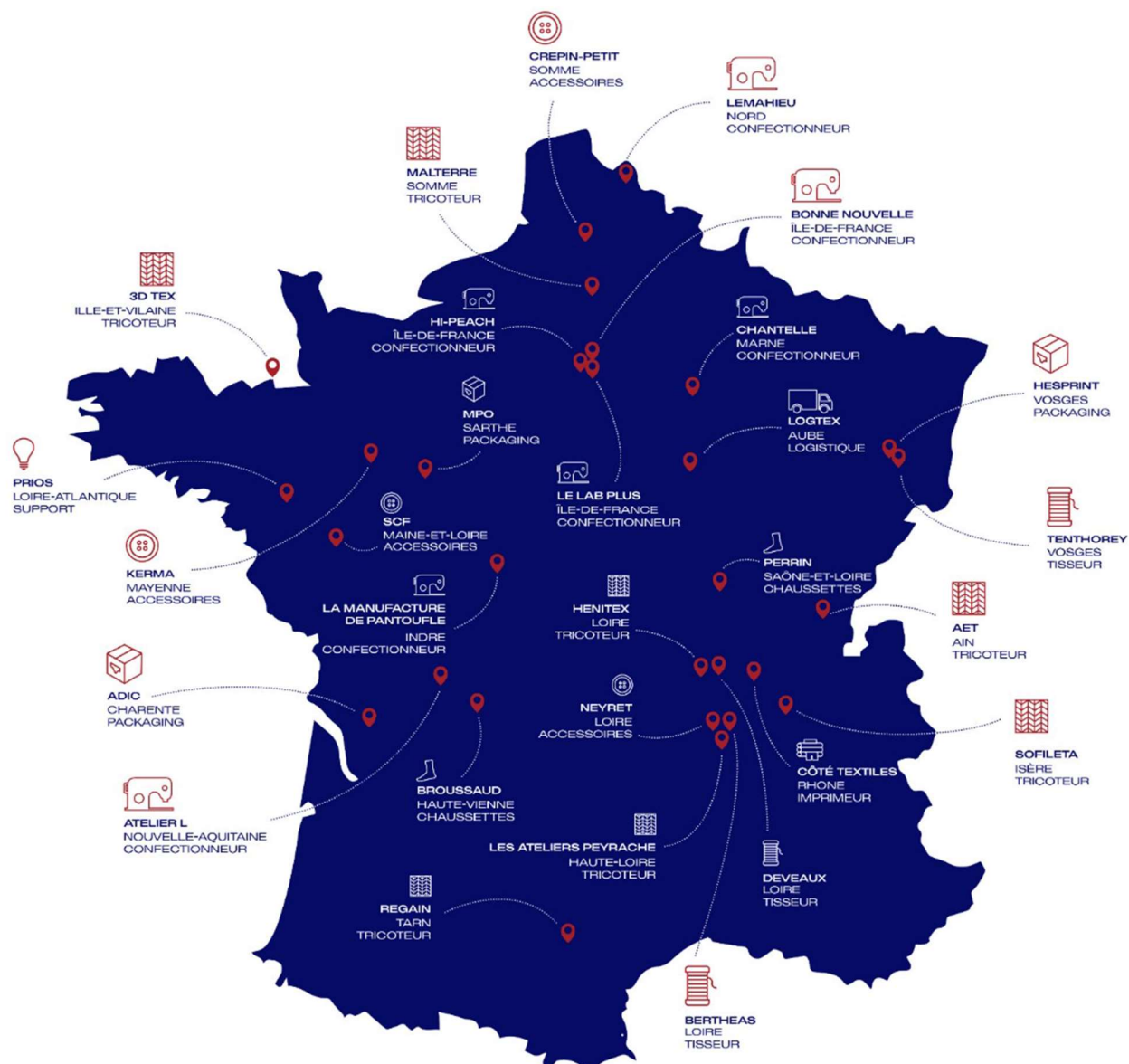
4.2.2.3.1 Conception, développement produit et approvisionnements

Le Slip Français S.A centralise les fonctions de conception, de développement produit, de structuration des gammes, de choix des matières, de fixation des prix cibles, de définition des conditionnements et de planification de la mise en marché.

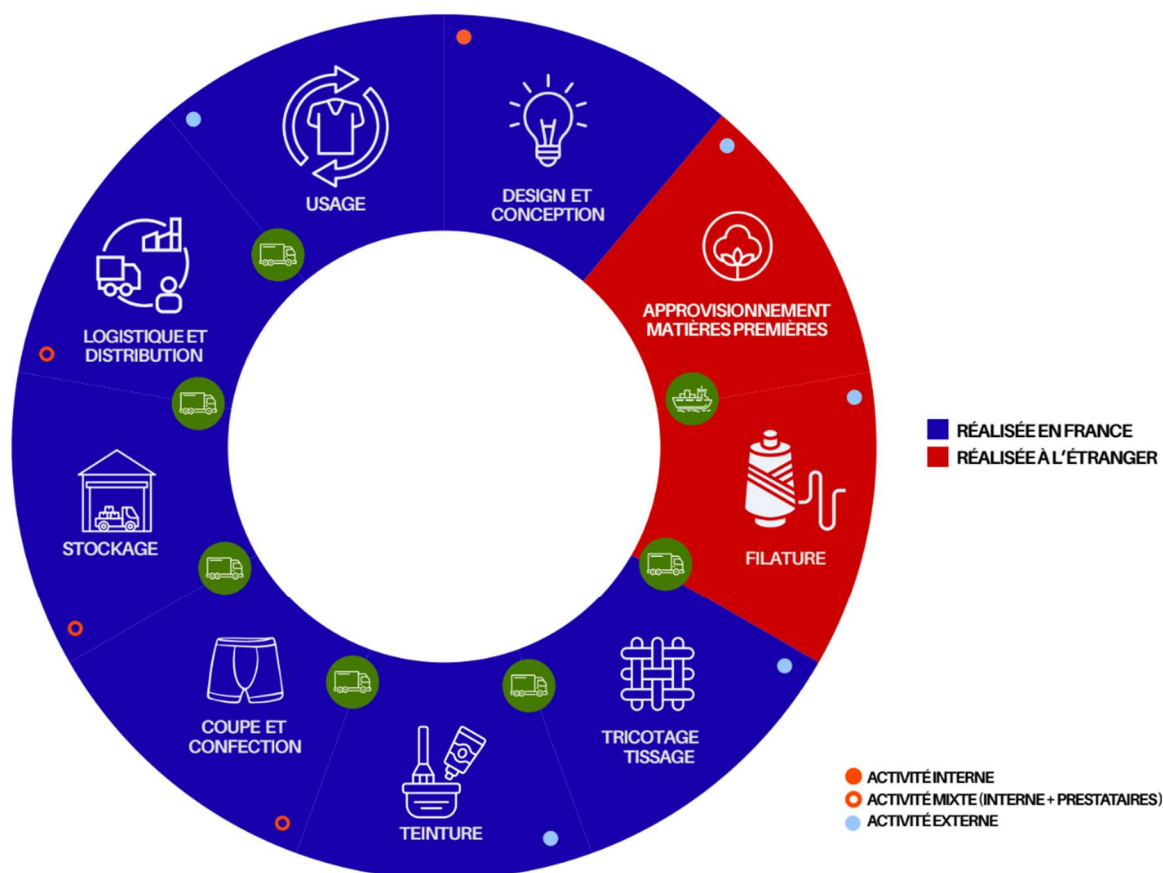
Le développement produit est pensé en lien direct avec les objectifs de volume, de prix et de faisabilité industrielle. Cette approche se reflète dans les arbitrages opérés depuis 2023, avec une réduction du nombre de références de 656 à 459 entre 2023 et 2025, soit -30 %, afin de concentrer l'offre sur les produits les plus lisibles et les plus compatibles avec une logique de massification.

En matière d'approvisionnements, le Groupe s'appuie sur un écosystème industriel complet :

- 30 usines partenaires *made in France*, dont
 - 19 ateliers de confection partenaires, et
 - 11 fournisseurs de matières.



Plus des trois-quarts des étapes de la supply chain sont réalisées en France, depuis le design et la conception jusqu'à la coupe et confection, la teinture, le tricotage / tissage, le stockage et la logistique. À l'inverse, les étapes non réalisables en France, à savoir l'approvisionnement en matières premières (production de coton quasi-inexistante en France) et la filature (qui se fait généralement sur le lieu de production du coton), demeurent réalisées à l'étranger.



Cette organisation permet un modèle dans lequel la conception de l'offre est pensée en lien étroit avec l'écosystème productif tout en conservant une dépendance partielle sur certains intrants textiles et sur des maillons amont de la chaîne.

4.2.2.3.2 Une production organisée autour d'un modèle hybride

La production du Groupe repose sur un modèle hybride, combinant des entités industrielles intégrées et le recours à des partenaires externes spécialisés. Le Groupe ne vise pas une intégration totale de sa fabrication, mais une intégration sélective des maillons jugés les plus stratégiques pour le prix de revient, les volumes et la sécurité d'approvisionnement. Cette organisation s'articule, aujourd'hui, autour de trois entités principales : Bonne Nouvelle pour les sous-vêtements, La Belle Paire pour les chaussettes et Fier(T) pour les tee-shirts et catégories connexes

Au-delà de ses filiales industrielles intégrées, le Groupe s'appuie sur plusieurs partenaires industriels et fournisseurs stratégiques intervenant à différentes étapes de la chaîne de production.

Sur les sous-vêtements, Malterre figure parmi les tricoteurs historiques du Groupe et fournit notamment des matières tricotées en jersey coton utilisées pour plusieurs références permanentes et saisonnières. Lemahieu intervient de longue date comme confectionneur sur certaines références permanentes de sous-vêtements et de pyjamas, tout en jouant également un rôle dans la diffusion de certaines références via le canal GSA.

Le Groupe s'appuie également sur Bertheas pour la fourniture des élastiques et ceintures utilisées dans ses sous-vêtements, éléments qui participent directement à la qualité perçue et à l'identité produit de certaines références.

Sur certaines séries ou en capacité complémentaire, des acteurs tels que Chantelle peuvent également être mobilisés afin d'apporter de la flexibilité de production.

Enfin, sur des références plus spécifiques, le Groupe recourt à des fournisseurs de matières techniques tels que Chamatex. Cet ensemble de partenaires complète le dispositif productif du Groupe et illustre le

caractère hybride de son organisation industrielle, fondée à la fois sur des outils intégrés et sur un écosystème de savoir-faire français spécialisés.

Tableaux des principaux fournisseurs et sous-traitants en fonction des catégories de produits du Slip Français :

Catégorie de produit	Nombre de fournisseurs
ACCESSOIRES	2
BAIN	6
CHAUSSANT	5
EASYWEAR	5
FOURNITURE	1
LINGERIE	3
PYJAMA	8
SOUS-VETEMENT	8
Total général	38⁽¹⁾

(1) Un partenaire peut fournir pour plusieurs catégories de produits

4.2.2.3.3 Logistique, distribution et réactivation client

La chaîne de valeur du Groupe inclut également la gestion des stocks, la préparation des commandes, l'organisation des flux logistiques, la distribution des produits sur les différents canaux de vente et le traitement de la relation client postérieure à l'achat.

Le Slip Français a mis en place un dispositif CRM structuré, devenu un pilier stratégique de sa marque, avec pour objectifs la fidélisation, la réactivation et l'acquisition de nouveaux clients. Le Groupe compte 850.000 clients actifs depuis 2011 avec 180K clients recrutés en 2025 (+51,8% sur 12 mois).

Le CRM du Groupe constitue ainsi l'un des principaux postes d'investissement marketing, avec la publicité. Depuis 2023, l'écosystème technique mis en place s'appuie sur une architecture intégrée, enrichie de solutions spécialisées pour la fidélité et les avis, pour le suivi de livraison, pour les retours, ainsi qu'un programme relationnel complet. Les investissements marketing du Groupe représentent environ 12% du chiffre d'affaires par an.

L'inscription à la newsletter Le Slip Français donne droit à une réduction de bienvenue de 20 %, mais la force de ce canal réside avant tout dans son contenu éditorial. Les newsletters du Groupe valorisent les coulisses de fabrication, le storytelling des ateliers, la mise en avant des équipes ou encore des détournements humoristiques de l'actualité. Cette approche éditorialisée, plus longue et plus qualitative que la moyenne du secteur, renforce l'attachement à la marque. Les temps forts relationnels, jeux concours, votes produits, opérations de cocréation, complètent ce dispositif, tandis que la personnalisation (notamment la broderie sur les sous-vêtements) crée un lien émotionnel propice au réachat. Ainsi, cette stratégie relationnelle contribue également à soutenir le panier moyen (63 € HT en mars 2026) et le taux de réachat, correspondant à la proportion de clients ayant déjà effectué un achat auprès de la Société et réalisant au moins un nouvel achat, s'élève à 42% en 2025. Ces résultats ont été obtenus grâce à une politique favorisant des achats additionnels, une meilleure fidélisation des clients existants et une réactivation régulière de la base clients.

Un programme de fidélité structuré, opéré via la plateforme Loyaly, est par ailleurs en cours de déploiement, la nature même du produit soutenant une fidélisation implicite : les sous-vêtements, consommés de manière récurrente et renouvelés tous les 6 à 12 mois, génèrent un réachat naturel. La stratégie de packs (Cinco, Semainier, lots de 10) amplifie ce phénomène, signe d'un flux de clients fidèles et de nouveaux entrants attirés par les opérations promotionnelles.

Le Groupe pilote également ses coûts d'acquisition client, avec un coût d'acquisition client de 15 € pour panier moyen d'environ 80 € TTC, et renforce ses actions CRM afin de réduire progressivement la dépendance aux dépenses d'acquisition au profit du réachat.

Dans un modèle reposant principalement sur des produits de réassort et d'équipement du quotidien, le pilotage de ces fonctions constitue un élément essentiel de la performance opérationnelle. Il conditionne à la fois la fluidité d'exécution des ventes, la qualité de service et la capacité du Groupe à générer des achats récurrents.

4.2.2.4 Un modèle de distribution omnicanal dominé par le digital

Le modèle de distribution du Groupe repose sur un ensemble de canaux organisés autour d'un cœur digital prépondérant.

Le canal web

Il constitue en effet le premier moteur commercial du Groupe (85% des ventes sont effectuées sur le site web), à la fois comme principal point de contact transactionnel avec la clientèle, premier réservoir de marge et support central du pilotage marketing et relationnel. Environ, il a généré 15,2 M€ de chiffre d'affaires, soit environ 72 % du chiffre d'affaires consolidé, avec une marge brute de plus de 61% et un encaissement au comptant à la commande.

Ce canal permet au Groupe de maîtriser de bout en bout la présentation de l'offre, la hiérarchie des assortiments, les opérations promotionnelles, le calendrier des lancements, la collecte de la donnée client et l'animation commerciale. Cette domination du digital est cohérente avec l'ADN historique de la marque Le Slip Français, développée dès l'origine autour du web, du CRM et de l'acquisition directe. Elle constitue aujourd'hui encore un avantage opérationnel majeur, dans la mesure où elle permet un pilotage fin des investissements marketing, des temps forts commerciaux, des packs et de la fidélisation. Ainsi, le panier moyen sur le web atteignait 63 € HT en mars 2026, tandis que la stratégie CRM s'appuie sur une base de 850.000 clients actifs cumulés depuis 2011, 180 000 nouveaux clients recrutés en 2025 et un taux de rachat de 42 %.

Autour de ce principal canal, le Groupe exploite plusieurs canaux complémentaires, chacun remplissant une fonction spécifique.

Les marketplaces

Elles ont généré 1,57 M€ de chiffre d'affaires en 2025, avec une marge brute de plus de 60% et des commissions représentant 18 % à 20 % du chiffre d'affaires.

Elles permettent d'élargir la diffusion de l'offre, de capter une clientèle qui n'achète pas spontanément sur le site du Groupe et de donner de la profondeur à certaines opérations commerciales, sans toutefois remettre en cause la primauté du web direct.

Les grands magasins

Les grands magasins, notamment avec Les Galeries Lafayette, constituent un autre canal structurant, davantage orienté vers la visibilité sélective, la caution d'enseigne et la présence de marques dans un environnement physique premium. Leur contribution économique est importante, mais leur intérêt dépasse la seule dimension de chiffre d'affaires, ils permettent notamment d'exposer la marque à une clientèle plus large, de renforcer son statut et d'accompagner son repositionnement vers une diffusion plus ample.

Les multimarques et revendeurs

Ce canal de distribution a représenté 880 K€ de chiffre d'affaires en 2025 (4% des ventes de l'exercice). Il fait aujourd'hui l'objet d'une refonte stratégique autour d'une offre plus standardisée, plus lisible et plus compatible avec des délais de livraison courts, le Groupe visant une logique plus B2B2C qu'un retour à un maillage dispersé et peu pilotable.

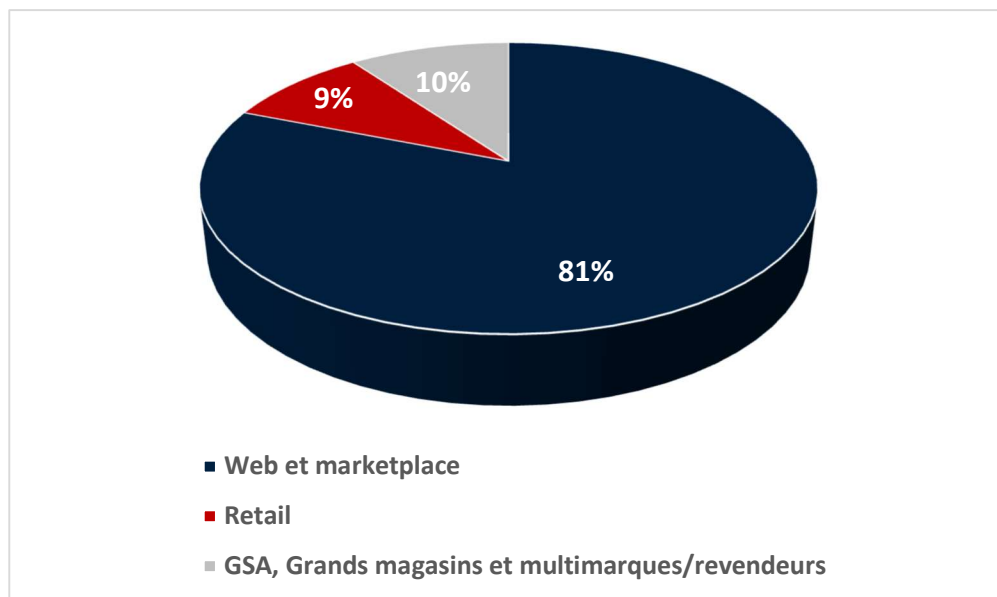
Les GSA

La grande distribution alimentaire, lancée en 2024, a généré 1,38 M€ de chiffre d'affaires en 2025). Ce canal permet au Groupe de toucher une clientèle plus large et de faire exister certaines références à des niveaux de prix compétitifs. Ce canal peut jouer un rôle en matière de volume et de notoriété de masse. Il est néanmoins piloté de manière prudente, dans la mesure où ses profils de marge, ses contraintes commerciales et son risque de banalisation de la marque doivent être étroitement surveillés.

Le retail physique

De son côté, le retail en propre a été fortement rationalisé. Le Groupe, qui exploitait un réseau relativement étendu de 19 points de ventes physiques, incluant boutiques en propre et corners n'en conserve plus que deux en 2025. Ce canal a ainsi été progressivement réduit dans le cadre du recentrage du modèle commercial du Groupe sur ses canaux les plus performants, notamment le digital, et les marketplaces. En 2025, les deux dernières boutiques encore exploitées ont généré un chiffre d'affaires de 1,93 M€ avec une marge brute de l'ordre de 55%. À court terme, le Groupe entend poursuivre la réduction de son exposition

au retail en propre, ce canal n'ayant pas vocation à constituer un axe de développement commercial, à l'exception d'un potentiel maintien ou de l'ouverture d'un point de vente unique de type flagship à Paris, destiné principalement à incarner la marque et à servir de vitrine commerciale.



4.2.2.5 Un outil industriel en cours de structuration

Le développement d'un outil industriel intégré constitue l'une des évolutions les plus structurantes du Groupe. Historiquement, Le Slip Français s'est développé comme une marque s'appuyant sur un réseau de partenaires français pour la fabrication de ses produits. Depuis 2023, le Groupe a engagé une phase nouvelle consistant à internaliser une part croissante de sa production sur les catégories qu'il considère comme les plus stratégiques. Cette évolution vise notamment à améliorer la maîtrise des délais, de la qualité d'exécution, des coûts de production et des approvisionnements, tout en renforçant le contrôle du Groupe sur les maillons les plus sensibles de sa chaîne de valeur.

Cette stratégie ne repose pas sur une logique d'intégration totale, mais sur une logique d'intégration progressive et sélective. Le Groupe a structuré son outil industriel autour de plusieurs entités spécialisées, organisées par famille de produits : Bonne Nouvelle pour les sous-vêtements, La Belle Paire pour les chaussettes et Fier(T) pour les tee-shirts et certaines catégories connexes. Cette organisation permet au Groupe de concentrer ses efforts industriels sur les produits les plus récurrents, les plus lisibles commercialement et les plus susceptibles de bénéficier d'une amélioration du prix de revient par la montée en volumes, la standardisation et l'optimisation des process.

Bonne Nouvelle : moteur industriel performant, levier central de transformation du Groupe

L'usine Bonne Nouvelle occupe une place centrale dans le modèle de développement du Groupe et constitue aujourd'hui le principal actif industriel au service de l'activité historique de Le Slip Français. Filiale détenue à 100 % depuis septembre 2025, suite à l'acquisition des 90% du capital de cette société qu'elle ne détenait pas encore auprès des fondateurs de Bonne Nouvelle, dont Guillaume Gibault au travers de sa holding GG Corp et Léa Marie, respectivement Président Directeur Général et Directrice Exécutive de Le Slip Français (cf. paragraphe 3.2 du rapport de gestion présenté en section 5 du présent Prospectus).

Bonne Nouvelle est le principal atelier de confection de sous-vêtements du Groupe et le cœur du modèle d'intégration industrielle engagé ces dernières années. Son rôle ne se limite pas à une fonction de production, elle contribue également à l'amélioration de la compétitivité, à la sécurisation des approvisionnements, à la montée en volumes et à l'optimisation du prix de revient sur la catégorie stratégique des sous-vêtements.

Cette place s'explique d'abord par le poids du sous-vêtement dans l'activité du Groupe. Les sous-vêtements représentent 71 % de l'activité en 2025 et constituent le cœur du repositionnement opéré depuis 2023 autour d'un modèle plus accessible, plus volumique et plus industrialisé. Dans ce contexte, Bonne Nouvelle apparaît comme l'outil permettant de rendre concrète la promesse du Groupe, à savoir faire du

made in France non plus seulement un élément de différenciation marketing, mais un véritable levier opérationnel et économique. A cet égard Bonne Nouvelle est le premier sous-traitant de LSF et son intégration constitue un pivot majeur de la transformation engagée par le Groupe.

L'importance de Bonne Nouvelle ressort également de la progression de la part de production qui lui est confiée. La part des achats de sous-vêtements internalisés via Bonne Nouvelle est passée de 34 % en 2023 à 62 % fin 2025, avec une accélération marquée au cours du dernier trimestre 2025. Cette évolution traduit un transfert progressif du centre de gravité productif du Groupe vers sa filiale intégrée, en substitution partielle aux ateliers externes historiquement mobilisés.

La montée en charge de l'usine se reflète ainsi dans ses indicateurs opérationnels. En mars 2026, la capacité de production de Bonne Nouvelle a atteint environ 97 000 pièces par mois, en hausse de 40 % par rapport à janvier 2026, pour environ 9 300 heures de production mensuelles représentant ainsi environ 1M de pièces fabriquées par an. Le coût moyen par pièce est en baisse sur le seul premier trimestre 2026, ce qui illustre l'effet direct de l'augmentation des volumes, des gains de productivité et de l'amélioration progressive des process. Le Groupe prévoit d'ailleurs une accélération de ses investissements en machines, afin de poursuivre le plan d'industrialisation de Bonne Nouvelle.

Sur le plan économique, Bonne Nouvelle contribue directement à l'amélioration du modèle du Groupe. En 2025, Bonne Nouvelle fait état d'un chiffre d'affaires en hausse de 100 % et d'un résultat d'exploitation en hausse de plus de 60 %, reflétant un fort levier opérationnel. La marge brute de Bonne Nouvelle est également passée de 31,5 % à 34,9 % en 2025, grâce aux gains de productivité liés à la montée en charge de l'outil. Cette amélioration contribue à la baisse du prix de revient industriel moyen de 45% entre 2023 et 2025 sur l'ensemble de la gamme sous-vêtement du Groupe, baisse qui constitue l'un des ressorts majeurs de sa stratégie de démocratisation.

Bonne Nouvelle constitue le support industriel du nouveau cercle vertueux recherché par le Groupe. La baisse des prix de vente sur le sous-vêtement a pu être soutenue parce qu'elle s'accompagnait d'une hausse des volumes, elle-même rendue compatible avec une amélioration du coût de production. Bonne Nouvelle se situe précisément à cette interface entre volume, marge et compétitivité.

Enfin, Bonne Nouvelle, située à Aubervilliers, sur un site de 646 m² en 2025, pour lequel une extension à 1 000 m² est prévue en 2026, permet de réduire progressivement la dépendance pour la confection de ses sous-vêtements vis-à-vis de certains sous-traitants extérieurs et autorise ainsi une meilleure maîtrise des flux, des délais, des stocks et de la qualité d'exécution.

L'organisation industrielle de Bonne Nouvelle repose sur une logique de semi-automatisation, combinant à la fois la flexibilité des opérateurs et la puissance des automates afin d'améliorer la productivité. Cette organisation vise à concilier performance industrielle, maintien d'emplois qualifiés et fabrication locale compétitive. Cette semi-automatisation constitue le moteur de la compétitivité du Groupe en permettant de produire durablement et efficacement en France sans sacrifier la qualité ni la dimension humaine de l'outil industriel.

Bonne Nouvelle compte 57 salariés, dont 52 mécanicien/nes, ce qui souligne le poids des équipes directement affectées à la confection et à l'assemblage.

En étant devenu un outil intégré, Bonne Nouvelle renforce la lisibilité du projet industriel du Groupe auprès de ses parties prenantes. Elle donne un contenu concret à l'ambition de réindustrialisation française, sécurise une partie essentielle de la chaîne de valeur, améliore la lisibilité du modèle économique et soutient le discours du Groupe sur la compétitivité du *made in France*.

La Belle Paire, usine dédiée à la production de chaussettes et relais d'intégration industrielle du Groupe

La production de chaussettes du Groupe repose sur un dispositif dédié structuré autour de La Belle Paire, la joint-venture de production dont le Groupe détient 50,10 % de son capital dans le cadre d'un partenariat industriel structuré avec Broussaud Textiles, partenaire historique de LSF depuis 13 ans.

Broussaud était le fabricant exclusif des chaussettes du Groupe depuis plus de 10 ans, avec une production moyenne d'environ 100 000 paires par an, soit plus de 1,3 million de paires cumulées depuis le début de la relation. Avec la création en 2026 de La Belle Paire (société détenue en commun par Le Slip Français et Broussaud textiles), ce partenariat industriel comprend le transfert par Broussaud de trois machines vers

l'atelier et un engagement de production d'un volume de 400 000 paires sur l'exercice, illustrant un changement d'échelle significatif par rapport aux volumes historiques réalisés par Le Slip Français.

La Belle Paire est implantée, près de Limoges, au sein même de l'usine de Broussaud Textiles, et s'appuie sur une ligne de production dédiée de 400m², ce qui permet au Groupe de disposer d'un outil spécialisé sans avoir à recréer ex-nihilo une infrastructure industrielle autonome

Dans ce partenariat, Broussaud apporte son savoir-faire historique, son environnement industriel et sa maîtrise du tricotage, tandis que La Belle Paire permet au Groupe de formaliser et de renforcer son contrôle sur une catégorie de produits qui représente déjà environ 12 % de l'activité 2025.

Cette organisation permet de sécuriser l'approvisionnement de la gamme chaussettes, d'accompagner la montée en volumes, d'améliorer la maîtrise de la chaîne de valeur et d'inscrire cette activité dans la stratégie plus large de développement d'un pôle industriel intégré sur les produits d'équipement du quotidien fabriqués en France.

Fier(T) : outil de diversification et relais de développement sur le « Made in France as a service »

Fier(T) constitue la troisième brique du dispositif industriel du Groupe. Cette entité a vocation à produire des tee-shirts, mais également des pyjamas, culottes, brassières et maillots de bain. À ce titre, Fier(T) n'est pas un simple atelier complémentaire, mais un outil de diversification industrielle destiné à prolonger la stratégie d'intégration du Groupe au-delà de sa catégorie historique de sous-vêtements.

Le Groupe envisage d'ailleurs, après les sous-vêtements en 2025 puis les chaussettes en 2026, d'étendre le modèle industriel aux tee-shirts et sweats au courant de l'année 2026, avant d'autres catégories dans les années suivantes.

L'intérêt stratégique de Fier(T) tient principalement à la nature des produits qu'elle a vocation à servir. Le tee-shirt constitue l'une des extensions les plus naturelles du modèle du Slip Français : il s'agit, comme le sous-vêtement, d'un produit simple, lisible, fortement standardisable, compatible avec une logique de volume et cohérent avec le positionnement du Groupe sur les essentiels textiles du quotidien. L'ouverture de Fier(T) en avril 2026 s'inscrit dans cette volonté de prolonger l'industrialisation à d'autres familles de produits, tout en dotant le Groupe d'un outil dédié capable de répondre à la fois à ses besoins propres et à une activité de production pour des tiers.

Fier(T) a été conçue dès sa création comme une unité opérationnelle de production de 300 m², disposant de 30 machines dont 2 automates., avec une organisation propre, distincte de celle de Bonne Nouvelle, mais intégrée au pilotage industriel d'ensemble du Groupe. Elle compte à la date du Prospectus plus de vingt salariés.

Fier(T) se distingue par sa vocation mixte B2C / B2B. Là où Bonne Nouvelle répond prioritairement à la production de la catégorie historique du Groupe, Fier(T) a été pensée dès l'origine comme un outil susceptible de servir à la fois la marque Le Slip Français et une activité de production textile pour des clients extérieurs, le « Made in France as a service ».

Depuis son ouverture, Fier(T) développe ainsi une clientèle B2B industrielle, avec plusieurs commandes déjà engrangées.

Les modalités commerciales de cette activité B2B font l'objet d'un encadrement spécifique, un acompte est systématiquement demandé à la commande, le solde étant réglé à la livraison ou dans un délai contractuel court. Cette discipline commerciale vise à sécuriser la montée en puissance du poste clients sur cette activité nouvelle et à limiter le risque d'impayés dans la phase de développement initial.

L'ambition attachée à Fier(T) dépasse donc le simple soutien aux ventes de tee-shirts du Groupe. Là où Bonne Nouvelle sert prioritairement la massification de la catégorie sous-vêtement, Fier(T) vise à élargir le périmètre du modèle industriel à d'autres produits du quotidien et à ouvrir une nouvelle voie de diversification. Elle permet au Groupe de transférer à d'autres catégories les acquis recherchés sur le sous-vêtement : meilleure maîtrise des coûts, pilotage plus direct de la fabrication, cohérence entre développement produit et capacité industrielle, et possibilité de soutenir une stratégie de prix plus accessible sans dépendre exclusivement de partenaires extérieurs.

Enfin, Fier(T) a aussi une portée stratégique plus large dans la lecture du projet porté par Le Slip Français. Elle montre que l'ambition industrielle du Groupe ne se limite pas à consolider sa position sur le sous-vêtement, mais qu'elle s'inscrit dans une volonté plus générale de structurer un pôle de production français sur plusieurs catégories textiles.

4.2.2.6 Qualité, développement produit et gestion de l'offre

La qualité produit constitue un élément central de la proposition de valeur de Le Slip Français. Dans des catégories comme le sous-vêtement, la chaussette ou le pyjama, la décision d'achat et surtout le réachat dépendent directement de critères d'usage : confort, coupe, tenue au lavage, stabilité des tailles, douceur des matières, durabilité, respirabilité, élasticité, maintien et perception de finition. La qualité conditionne la récurrence du chiffre d'affaires et la capacité de la Société à transformer un achat de découverte en habitude d'équipement.

Le processus de développement produit repose sur une articulation entre l'équipe offre, le bureau d'études, les équipes de production, les partenaires industriels et les données issues des ventes et du service client. La rationalisation du nombre de références engagée depuis 2023 a pour objectif de rendre l'offre plus lisible, de réduire la complexité industrielle et logistique, de faciliter les réassorts, d'améliorer la rotation des stocks et de concentrer les volumes sur les produits les plus performants.

Cette discipline de l'offre constitue un élément majeur de la transformation du Groupe. Dans un modèle textile classique, l'élargissement excessif des collections peut générer des coûts cachés importants : complexité d'achat, stocks dormants, surproduction, démarques, ruptures sur les best-sellers et difficulté à industrialiser les séries. À l'inverse, Le Slip Français cherche à construire un portefeuille plus permanent et répétable, tout en conservant des capsules, collaborations ou temps forts capables de nourrir l'image de marque.

Les gammes permanentes permettent d'installer des repères de coupe, de prix et de qualité, tandis que les gammes événementielles ou collaborations soutiennent l'animation commerciale. L'offre (R)ÉVOLUTION joue un rôle spécifique, en ce qu'elle concentre l'ambition d'accessibilité et de volume, les packs et semainiers jouent, quant à eux, un rôle déterminant dans la perception du prix, le panier moyen et l'équipement complet du client.

Le Groupe doit veiller à maintenir un équilibre entre standardisation et désirabilité, la standardisation étant nécessaire pour produire davantage et réduire les coûts, la désirabilité restant indispensable pour préserver le capital de marque, éviter la banalisation et maintenir un premium de confiance face aux acteurs mass market.

A titre indicatif, sur plus de 508.000 pièces⁴ commandées en 2025 au travers du site B2C de la Société, le taux de retour s'élève à 3,35%, principalement pour des sujets d'inadaptation de taille (72%) et seulement 2,7% de retours pour produits défectueux.

4.2.2.7 Société à mission, RSE et contribution à la filière textile française

Le Slip Français a adopté la qualité de société à mission et inscrit son développement dans une ambition de réinvention de l'industrie textile française. Cette orientation constitue un élément structurant de son modèle, de son positionnement de marque et de sa relation avec l'ensemble de ses parties prenantes, qu'il s'agisse des consommateurs, des partenaires industriels, des collaborateurs ou, plus largement, de l'écosystème du textile français.

La mission communiquée par la Société s'articule autour de l'objectif de « réinventer, avec panache, l'industrie textile française ».

Dans ce cadre, la Société s'est fixée plusieurs objectifs sociaux et environnementaux portant notamment sur la valorisation des savoir-faire français et la relocalisation de la chaîne de production textile en France, le recours accru à des matières plus locales, la promotion d'une mode éthique et responsable limitant son impact écologique, le développement de produits innovants conçus avec des matières de qualité et

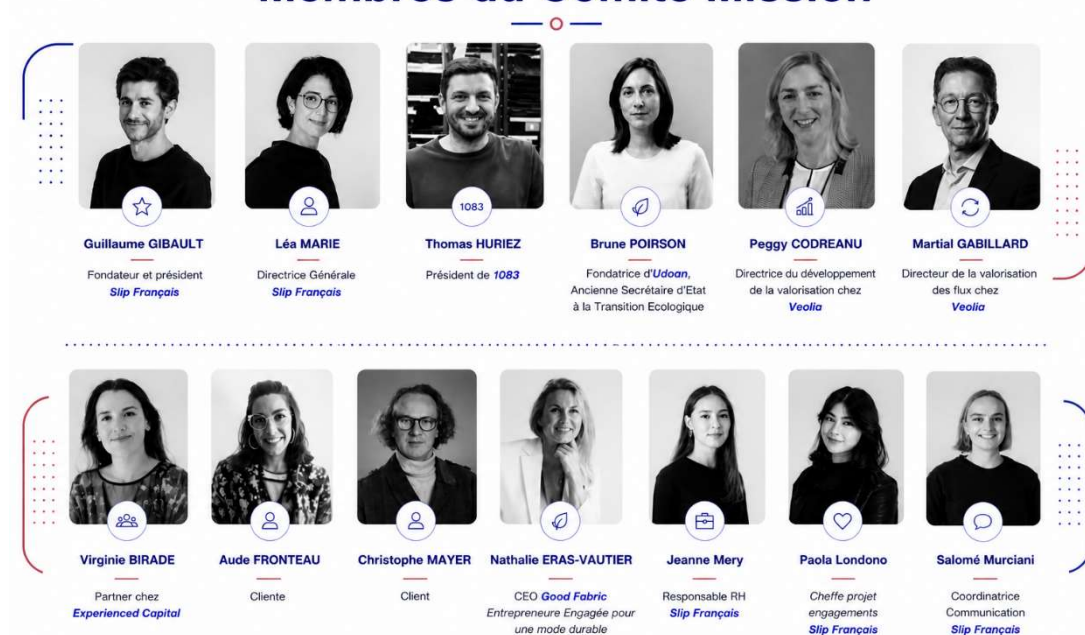
⁴ Pour les besoins de ce calcul un pack (trio, lot ou semainier) est comptabilisé comme une pièce).

intégrant dès l'origine une réflexion sur leur fin de vie, ainsi que la mise en place des outils numériques au service d'une production textile locale, humaine, durable, agile et ancrée dans les territoires.

Le conseil d'administration s'engage ainsi à prendre en considération les conséquences sociales, sociétales et environnementales de ses décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, tout comme les conséquences de ses décisions sur l'environnement.

La gouvernance de cette démarche est assurée par l'existence d'un comité de mission, réunissant des représentants internes et externes :

Membres du Comité Mission



Les membres du comité de mission et son Président sont désignés pour la durée de leurs mandats d'administrateurs et révocables par le conseil d'administration.

Le Comité de mission se réunit chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige ou au moins une fois par semestre afin d'accomplir les missions suivantes :

- Suivre l'exécution de la mission de la Société ;
- Examiner la cohérence de la stratégie, des politiques et des actions de la Société avec sa raison d'être et ses objectifs sociaux et environnementaux ;
- Suivre les indicateurs permettant d'apprécier l'exécution de la mission ;
- Examiner l'application des engagements internes pris par la Société au titre de sa mission, y compris, le cas échéant, sa charte RSE ;
- Emettre toute recommandation utile à destination des organes compétents.

Il se tient sur convocation de son Président, et les réunions peuvent être tenues physiquement ou à distance. Ses décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, sous réserve qu'au moins la moitié des membres soient présents, la voix du Président étant prépondérante en cas de partage. Le Directeur Général participe aux réunions sans voix délibérative, les délibérations étant consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre dédié.

Ce dispositif s'inscrit dans une organisation plus large de la responsabilité sociale et environnementale du Groupe, cohérente avec son positionnement de fabrication française et avec la volonté affichée de structurer un modèle textile plus local et plus responsable.

Conformément aux dispositions légales applicables, le contrôle de l'accomplissement de la mission de la Société est assuré par un organisme tiers indépendant (OTI) inscrit dans la liste de ceux qui ont été accrédités à cet effet par le Comité français d'accréditation. A ce titre, le Conseil d'administration de la Société a désigné la société ETHICS Group en qualité d'OTI dont le mandat a été renouvelé par le Conseil

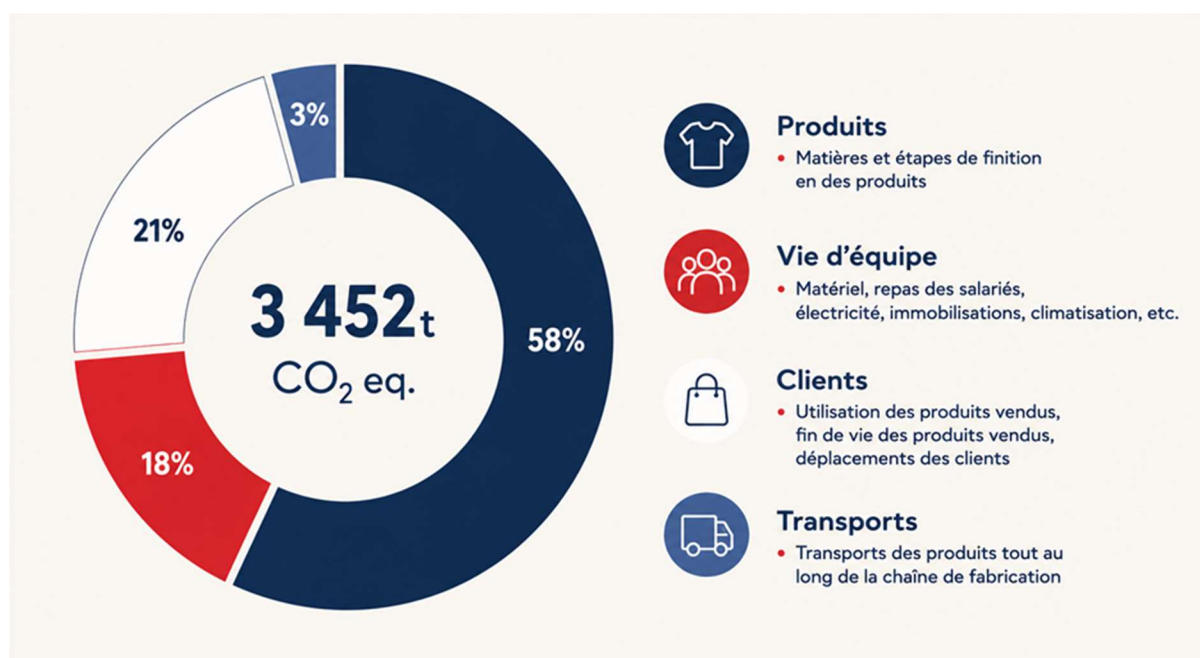
d'administration du 26 mars 2026 pour une nouvelle durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir courant 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Au titre de l'exercice 2023, les conclusions du rapport de l'OTI, indiquent que, sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments collectés :

- il n'a pas été relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause la qualité de société à mission sur le périmètre concerné et à la fin de la période couverte par la vérification ;
- aucune circonstance extérieure susceptible d'influencer l'atteinte d'un objectif n'a été identifiée sur la période couverte.

Le rapport d'Ethics Group au titre de l'exercice 2025 est en cours à la date du Prospectus et devrait être disponible au cours du 3^{ème} trimestre 2026).

Sur le plan environnemental, le Groupe pilote activement son empreinte carbone, évaluée à environ 3 500 tCO₂e en 2023, et a défini une stratégie climat-carbone à la suite de la signature du Climate Act. Le Groupe a en effet engagé une démarche climat-carbone reposant sur la mesure régulière de son empreinte, l'identification de ses principaux postes d'émissions (matières, transport et production) et un ensemble de leviers d'éco-conception (matières et matières recyclées, énergie, réduction du ratio de pertes, choix des procédés, transport, emballage, durabilité et allongement de la durée de vie des produits).



Le bilan carbone réalisé par le Groupe a permis d'identifier les principaux postes d'émissions, en particulier les matières, le transport et la production.

Le modèle de fabrication 100 % *made in France* est considéré par le Groupe comme un levier structurel de réduction de son impact environnemental, avec environ 8 300 tCO₂e évitées par an par comparaison avec une production délocalisée.

L'empreinte carbone évaluée au titre de l'exercice 2023, correspond à un bilan des émissions de gaz à effet de serre couvrant les Scopes 1, 2 et 3. Le Scope 3 en représente la quasi-totalité (environ 99 %), les émissions directes (Scope 1) et indirectes liées à l'énergie (Scope 2) étant marginales. La chaîne de valeur amont est intégrée au Scope 3, le poste « matières et étapes de fabrication des produits » constituant à lui seul le principal poste d'émissions (de l'ordre de 58 % du total, dont environ 70 % au titre des matières premières).

À la date du bilan 2023, la société Bonne Nouvelle n'était pas consolidée par le Groupe et l'activité de fabrication qu'elle exerce était comptabilisée au sein du Scope 3 du Groupe, parmi les étapes de fabrication des produits. Ainsi, l'internalisation de cette production depuis l'acquisition de Bonne Nouvelle se traduit principalement, à activité comparable, par un reclassement d'une partie des émissions du Scope 3 vers les Scopes 1 et 2, sans modification significative de l'empreinte carbone globale du Groupe.

Cette démarche environnementale se prolonge dans les choix opérationnels et dans la politique produit du Groupe. Après avoir supprimé l'intégralité des emballages plastiques de ses produits ainsi que les cartonnets de prix, l'usine Bonne Nouvelle a engagé une démarche auprès de l'ADEME afin de financer le remplacement d'une part significative de ses cartons par des boîtes de stockage en plastique réutilisables, avec un objectif de réduction de 80 % de ses consommations d'emballages.

Le Slip Français met également, en place des démarches d'éco-conception sur certaines références. À cet égard, l'analyse de cycle de vie du boxer Redoutable a fait ressortir une empreinte carbone de 1,15 kgCO₂e, contre 2,48 kgCO₂e pour un boxer témoin, ce qui illustre l'effort de conception plus sobre intégré à la politique produit du Groupe.

La démarche RSE du Groupe s'appuie en outre sur plusieurs outils de structuration et de reconnaissance externes. Le Groupe est titulaire de la certification B Corp, renouvelée en 2026 et obtenue en mars 2022, ce qui témoigne de la prise en compte d'exigences élevées en matière de gouvernance, d'impact social et d'engagement environnemental. Dans une logique de durabilité, la Société met également en avant des initiatives destinées à prolonger la durée de vie des produits, notamment au travers d'un atelier de réparation, traduisant sa volonté d'inscrire son activité dans un modèle plus responsable et circulaire.

Le Groupe a également adhéré à l'ICS (Initiative for Compliance and Sustainability) pour le suivi social de ses partenaires, et participé à différents travaux menés sur l'analyse de cycle de vie, l'affichage environnemental et les engagements fournisseurs.

Le Groupe inscrit son activité dans une logique de soutien à la filière textile française, en s'appuyant sur un écosystème de partenaires industriels locaux et en cherchant à concilier ancrage productif, compétitivité et réduction de l'empreinte environnementale de son modèle.

Ces éléments renforcent la cohérence entre le positionnement du Groupe, sa mission statutaire et ses engagements extra-financiers.

4.2.3 Principaux marchés

Le Groupe opère principalement sur le marché français du sous-vêtement et, plus largement, sur le marché du textile et des produits d'équipement du quotidien fabriqués en France. Historiquement centré sur le sous-vêtement masculin, cœur de l'activité du Slip Français depuis sa création, le Groupe a progressivement élargi son offre à d'autres catégories de produits textiles, ce qui l'amène aujourd'hui à adresser, au-delà de son marché historique, des marchés adjacents plus larges relevant du prêt-à-porter, du homewear et des accessoires. La France constitue à ce jour le principal marché géographique du Groupe et demeure le marché prioritaire à l'horizon du plan de développement.

4.2.3.1 Le marché du sous-vêtement masculin en France

Le principal marché sur lequel opère le Groupe est celui du sous-vêtement en France, et plus particulièrement celui du sous-vêtement masculin, qui constitue le cœur historique de son activité. Ce segment est estimé à environ 500 M€ à 510 M€ par an selon une étude réalisée par Kantar en 2024, ce qui en fait le premier marché adressé par le Groupe tant en valeur qu'en cohérence avec son positionnement historique. Avec une part de marché d'environ 4 %, toujours selon l'étude de Kantar, Le Slip Français dispose encore d'un potentiel de développement significatif au regard de la taille du marché adressable et de la notoriété de sa marque.

Plus largement, le marché français du sous-vêtement mixte représenterait environ 2,5 Md€ à 3,0 Md€ par an (Source : Kantar, étude réalisée pour le Salon International de la Lingerie et la Fédération de la Maille, de la Lingerie & du Balnéaire, reprise par FashionNetwork, 14 janvier 2025). Selon l'étude « France Lingerie Market Size & Outlook, 2025-2033 » réalisée par Grand View Research en 2024, le marché français de la lingerie mixte atteignait environ 2,09 Md\$ en 2024, avec une croissance annuelle moyenne attendue de 6,1 % entre 2025 et 2033. Sur un périmètre plus large incluant l'innerwear, le même institut estime le marché français à environ 6,11 Md\$ en 2023, avec un taux de croissance annuel moyen anticipé de 4,9 % entre 2024 et 2030. Ces données confirment que le sous-vêtement et l'innerwear constituent un segment important du textile français, avec une dynamique de croissance attendue supérieure à celle du marché global de l'habillement, tout en demeurant fortement concurrentiels.

Bien que le Groupe soit uniquement présent au niveau national, le marché international du sous-vêtement homme représente quant à lui 78,3Md\$ en 2024 selon l'étude du Global Market Insight de juillet 2025, avec une prévision de 135,2Md\$ en 2034 soit un CAGR de plus de 5,7%. Cette prévision montre un marché en pleine expansion à l'international.

Pour le Groupe, cette dynamique présente une importance particulière, dans la mesure où le sous-vêtement demeure de loin sa première catégorie d'activité. Les sous-vêtements homme représentent 71 % des ventes totales en volume du Groupe, le boxer à lui seul comptant pour 50,5 % des ventes en volume, tandis que l'offre (R)ÉVOLUTION concentre 52 % des quantités vendues sur l'année. Le marché du sous-vêtement est non seulement le marché historique du Groupe, mais également celui sur lequel sa stratégie de volume, de repositionnement prix et d'industrialisation produit actuellement ses effets les plus visibles.

Le marché français du sous-vêtement peut être qualifié de relativement mature, mais il connaît plusieurs évolutions structurelles. Il est notamment marqué par une montée en gamme sur certaines catégories, par une demande croissante pour des produits écoresponsables, traçables et fabriqués localement, ainsi que par un intérêt accru pour les marques capables de combiner identité forte, qualité perçue et transparence de la chaîne de production. Dans ce contexte, le segment premium / *Made in France*, bien que plus étroit que le marché de masse, bénéficie d'une dynamique favorable, portée notamment par une clientèle urbaine sensible à la qualité, à la provenance des produits et aux engagements de marque.

Plus généralement, les études sectorielles disponibles⁵ convergent vers l'idée d'un environnement de marché globalement porteur à moyen terme pour les acteurs positionnés sur un segment de premium accessible. Selon les analyses de Bain & Company et McKinsey, ce segment, caractérisé par des niveaux de prix intermédiaires, une forte identité de marque et une proposition de valeur différenciante, croît structurellement plus vite que le marché global. Pour Le Slip Français, cette tendance est d'autant plus pertinente que le Groupe se situe précisément à l'intersection de plusieurs dynamiques favorables : la progression du direct-to-consumer, l'importance croissante accordée à la transparence de la chaîne de production, et la recherche d'un équilibre entre accessibilité, qualité et fabrication locale.

Dans ces conditions, le marché du sous-vêtement en France apparaît comme un marché à la fois mature, concurrentiel et en transformation, au sein duquel le Groupe bénéficie d'un positionnement différencié. Sa stratégie vise à capter une part plus importante de ce marché en s'appuyant sur la force de sa marque, sur l'élargissement de son accessibilité prix et sur la montée en puissance progressive de son outil industriel.

4.2.3.2 Les marchés connexes des essentiels textiles du quotidien

Au-delà du sous-vêtement masculin, le Groupe évolue sur plusieurs marchés connexes relevant des essentiels textiles du quotidien, principalement les chaussettes, les pyjamas et vêtements d'intérieur et les tee-shirts. Ces marchés présentent des caractéristiques communes avec le marché historique du Groupe : il s'agit de catégories de consommation courante, à fréquence de renouvellement relativement régulière, compatibles avec une logique de marque, de vente directe et, pour une partie d'entre elles, d'industrialisation progressive. Ils s'inscrivent en outre dans un marché français de l'habillement encore significatif, avec une demande estimée à 35,8 Md\$ en 2024 selon Euromonitor (Apparel in France : ISIC 181, Industrial Report, Juillet 2025), même si ce marché demeure fragmenté et fortement concurrentiel.

S'agissant des chaussettes, les données publiques disponibles montrent l'existence d'un marché français déjà conséquent. L'étude 2025 France Socks Market Size & Outlook de Grand View Research estime ainsi le marché français des chaussettes à 1,855 Md\$ en 2025, avec une projection à 2,599 Md\$ en 2033, soit un taux de croissance annuel moyen de 4,3 % entre 2026 et 2033. Le même institut indique que le segment lifestyle constitue le principal segment du marché, ce qui est cohérent avec le positionnement du Groupe sur des produits d'usage quotidien, non purement techniques, et à forte compatibilité avec la vente en ligne et les formats packagés. À un niveau plus large, le marché français de la bonneterie est estimé à 2,245 Md\$ en 2024, avec une projection à 2,667 Md\$ en 2030, soit une croissance annuelle moyenne de 2,7 % à 2,9 % selon l'étude France Hosiery Market Size & Outlook de Grand View Research de 2024. Ces ordres de grandeur confirment que la chaussette constitue un marché connexe de taille significative, avec une profondeur commerciale suffisante pour justifier une stratégie dédiée.

Le marché des pyjamas, vêtements d'intérieur et homewear est plus difficile à isoler dans les statistiques publiques françaises, mais plusieurs indicateurs confirment sa réalité économique et sa dynamique propre.

⁵ Sources : Bain & Company / Fondazione Altgamma, Luxury Goods Worldwide Market Study – Finding a New Longevity for Luxury, 24e édition, novembre 2025 ; McKinsey & Company / The Business of Fashion, The State of Fashion 2026: When the rules change, novembre 2025.

Une étude de Spherical Insights évalue le marché français du loungewear à 270,1 M\$ en 2024, avec une projection à 1,211 Md\$ à horizon 2035, soit un taux de croissance annuel moyen de 14,6 %. Même si cette source doit être lue avec prudence comme une étude de marché privée, elle a le mérite d'indiquer un ordre de grandeur et une tendance : le segment du homewear et des vêtements de confort apparaît comme un relais de croissance plus dynamique que le marché global de l'habillement, tiré par l'essor du commerce en ligne, la recherche de confort et l'hybridation croissante entre vêtement d'intérieur et vêtement d'usage quotidien. À l'échelle mondiale, Emergen Research estime par ailleurs le marché du loungewear à 16,2 Md\$ en 2024, avec une progression attendue à 24,8 Md\$ en 2034, soit un CAGR de 4,3 %, ce qui confirme que cette catégorie s'inscrit dans une tendance de fond plus large de valorisation des produits de confort et d'usage domestique.

Concernant le marché des tee-shirts, sweats et hauts basiques, les données publiques françaises sont moins fines sur le seul segment du tee-shirt que sur les chaussettes ou le loungewear. En revanche, plusieurs proxys de marché confirment l'existence d'un réservoir adressable important. D'abord, le marché français de l'habillement dans son ensemble atteint 35,8 Md\$ en 2024 selon Euromonitor, ce qui situe les tee-shirts et produits de base dans un univers de consommation de masse toujours substantiel. Ensuite, le marché français de l'activewear, qui recouvre une partie des hauts du quotidien et des vêtements à usage polyvalent, est estimé par Grand View Research à 11,96 Md\$ en 2024, avec une projection à 19,61 Md\$ en 2030, soit un CAGR de 8,7 %. Sans se confondre avec le seul tee-shirt basique, ce segment illustre la vigueur des catégories de vêtements simples, confortables et polyvalents, situées à l'intersection du quotidien, du casual et du pratique. Pour un acteur comme Le Slip Français, cette profondeur de marché est pertinente dans la mesure où le tee-shirt se situe précisément à la croisée de ces usages.

Au-delà de la taille de ces marchés, leur environnement de distribution renforce leur intérêt stratégique. Le marché français de l'habillement est profondément transformé par la montée du digital, de l'e-commerce et des plateformes. Les plateformes et marketplaces représentent désormais une part très significative des ventes de mode en ligne en France, tandis que les comportements d'achat se déplacent vers des canaux plus directs, plus fréquents et plus sensibles au prix. Dans le même temps, FEVAD et les études sectorielles reprises par Spherical Insights⁶ soulignent que la progression des ventes en ligne favorise particulièrement les catégories lisibles, à réachat fréquent et compatibles avec un achat sans essayage complexe, ce qui correspond bien aux chaussettes, pyjamas, homewear et tee-shirts basiques. Ces éléments rendent les marchés connexes du Groupe commercialement pertinents dans un schéma de distribution dominé par le digital.

Enfin, ces marchés connexes doivent être appréciés dans un contexte de concurrence forte, mais aussi d'évolution de la demande vers des produits plus traçables, plus confortables et plus cohérents avec des attentes de qualité et de responsabilité. La demande progresse particulièrement sur les segments associant confort, usage quotidien, matières plus qualitatives et achat en ligne. Dans ce contexte, les marchés connexes des essentiels textiles du quotidien sont des marchés adressables cohérents pour le Groupe : leur taille est significative, leur dynamique est globalement favorable sur le moyen terme, et leurs caractéristiques de consommation sont proches de celles du marché historique du sous-vêtement, sur lequel Le Slip Français a déjà construit sa marque et son modèle.

4.2.3.3 Tendances de marché et environnement concurrentiel

L'environnement de marché du Groupe doit être appréhendé selon deux périmètres distincts. D'une part, le Groupe évolue sur son marché principal, celui du sous-vêtement en France, en particulier masculin, qui demeure le cœur historique de son activité. D'autre part, il est présent sur plusieurs marchés connexes des essentiels textiles du quotidien, notamment les chaussettes, pyjamas, vêtements d'intérieur et tee-shirts qui relèvent plus largement du textile et du prêt-à-porter de base, sans pour autant faire du Groupe un acteur généraliste de l'habillement.

4.2.3.3.1 Un marché principal : le sous-vêtement en France, segment mature mais toujours porteur en volume

Le marché français du sous-vêtement se caractérise d'abord par la présence d'acteurs historiques très installés, au premier rang desquels DIM, leader historique du marché français⁷ avec un chiffre d'affaires

⁶ Spherical Insights, France Fashion E-Commerce Market Size, Share, and COVID-19 Impact Analysis... Forecasts to 2033, août 2024

⁷ En volume, chiffre d'affaires et à travers d'une production qui n'est pas intégralement *made in France*.

global d'environ 278M€ en 2024 (source : Fiche Xerfi). Autour de cet acteur de référence gravitent des marques nationales comme Eminence avec environ 81 M€ de chiffre d'affaires en 2023 (source : Fiche Xerfi 2023) et internationales à forte notoriété telles que Calvin Klein, des marques plus affinitaires ou premium comme Pull-In (chiffre d'affaires d'environ 9,68 M€ en 2023, selon les données publiques disponibles), ainsi que des acteurs plus orientés entrée de gamme ou cibles jeunes, tels que Freegun (chiffre d'affaires d'environ 50,5M€ en 2024 selon les données publiques disponibles). Cette configuration crée un environnement concurrentiel dense, dans lequel coexistent des modèles très différents en matière de fabrication, de prix, de distribution et de communication.

La concurrence sur ce marché reste particulièrement intense pour trois raisons. Premièrement, le sous-vêtement est un produit à forte fréquence d'achat, mais aussi à faible différenciation fonctionnelle perçue pour une partie importante des consommateurs, ce qui accentue la pression sur les prix et sur les promotions. Deuxièmement, la grande distribution alimentaire conserve un poids très important dans la distribution du sous-vêtement masculin, ce qui entretient une référence prix basse sur une large partie du marché. Troisièmement, la montée du digital et des plateformes a intensifié la comparaison directe entre marques, tant sur le prix que sur la lisibilité de l'offre.

Cette pression concurrentielle s'inscrit dans un contexte plus large de fragilisation du marché textile français. L'IFM (L'institut Français de la Mode) relève que la consommation d'habillement et textile en France a stagné en 2024 puis reculé en 2025, ce qui reflète un marché peu porteur en valeur, dans lequel la croissance se joue moins par expansion naturelle de la demande que par gains de parts de marché et arbitrages des consommateurs. Dans un tel environnement, les principaux risques de marché tiennent à la banalisation du produit, à la sensibilité au pouvoir d'achat et à la guerre promotionnelle.

À ces facteurs s'ajoute une menace structurelle plus récente : la montée des plateformes d'ultra-fast fashion et des acteurs digitaux à très bas prix. La FEVAD souligne qu'en 2025 Shein et Temu représentaient ensemble 16 % des achats de mode en ligne en volume et 5 % du total des achats d'habillement en volume en France, avec un prix moyen d'environ 9 €, très inférieur à celui des acteurs traditionnels. Cette pression tarifaire contribue à tirer l'ensemble du marché vers le bas et à rendre plus difficile la défense de niveaux de prix élevés sur les catégories basiques.

Le marché du sous-vêtement reste néanmoins relativement résilient par rapport à d'autres segments plus discrétionnaires de la mode, en raison de son caractère d'achat de renouvellement. La concurrence s'y joue donc moins sur l'existence de la demande que sur la capacité des acteurs à capter cette demande dans un contexte de très forte exposition aux prix, aux promotions, à la notoriété de marque et à l'efficacité des canaux de distribution.

4.2.3.3.2 Des marchés connexes du prêt-à-porter quotidien : des relais de croissance cohérents, sans basculement vers un modèle généraliste

Sur les marchés connexes des essentiels textiles du quotidien, principalement les chaussettes, pyjamas / vêtements d'intérieur et tee-shirts / hauts basiques, l'environnement concurrentiel apparaît encore plus fragmenté que sur le seul sous-vêtement masculin. Ces catégories sont disputées à la fois par les grandes marques de prêt-à-porter, par les chaînes spécialisées, par les acteurs mass market, par des marques digitales natives, par les marketplaces et par les plateformes d'ultra-fast fashion. Elles ne sont donc pas structurées autour d'un seul acteur dominant aussi identifiable que DIM dans le sous-vêtement masculin, mais par une multitude d'acteurs généralistes ou spécialisés qui se confrontent sur des produits simples, souvent fortement comparables et très sensibles au prix.

La concurrence y est rendue plus difficile encore par la banalisation intrinsèque de l'offre. Une chaussette, un pyjama ou un tee-shirt basique peuvent être proposés dans des univers de prix très larges, depuis les circuits discount ou de grande diffusion jusqu'aux offres premium. Dans ce contexte, les barrières à l'entrée commerciales sont relativement faibles, et les principaux facteurs de différenciation se déplacent vers la marque, la qualité perçue, la distribution, le confort, la composition des matières et la cohérence de la proposition de valeur. Ces marchés sont donc très concurrentiels.

Les menaces sur ces marchés connexes tiennent d'abord à la montée de la fast fashion et de l'ultra-fast fashion, particulièrement puissante sur les produits basiques et d'impulsion. La FEVAD (Fédération e-

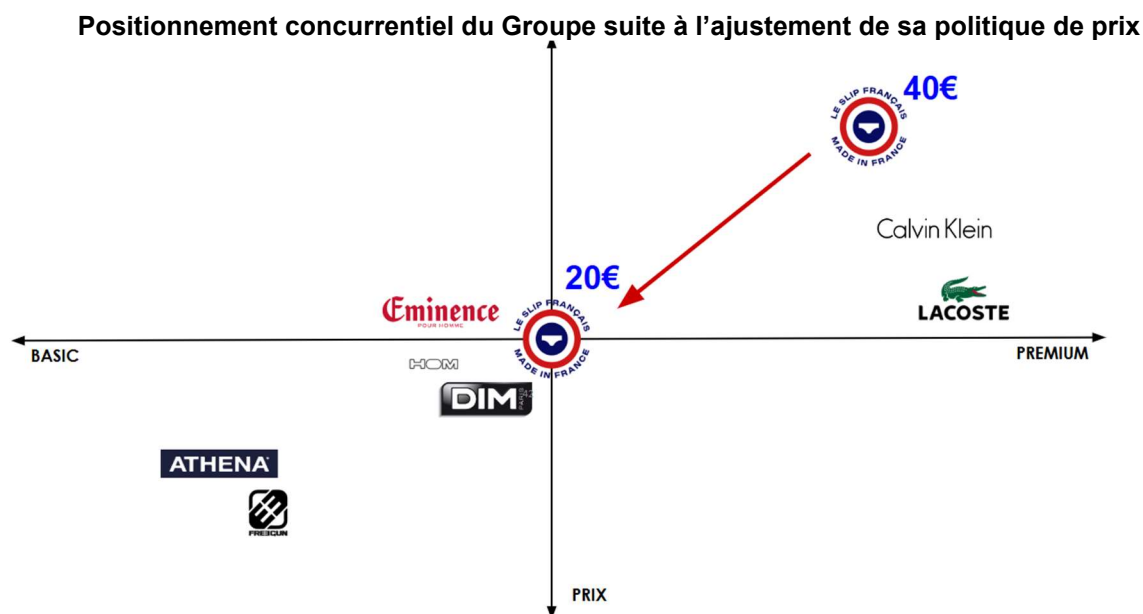
commerce et vente à distance) et les études sectorielles relayées en 2025⁸ montrent que la mode en ligne est désormais profondément remodelée par la progression de Shein, Temu et, sur un autre registre, de Vinted, qui captent une part croissante des achats via des prix bas, une très forte profondeur d'offre et une expérience mobile très fluide. Cette pression est particulièrement forte sur les tee-shirts, hauts basiques et produits de confort, qui sont précisément les catégories les plus facilement comparables.

Les marchés connexes subissent également un effet de recomposition des canaux. Les catégories de homewear, de chaussettes et de basiques profitent du digital, mais cette opportunité s'accompagne d'un renforcement de la concurrence, puisque les consommateurs peuvent arbitrer en temps réel entre marques, plateformes et circuits de seconde main. La FEVAD relève en particulier la montée de la seconde main et la place croissante des plateformes dans l'e-commerce de mode, notamment chez les jeunes adultes. En d'autres termes, la progression du digital soutient la demande, mais elle abaisse aussi les barrières comparatives entre acteurs.

Enfin, ces marchés connexes sont exposés à une contrainte commune à l'ensemble du textile en France : la hausse relative des coûts de production locaux et l'intensification des exigences en matière de traçabilité, de durabilité et de justification des allégations environnementales. Le coût de fabrication en France est un enjeu structurel, dans un environnement où la concurrence importée notamment d'Asie exerce une pression continue sur les prix. Cela signifie que, sur ces catégories de produits plus larges et souvent plus banalisées, la menace ne réside pas seulement dans l'existence de nombreux concurrents, mais dans la difficulté à maintenir durablement un équilibre entre qualité, accessibilité et compétitivité.

4.2.3.4 Positionnement concurrentiel du Groupe

Le Groupe bénéficie d'un positionnement concurrentiel spécifique sur ses marchés, fondé sur la combinaison de plusieurs attributs rarement réunis chez un même acteur du secteur : une marque à forte notoriété, une spécialisation sur les essentiels textiles du quotidien, une fabrication française intégrale, une distribution historiquement dominée par le digital et une intégration industrielle croissante. Cette combinaison le distingue à la fois des grands acteurs mass market, dont les modèles reposent principalement sur la production délocalisée, la puissance de diffusion et la pression prix, et des marques premium ou affinitaires, souvent moins intégrées sur le plan industriel.



La première composante de ce positionnement réside dans la force de la marque Le Slip Français : une base de 850.000 clients, un taux de réachat de 42 %, une notoriété spontanée élevée et 88 768 avis clients. Dans des catégories où l'acte d'achat repose en partie sur la confiance, la lisibilité de l'offre et la réassurance, cette force de marque constitue un facteur important de différenciation.

⁸ Sources : Fevad / IFM, *Mode et Internet en 2025 : Bilans et Perspectives*, du 15 septembre 2025 ; Fevad / IFM, webinaire *Mode et internet en 2025 : Bilans et perspectives*, 13 novembre 2025 ; Worldpanel by Numerator, bilan du marché e-commerce mode au 1^{er} semestre 2025, publié le 4 septembre 2025.

La seconde composante tient à la fabrication 100 % *made in France*, qui constitue un marqueur distinctif fort du Groupe. Alors qu'une part importante du marché du sous-vêtement et des essentiels textiles du quotidien est alimentée par des produits importés, le Groupe fonde son offre sur une fabrication française, appuyée à la fois sur ses propres unités de production et sur un écosystème de partenaires locaux. Cette caractéristique renforce la traçabilité de l'offre, la cohérence du discours de marque et la qualité perçue des produits.

Le Groupe se distingue également par son profil hybride. Il conserve les caractéristiques d'une marque historiquement développée sur le digital, avec un poids prépondérant du web dans le chiffre d'affaires, tout en ayant progressivement élargi sa distribution à d'autres canaux, notamment les marketplaces, les grands magasins, les multimarques/revendeurs et la grande distribution alimentaire. Parallèlement, il a engagé une stratégie d'intégration industrielle progressive au travers de Bonne Nouvelle, La Belle Paire et Fier(T).

Enfin, le Groupe se positionne sur un segment d'accessible premium, dans lequel la différenciation ne repose pas exclusivement sur le prix, mais sur la combinaison entre accessibilité relative, qualité perçue, origine de fabrication et force de marque. Le repositionnement engagé depuis 2023 vise ainsi à occuper un espace intermédiaire entre les offres mass market importées et les offres premium plus étroites, tout en conservant la fabrication française comme élément central de l'identité du Groupe.

4.2.4 Evènements importants dans le développement des activités

2011	Création du Slip Français.
2015-2016	Levées de fonds auprès de 360 Capital Partners (360CP) et d'Experienced Capital Partners (ECP) GG Corp (holding de Guillaume Gibault) demeure actionnaire de référence.
2020-2021	Engagement de la filière pendant la crise sanitaire Covid-19 : Guillaume Gibault et Léa Marie prennent respectivement la présidence et la vice-présidence du groupement Façon de Faire, en lien avec Bercy, afin de coordonner la filière textile française dans la fabrication de masques. Le groupement remporte un appel d'offres de l'État français et fabrique 8 millions de masques en 6 semaines, expérience qui nourrit ensuite la réflexion du Groupe sur la relocalisation et l'industrialisation de la filière textile.
2023	Le Groupe prend acte de la nécessité de transformer son modèle économique. Cette première phase de transformation se traduit par l'opération nationale « Le Slip des Français », avec 50.000 pièces vendues en 20 jours entre le 18 juillet et le 8 août 2023.
2024	Poursuite de la stratégie de transformation avec le lancement de la gamme "(R)ÉVOLUTION" : la Société engage un repositionnement fort de son offre avec une division par deux du prix de ses sous-vêtements, le prix passant de 40 € à 20 € à compter d'avril 2024. 400 000 pièces sont vendues en 9 mois, marquant l'entrée dans une logique de volumes plus importante.
Avril 2025	Dans le prolongement d'une procédure amiable ouverte en janvier 2024, Le Slip Français a signé en avril 2025 avec ses actionnaires et ses prêteurs, un Protocole autorisant l'allongement de la maturité de l'ensemble de la dette bancaire et obligataire jusqu'en 2030, les garanties consenties aux prêteurs étant intégralement maintenues (cf. section 4.5 du Prospectus pour plus de détails).
Septembre 2025	Le Groupe étend cette stratégie de baisse de prix et d'industrialisation aux t-shirts, pyjamas et chaussettes, avec un objectif affiché de 1.000.000 de pièces sur l'année. En parallèle, la Société opère un pivot industriel majeur, avec la montée au capital de Bonne Nouvelle à 100 % en septembre 2025 (10% détenus au préalable).
Avril 2026	Création de FIER(T), filiale dédiée à la fabrication de tee-shirts.
Mai 2026	Création de La Belle Paire conjointement avec Broussaud Textiles, société est dédiée à la production de chaussettes.

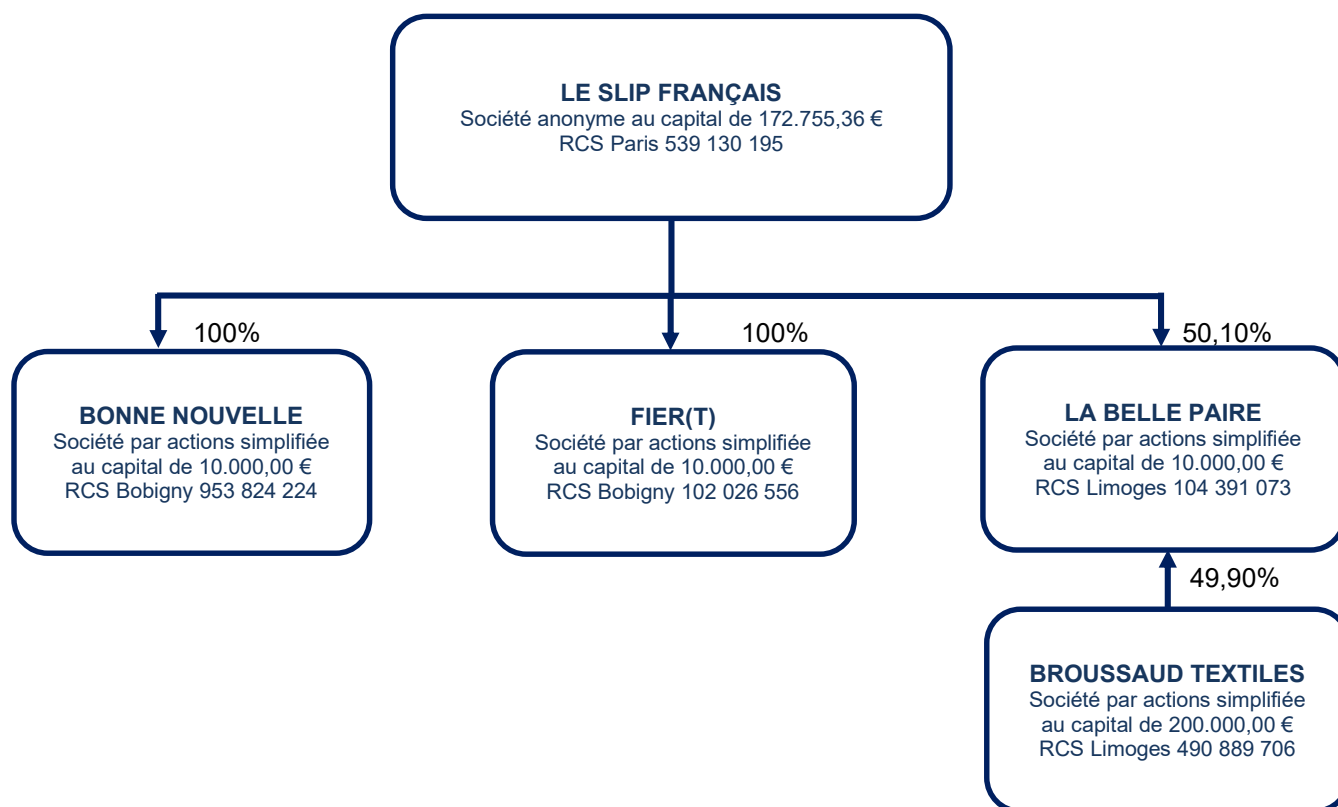
2026

Structuration en un Groupe industriel intégré : le Slip Français est désormais un groupe industriel intégré, articulé autour de Le Slip Français SA, de Bonne Nouvelle pour la production de sous-vêtements, de La Belle Paire pour les chaussettes et de FIER(T) pour les tee-shirts. La Société met aussi en avant son statut d'entreprise à mission et sa re-certification B Corp, en cohérence avec son ambition de conjuguer développement industriel, impact social et production locale.

4.3 Structure organisationnelle

4.3.1 Organigramme juridique

A la date du présent Prospectus, l'organigramme juridique du Groupe se présente comme suit :



Les pourcentages indiqués dans l'organigramme ci-dessus représentent les pourcentages de détention en capital et en droit de vote.

Il est précisé que Broussaud Textiles actionnaire de La Belle Paire ne détient aucune action de la Société ni n'exerce de fonction de dirigeant au sein de la Société.

La Société détient 2 filiales, aux Etats-Unis (LE SLIP FRANCAIS INC.) et à Hong Kong (MAISON FRANCE LIMITED) sans activité et considérées comme dormantes, une participation de 49 % dans LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES sans activité, ainsi qu'une participation de 0,18 % dans L'Équipe 1083. Ces entités ne sont pas consolidées.

LE SLIP FRANÇAIS : société mère et principale entité opérationnelle du Groupe, Le Slip Français porte la marque, conçoit et commercialise une offre de sous-vêtements, vêtements et accessoires fabriqués en France. Elle assure ainsi le pilotage stratégique du Groupe, le développement de la marque, la distribution des produits et la coordination globale de la chaîne de valeur. Le Slip Français exerce un rôle de contrôle sur les autres entités, en qualité notamment de président de Bonne Nouvelle et d'associé fondateur de FIER(T).

- **BONNE NOUVELLE** : cette société constitue l'outil industriel du Groupe. Implantée à Aubervilliers,

Bonne Nouvelle est l'usine textile semi-automatisée destinée à soutenir la réindustrialisation textile en France et à renforcer la compétitivité de la production made in France. Son activité porte sur la fabrication, la conception et la vente de vêtements et accessoires. Au regard de son positionnement, Bonne Nouvelle a vocation à assurer une partie de la production textile, à soutenir la montée en volume et à contribuer à l'amélioration des délais, de la qualité et de la compétitivité-prix des produits du Groupe.

- **FIER(T)** : constituée en mars 2026 par Le Slip Français, FIER(T) couvre de manière large la fabrication, la conception, la distribution et la vente de vêtements, accessoires et autres produits liés à l'univers de la mode. Elle réalise notamment la production de t-shirt pour le Groupe mais également en marques blanches.
- **LA BELLE PAIRE** : constituée en mai 2026 par Le Slip Français conjointement avec Broussaud Textiles, LA BELLE PAIRE est dédiée à la production de chaussettes. LA BELLE PAIRE est implantée au sein même de l'usine de Broussaud Textiles, et s'appuie sur une ligne de production dédiée, permettant au Groupe de disposer d'un outil spécialisé sans avoir à recréer ex-nihilo une infrastructure industrielle autonome.

4.3.2 Dépendances

Le Slip Français s'appuie de manière significative sur sa filiale Bonne Nouvelle pour la fabrication d'une partie de ses produits de sous-vêtements. Bonne Nouvelle couvre environ 60 % des besoins du Groupe en sous-vêtements, ce qui en fait un maillon important de son dispositif industriel et de sa stratégie de fabrication française intégrée.

Cette organisation permet au Groupe de sécuriser une partie substantielle de ses capacités de production, de renforcer la maîtrise de sa chaîne de valeur, d'améliorer le pilotage de la qualité et des délais, et de préserver le savoir-faire industriel associé à ses produits cœur de gamme.

Toute difficulté significative rencontrée par cette filiale, notamment en cas de baisse de capacité de production, de tension sur les approvisionnements, de défaillance industrielle, de conflit social, de perte de compétences clés ou de dégradation de sa situation financière, pourrait affecter la capacité du Groupe à satisfaire la demande sur certaines gammes de sous-vêtements, à respecter ses délais de livraison ou à maintenir son niveau de qualité.

Le Groupe conserve néanmoins des relations avec d'autres ateliers et partenaires de fabrication français, susceptibles de compléter ou de relayer une partie de la production, sans qu'il puisse être exclu qu'un transfert rapide de volumes significatifs entraîne des coûts additionnels, des délais d'adaptation ou une moindre flexibilité opérationnelle.

4.4 Investissements

4.4.1 Investissements importants réalisés par la Société depuis le 31 décembre 2025

Néant.

4.4.2 Principaux investissements en cours de réalisation ou à venir

À la date du présent Prospectus, les principaux investissements en cours de réalisation ou envisagés par le Groupe portent principalement sur le développement et le renforcement de son outil industriel. Les investissements nets consolidés sont ainsi estimés à 314 K€ en 2026 et devraient être essentiellement consacrés à la montée en charge des capacités de production.

S'agissant de Bonne Nouvelle, les investissements projetés s'élèveraient à 91 K€ en 2026 et concerneraient principalement l'acquisition de nouvelles machines, notamment des automates et un robot de coupe, ainsi que l'extension progressive des surfaces de production, qui pourraient passer de 646 m² à 1 000 m² en 2026 puis à 2 000 m² en 2027, accompagnée d'une montée en effectifs susceptible de porter les équipes à environ 165 personnes à horizon 2027, contre environ 45 actuellement.

En parallèle, un investissement de 124 K€ est envisagé en 2026 dans La Belle Paire, correspondant à l'acquisition de 10 nouvelles machines pour un montant d'environ 85 k€ et au transfert des 3 machines par Broussaud Textiles pour un montant d'environ 39 K€.

Les investissements initiaux liés à Fier(T), dédiée à la fabrication de tee-shirts, pyjamas, culottes, brassières et maillots de bain, demeurent, à la date du présent Prospectus, en cours de définition dans le cadre du transfert de personnel et des conventions de mise à disposition.

Ces investissements seront en tout ou partie financés par le produit de l'augmentation de capital objet de l'Offre présentée dans le Prospectus, en fonction de la temporalité de règlement des coûts induits de ces investissements.

4.4.3 Informations sur les participations

À la date du présent Prospectus, la Société détient directement 100 % du capital de Bonne Nouvelle, société spécialisée dans la fabrication de sous-vêtements, située à Aubervilliers, à la suite de l'acquisition intervenue en septembre 2025. Le Groupe comprend également Fier(T), nouvelle entité de production créée en avril 2026 et dédiée à la fabrication de tee-shirts, pyjamas, culottes, brassières et maillots de bain. La Société détient par ailleurs 50,10 % du capital de La Belle Paire, structure dédiée à la fabrication de chaussettes, créée en mai 2026, ainsi qu'une participation de 49 % dans la Manufacture de Pantoufles, société sans activité en 2025. Enfin, la Société détient une participation ultra-minoritaire de 0,18 % dans L'Équipe 1083, société spécialisée dans la fabrication de jeans, ainsi que 100 % du capital de deux sociétés dormantes, LSF Inc. aux États-Unis et Maison France Limited à Hong Kong.

4.4.4 Facteurs environnementaux pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles

L'utilisation des immobilisations corporelles du Groupe, principalement constituées de ses équipements industriels et de ses sites de production, est susceptible d'être influencée par l'évolution du cadre environnemental et réglementaire applicable à l'activité textile (voir section 4.2.1 du présent Prospectus). À cet égard, le renforcement progressif des exigences en matière de traçabilité, d'affichage environnemental, d'écoconception, de responsabilité sociale et environnementale et, plus généralement, de transparence de la chaîne de valeur, est susceptible d'impliquer, à moyen terme, des adaptations des procédés de production, des équipements et de l'organisation opérationnelle du Groupe.

Le Groupe considère toutefois que son positionnement fondé sur la production française, la traçabilité de ses matières premières et la transparence de sa chaîne de valeur constitue un facteur d'alignement avec ces évolutions. Le Groupe applique une politique de traçabilité de ses matières premières, travaille sur l'affichage environnemental de ses produits et s'inscrit dans une démarche de certification et de suivi de ses pratiques, notamment au travers de sa certification B Corp. Dans ce contexte, les évolutions du cadre

environnemental apparaissent davantage comme un facteur d'adaptation progressive de l'outil industriel que comme une contrainte de nature à remettre en cause l'utilisation des immobilisations corporelles du Groupe.

Par ailleurs, l'évolution des coûts liés à l'énergie, aux matières premières et, plus généralement, à la production en France, est susceptible d'avoir une incidence sur les conditions d'exploitation des actifs corporels du Groupe et sur leur niveau d'utilisation. Dans ce cadre, le Groupe demeure attentif aux évolutions de son environnement économique et réglementaire, tout en estimant que son modèle de production locale et son intégration industrielle progressive sont de nature à renforcer sa résilience.

4.5 Information sur les tendances

Depuis la fin du dernier exercice, le Groupe évolue dans un environnement toujours contrasté, marqué par des tensions géopolitiques persistantes, une volatilité des coûts de l'énergie et des matières premières, ainsi qu'un contexte de consommation encore attentiste. Dans ce cadre, plusieurs tendances demeurent néanmoins favorables au positionnement du Groupe. L'intérêt croissant des consommateurs pour le made in France, la traçabilité des produits et la consommation responsable continue de soutenir l'attractivité de la marque, dont le positionnement repose précisément sur une fabrication locale, une identité forte et une promesse de transparence. Cet ancrage français permet également au Groupe de limiter son exposition à certains risques de rupture d'approvisionnement susceptibles d'affecter des acteurs davantage dépendants de chaînes de production internationales. Par ailleurs, l'évolution du cadre réglementaire, notamment en matière de traçabilité, d'encadrement de l'ultra-fast fashion et de rééquilibrage des conditions de concurrence avec les importations à bas coût, est de nature à favoriser les acteurs disposant d'un modèle de production local et transparent. Enfin, la montée en puissance des attentes en matière de consommation responsable et de produits durables tend à renforcer la pertinence du positionnement du Groupe. Dans ce contexte, Le Slip Français bénéficie d'une marque installée, d'un modèle davantage intégré et de relais de croissance déjà identifiés.

Ces tendances favorables doivent toutefois être appréciées à la lumière de plusieurs facteurs d'incertitude susceptibles d'affecter les perspectives du Groupe à court et moyen terme. L'inflation des coûts de production en France, qu'il s'agisse de l'énergie, des matières premières ou des salaires, est susceptible de peser sur les marges d'un modèle reposant sur une fabrication locale. Le marché du textile demeure par ailleurs particulièrement concurrentiel, tant du fait de la pression exercée par les grands acteurs internationaux que du développement de marques digitales adoptant des codes de communication et de distribution proches de ceux du Groupe. En outre, un environnement macroéconomique marqué par un pouvoir d'achat sous contrainte et une consommation des ménages peu dynamique est susceptible d'affecter la demande sur des produits dont l'achat conserve, pour partie, une dimension discrétionnaire. Enfin, la place historiquement centrale du e-commerce dans le modèle de distribution du Groupe l'expose à la hausse continue des coûts d'acquisition digitale. Dans ce contexte, le Groupe entend poursuivre l'adaptation de son modèle afin de renforcer sa compétitivité, sa résilience et sa capacité à capter les tendances structurellement favorables à son positionnement.

La Société a signé en avril 2025 un Protocole avec ses actionnaires et ses prêteurs, autorisant l'allongement de la maturité de l'ensemble de la dette jusqu'en 2030, les garanties consenties par l'Etat aux prêteurs étant intégralement maintenues.

En contrepartie, la Société a souscrit les principaux engagements suivants :

- interdiction, jusqu'au complet remboursement des créanciers, de distribuer des dividendes et de rembourser tout éventuel compte courant d'associés ;
- exigibilité anticipée du remboursement de l'ensemble des prêts en cas de changement de contrôle de Le Slip Français au sens de l'article L233-3 du code de Commerce étant précisé que, dans la mesure où l'Offre devrait occasionner un tel changement de contrôle, les parties au Protocole ont renoncé par acte en date du 10 juin 2026, ci-après (l' « **Avenant au Protocole** »), à se prévaloir, à raison du changement de contrôle résultant de l'Offre et sous réserve qu'il intervienne au plus tard le 31 décembre 2026, de ce cas d'exigibilité anticipée ;
- signature, au plus tard le 31 janvier 2027, d'un mandat de cession ou d'adossement de la Société avec une banque d'affaires étant précisé que l'Avenant au Protocole prévoit que dans l'hypothèse où l'introduction en bourse serait réalisée avant le 31 décembre 2026, cet engagement serait réputé caduc ;

- remboursement anticipé obligatoire, à compter de l'exercice 2026, à hauteur de 30 % de l'EBITDA excédant l'EBITDA de référence défini par le plan d'affaires sous réserve du maintien d'une trésorerie nette supérieure à 2 000 000 euros ;
- obligations renforcées de reporting et clause de revue semestrielle.

Le remboursement des emprunts a repris en avril 2025 sur toute l'année dans le respect de l'ensemble des termes du Protocole (se reporter aux comptes sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 respectivement présentés aux sections 10.1.1 et 10.1.3 du Prospectus).

4.6 Prévisions ou estimations du bénéfice

La Société n'entend pas présenter de prévisions ou estimations de bénéfice mais dispose cependant d'objectifs présentés ci-dessous :

Le calibrage de l'opération objet du Prospectus a été défini en cohérence avec les besoins de financement identifiés par le Groupe, fondés sur un doublement du chiffre d'affaires 2025 à l'horizon 2030 et l'atteinte d'un résultat d'exploitation supérieur à 10% à moyen terme (trois à cinq ans).

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

I – ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ - EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

1. Activité, raison d'être et modèle économique

1.1 Activité

Le Slip Français (ci-après « la Société ») est une marque française de mode et de textile fondée en 2011, spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de sous-vêtements, vêtements de loisir, vêtements de bain et accessoires, principalement à destination du grand public. La Société commercialise ses produits exclusivement en France, par l'intermédiaire d'un modèle multicanal articulé autour de cinq canaux de distribution.

1.2 Statut de société à mission et certifications

La Société a la qualité de société à mission au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce depuis juillet 2020. Sa raison d'être et ses quatre objectifs statutaires, dont la formulation a été vérifiée par l'organisme tiers indépendant Ethics Group (accrédité COFRAC, ISO 17029) dans son dernier rapport en date, sont les suivants :

- **Objectif n°1** — valoriser les savoir-faire et le panache entrepreneurial français en développant la relocalisation de toute la chaîne de production textile en France et l'usage de matières plus locales ;
- **Objectif n°2** — promouvoir une mode éthique et responsable qui limite son impact écologique ;
- **Objectif n°3** — soutenir le développement de vêtements et produits innovants avec des matières de qualité et dont la fin de vie est pensée dès la conception, pour une production durable et circulaire ;
- **Objectif n°4** — positionner les nouveaux outils numériques au service d'une production textile humaine, locale, durable, agile, à la demande, ancrée dans la diversité des territoires et attachée autant à l'innovation qu'à son héritage.

La Société est par ailleurs certifiée B Corp depuis le 3 mars 2022, et a obtenu le 23 novembre 2025 le renouvellement de cette certification, désormais valable jusqu'au 23 novembre 2028.

1.3 Modèle économique multicanal

La Société exerce son activité selon un modèle multicanal articulé autour de cinq canaux de distribution :

- **le canal digital direct** (site marchand leslipfrancais.fr), historiquement principal contributeur du chiffre d'affaires ;
- **le réseau de boutiques en propre** et corners, dont le maillage a été significativement réduit depuis 2023 dans le cadre du recentrage stratégique sur le digital (voir § 3 ci-après) ;
- **les marketplaces partenaires** (notamment Veepee et The Bradery), canal en forte croissance en 2025 ;
- **la grande distribution alimentaire (GSA)**, étoffée de plusieurs nouvelles enseignes en 2025 ;
- **les revendeurs et autres clients BtoB** (grands magasins, opérations Corporate, partenariats marques).

Un repositionnement tarifaire a été engagé en avril 2024 avec une division par deux du prix moyen de vente, ramené de 30 euros HT en 2023 à 16,50 HT euros en 2025, destiné à rendre le « Made in France » de qualité accessible au plus grand nombre. Cette politique de prix a été mise en œuvre conjointement à une stratégie d'internalisation industrielle (voir § 1.4 ci-après).

1.4 Intégration industrielle

L'année 2025 marque une étape déterminante de la stratégie d'intégration industrielle française de la Société, avec la prise de contrôle à 100 % de la société BONNE NOUVELLE le 30 septembre 2025 (voir § 3.4 ci-après). La part de la production de sous-vêtements internalisée a été portée de 34 % en 2024 à 62 % au 31 décembre 2025. BONNE NOUVELLE intervient exclusivement en qualité de façonnier pour le compte de la Société et assure la production des sous-vêtements de la marque sur son site d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis).

2. Évolution de l'activité et des résultats de l'exercice

Il est rappelé que la Société applique pour la première fois en 2025 le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

2.1 Chiffre d'affaires et décomposition par canal de distribution

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 s'est élevé à **21.137.363 euros**, contre 20.274.568 euros au titre de l'exercice 2024, soit une progression de 862.795 euros (+4,3%). Il est réalisé quasi en intégralité en France et se décompose comme suit par canal de distribution :

Canal de distribution	CA 2025 (€)	CA 2024 (€)	Évolution
E-commerce – site direct	15 181 406	13 620 088	+11,5 %
Marketplaces	1 571 488	732 576	+114,5 %
Grande distribution alimentaire	1 382 401	664 272	+108,1 %
Boutiques en propre	1 948 236	3 580 495	-45,6 %
Revendeurs	880 487	1 283 664	-31,4 %
Autres	173 345	393 473	-55,9 %
TOTAL	21 137 363	20 274 568	+4,3 %

La progression du chiffre d'affaires recouvre une recomposition profonde du mix de canaux : le canal digital direct continue de progresser (+11,5 %) et représente désormais près de 72 % du chiffre d'affaires total ; les canaux marketplaces et grande distribution alimentaire ont plus que doublé en 2025 ; le canal retail enregistre la contraction attendue compte tenu des fermetures de boutiques opérées au cours de l'exercice.

Au-delà de la recomposition des canaux de distribution, la progression du chiffre d'affaires de +4,3 % en valeur reflète la combinaison de deux effets de sens opposé. D'une part, la Société a enregistré une forte croissance de ses volumes de vente, en hausse de 24 % sur l'exercice 2025 par rapport à l'exercice 2024 avec le recrutement de 180 000 nouveaux consommateurs, portée par la montée en puissance du projet Révolution II et l'extension de la gamme aux tee-shirts et pyjamas. D'autre part, cette progression s'est accompagnée de la poursuite de la baisse du prix de vente moyen, dans le prolongement de la stratégie de démocratisation tarifaire engagée lors des deux derniers exercices : le prix de vente moyen est ainsi passé de 30 euros hors taxe en 2023 à 16,50 euros hors taxe en 2025. L'effet volume positif a ainsi été partiellement compensé par l'effet prix négatif, ce qui explique que la progression du chiffre d'affaires en valeur (+4,3 %) soit largement inférieure à la croissance des volumes (+24 %) : c'est précisément cette mécanique qui traduit la transformation du modèle commercial de la Société vers un positionnement de masse accessible.

2.2 Charges d'exploitation et structure de coûts

Les charges d'exploitation se sont élevées à **20.424.263 euros**, contre 21.133.169 euros au titre de l'exercice précédent, en diminution de 708.906 euros (-3,4 %). Cette baisse traduit l'effet conjugué (i) de la rationalisation du parc de boutiques en propre et de la réduction des charges locatives et de personnel

correspondant, (ii) de la maîtrise des coûts de structure, et (iii) du nouvel équilibre de la chaîne de valeur résultant de l'intégration de la production via BONNE NOUVELLE.

Les principaux postes d'autres achats et charges externes sont les suivants : marketing web et TV (1.774.873 euros, en hausse de 27 % sur un an, traduisant la montée en puissance des investissements média), logistique (1.554.997 euros pour 1.550.905 euros en 2024), transport (1.168.106 euros pour 1.055.303 euros en 2024), services et licences web (705.880 euros pour 489.494 euros en 2024) , loyers, locations et coûts d'occupation des corners (516.946 euros pour 1.066.514 euros en 2024) commissions et frais bancaires et de courtages (622.621 euros pour 433.364 euros en 2024).

Les charges de personnel s'établissent à 2.495.567 euros, contre 3.337.515 euros en 2024 (-26 %) en lien avec la baisse des effectifs résultant de la poursuite de la fermeture du réseau de boutiques en 2025. Au 31 décembre 2025, l'effectif inscrit de la Société est de 40 personnes, contre 60 à la clôture précédente, dont 11 hommes et 29 femmes, et se répartit en 10 cadres et ingénieurs, 19 agents de maîtrise et 11 employés. L'effectif moyen en équivalent temps plein (hors stagiaires) est passé de 56 personnes fin 2024 à 32 personnes fin 2025.

Les dotations aux amortissements et aux dépréciations s'élèvent à 751.685 euros en 2025, contre 1.319.467 euros en 2024, exercice marqué par la décision de fermer le réseau de boutiques de la Société et les impacts en résultant sur la valeur des immobilisations incorporelles (droit au bail) et corporelles (agencements et mobiliers des magasins). En 2025, les dotations aux amortissements et provisions prennent en compte les risques de non recouvrement de créances rattachées à des participations (La Manufacture de Pantoufles principalement) et de non utilisation de stocks de matières premières dans de futures collections).

2.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation ressort à 1.183.039 euros au titre de l'exercice 2025, contre une perte d'exploitation de - 246 466 euros lors de l'exercice précédent. Cette amélioration de la rentabilité opérationnelle est portée à la fois par la croissance du chiffre d'affaires et par la baisse des charges d'exploitation, dans le prolongement direct du plan stratégique de recentrage digital et d'intégration industrielle.

2.4 Résultat financier

Le résultat financier ressort à -563.912 euros, contre -429.233 euros au 31 décembre 2024. Il se décompose principalement comme suit : intérêts sur emprunt obligataire LITA -251.174 euros (taux contractuel de 7,00 %, échéance 31/05/2030) ; intérêts sur emprunts bancaires -220.747 euros, en hausse par rapport à 2024 (-154.960 euros) traduisant la reprise du service de la dette à compter d'avril 2025 ; dotations aux provisions pour dépréciations -89.695 euros (correspondant à la dépréciation des titres de participation et du compte courant de la filiale La Manufacture de Pantoufles). L'acquisition de BONNE NOUVELLE le 30 septembre 2025 a été intégralement financée sur trésorerie : aucun nouvel emprunt n'a été contracté à ce titre et aucune charge financière directement liée à cette opération n'a été comptabilisée sur l'exercice.

2.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à -205.548 euros (-826 207 euros en 2024) et correspond principalement aux coûts résiduels résultant de la fermeture du réseau de 19 boutiques engagée en 2024, constitués des cessions et mises au rebut d'immobilisations corporelles (agencements, mobiliers) et incorporelles (droits au bail), ainsi qu'aux dépenses liées au protocole conclu en 2025 (voir § 3.1 ci-après).

2.6 Résultat net et capitaux propres

L'exercice 2025 se solde par un bénéfice net comptable de 625.874 euros, à comparer à une perte de 1.501.905 euros au titre de l'exercice 2024. Ce retour à un résultat positif marque une inflexion stratégique majeure dans la trajectoire financière de la Société et constitue la première étape de la reconstitution progressive des capitaux propres. Le flux de trésorerie disponible généré sur l'exercice s'est établi à 1,35 million d'euros, permettant à la Société de réduire son endettement de 0,6 million d'euros sur l'exercice (endettement financier de 8,27 millions d'euros au 31 décembre 2025) et d'afficher un endettement financier net de 3,85 millions d'euros, correspondant à l'endettement financier diminué de la trésorerie.

2.7 Situation au regard de l'endettement financier

L'endettement financier net a évolué comme suit au cours de l'exercice :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Emprunt obligataire	3 588 200	3 588 200
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 675 681	5 272 320
Autres dettes financières	1 500	1 500
Endettement financier brut	8 265 381	8 862 020
Disponibilités	(4 415 779)	(3 667 228)
Endettement financier net	3 849 602	5 194 792

L'emprunt obligataire non convertible est souscrit auprès d'une plateforme de financements participatifs. Il est rémunéré sur un taux d'intérêts de 7%. Les emprunts auprès des établissements de crédit sont constitués d'un plan prêt participatif relance (PPR) de 2,1 millions d'euros rémunéré au taux de 4,5 % et qui n'a pas encore fait l'objet de remboursement en principal, d'un prêt moyen terme rémunéré au taux de 1,5 % et de prêts garantis par l'Etat (PGE) dont les taux d'intérêts varient entre 1,89% et 4,18%.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice, la variation du solde des emprunts auprès des établissements de crédit (596 639 euros) étant uniquement constituée de remboursements en capital qui ont repris en cours d'exercice 2025 par suite de la signature d'un protocole de conciliation entre la Société (voir paragraphe 3.1) et ses prêteurs.

Les échéances de l'emprunt obligataire et des emprunts auprès des établissements de crédit se ventilent comme suit :

En Euros	Solde au 31/12/2025	Dû en 2026	Dû en 2027	Dû en 2028	Dû en 2029	Dû en 2030
Emprunt obligataire	3 588 200	326 200	652 400	652 400	652 400	1 304 800
Prêts garantis par l'Etat	2 186 026	483 215	494 838	507 142	519 789	181 042
Prêt participatif relance	2 100 000	131 250	262 500	262 500	262 500	1 181 250
Prêt moyen terme	389 655	87 578	88 900	90 243	91 606	31 328
Autres	1 500	1 500	-	-	-	-
Endettement financier brut	8 265 381	1 029 743	1 498 638	1 512 285	1 526 295	2 698 420

2.8 Indicateurs alternatifs de performance

La Société entend à l'avenir communiquer sur les agrégats non audités regroupés dans le tableau suivant, issus de la comptabilité analytique et sans lecture directe avec le compte résultat :

	2025	2024
Marge brute	11 766 218	11 327 395
Marge brute en pourcentage du chiffre d'affaires	55,7%	55,9%
Marge d'exploitation	8 293 119	6 759 922
Marge d'exploitation en % du chiffre d'affaires	39,2%	33,3%
EBITDA ajusté des crédits d'impôts	1 907 549	749 001
EBITDA en % du chiffre d'affaires	9%	3,7%
Résultat d'exploitation ajusté du crédit impôt collection	1 395 334	(246 466)

Résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires	6,6%	(1,2)%
Rentabilité d'exploitation	29,6%	(4,5)%
Ratio d'endettement	x 2	x 6,9

Ces agrégats se calculent comme suit :

La marge brute correspond à la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes, déterminée comme suit :

En Euros	2025	2024
Chiffres d'affaires	21 137 363	20 274 568
Achats consommés de marchandises et de matières premières	(8 892 167)	(8 264 998)
Consommables	(283 132)	(387 026)
Autres coûts	(195 846)	(295 149)
Marge brute	11 766 218	11 327 395

Les autres coûts sont principalement constitués des frais de manutention des matières premières et du transport sur les achats.

La marge d'exploitation correspond à la marge brute diminuée des coûts de logistiques et de transports et des coûts du réseau des boutiques, déterminée comme suit :

En Euros	2025	2024
Marge brute	11 766 218	11 327 395
Coûts logistiques et transports	(2 494 548)	(2 394 080)
Coûts réseau boutiques	(978 551)	(2 173 394)
Marge d'exploitation	8 293 119	6 759 921

La marge brute et la marge d'exploitation sont des indicateurs non audités issus du reporting interne de la Société et non d'informations disponibles en lecture directe dans le compte de résultat. Les coûts du réseau des boutiques sont des charges qui proviennent également du reporting interne de la Société.

L'EBITDA ajusté des crédits d'impôts correspond au résultat d'exploitation incluant le crédit impôt collection augmenté des dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation d'exploitation et diminué des reprises sur provisions pour dépréciation d'exploitation. Il est déterminé comme suit :

En Euros	2025	2024
Résultat d'exploitation	1 183 039	(246 466)
Crédit impôts collection	212 295	-
Résultat d'exploitation après crédit impôt collection	1 395 334	(246 466)
Dotations aux amortissements	426 632	719 632
Dotations aux provisions	325 053	599 835
Reprises sur provisions	(239 470)	(324 000)
EBITDA ajusté des crédits d'impôts	1 907 549	749 001

Le résultat d'exploitation est issu des états financiers de la Société et il est majoré du crédit impôt collection.

La rentabilité d'exploitation correspond au rapport entre le résultat d'exploitation majoré du crédit d'impôt collection et diminué de l'impôt sur les sociétés le cas échéant et le total de l'actif économique de la Société, ce dernier étant constitué indifféremment de la somme des immobilisations nettes et du besoin en fonds de roulement ou de la somme des capitaux propres et de l'endettement financier net. Elle est déterminée comme suit :

	2025	2024
Résultat d'exploitation après crédit impôt collection	1 395 334	(246 466)
Capitaux propres	866 562	240 688
Endettement financier net	3 849 602	5 194 792
Actif économique	4 716 164	5 435 480
Rentabilité d'exploitation	29,6%	(4,5)%

Le ratio d'endettement correspond au rapport entre l'endettement financier net et l'EBITDA. Il est exprimé sous forme de multiple de son dénominateur. Il est déterminé comme suit :

	2025	2024
Endettement financier net	3 849 602	5 194 792
EBITDA ajusté des crédits d'impôts	1 907 549	749 001
Ratio d'endettement	x 2	x 6,9

Ces mêmes agrégats et définitions seront utilisés pour le calcul des indicateurs alternatifs de performances au niveau des comptes consolidés.

2.9 Indicateurs extra-financiers

La Société a réalisé en 2023 un bilan carbone estimant les émissions de CO2 à 3 500 tonnes et à environ 8 300 tonnes de CO2 par an celles évitées en comparaison avec une production qui serait délocalisée à l'étranger. L'empreinte carbone évaluée au titre de l'exercice 2023, correspond à un bilan des émissions de gaz à effet de serre couvrant les Scopes 1, 2 et 3. Le Scope 3 en représente la quasi-totalité (environ 99 %), les émissions directes (Scope 1) et indirectes liées à l'énergie (Scope 2) étant marginales. La chaîne de valeur amont est intégrée au Scope 3, le poste « matières et étapes de fabrication des produits » constituant à lui seul le principal poste d'émissions (de l'ordre de 58 % du total, dont environ 70 % au titre des matières premières).

Un nouveau bilan carbone au titre de l'exercice 2025 est en cours de réalisation, les résultats seront connus lors du 2^{ème} semestre 2026.

3. Faits caractéristiques de l'exercice 2025

3.1 Protocole du 2 avril 2025

LE SLIP FRANCAIS a signé en avril 2025 un Protocole avec ses actionnaires et ses prêteurs, autorisant l'allongement de la maturité de l'ensemble de la dette jusqu'en 2030, les garanties consenties par l'Etat aux prêteurs en bénéficiant étant intégralement maintenues.

En contrepartie, la Société a souscrit les principaux engagements suivants :

- interdiction, jusqu'au complet remboursement des créanciers, de distribuer des dividendes et de rembourser tout éventuel compte courant d'associés ;
- exigibilité anticipée du remboursement de l'ensemble des prêts en cas de changement de contrôle de Le Slip Français au sens de l'article L233-3 du code de Commerce étant précisé que, dans la mesure où l'Offre devrait occasionner un tel changement de contrôle, les parties au Protocole ont renoncé par acte en date du 10 juin 2026, ci-après (l'« **Avenant au Protocole** »), à se prévaloir, à raison du changement de contrôle résultant de l'Offre et sous réserve qu'il intervienne au plus tard le 31 décembre 2026, de ce cas d'exigibilité anticipée ;
- signature, au plus tard le 31 janvier 2027, d'un mandat de cession ou d'adossement de la Société avec une banque d'affaires étant précisé que l'Avenant au Protocole prévoit que dans l'hypothèse où l'introduction en bourse serait réalisée avant le 31 décembre 2026, cet engagement serait réputé caduc ;
- remboursement anticipé obligatoire, à compter de l'exercice 2026, à hauteur de 30 % de l'EBITDA excédant l'EBITDA de référence défini par le plan d'affaires sous réserve du maintien d'une trésorerie nette supérieure à 2 000 000 euros ;
- obligations renforcées de reporting et clause de revue semestrielle.

Le remboursement des emprunts a repris en avril 2025 sur toute l'année dans le respect de l'ensemble des termes du Protocole.

3.2 Acquisition de BONNE NOUVELLE et accélération de l'intégration industrielle

Le 30 septembre 2025, la Société a acquis les 90 % du capital social de la société BONNE NOUVELLE qu'elle ne détenait pas encore (la participation initiale de 10 % résultait d'un apport antérieur), portant ainsi sa participation à 100 % du capital et des droits de vote. La valeur brute des titres BONNE NOUVELLE inscrite au bilan ressort à 451.000 euros et a été financée intégralement sur trésorerie de la Société. L'opération a été assortie d'une garantie d'actif et de passif consentie par les cédants pour un plafond de 80.000 euros, jusqu'au 30 septembre 2027 (jusqu'au 1^{er} janvier 2028 en matière fiscale et sociale), au bénéfice de la Société.

Au titre de l'exercice 2025, BONNE NOUVELLE a réalisé un chiffre d'affaires de 2.558.815 euros, un résultat net de 196.817 euros et présente des capitaux propres de 331.861 euros au 31 décembre 2025. La filiale intervient exclusivement en qualité de façonnier au service de sa société-mère et assure la production des sous-vêtements de la marque sur son site d'Aubervilliers. Compte tenu de cette détention exclusive, la Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale avec BONNE NOUVELLE à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026.

3.3 Recentrage stratégique sur le digital et rationalisation du réseau retail

La Société a poursuivi en 2025 le recentrage de son modèle économique autour des canaux digitaux, avec la fermeture de cinq boutiques en propre au cours de l'exercice. Au 31 décembre 2025, le réseau retail est constitué de trois boutiques (Paris 3^e, Toulouse et Nantes — cette dernière fermée le 28 février 2026, voir § 7 ci-après). Au global, le maillage retail aura ainsi été ramené de 19 points de vente fin 2023 à 2 points de vente au 30 avril 2026, illustrant le repositionnement assumé d'un modèle de distribution principalement digital.

3.4 Évolution de la stratégie d'acquisition clients et investissements média

La Société a lancé en avril 2025 sa première campagne de communication télévisée, marquant un changement d'échelle dans la stratégie d'acquisition clients de la marque, jusqu'alors principalement adossée aux canaux digitaux. Les premiers retours en termes d'audience et de conversion ont conduit à un renforcement régulier des investissements média au cours du second semestre. Les dépenses de marketing web et TV se sont ainsi élevées à 1.774.873 euros sur l'exercice 2025, contre 1.393.475 euros en 2024 (+27 %).

3.5 Renouvellement de la certification B Corp

La Société a obtenu le 23 novembre 2025 le renouvellement de sa certification B Corp, désormais valable jusqu'au 23 novembre 2028. Cette certification, octroyée par B Lab Global, atteste de la performance globale de la Société dans les domaines de la gouvernance, des collaborateurs, de la communauté, de l'environnement et de la relation aux clients, sur la base d'un référentiel d'évaluation public et standardisé.

Point sur la mission - indicateurs clés de performance de nature financière et de nature extra-financière

Le comité de mission s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2025 et a établi un rapport annexé au présent rapport de gestion. Il sera présenté aux actionnaires lors de votre assemblée générale annuelle.

Ce rapport comporte des précisions sur des indicateurs de nature financière et extra-financière identifiés auxquels nous vous renvoyons.

Conformément aux dispositions légales applicables, le dernier rapport sur la mission en date de l'organisme tiers indépendant (OTI) est annexé au rapport du comité de mission. A la date d'établissement du présent rapport, l'OTI est en cours de vérification en vue d'établir son prochain rapport sur la mission, lequel ne sera pas finalisé au jour de la tenue de votre assemblée générale et sera donc mis à disposition de la prochaine assemblée générale annuelle.

Point sur les BSPCE

Aucun BSPCE n'a été émis ou exercé au cours de l'exercice 2025.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu de son activité, de son environnement de marché et de la trajectoire stratégique engagée, la Société est principalement exposée aux catégories de risques suivantes :

- **Risques liés au protocole avec les prêteurs et actionnaires :** le protocole signé le 2 avril 2025 comporte un ensemble d'engagements financiers et opérationnels (échancier de dette jusqu'en 2030, mécanisme de remboursement anticipé fonction de l'EBITDA, interdiction de distribution de dividendes, signature d'un mandat de cession ou d'adossment au plus tard le 31 janvier 2027, clause d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle), dont la cohérence avec le projet d'introduction en bourse a fait l'objet d'une renonciation des prêteurs (voir « Risques liés au projet d'introduction en bourse » ci-après) ;
- **Risques liés au projet d'introduction en bourse :** le projet d'introduction en bourse de la Société sur le marché Euronext Growth Paris dépend par ailleurs des conditions de marché, de l'obtention des visas et autorisations requis et de la mise en œuvre du calendrier retenu par les actionnaires et la gouvernance ;
- **Risques industriels et de montée en puissance de l'outil intégré :** la stratégie d'intégration industrielle engagée en 2025 avec BONNE NOUVELLE, et prolongée début 2026 par la constitution des sociétés FIER(T) (T-shirts, Aubervilliers, 100 %) et LA BELLE PAIRE (chaussettes, Limoges, 50,10 %, en partenariat avec la société BROUSSAUD TEXTILES), suppose la coordination opérationnelle de plusieurs sites de production et la maîtrise de la cadence d'absorption industrielle ; une dégradation de la performance industrielle pourrait peser sur la marge brute consolidée et sur la trajectoire de désendettement ;
- **Risques liés au mix de distribution :** la dépendance du chiffre d'affaires au canal digital direct (environ 72 % du CA 2025) expose la Société aux évolutions des coûts d'acquisition clients et des plateformes publicitaires ; symétriquement, l'élargissement à de nouveaux canaux (marketplaces, GSA, BtoB) suppose une discipline tarifaire pour préserver le positionnement de la marque ;
- **Risques de marché et de consommation :** la demande pour les produits commercialisés est sensible aux conditions économiques générales, au pouvoir d'achat des ménages et à la saisonnalité des achats ;
- **Risques liés à la qualité de société à mission :** la Société est tenue de respecter les engagements pris au titre de sa raison d'être et de ses objectifs statutaires, sous le contrôle d'un comité de mission et de l'organisme tiers indépendant, dans un cadre normatif qui demeure en construction ;
- **Risques liés à la structure financière historique :** malgré le retour à un résultat net positif en 2025, la Société présente encore des capitaux propres comptables en reconstitution, qui demeurent dépendants de la pérennisation de la rentabilité opérationnelle et du strict respect du protocole.

Le chapitre 2 « Facteurs de risques » du projet de prospectus déposé auprès de l'AMF dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la Société détaille l'ensemble des risques auxquels la Société est confrontée, leur probabilité d'occurrence, l'ampleur de l'impact négatif des risques selon l'appréciation de la Société et les dispositions de gestion des risques actuellement en place.

La Société estime ne pas être exposée, à la date d'établissement du présent rapport, à d'autres risques ou incertitudes significatifs susceptibles d'avoir un impact matériel sur sa situation financière, son activité ou ses résultats, que ceux évoqués dans ce chapitre 2 du projet de prospectus.

Par ailleurs, la direction a apprécié le bien-fondé de la continuité d'exploitation au regard de la capacité de la Société à faire face à ses besoins de trésorerie au cours des douze mois postérieurs à la date d'arrêt des comptes, et conclu à la pertinence de cette hypothèse pour l'établissement des comptes de l'exercice.

MENTION DES SUCCURSALES

Nous vous précisons qu'au 31 décembre 2025, la Société disposait des boutiques suivantes :

- 137 rue Vieille du Temple, 75003 Paris,
- 31 rue Boulbonne 31100 Toulouse,
- 7, rue Santeuil, 44000 Nantes.

Les boutiques suivantes ont été fermées au cours de l'exercice 2025 :

- 20 rue du Vieux Colombier, 75006 Paris, (fermée en janvier 2025)
- 98 rue Legendre 75017 Paris, (fermée en février 2025)
- 7-9 rue de Charonne, 75011 Paris, (fermée en mars 2025)
- 10, rue Basse, 59800 Lille, (fermée en mai 2025)
- 48 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon, (fermée en novembre 2025)

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET CELLE DE L'ETABLISSEMENT DU PRÉSENT RAPPORT

- La Société a procédé à la fermeture de sa boutique située à Nantes le 28 février 2026.
- Depuis l'acquisition par la Société d'actions de la société BONNE NOUVELLE, la Société détient l'intégralité du capital social de cette société. La Société a ainsi opté, dans les délais requis, pour le régime de l'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026.
- La Société a constitué début mars 2026 la société FIER(T), société par actions simplifiée, dont elle détient l'intégralité du capital social, ayant son siège social à Aubervilliers qui aura pour principale activité la confection de vêtements et notamment de T-shirts,
- La Société a constitué, avec la société BROUSSAUD TEXTILES, la société LA BELLE PAIRE, société par action simplifiée dont elle détient la majorité du capital social, le solde étant détenu par la société BROUSSAUD TEXTILES. Cette société, dont le siège est situé à Limoges dans les locaux de la société BROUSSAUD TEXTILES, a pour objet la confection de chaussettes principalement pour le compte de la Société.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément à l'article L. 441-14 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice 2025, les délais de paiement consentis par nos fournisseurs et à nos clients se répartissent comme suit :

	Article D. 441-6 I. 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 441-6 I. 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus	Total	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 jours et plus Total	Total
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	23	21	10	150	204	2	31	8	57	98
Montant total des factures concernées TTC	54 135 €	74 734 €	12 977 €	75 797 €	217 643 €	2 310 €	93 637 €	20 341 €	277 645 €	393 933 €
% du CA total HT de l'exercice	0,3%	0,4%	0,1%	0,4%	1,0%	0,0%	0,4%	0,1%	1,3%	1,9%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre de factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Montant total des factures exclues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - articles L. 441-10 ou L. 441-11 du Code de commerce)										
Délais de paiement de référence utilisés	Délais contractuels : majoritairement 30 jours					Délais contractuels : majoritairement 30 jours				

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société n'a pas eu d'activité de cette nature au cours de l'exercice écoulé pour son propre compte sous réserve de la création de nouvelles collections innovantes.

La Société porte à son actif des frais de recherche et développement regroupés par collection sur une durée de vie de 24 mois. Ces frais regroupent des frais de développement graphique, visuel et musical ainsi que des achats de prototypes, de développement de nouveaux produits, d'amélioration de la gamme existante.

La Société a obtenu deux remboursements au titre du Crédit d'impôt collection d'un montant de 105.434€ chacun, concernant les exercices 2021 et 2024.

PRETS CONSENTIS A MOINS DE 2 ANNÉES PAR LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L. 511-6 3 BIS DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Nous vous informons que la Société n'a consenti au cours de l'exercice 2025, aucun prêt à moins de deux ans à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant tels que visés par l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

II PERSPECTIVES D'AVENIR

À la date d'établissement du présent rapport, la Société poursuit la mise en œuvre des orientations stratégiques arrêtées par sa direction et son conseil d'administration. Ces orientations s'inscrivent dans la continuité directe des inflexions opérées au cours des exercices 2024 et 2025, à savoir : le recentrage du modèle économique sur le canal digital, l'intégration verticale industrielle française et un positionnement-prix accessible.

Elles s'articulent autour des six axes suivants :

1. Poursuite du développement des canaux digitaux et omnicanal

La Société entend poursuivre les investissements dans le développement de ses canaux digitaux (site direct, marketplaces, campagnes média et CRM) afin d'élargir la base de clientèle, d'augmenter la fréquence d'achat des clients existants et d'optimiser le coût d'acquisition unitaire. La complémentarité entre le site direct et les marketplaces vise à maximiser la couverture commerciale sans alourdir les coûts fixes. Les retours des campagnes télévisées lancées en 2025 conduisent la Société à inscrire cet outil d'acquisition dans la durée.

2. Capitalisation sur l'outil industriel intégré

L'exercice 2026 sera la première année pleine d'intégration de la société BONNE NOUVELLE dans le périmètre de la Société. Combinée à la constitution, début 2026, des sociétés **FIER(T)** (confection de T-shirts, basée à Aubervilliers, détenue à 100 %) et **LA BELLE PAIRE** (confection de chaussettes, basée à Limoges, en partenariat majoritaire avec la société BROUSSAUD TEXTILES), cette dynamique poursuit la stratégie d'intégration industrielle française engagée en 2025. La Société entend ainsi (i) sécuriser et diversifier ses approvisionnements en s'appuyant sur un outil industriel détenu et opéré en France, (ii) améliorer le positionnement-prix de la marque sans dégrader la marge brute, et (iii) renforcer la cohérence entre le discours de marque (fabrication française) et la chaîne de valeur opérationnelle. La part de production de sous-vêtements internalisée, portée de 34 % à 62 % au 31 décembre 2025, vise à être augmentée et complétée par l'intégration progressive d'autres catégories de produits.

3. Développement du canal BtoB

La Société entend développer son offre BtoB en mettant son savoir-faire de conception et son outil industriel intégré au service d'autres marques (production en marque blanche, co-branding, opérations Corporate). Ce canal vise (i) à diversifier les sources de chiffre d'affaires, (ii) à mieux amortir les coûts fixes industriels par une utilisation plus régulière des capacités de production, et (iii) à renforcer la visibilité de la Société sur des segments adjacents au marché grand public.

4. Pérennisation de la performance et trajectoire de désendettement

Le retour à un résultat net positif en 2025 et la génération d'un flux de trésorerie disponible de 1,35 million d'euros constituent un jalon dans la trajectoire de redressement financier de la Société. La direction entend pérenniser cette performance par la combinaison (i) d'une croissance maîtrisée du chiffre d'affaires, (ii) d'une discipline soutenue sur les coûts de structure, et (iii) d'une amélioration progressive de la marge brute portée par l'intégration industrielle. Cette trajectoire conditionne directement le respect des engagements financiers pris dans le cadre du protocole du 2 avril 2025.

5. Poursuite de la démarche de société à mission et de certifications

La Société poursuivra la mise en œuvre des engagements pris au titre de sa qualité de société à mission, sous le contrôle du comité de mission et de l'organisme tiers indépendant. Les indicateurs de suivi correspondants seront précisés dans le rapport annuel du comité de mission. La démarche de mission demeure structurante du modèle économique et des arbitrages stratégiques de la Société, et trouve son prolongement dans le renouvellement de la certification B Corp obtenu en novembre 2025, valable jusqu'en novembre 2028.

6. Projet d'introduction en bourse

La Société conduit, sous le pilotage de son conseil d'administration et avec l'appui de ses actionnaires financiers, un projet d'introduction en bourse sur le marché Euronext Growth Paris envisagé au cours du second semestre 2026. Ce projet vise notamment à offrir une liquidité partielle aux fonds Experienced Capital et 360 Capital, et à doter la Société d'un statut de société cotée susceptible d'accompagner la poursuite de sa stratégie de développement industriel et commercial. Sa réalisation effective demeure conditionnée (i) à la levée par les prêteurs des clauses d'exigibilité anticipée pour changement de contrôle figurant au protocole du 2 avril 2025, sur laquelle la Société a déposé une demande de renonciation irrévocable avec une attente de réponses avant le 31 mai 2026, (ii) à la conjoncture des marchés financiers, (iii) à l'obtention des visas et autorisations nécessaires, et (iv) à la mise en œuvre du calendrier retenu par les actionnaires et la gouvernance.

Avertissement

Les éléments figurant au présent paragraphe II ne constituent ni des prévisions ni des estimations de résultats au sens de la réglementation applicable. Ils traduisent les orientations stratégiques retenues par la direction à la date d'établissement du présent rapport et sont susceptibles d'être affectés par des facteurs internes et externes échappant en tout ou partie au contrôle de la Société.

III – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 625.874 euros.

Nous vous proposons d'affecter ce bénéfice au poste « report à nouveau ».

Du fait de cette affectation, le compte « report à nouveau », qui s'élève à ce jour à -9.688.387 euros, présentera un solde de -9.062.513 euros.

IV – RAPPEL DES DIVIDENDES ANTÉRIEUREMENT DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la Société.

V – DÉPENSES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous informons que la Société n'a supporté au cours de l'exercice 2025 aucune dépense et charge somptuaire telle que visée par l'article 39-4 du Code général des impôts.

VI – PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Nous vous indiquons que la Société n'exploite aucune infrastructure susceptible de générer un risque technologique telle que visée par l'article L. 225-102-2 du Code de commerce.

VII – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les filiales et participations de la Société et leur activité au cours de l'exercice clos sont détaillées ci-dessous :

- la **société BONNE NOUVELLE**, société au capital social de 10.000 euros dont le siège est situé au 127 rue Charles Tillon à Aubervilliers (93300), représentant 100% du capital de cette société.

Cette société a démarré son activité au 27 juin 2023 et a pour principale activité la fabrication et la revente de vêtements. L'exercice 2025 est son deuxième exercice. Elle réalise des prestations (confection de vêtements) au profit de la Société.

Pour rappel, la participation de la Société dans la société BONNE NOUVELLE, qui était de 10 % au début de l'exercice 2025, est de 100 % depuis le 30 septembre 2025.

Informations sur l'exercice clos le 31.12.2025 :

- Chiffre d'affaires : 2.558.815 €
- Capitaux propres : 331.861 €
- Résultat de l'exercice : 196.817 €

- La société **MAISON FRANCE LIMITED**, société située à Hong Kong dont elle détient l'intégralité du capital social.

L'activité de la société MAISON FRANCE LIMITED consiste à redistribuer et à promouvoir la marque de la Société en Asie et principalement à Hong Kong.

La société MAISON FRANCE LIMITED a été mise en sommeil et n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2025.

- la société **LE SLIP FRANÇAIS INC**, société au capital social de 1.000 US\$ dont le siège social est situé au 185, Alewife Brook Parkway Ste 410 Cambridge, MA 02138 (USA), représentant 100% de son capital social.

Cette société, qui a démarré son activité à partir de 2015, a été mise en sommeil et n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2025.

- la société **LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES**, société au capital social de 10.000 euros dont le siège est situé au 12 rue Jean Lurçat à Châtillon-Sur-Indre (36700), représentant 49% de son capital.

Cette société, qui a démarré son activité au 1^{er} juin 2022 et a pour principale activité la fabrication et la revente de pantoufles, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2025.

La Société a par ailleurs acquis, fin 2025, 65 actions de la société L'EQUIPE 1083 représentant une quote-part ultra-minoritaire de cette société (0,18% à ce jour). La société L'EQUIPE 1083 est une société ayant pour objet la conception fabrication commerce de produits éthiques et durables, notamment de jeans.

VIII – PARTICIPATIONS CROISÉES

Aucune participation croisée n'est à mentionner et la Société n'a procédé, au cours de l'exercice, à aucune cession d'actions en vue de la régularisation de situations de participations réciproques, le tout au sens des articles L. 233-29 et L. 233-30 du Code de commerce.

IX – ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Nous vous informons qu'au 31 décembre 2025, les salariés ne détiennent aucune action de la Société issue d'un plan d'actionnariat salarié ou de l'intéressement des salariés au capital de l'entreprise.

Il est néanmoins précisé que la Société a émis des BSPCE au profit de salariés. A ce jour, le nombre total de BSPCE en cours et non frappés de caducité s'élève à 470 répartis comme suit :

- Cynthia BOUTE est titulaire de 103 BSPCE émis par le conseil d'administration du 30 juin 2017 et exerçables au prix unitaire de 269,69 € et exerçables jusqu'au 31 juin 2027,
- Léa MARIE est titulaire de 367 BSPCE émis par le conseil d'administration du 4 mai 2021 et exerçable sous conditions de survenance d'un fait générateur au prix unitaire de 205 € et exerçables jusqu'au 4 mai 2036

X – CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

- Conventions intervenues au cours de l'exercice 2025

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, aucune convention dite « réglementée » entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'est intervenue à l'exclusion des conventions suivantes :

- contrat de prestations de services, plus spécifiquement en matière de stratégie de communication, conclue le 31 janvier 2025 entre la Société et la société GG CORP et modifiée par voie d'avenant en date du 1^{er} décembre 2025,
- convention de cession d'actions de la société BONNE NOUVELLE (953 824 224 RCS BOBIGNY) par Raphael MALKA, Bruno HADDAD, Léa MARIE et les sociétés Le LAB PLUS, WILTEE et GG CORP au profit de la Société en date du 30 septembre 2025.

Ces conventions entrent dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du code de commerce, dans la mesure où GG Corp, cocontractant, est un actionnaire détenant plus de 10% du capital social de la Société et dont Monsieur Guillaume GIBault, président du conseil d'administration en charge de la direction générale, est associé unique et président.

La première convention et son avenant ont été autorisées par le conseil d'administration respectivement par décisions des 29 janvier et 1^{er} décembre 2025. La seconde convention a été autorisée par décisions des 22 juillet et 22 septembre 2025.

Par ailleurs, les conventions suivantes conclues lors d'exercices précédents et auxquelles la Société est « intervenue », ont fait l'objet d'une modification par voie d'avenant le 20 février 2025 :

- pacte d'actionnaires conclu en date du 17 février 2020 entre GG Corp, FPCI 360 Capital 2011 et EXPERIENCED CAPITAL PARTNERS,
- mini-pactes conclus avec les actionnaires minoritaires et des titulaires de BSPCE et BSA en date des 24 octobre 2016 et 30 juin 2017, modifiés par un premier avenant en date du 17 février 2020,
- pacte conclu en date du 5 juillet 2021 entre GG Corp, FPCI 360 Capital 2011 et EXPERIENCED CAPITAL PARTNERS et Léa MARIE et modifié par un premier avenant en date du 19 novembre 2024.

Ces pactes auxquels la Société est intervenue, entrant à la lecture stricte des textes dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du code de commerce, ces modifications ont été par prudence soumises au conseil d'administration du 3 février 2025, lequel n'a pas pu statuer dessus, conformément à l'article L. 225-40 al. 4 du code de commerce, (tous les administrateurs y étant « intéressés » au sens de ce texte). L'intervention de la Société auxdits pactes avait pour objet de s'assurer du respect des engagements pris par les parties auxdits pactes.

Pour rappel, les mini-pactes des 14 novembre 2018, 25 juin 2018 et 26 juin 2019 ont pris fin du fait de la caducité des BSPCE dont les signataires étaient titulaires.

- Conventions intervenues lors d'exercices antérieurs à l'exercice 2025 et s'étant poursuivies

Nous vous précisons que la convention suivante, intervenue en 2020 et modifiée par avenant courant 2023, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2025 :

- convention de prestations de services entre la Société et la SOCIÉTÉ EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT en date du 17 février 2020 et modifiée par voie d'avenant le 5 janvier 2023 (la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT est président de la société EXPERIENCED CAPITAL PARTNERS, laquelle détient plus de 10% du capital social de la Société, Monsieur Emmanuel PRADERE, administrateur de la Société, est dirigeant de la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT).

Votre commissaire aux comptes a établi un rapport spécial sur les conventions dites « réglementées susvisées » sur lequel nous vous demandons de statuer.

XI – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (article L. 225-37 du Code de commerce)

CONVENTIONS CONCLUES ENTRE UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIETE ET UNE FILIALE DE LA SOCIETE (article L. 225-37-4 2° du code de commerce)

Nous vous informons qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice entre l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la Société et une société qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales à l'exclusion de la convention suivante :

Convention de prestation de services entre la société GG CORP (actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote de la Société) et la société BONNE NOUVELLE (société détenue à 100% par la Société depuis le 30 septembre 2025) conclue en date du 20 octobre 2025.

LISTE DES FONCTIONS

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social de la Société durant l'exercice.

Guillaume GIBAULT	• Président du conseil d'administration et directeur général de la Société • Président de la société GG Corp (803 835 529 RCS PARIS) • Membre du comité stratégique de Léon Flam (société en liquidation judiciaire depuis le 6 novembre 2024)
360 Capital Partners (Représentant permanent : François TISON)	• Administrateur de la Société • Président de 360 Capital Partners (498 943 471 RCS PARIS) • Gérant de TCI • Gérant de Orfila Investissement (824 421 820 RCS VERSAILLES) • Gérant de LT Immobilier, • Administrateur de ID5 • Administrateur de Traefik • Administrateur de Callyope
Emmanuel PRADERE	• Administrateur de la Société • Président de la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT SAS (814 970 687 RCS Paris) • Gérant de la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT TEAM SC (817 804 917 RCS Paris) • Président de EPH SAS (814 957 510 RCS Paris) • Gérant de la SCI Aere (491 744 074 RCS Paris) • Gérant de la SCEA les Vergers de la Vrmonièrre (921 234 514 RCS LA ROCHE SUR YON) • Administrateur de The Travellers S.A (5582 015 152 RCS Paris) • Membre du comité stratégique de Singtime (793 501 487 RCS PARIS) • Membre du comité stratégique de NV Gallery (818 0415 585 RCS Paris) • Membre du comité stratégique de L:A Bruket (société suédoise) • Membre du comité stratégique de Oh My Cream (751 427 527 RCS Paris) • Membre du comité stratégique de Monday Sports Club (808 531 339 RCS Paris) • Membre du comité stratégique de Rouvre (anc. Balibaris - 527 995 278 RCS Paris), ledit mandat ayant pris fin au 30/04/2025 • Membre du comité stratégique de Brion Sisters (500 188 206 RCS Paris) , ledit mandat ayant pris fin le 28/07/2023 • Membre du comité stratégique de Sessùn (429 204 282 RCS Marseille), ledit mandat ayant pris fin au 06/09/2024
Virginie BIRADE	• Administrateur de la Société • Membre du comité stratégique de Monday Sports Club (808 531 339 RCS Paris) • Membre du comité stratégique Rouvre (anc. Balibaris - 527 995 278 RCS Paris), ledit mandat ayant pris fin le 30/04/2025

TABLEAU SUR LES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Il n'existe aucune délégation de compétence ou de pouvoir en cours de validité entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-37-4 3° du Code de commerce.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

Afin de respecter la lettre du texte de l'article L. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous rappelons que, depuis la transformation de la Société en société anonyme, votre Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, lesdites fonctions étant exercées par Monsieur Guillaume GIBault.

XII – SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Mandats d'administrateur :

Les mandats de :

- Monsieur Guillaume GIBault, administrateur,
- 360 CAPITAL PARTNERS dont le représentant permanent est François TISON, administrateur,

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra courant 2026 et appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2025.

Les mandats de :

- Madame Virginie BIRADE, administrateur,
- Monsieur Emmanuel PRADERE, administrateur,

arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée devant se tenir au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026. Ils ne sont donc pas à renouveler.

Mandats de membre du comité de mission :

Le comité de mission est composé des personnes suivantes :

- Christophe Mayer
- Aude Fronteau
- Thomas Huriez
- Brune Poirson
- Martial GABILLARD
- Peggy CODREANU
- Nathalie LEBAS-VAUTIER
- Léa MARIE
- Virginie BIRADE
- Paola LONDONO
- Jeanne MEYER

Nathalie LEBAS-VAUTIER est par ailleurs président du comité par le conseil.

Le mandat des membres en place arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir au cours de l'exercice 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, à l'exception du mandat de Léa MARIE, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2028 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 et de celui de Virginie BIRADE, Paola LONDONO et Jeanne MEYER qui expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2029 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Mandats du commissaire aux comptes et de l'OTI :

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire, la société KPMG SA arrivera à expiration à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant intervenir courant 2026 et portant sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La société ETHICS Group est organisme tiers indépendant (« OTI ») de la Société chargé de vérifier de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux de la Société. Son mandat, qui arrive à expiration à l'issue de votre assemblée générale, a d'ores et déjà été renouvelé par le conseil d'administration du 26

mars 2026 pour une nouvelle durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir courant 2027 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

XIII – CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre commissaire aux comptes.

XIV – ANNEXE

Est annexé au présent rapport le tableau des résultats au cours de chacun des cinq derniers exercices.

PROPOSITION DE RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

Nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux de l'exercice écoulé ainsi qu'ils viennent de vous être présentés.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons d'affecter au compte report à nouveau le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 625.874 euros.

APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous demandons d'approuver les comptes consolidés de l'exercice écoulé ainsi qu'ils viennent de vous être présentés.

CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du rapport spécial du commissaire aux comptes et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Il est proposé à votre assemblée générale de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Guillaume GIBAUT et de la société 360 CAPITAL PARTNERS, dont le représentant permanent est François TISON, pour une durée de 3 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale devant se tenir au cours de l'exercice 2029 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

MANDATS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Nous vous proposons de renommer le mandat du commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant intervenir courant 2032 et portant sur l'approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2031.

Nous vous précisons qu'en complément des points susvisés, des résolutions à caractère ordinaire et des résolutions à caractère extraordinaire complémentaires également soumises à votre assemblée générale vous sont présentées dans un rapport complémentaire du conseil d'administration.

* * *

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Tableau

Nature des Indications / Périodes	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	172 512	172 512	172 512	172 512	172 512
b) Nombre d'actions émises	71 880	71 880	71 880	71 880	71 880
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	21 137 363	20 274 568	18 754 140	21 015 606	22 064 974
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	245 384	-823 497	-1 357 213	-251 612	1 801 681
c) Impôt sur les bénéfices	212 295				
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	457 679	-823 497	-1 357 213	-251 612	1 801 681
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	625 874	-1 501 905	-1 692 858	-3 411 533	114 390
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	6,37	-11	-19	-4	25
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	8,7	-21	-24	-47	2
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	1 759 939	2 500 927	2 749 808	3 195 997	3 109 061
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	735 628	876 588	1 008 308	1 152 661	1 244 367

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES PRO FORMA

Exercice clos le 31 décembre 2025 — Comparaison avec les comptes sociaux LE SLIP FRANCAIS au 31 décembre 2024

1. Périmètre et base de comparaison

La présente section commente l'évolution des principaux postes du compte de résultat des informations financières consolidées pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, établies comme si l'acquisition de la totalité du capital social de la société BONNE NOUVELLE avait été réalisée le 1er janvier 2025, afin de refléter la situation du Groupe sur une base annuelle complète. La comparaison avec les comptes consolidés 2025, qui n'intègrent BONNE NOUVELLE que seulement depuis le 1er octobre 2025 (date d'acquisition effective), permet de constater l'effet de cette intégration sur douze mois. Les principales incidences de cet effet périmètre sont visibles dans (i) la réduction des achats consommés par élimination des flux intragroupe de fabrication à façon, (ii) la hausse corrélative des charges de personnel de BONNE NOUVELLE intégrées sur l'année entière, et (iii) des dotations aux amortissements supplémentaires sur les équipements industriels. Les autres charges d'exploitation du Groupe, coûts logistiques, charges des boutiques, services web, frais de marketing et de communication, ne sont pas matériellement affectées par l'intégration de BONNE NOUVELLE.

Tableau de synthèse — Principaux agrégats financiers (en euros)

En euros	Informations consolidées Pro forma 31/12/2025	Comptes consolidés 31/12/2025
Chiffre d'affaires	21 127 229	21 125 559
Autres produits d'exploitation	461 987	461 982
Achats consommés	(6 903 479)	(8 526 838)
Charges de personnel	(4 050 545)	(2 960 993)
Autres charges d'exploitation	(7 997 532)	(7 700 355)
Impôts et taxes	(134 832)	(115 889)
Dotations aux amortissements et provisions	(802 463)	(766 130)
Autres charges	(353 021)	(353 021)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	1 347 344	1 164 315
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	(28 579)	(7 145)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	1 318 765	1 157 170
Résultat financier	(563 912)	(563 912)
Résultat exceptionnel	(205 548)	(205 548)
Impôts sur les résultats	174 619	216 126
Résultat net	723 924	603 836

n/a : non significatif (changement de signe)

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé pro forma de l'exercice 2025 s'établit à 21 127 229 euros et reflète une forte croissance des volumes vendus (+24 % en volume, soit environ 1,45 million de pièces fabriquées sur l'exercice) partiellement compensée par la poursuite de la baisse du prix de vente moyen (-16 %), engagée dans le cadre du projet Révolution II et de l'extension de la gamme aux tee-shirts et pyjamas à des prix

démocratisés. L'intégration de BONNE NOUVELLE dans le périmètre consolidé n'a pas d'incidence sur le chiffre d'affaires : les prestations de fabrication à façon qu'elle facturait à la Société sont entièrement éliminées en tant que flux intragroupe.

L'exercice 2025 extériorise par ailleurs une recomposition profonde du mix des canaux de ventes : le canal digital direct continue de progresser (+11,5 %) et représente désormais près de 72 % du chiffre d'affaires total ; les canaux marketplaces et grande distribution alimentaire ont plus que doublé en 2025 ; le canal retail enregistre une contraction attendue compte tenu des fermetures de boutiques opérées au cours de l'exercice.

3. Achats consommés

L'intégration de BONNE NOUVELLE dans le périmètre de consolidation constitue le principal facteur d'évolution de la structure de coûts du Groupe entre les comptes consolidés 2025 et les informations financières pro forma 2025. En 2024, la Société externalisait l'ensemble de sa production à des sous-traitants, dont BONNE NOUVELLE, et enregistrait les achats de matières premières et de façon au prix de cession convenu, incluant la marge de ces derniers. Dans le compte de résultat pro forma 2025, les effets de fabrication entre BONNE NOUVELLE et la Société sont neutralisés en consolidation : seuls les coûts de production réels de BONNE NOUVELLE sont retenus dans le coût des ventes consolidé. Ce mécanisme explique la réduction des achats consommés à 6 903 479 euros dans le compte de résultat pro forma 2025, contre 8 526 838 euros dans les comptes consolidés 2025 qui n'intègrent BONNE NOUVELLE que sur le quatrième trimestre. La marge brute du Groupe ressort ainsi à 58,9 % du chiffre d'affaires sur la base des informations financières pro forma 2025, contre 56,3 % dans les comptes consolidés 2025, soit un gain de 2,6 points lié à l'effet périmètre sur l'ensemble de l'exercice.

4. Charges de personnel

La contrepartie directe de cette amélioration de la marge brute est la hausse des charges de personnel, qui s'établissent à 4 050 545 euros dans le compte de résultat pro forma 2025 contre 2 960 993 euros dans les comptes consolidés 2025. Cette différence correspond à la prise en compte de la masse salariale complète de BONNE NOUVELLE (environ 60 salariés) sur douze mois dans le périmètre pro forma, alors que les comptes consolidés ne l'intègrent que pour le quatrième trimestre. Cette hausse est la contrepartie directe de la réduction des achats consommés décrite au point précédent, le modèle économique consolidé substitue des coûts de main-d'œuvre interne (charges de personnel de BONNE NOUVELLE) aux achats de façon externalisés enregistrés en 2024.

5. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'établissent à 7 997 532 euros dans le compte de résultat pro forma 2025, contre 7 700 355 euros dans les comptes consolidés 2025. La différence tient principalement aux charges opérationnelles externes de BONNE NOUVELLE (énergie, sous-traitances tierces, entretien des machines) intégrées sur douze mois dans le périmètre pro forma.

6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements, dépréciations et provisions s'élèvent à 802 463 euros dans le compte de résultat pro forma 2025, contre 766 130 euros dans les comptes consolidés 2025. La différence reflète la prise en compte sur douze mois des dotations aux amortissements du matériel industriel et des équipements de production de BONNE NOUVELLE.

7. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation pro forma ressort à 1 318 765 euros après dotation aux amortissements de l'écart d'acquisition de BONNE NOUVELLE (28 579 euros sur 12 mois, calculée sur la base d'un amortissement linéaire sur 5 ans d'un écart d'acquisition de 135.749 euros), contre 1 157 170 euros dans les comptes consolidés 2025. Cet écart reflète l'impact de l'intégration de BONNE NOUVELLE sur une année entière dans les informations financières pro forma, contre un seul trimestre dans les comptes consolidés. Le niveau de profitabilité opérationnelle ainsi atteint est la conséquence directe des effets décrits aux paragraphes précédents : amélioration structurelle de la marge brute liée à l'internalisation de la production, réduction des charges du réseau de boutiques, et maîtrise générale des coûts de structure.

8. Résultat financier

Le résultat financier ressort à – 563 912 euros dans le compte de résultat pro forma 2025, identique à celui des comptes consolidés 2025 dans la mesure où BONNE NOUVELLE n'a pas de dette financière propre. Il intègre notamment les intérêts sur les emprunts bancaires (220 747 euros) et sur l'emprunt obligataire (251 174 euros), ainsi qu'une dotation aux provisions pour dépréciation de 89 695 euros sur les titres de participation et le compte courant de la filiale La Manufacture de Pantouffles. L'acquisition de BONNE NOUVELLE ayant étant intégralement financée sur la trésorerie disponible de la Société, elle n'a généré aucune charge financière additionnelle.

9. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à –205 548 euros, également identique dans le compte de résultat pro forma et les comptes consolidés 2025.

10. Impôts sur les résultats

La ligne impôts sur les résultats affiche un produit de 174 619 euros dans le compte de résultat pro forma 2025, contre 216 126 euros dans les comptes consolidés 2025. La différence reflète la charge d'impôts de BONNE NOUVELLE et les impôts différés liés aux écritures de consolidation, ces éléments étant pris en compte sur 12 mois dans le pro forma contre 3 mois seulement dans les comptes consolidés.

11. Résultat net

L'exercice 2025 pro forma se solde par un résultat net positif de 723 924 euros. Ce retour à la profitabilité matérialise la transformation engagée par le Groupe depuis 2023 et concrétise les effets de l'intégration verticale de la production avec le rachat de l'usine de BONNE NOUVELLE. Il reflète également l'amélioration de la marge brute liée à l'internalisation de la production, la montée en puissance des volumes commerciaux, la réduction des charges exceptionnelles de restructuration et l'achèvement de la fermeture du réseau de boutiques.

6. DECLARATION SUR LE FONDS DE ROULEMENT NET

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe, avant prise en compte de l'Augmentation de Capital réalisée dans le cadre de l'Offre, est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'approbation du présent Prospectus par l'AMF.

7. CONDITIONS RELATIVES AUX VALEURS MOBILIERES

7.1 Informations concernant les valeurs mobilières

7.1.1 Nature, catégorie des valeurs mobilières offertes et code ISIN

L'offre de valeurs mobilières (ci-après « l'Offre ») porte sur un maximum de 1 070 668 actions de 0,24 € de valeur nominale à provenir :

- de l'émission d'un nombre maximum de 337 838 actions nouvelles (soit environ 5 millions d'euros) à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à souscrire en numéraire et par compensation de créances par voie d'offre au public (les « **Actions Nouvelles** »),
- de la cession d'un maximum de 471 742 Actions Existantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) (soit environ 6,98 millions d'euros) par les Actionnaires Cédants (tel que ce terme est défini au paragraphe 8.7.1 ci-après) (les « **Actions Cédées Initiales** »),
- de la cession d'un maximum de 121 437 Actions Existantes (tel que ce terme est défini ci-dessous) (soit environ 1,8 million d'euros) par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « **Actions Cédées Additionnelles** »), et
- de la cession d'un maximum de 139 651 Actions Existantes (soit environ 2,1 millions d'euros) par les Actionnaires Cédants] en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation (les « **Actions Cédées Supplémentaires** » et ensemble avec les Actions Cédées Initiales et les Actions Cédées Additionnelles, les « **Actions Cédées** », et ensemble avec les Actions Nouvelles, les « **Actions Offertes** »).

Les titres de la Société dont l'inscription sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris est demandée sont :

- l'ensemble des actions ordinaires composant le capital social au moment de l'inscription, soit 961 314 actions⁹ de 0,24 euro chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées (les « **Actions Existantes** »). Ces Actions Existantes (i) comprennent un maximum de 471 742 Actions Existantes (soit environ 6,98 millions d'euros) qui seront cédées par les Actionnaires Cédants dans le cadre de l'Offre initiale, (ii) un maximum de 121 437 Actions Existantes (soit environ 1,8 million d'euros) qui seront cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et (iii) un maximum de 139 651 Actions Existantes (soit environ 2,1 millions d'euros) qui seront cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice en totalité de l'Option de Surallocation ;
- un maximum de 337 838 Actions Nouvelles décrites ci-dessus.

Les Actions Existantes de la Société ne sont pas toutes de même catégorie à la date du Prospectus. Il existe en effet des actions ordinaires et des actions de préférence (« ADP ») ADP1, ADP2, ADP3 et ADP4 (cf. sections 11.1.1 et 11.5.1 du Prospectus). A la date de l'inscription sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, les ADP seront converties en actions ordinaires de sorte que les titres de la Société seront exclusivement des actions ordinaires toutes de même catégorie (cf. section 11.1.1 du Prospectus).

Date de jouissance

Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux Actions Existantes et porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.

Identification des actions une fois inscrites sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth® à Paris

- Libellé pour les actions : LE SLIP FRANÇAIS
- Code ISIN : FR0014018Y10
- Mnémonique : ALLSF
- LEI : 9695008VOYB3ML2AN796

⁹ En ce compris les Incluant les 13 514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (cf. section 8.2.2.2 du Prospectus).

- Secteur d'activité : Biens personnels (Classification ICB 402040)
- Lieu de cotation : Euronext Growth

7.1.2 Législation en vertu de laquelle les valeurs mobilières ont été créées

Les actions de la Société sont soumises à la législation française. Les tribunaux compétents en cas de litige avec la Société sont ceux du lieu du siège social de la Société lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du Code de procédure civile.

7.1.3 Forme de titres – Coordonnées de l'entité chargée des écritures nécessaires

Les actions de la Société pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix des actionnaires et sous réserve des dispositions impératives de la loi.

Conformément à l'article L. 211-3 du Code monétaire et financier, elles seront dématérialisées et seront en conséquence obligatoirement inscrites en compte-titres tenu, selon le cas, par la Société ou un intermédiaire habilité.

En conséquence, les droits des titulaires seront représentés par une inscription sur un compte-titres ouvert à leur nom dans les livres :

- de UPTEVIA (90-110 esplanade du General de Gaulle, 92400 Courbevoie), mandaté par la Société, pour les actions conservées sous la forme nominative pure ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix et UPTEVIA (90-110 esplanade du General de Gaulle, 92400 Courbevoie), mandaté par la Société, pour les actions détenues sous la forme nominative administrée ;
- d'un intermédiaire habilité de leur choix pour les Actions Nouvelles détenues sous la forme au porteur.

Conformément aux articles L. 211-15 et L. 211-17 du Code monétaire et financier, les actions se transmettent par virement de compte à compte et le transfert de propriété des Actions Nouvelles résultera de leur inscription au compte-titres de l'acquéreur.

Les Actions Offertes feront l'objet d'une demande d'inscription aux opérations d'Euroclear France en qualité de dépositaire central, et aux systèmes de règlement-livraison d'Euroclear France SA.

7.1.4 Devise de l'émission

L'émission est réalisée en euro.

7.1.5 Droits attachés aux actions de la Société

Les actions seront soumises à toutes les stipulations des statuts tels qu'adoptés par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 juin 2026 sous condition suspensive de l'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société qui régiront la Société à l'issue de ladite cotation, les principaux droits attachés aux actions sont décrits ci-après :

Droit aux dividendes

Les Actions Offertes donneront droit aux dividendes étant rappelé que :

- 1) L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, peut accorder un dividende à l'ensemble des actionnaires (article L. 232-12 du Code de commerce). Il peut également être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice (article L. 232-12 du Code de commerce). La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice. La prolongation de ce délai peut être accordée par décision de justice ;
- 2) Toutes actions contre la Société en vue du paiement des dividendes dus au titre des actions seront prescrites à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité. Par ailleurs, les dividendes

seront également prescrits au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de leur date d'exigibilité ;

- 3) Les dividendes versés à des non-résidents sont en principe soumis à une retenue à la source (voir paragraphe 7.1.9 ci-après) ;
- 4) L'assemblée générale peut proposer à tous les actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende, soit en numéraire, soit en actions émises par la Société (articles L. 232-18 et suivants du Code de commerce).

Nonobstant ce droit aux dividendes attaché aux actions, il est précisé qu'à la date du Prospectus, un protocole signé le 2 avril 2025 interdit toute distribution de dividendes jusqu'au complet remboursement, normalement prévu en 2030, des créanciers de la Société parties au protocole. Aucune distribution ne pourra ainsi être mise en paiement tant que cette condition n'aura pas été levée (cf. section 12 « Politique de distribution des dividendes » et section 4.5 « Information sur les tendances » pour les développements relatifs au protocole d'accord).

Droit de participation aux assemblées générales et droit de vote

Chaque action donne le droit de participer aux assemblées générales d'actionnaires.

Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire ; étant précisé que le délai de détention sera apprécié de manière rétroactive par rapport à la date d'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, soit le 13 juillet 2026 selon le calendrier indicatif.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus mentionné, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donations entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de conversion d'actions de préférence en actions ordinaires, ou de transfert par suite d'une fusion ou d'une scission d'une société actionnaire.

Droit préférentiel de souscription

Les actions comportent un droit préférentiel de souscription aux augmentations de capital. Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital immédiate ou à terme. Pendant la durée de la souscription, ce droit est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables. Dans le cas contraire, il est cessible dans les mêmes conditions que l'action elle-même. Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription (articles L. 225-132 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de commerce).

Droit de participation au bénéfice de l'émetteur

Les actionnaires de la Société ont droit aux bénéfices dans les conditions définies par les articles L. 232-10 et suivants du Code de commerce.

Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital (article L. 237-29 du Code de commerce).

Clause de rachat

Les statuts de la Société ne prévoient pas de clause de rachat.

Clauses de conversion

Les statuts de la Société ne prévoient pas de conversion des actions ordinaires.

7.1.6 Autorisations et décisions d'émission

7.1.6.1 Assemblée Générale du 19 juin 2026

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, autre que celle visée au 1° de l'article L.411-2 du code monétaire et financier, dans le cadre de la Première Cotation (20^{ème} résolution)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires,

- connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires, par offre au public de titres financiers,
- après avoir constaté que le capital est entièrement libéré, et
- après avoir rappelé l'intention de la Société de demander l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris,
- sous condition suspensive de la décision d'Euronext Paris d'admettre les actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris,

Délègue sa compétence au Conseil d'administration conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135 et L.225-136 et suivants du Code de commerce, à l'effet de procéder à une augmentation de capital (l'« Augmentation de Capital »), en numéraire, dans la proportion et la période qu'il décidera, en offrant au public des titres financiers, par émission d'actions ordinaires nouvelles avec suppression du droit préférentiel des actionnaires, sans indication de bénéficiaires et selon les modalités définies ci-dessous, étant précisé que la souscription des actions à émettre pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles,

Décide que la présente délégation de compétence est conférée au Conseil d'administration pour une durée allant jusqu'à la date de règlement-livraison des actions à émettre lors de l'introduction des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris ; cette date ne pouvant pas, en tout état de cause, être postérieure à vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale,

Fixe le plafond maximal du montant nominal de l'Augmentation de Capital à la somme de quatre-vingt mille (80.000) euros,

Décide, pour cette Augmentation de Capital, de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, prévu par l'article L.225-132 du Code de commerce, sans indication de bénéficiaires,

Décide que le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration, en fonction du choix de la typologie de l'opération envisagée, selon l'une des modalités suivantes :

- à l'issue de la période de placement, par la confrontation du nombre d'actions offertes à la souscription et des demandes de souscription émanant des investisseurs dans le cadre du placement global, selon la technique dite de « construction d'un livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels de la place, ou
- selon la procédure dite d'« offre à prix ferme », conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel seront pris en compte une série de facteurs, parmi lesquels notamment la perception de l'opération envisagée par les investisseurs et l'état des marchés financiers,

Décide que les actions ordinaires nouvelles émises au titre de l'Augmentation de Capital seront complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales. Elles porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel elles auront été souscrites,

Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre, ou non, la présente délégation dans les conditions légales ainsi que dans les limites et conditions ci-dessus précisées, à l'effet notamment de :

- décider l'Augmentation de Capital faisant l'objet de la présente délégation de compétence ;
- en arrêter le montant, les modalités et conditions et notamment de fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, proroger la clôture des souscriptions et de recueillir les souscriptions ;
- décider le cas échéant, au plus tard lors de sa réunion de fixation des conditions définitives de l'Augmentation de Capital, de fixer le prix définitif des actions nouvelles en dessous ou au-dessus de la fourchette de prix initialement retenue par le Conseil d'administration ;
- décider, le cas échéant, au plus tard lors de sa réunion de fixation des conditions définitives de l'Augmentation de Capital, d'augmenter le nombre d'actions nouvelles d'un montant maximal complémentaire de 15% du nombre d'actions initialement fixé, aux fins de répondre aux demandes excédentaires exprimées dans le cadre de l'offre au public, au titre d'une « Clause d'Extension » ;
- décider, dans l'hypothèse où les souscriptions n'auraient pas absorbé la totalité de l'émission, de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- à sa seule initiative, imputer les frais de l'Augmentation de Capital sur le montant de la prime qui y est afférente et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après augmentation ;
- fixer, et procéder à tous ajustements, afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société ;
- constater la réalisation définitive de l'Augmentation de Capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

Les modalités définitives de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire, conforme aux prescriptions de l'article L.225-129-5 du Code de commerce, que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence à lui conférer par la présente Assemblée Générale. Le Commissaire aux comptes établira également un rapport complémentaire à cette occasion.

7.1.6.2 Décision du conseil d'administration

En vertu de la délégation de compétence mentionnée au paragraphe 7.1.6.1 ci-dessus, le Conseil d'administration lors de sa réunion du 19 juin 2026, a :

- décidé le principe d'une augmentation de capital à réaliser en numéraire et par compensation de créances d'un montant nominal maximum de 81 081 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public et sans délai de priorité, par émission de maximum 337 838 actions nouvelles initiales d'une valeur nominale de 0,24 euro chacune ;
- constaté qu'un maximum de 471 742 actions existantes seront susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants, dans l'Offre Initiale ;
- constaté qu'un maximum de 121 437 actions existantes seront susceptibles d'être créées, au titre de la Clause d'Extension ;
- constaté qu'un maximum de 139 651 actions existantes seront susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants, au titre de l'Option de Surallocation ; et
- fixé le prix d'émission des Actions Nouvelles à 14,80 euros par action.

étant précisé que Emmanuel Pradère et Virginie Birade, respectivement administrateurs et associés d'Experienced Capital Partners ainsi que François Tison administrateur représentant 360 Capital Partners au conseil d'administration n'ont pas pris part au vote.

Les modalités définitives de cette augmentation de capital, notamment le nombre des Actions Offertes, seront arrêtées par le Conseil d'administration de la Société lors d'une réunion qui devrait se tenir le 9 juillet 2026.

7.1.7 Date prévue d'émission des actions offertes

La date prévue pour le règlement-livraison des Actions Offertes est le 13 juillet 2026 selon le calendrier indicatif figurant au paragraphe 7.1.1 du présent Prospectus.

7.1.8 Restrictions à la libre négociabilité des actions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociation des actions composant le capital de la Société.

Une description détaillée des engagements pris par la Société et ses actionnaires figure à la section 8.7.3 du Prospectus.

7.1.9 Fiscalité en France

Il est rappelé aux investisseurs que le droit fiscal de leur État de résidence ainsi que le droit fiscal français, pays dans lequel est immatriculée la Société, sont susceptibles d'avoir une incidence sur les revenus tirés des titres de la Société.

La présente section constitue une synthèse du régime fiscal applicable aux (i) dividendes versés par la Société à ses actionnaires, personnes physiques ou personnes morales, ayant ou non leur résidence fiscale ou leur siège social en France, en l'état actuel de la législation fiscale française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales tendant à éviter les doubles impositions, ainsi que (ii) aux plus ou moins-values que les actionnaires peuvent dégager de la cession de leurs participations au capital de la Société. Elle s'applique (i) aux actionnaires de la Société dont la résidence fiscale est située en France, personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés ou personnes physiques qui détiennent des titres dans leur patrimoine privé et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations et (ii) aux actionnaires de la Société dont la résidence fiscale est située hors de France qui détiennent des actions de la Société autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe en France ou d'un établissement stable en France.

Les règles dont il est fait mention ci-après sont susceptibles d'être affectées par d'éventuelles modifications législatives ou réglementaires (assorties, le cas échéant, d'un effet rétroactif) ou par un changement de leur interprétation par l'administration fiscale française.

De manière générale, ces informations n'ont pas vocation à constituer une analyse complète de l'ensemble des effets fiscaux susceptibles de s'appliquer aux actionnaires de la Société. Ceux-ci doivent s'assurer auprès de leur conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier à raison de l'acquisition, la détention ou la cession des actions de la Société. Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur Etat de résidence, en prenant en compte, le cas échéant, les dispositions de la convention fiscale internationale signée entre la France et cet Etat.

7.1.9.1 Actionnaires dont la résidence fiscale est située en France

La présente sous-section décrit le régime fiscal susceptible de s'appliquer aux revenus (dividendes et plus-values) de leurs participations au capital de la Société.

(i) Actionnaires personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France

i. Dividendes

Les paragraphes suivants décrivent le régime fiscal susceptible de s'appliquer aux dividendes versés par la Société aux personnes physiques, ayant leur résidence fiscale en France, détenant les actions de la Société dans le cadre de leur patrimoine privé en dehors du cadre d'un plan d'épargne en actions et ne réalisant pas d'opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée par une personne se livrant à titre professionnel à ce type d'opérations.

Les personnes physiques résidentes fiscales françaises qui se livrent à des opérations de bourse dans des conditions analogues à celles qui caractérisent une activité exercée à titre professionnel doivent se

rapprocher de leur conseiller fiscal habituel pour déterminer les conséquences et modalités d'application du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sur les revenus tirés de ces opérations.

➤ **Principe d'absence de retenue à la source**

Les dividendes versés par la Société aux personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France ne sont, en principe, pas soumis à retenue à la source.

Toutefois, en application des articles 119 bis 2 et 187 du code général des impôts (« **CGI** »), si les dividendes sont payés hors de France dans un État ou territoire non-coopératif (« **ETNC** ») au sens de l'article 238-0 A du CGI, autre que ceux mentionnés au 2° du 2 bis de cet article, (la liste des ETNC en cause est publiée par arrêté ministériel et est mise à jour annuellement), les dividendes versés par la Société font l'objet d'une retenue à la source de 75% du montant brut des revenus distribués, sauf si le débiteur apporte la preuve que les distributions de ces produits n'ont ni pour objet ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, leur localisation dans un tel État ou territoire.

➤ **Prélèvement forfaitaire non libératoire et impôt sur le revenu**

En application de l'article 117 quater du CGI, les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8% assis sur le montant brut des revenus distribués, sous réserve d'exceptions tenant, notamment, aux contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année n'excède pas certains seuils.

Ainsi, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du CGI, est inférieur à 50 000 € pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement, dans les conditions prévues à l'article 242 quater du CGI, c'est-à-dire en produisant, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement des revenus distribués, auprès des personnes qui en assurent le paiement, une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre des revenus de l'avant-dernière année précédant le paiement desdits revenus est inférieur aux seuils susmentionnés. Toutefois, les contribuables qui acquièrent des actions après la date limite de dépôt de la demande de dispense susmentionnée peuvent, sous certaines conditions, déposer cette demande de dispense auprès de leur établissement payeur lors de l'acquisition de ces actions, en application du paragraphe 320 de la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-20-10-20210706.

Ce prélèvement forfaitaire non libératoire est effectué par l'établissement payeur des dividendes s'il est établi en France. Si l'établissement payeur est établi hors de France, les dividendes versés par la Société sont déclarés et le prélèvement correspondant payé, dans les 15 premiers jours du mois qui suit celui du paiement des dividendes, soit par le contribuable lui-même auprès du service des impôts de son domicile, soit par l'établissement payeur, lorsqu'il est établi dans un Etat membre de l'Union européenne, en Islande, en Norvège ou au Liechtenstein et qu'il a été mandaté à cet effet par le contribuable.

Ce prélèvement forfaitaire non libératoire constitue un acompte d'impôt sur le revenu et s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il est opéré, l'excédent étant restitué.

Il est rappelé que les dividendes régulièrement versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont imposés (i) à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8% (dit prélèvement forfaitaire unique, "**PFU**" ou « *flat tax* ») ou (ii), sur option expresse devant être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration, au barème progressif de l'impôt sur le revenu après un abattement de 40%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu est globale et porte sur l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ du prélèvement forfaitaire unique.

➤ **Prélèvements sociaux**

Le montant brut des dividendes distribués par la Société est également soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 18,6% répartis comme suit :

- La contribution sociale généralisée au taux de 10,6% ;

- La contribution pour le remboursement de la dette sociale, au taux de 0,5% ;
- Le prélèvement de solidarité au taux de 7,5 %.

Ces prélèvements sociaux sont effectués de la même manière que le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% précité.

Ces prélèvements sociaux ne sont pas déductibles du revenu imposable lorsque les dividendes sont soumis au prélèvement forfaitaire unique de 12,8%. En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, la contribution sociale généralisée est déductible à hauteur de 6,8% du revenu imposable de l'année de son paiement (le surplus, soit 3,8% n'est pas déductible).

Contribution sur les hauts revenus

En vertu de l'article 223 sexies du CGI, les contribuables passibles de l'impôt sur le revenu sont redevables d'une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus (« **CEHR** »), au taux de :

- 3%, pour la fraction du revenu fiscal de référence comprise entre 250 000 € et 500 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés et entre 500 000 € et 1 000 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune ;
- 4%, pour la fraction du revenu fiscal de référence qui excède 500 000 € pour les contribuables célibataires, veufs, divorcés ou séparés et 1 000 000 € pour les contribuables soumis à une imposition commune.

L'assiette de la CEHR est constituée du montant du revenu fiscal de référence du foyer fiscal tel que défini au 1 du IV de l'article 1417 du CGI. Le revenu fiscal de référence visé à l'article 1417 du CGI comprend notamment les dividendes perçus par les contribuables concernés.

Contribution différentielle sur les hauts revenus

En vertu de l'article 224 du CGI, les contribuables dont le revenu fiscal de référence retraité excède 250 000 € pour les célibataires, veufs, séparés ou divorcés et 500 000 € pour les contribuable marié ou pacsé, soumis à une imposition commune, sont redevables d'une contribution différentielle sur les hauts revenus (« **CDHR** ») visant à assurer une imposition minimale de 20% à l'impôt sur le revenu pour les contribuables concernés.

La CDHR est en principe égale à la différence entre (i) 20% du revenu fiscal de référence retraité et (ii) une imposition égale à la somme de l'impôt sur le revenu lui-même retraité, des prélèvements libératoires de l'impôt sur le revenu, de la CEHR et d'une majoration liée à la composition du foyer fiscal.

ii. Plus-values ou moins-values

Les plus-values nettes réalisées par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du CGI à l'occasion de la cession des titres de la Société sont soumises à l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8% du PFU ou, sur option irrévocable du contribuable couvrant l'ensemble des revenus entrant dans le champ du PFU, au barème progressif de l'impôt sur le revenu en application de l'article 200 A du CGI.

Ces plus-values sont également soumises aux prélèvements sociaux au taux de 18,6 %. En cas d'option pour le barème progressif, la CSG, en application de l'article 154 quinquies du CGI, est admise en déduction du revenu global imposable de l'année de son paiement à hauteur de 6,8 %.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputées exclusivement sur les plus-values de même nature imposables au cours de la même année. Le cas échéant, en application de l'article 150-0 D, 11 du CGI, le reliquat de moins-value non imputé est reporté et est imputé dans les mêmes conditions au titre des dix années suivantes.

Les actionnaires disposant de moins-values reportables ou réalisant une moins-value lors de la cession des titres de la Société sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel pour étudier les conditions d'utilisation de ces moins-values.

(ii) Actionnaires personnes morales dont la résidence fiscale est située en France passible de l'impôt sur les sociétés

i. Dividendes

Les revenus distribués au titre des actions détenues par les personnes morales dont la résidence est située en France ne seront, en principe, soumis à aucune retenue à la source.

En outre, si les dividendes versés par la Société sont payés hors de France dans un Etat et territoire non coopératif ("**ETNC**" ; comme indiqué ci-avant), les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75% en application des articles 119 bis 2 et 187 du CGI, sauf si le débiteur apporte la preuve que les distributions de ces produits n'ont ni pour objet ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, leur localisation dans un tel Etat ou territoire.

Les dividendes perçus par ces personnes sont en principe imposables dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire au taux normal de l'impôt sur les sociétés égal à 25%. Ce taux est majoré, le cas échéant, (i) de la contribution sociale de 3,3% qui s'applique au montant de l'impôt sur les sociétés excédant 763 000 € par période de douze mois (article 235 ter ZC du CGI) et (ii) de la contribution exceptionnelle des grandes entreprises, assise sur l'impôt sur les sociétés et dont le taux peut atteindre jusqu'à 41,2% du montant de cet impôt (cf. Loi 2025-127 du 14-2-2025, Art. 48, modifié par Loi 2026-103 du 19-2-2026, Art. 12).

Sous certaines conditions, les PME sont susceptibles de bénéficier, dans les conditions prévues aux articles 219-I b, d'une réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 15% dans la limite de 42.500 euros de bénéfice imposable sur 12 mois et d'une exonération de la contribution sociale de 3,3%.

Conformément aux dispositions des articles 145 et 216 du CGI, les personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés détenant une participation représentant au moins 5% du capital de la Société, en pleine ou en nue-propriété, peuvent bénéficier, sous certaines conditions et sur option, du régime des sociétés mères en vertu duquel les dividendes perçus par la société mère ne sont pas soumis à l'impôt sur les sociétés, à l'exception d'une quote-part forfaitaire représentative des frais et charges supportés par cette société et égale à 5% du montant desdits dividendes. Pour pouvoir bénéficier de cette exonération, les titres ouvrant droit au régime des sociétés mères doivent, en particulier, être ou avoir été conservés pendant un délai de deux ans à compter de leur inscription en compte.

ii. Plus-values ou moins-values

Les plus-values nettes réalisées par les actionnaires personnes morales soumises à l'IS sont en principe comprises dans le résultat imposable à l'IS au taux de droit commun actuellement de 25 % prévu par l'article 219-I du CGI majoré, le cas échéant, de la contribution sociale de 3,3 % et de la contribution exceptionnelle des grandes entreprises, comme indiqué ci-avant.

Par exception à ce qui précède, la plus-value réalisée lors de la cession d'actions peut néanmoins être exonérée d'IS si elle porte sur des actions (i) ayant la nature de titres de participation au sens de l'article 219, I-a quinquies du CGI qui ne sont pas exclus du régime et qui sont (ii) détenues depuis au moins deux ans (régime des plus-values à long terme). Une quote-part de frais et charges égale à 12 % du montant brut de la plus-value doit en principe alors être réintégrée dans le résultat imposable de l'actionnaire personne morale cédant lesdites actions (articles 39 duodecimes et 219, I-a quinquies du CGI ; BOI-IS-BASE-20-20-10-20, §65 et ACTU-2021-00238).

Les plus-values sur titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées qui répondent à la définition fiscale des titres de participation relèvent du régime d'imposition des plus-values à long terme en application de l'article 219-I a du CGI et sont imposables au taux réduit de 19%.

Sont considérées comme des sociétés à prépondérance immobilière les sociétés dont l'actif est, à la date de la cession des titres, ou a été à la clôture du dernier exercice précédant cette cession, constitué pour plus de 50 % de sa valeur réelle par des immeubles, des droits portant sur des immeubles, des droits afférents à un contrat de crédit-bail conclu dans les conditions prévues au 2 de l'article L. 313-7 du code monétaire et financier, autres que ceux constituant des moyens permanent d'exploitation et affectés à sa

propre exploitation industrielle, commerciale ou agricole ou à l'exercice d'une profession non commerciale (article 219, I., a sexies, 0 bis, du CGI), ou par des titres d'autres sociétés à prépondérance immobilière.

7.1.9.1.2 Actionnaires dont la résidence fiscale ou le siège social est situé hors de France

Les informations contenues dans la présente section constituent une synthèse du régime fiscal susceptible de s'appliquer, en l'état actuel de la législation française et sous réserve de l'application éventuelle des conventions fiscales internationales tendant à éviter les doubles impositions, aux investisseurs qui n'ont pas leur résidence fiscale ou leur siège social en France et qui recevront des dividendes à raison des actions de la Société qu'ils détiendront autrement que par l'intermédiaire d'une base fixe ou d'un établissement stable en France.

Ceux-ci doivent néanmoins s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier. Les non-résidents fiscaux français doivent également se conformer à la législation fiscale en vigueur dans leur État de résidence.

(i) Actionnaires personnes physiques dont la résidence fiscale est située hors de France

i. Dividendes

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le domicile fiscal du bénéficiaire personne physique effectif est situé hors de France en application des articles 119 bis 2 et 187 du CGI. Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, le taux de cette retenue à la source est fixé à 12,8%. Elle est liquidée sur le montant brut des revenus mis en paiement.

Toutefois, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75%, s'ils sont payés ou réputés payés hors de France dans un ETNC au sens de l'article 238-0 A du CGI (comme défini ci-avant), sauf si le débiteur apporte la preuve que les distributions de ces produits n'ont ni pour objet ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, leur localisation dans un tel Etat ou territoire. La liste des ETNC est publiée par arrêté interministériel.

Cette retenue à la source peut être réduite, voire supprimée, en application des conventions fiscales internationales tendant à éviter les doubles impositions conclues par la France et l'Etat de résidence du bénéficiaire, étant toutefois noté que lorsqu'une convention fiscale signée avec l'État de résidence du bénéficiaire ne prévoit pas de retenue à la source ou exonère ces produits (taux conventionnel nul), la personne qui effectue le versement a l'obligation d'appliquer, lors de la mise en paiement, le taux de retenue à la source de droit interne (article 119 bis A, II du CGI ; Loi n° 2025-127 du 14 février 2025, art. 96 ; la retenue à la source sera restituée si la preuve que le bénéficiaire respecte l'ensemble des conditions fixées par la convention fiscale est apportée). Les actionnaires sont invités à se renseigner sur les modalités pratiques d'application des conventions fiscales internationales, telles que notamment prévues par la doctrine administrative (BOI-INT-DG-20-20-20-20120912) relative aux procédures dites « normale » ou « simplifiée » de réduction ou d'exonération de la retenue à la source.

ii. Plus-values ou moins-values

En application des dispositions de l'article 244 bis C du CGI (et sous réserve des dispositions de l'article 244 bis A et de l'article 244 bis B), les plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières ou de droits sociaux par des personnes physiques domiciliées hors de France au sens de l'article 4 B du CGI ne sont, en principe, pas imposables en France.

Toutefois, en application de l'article 244 bis B du CGI, sous réserves des dispositions de l'article 244 bis A du CGI et des conventions fiscales internationales éventuellement applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession à titre onéreux de droits sociaux d'une société soumise à l'IS et ayant son siège en France par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du CGI, sont soumises à un prélèvement libératoire en France lorsque ces personnes :

- ont détenu, à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession, directement ou indirectement, avec leur groupe familial (conjoint, ascendants et descendants), plus de 25 % des droits dans les bénéfices de la société, auquel cas le prélèvement est fixé au taux de 12,8 % ; ou
- sont domiciliées hors de France dans un ETNC au sens de l'article 238-0 A du CGI autre que ceux mentionnés au 2° du 2 bis de l'article 238-0 A du CGI (quel que soit le pourcentage de droits détenus dans les bénéfices de la société concernée), auquel cas le prélèvement est fixé au taux forfaitaire de 75 %, sauf si elles apportent la preuve que les opérations auxquelles correspondent ces profits ont principalement un objet et un effet autres que de permettre leur localisation dans un ETNC.

Les personnes physiques non domiciliées en France peuvent, par voie de réclamation, demander le remboursement du montant du prélèvement qui excéderait l'impôt sur le revenu dont elles auraient été redevables si elles avaient été domiciliées en France et avaient opté pour le barème progressif, en bénéficiant, le cas échéant, des abattements pour durée de détention (article 244 bis B, al. 1, du CGI).

Par exception et sous réserve des conventions fiscales internationales, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession des titres (i) d'une société relevant du Régime SIIC (point c de l'article 244 bis A 3 du CGI) ou de sociétés à prépondérance immobilière cotées sur un marché français ou étranger, autres que les SIIC françaises ou leurs équivalents étrangers (point g de l'article 244 bis A 3 du CGI) (ii) par des personnes qui ne sont pas fiscalement domiciliées en France au sens de l'article 4 B du CGI et qui (iii) détiennent au moins 10% du capital de cette société (visée par le point c ou le point g de l'article 244 bis A du CGI), sont soumises à un prélèvement libératoire en France application de l'article 244 bis A du CGI au taux fixé par le second alinéa du 1 du III bis de l'article 244 bis A du CGI (i.e. 19%) lorsqu'il est dû par les personnes physiques, des sociétés, groupements ou organismes dont les bénéfices sont imposés au nom des associés, et les porteurs de parts, personnes physiques, de fonds de placement immobilier mentionnés à l'article 239 nonies du CGI, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux dus au titre des produits de placements en vertu du I bis de l'article L. 136-7 du code de la sécurité sociale (i.e. taux normal de 18,6% ; des exceptions existent).

Les investisseurs concernés sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel notamment en ce qui concerne les conditions et modalités d'application d'une éventuelle exonération des plus-values ou des conventions fiscales qui pourraient être applicables.

(ii) Actionnaires personnes morales dont le siège social est situé hors de France

i. Dividendes

Les dividendes distribués par la Société font, en principe, l'objet d'une retenue à la source égale au taux normal de l'impôt sur les sociétés, à savoir 25%, prélevée par l'établissement payeur des dividendes, lorsque le siège social du bénéficiaire effectif est situé hors de France en application des articles 119 bis 2 et 187 du CGI.

Toutefois :

- L'application des conventions fiscales internationales peut conduire à réduire ou à supprimer la retenue à la source, étant toutefois noté que lorsqu'une convention fiscale signée avec l'État de résidence du bénéficiaire ne prévoit pas de retenue à la source ou exonère ces produits (taux conventionnel nul), la personne qui effectue le versement a l'obligation d'appliquer, lors de la mise en paiement, le taux de retenue à la source de droit interne (article 119 bis A, II du CGI ; Loi n° 2025-127 du 14 février 2025, art. 96 ; la retenue à la source sera restituée si la preuve que le bénéficiaire respecte l'ensemble des conditions fixées par la convention fiscale est apportée) ;
- Les organismes à but non lucratif, dont le siège est situé (i) dans un État membre de l'Union européenne ou (ii) dans un État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, peuvent, sous conditions, bénéficier d'un taux de retenue à la source réduit à 15% (articles 187 et 219 bis du CGI) ;
- sous réserve de remplir les conditions visées à l'article 119 ter du CGI telles qu'elles sont commentées par la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-30-20-10-20190703, les personnes morales qui détiennent, en pleine propriété ou en nue-propriété pendant au moins deux ans, au moins 10% du capital de la Société, étant précisé que ce taux de détention est ramené à 5% du capital de la société française distributrice lorsque la personne morale qui est le bénéficiaire effectif des dividendes détient une participation satisfaisant aux conditions prévues par la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-30-20-40-20160607, peuvent bénéficier d'une exonération de

retenue à la source à raison des dividendes versés par la Société si (i) leur siège de direction effective est situé dans un État membre de l'Union européenne, ou dans un État partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et (ii) elles revêtent l'une des formes prévues à l'annexe à la directive du 30 novembre 2011 ou une forme équivalente lorsque la société a son siège en Islande, Norvège ou au Liechtenstein ;

- sous réserve de remplir les conditions visées à l'article 119 bis 2 du CGI telles qu'elles sont commentées par la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-30-20-70 en vigueur, les organismes de placement collectif constitués sur le fondement d'un droit étranger situés dans un Etat membre de l'union ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales peuvent bénéficier d'une exonération de retenue à la source à raison des dividendes versés par la Société ;
- sous réserve de remplir les conditions visées à l'article 119 quinquies du CGI telles qu'elles sont commentées par la doctrine administrative BOI-RPPM-RCM-30-30-20-80 en vigueur, les actionnaires personnes morales situés dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat ou territoire ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales et d'assistance mutuelle au recouvrement, faisant l'objet d'une procédure comparable à la procédure de liquidation judiciaire mentionnée à l'article L. 640-1 du Code de commerce peuvent bénéficier d'une exonération de retenue à la source à raison des dividendes versés par la Société.

Les actionnaires concernés sont invités à se renseigner sur les modalités d'application de ces exonérations.

Toutefois, les dividendes distribués par la Société font l'objet d'une retenue à la source au taux de 75% (sous réserve, le cas échéant, des dispositions plus favorables des conventions internationales) s'ils sont payés ou réputés payés hors de France dans un ETNC au sens des dispositions prévues à l'article 238-0 A du CGI (comme défini ci-avant), sauf si le débiteur apporte la preuve que les distributions de ces produits n'ont ni pour objet ni pour effet de permettre, dans un but de fraude fiscale, leur localisation dans un tel Etat ou territoire. La liste des ETNC est publiée par arrêté interministériel et mise à jour annuellement.

ii. Plus-values ou moins-values

En application des dispositions de l'article 244 bis C du CGI (et sous réserve des dispositions de l'article 244 bis A et de l'article 244 bis B décrites ci-après), les plus-values réalisées à l'occasion de cessions à titre onéreux de valeurs mobilières ou de droits sociaux par des personnes morales dont le siège social est situé hors de France ne sont, en principe, pas imposables en France.

Toutefois, en application de l'article 244 bis B du CGI, sous réserves des dispositions de l'article 244 bis A du CGI décrites ci-après et des conventions fiscales internationales éventuellement applicables, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession à titre onéreux de droits sociaux d'une société soumise à l'IS et ayant son siège en France par des personnes dont le siège social est situé hors de France, sont soumises à un prélèvement libératoire en France lorsque ces personnes :

- ont détenu, à un moment quelconque au cours des cinq années précédant la cession, directement ou indirectement, plus de 25 % des droits dans les bénéfices de la société, auquel cas le prélèvement est fixé au taux de droit commun de l'IS prévu au deuxième alinéa du I de l'article 219 du CGI (i.e. 25 %) ;
ou
- sont établies ou constituées hors de France dans un ETNC au sens de l'article 238-0 A du CGI autre que ceux mentionnés au 2° du 2 bis de l'article 238-0 A du CGI (quel que soit le pourcentage de droits détenus dans les bénéfices de la société concernée), auquel cas le prélèvement est fixé au taux forfaitaire de 75 %, sauf si elles apportent la preuve que les opérations auxquelles correspondent ces profits ont principalement un objet et un effet autres que de permettre leur localisation dans un ETNC.

Les personnes morales ou organismes non résidents peuvent demander la restitution de la part du prélèvement qui excède l'impôt sur les sociétés dont ils auraient été redevables si leur siège social avait été situé en France (article 244 bis B du CGI ; nb. pour des titres détenus depuis au moins deux ans et représentant au moins 5 % du capital, cette restitution permet de limiter la charge fiscale à la seule imposition d'une quote-part de frais et charges de 12 % au taux normal de l'impôt sur les sociétés, dans les conditions indiquées ci-avant, cf. article 219, I, a quinquies du CGI)

Par exception à ce qui précède et sous réserve des conventions fiscales internationales, les plus-values réalisées à l'occasion de la cession des titres (i) d'une société relevant du Régime SIIC (point c de l'article 244 Bis A 3 du CGI) ou de sociétés à prépondérance immobilière cotées sur un marché français ou étranger, autres que les SIIC françaises ou leurs équivalents étrangers (point g de l'article 244 Bis A 3 du CGI) (ii) par des personnes dont le siège social est situé hors de France et qui (iii) détiennent au moins 10% du capital de cette société (visée par le point c ou le point g de l'article 244 bis A du CGI), sont soumises à un prélèvement libératoire ou imputable sur l'impôt sur les sociétés dû en France, en application de l'article 244 bis A du CGI, au taux de droit commun de l'IS prévu au deuxième alinéa du I de l'article 219 du CGI (i.e. 25 % -nb. sauf si l'actionnaire cédant est résident d'un Etat membre de l'UE ou de l'EEE, hors Etats non-coopératifs, auquel cas le taux du prélèvement est aligné sur le taux applicable aux résidents fiscaux de France, soit ici 19%, cf. article 244 bis A, III., al. 2, du CGI) lorsqu'il est dû par une personne morale ou un organisme quelle qu'en soit la forme.

Les investisseurs concernés sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel notamment en ce qui concerne les conditions et modalités d'application d'une éventuelle exonération des plus-values ou des conventions fiscales qui pourraient être applicables.

7.1.9.1.3 Réinvestissement économique réalisé dans le cadre d'un apport cession permettant de conserver le report d'imposition (article 150-0 B ter du Code général des impôts)

Par principe, en cas d'apport de titres à une société contrôlée, la plus-value est placée en report d'imposition.

La cession dans un délai de trois ans des titres apportés a pour effet de mettre fin à ce report d'imposition, sauf si la société s'engage à réinvestir, en l'état du texte en vigueur applicable aux cessions réalisées à compter 21 février 2026, au moins 70 % du produit de la cession dans une activité économique dans un délai de trois ans à compter de la cession.

Le produit de cession peut notamment être investi dans la souscription en numéraire au capital initial ou à l'augmentation de capital d'une ou de plusieurs sociétés qui remplissent les conditions suivantes :

- Imposition de la société à l'impôt sur les sociétés ;
- Siège de direction effective dans l'Union européenne ou bien encore en Islande, Norvège et au Liechtenstein ;
- Activité de la société : la société doit notamment avoir pour objet d'exercer une activité commerciale au sens des articles 34 ou 35 du CGI, industrielle, artisanale, libérale, agricole, à l'exception des activités financières, des activités de construction d'immeubles en vue de leur vente ou de leur location, des activités immobilières, ainsi que des activités de production d'électricité procurant des revenus garantis.

Les contribuables concernés par ce dispositif pourront bénéficier du maintien du report d'imposition en cas de souscription en numéraire à l'augmentation de capital de la Société, dans la mesure où celle-ci respecte les conditions prévues par l'article 150-0 B ter du CGI¹⁰.

Les investisseurs susceptibles de bénéficier de ce régime sont invités à consulter leur conseiller fiscal habituel afin d'apprécier leur situation personnelle au regard de la réglementation spécifique applicable.

7.1.9.1.4 Régime spécial des plans d'épargne en actions (« PEA »)

➤ Plan d'épargne en actions

Les actions ordinaires de la Société constituent des actifs éligibles au PEA pour les actionnaires personnes physiques dont la résidence fiscale est située en France.

Le plafond des versements dans un PEA est de 150 000 euros (étant rappelé que pour un couple marié ou pacsé, chaque personne composant le couple peut souscrire un PEA).

¹⁰ Dans sa version applicable actuellement

Sous certaines conditions tenant, notamment, à l'absence de retrait ou de rachat portant sur les titres inscrits en PEA avant la cinquième année de son fonctionnement, le PEA ouvre droit :

- Pendant la durée du PEA, à une exonération d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à raison des dividendes, et des plus-values nettes de cession, générés par les placements effectués dans le cadre du PEA, à condition notamment que ces plus-values soient maintenues dans le PEA, et
- Au moment de la clôture du PEA (si elle intervient plus de cinq ans après la date d'ouverture du PEA) ou lors d'un retrait partiel (s'il intervient plus de huit ans après la date d'ouverture du PEA), à une exonération d'impôt sur le revenu à raison des dividendes et des plus-values nettes de cession depuis l'ouverture du plan. Cependant, ces dividendes et ces plus-values restent soumis aux prélèvements sociaux au taux global de 18,6%¹¹ (cf. *supra*).

Les moins-values réalisées sur des actions détenues dans le cadre du PEA ne sont en principe imputables que sur des plus-values réalisées dans le même cadre (des règles spécifiques s'appliquent toutefois à certains cas de clôture du PEA). Les investisseurs sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal sur cette question.

A défaut de respecter les conditions de l'exonération, il résulte des dispositions de l'article 200 A du CGI que tout retrait anticipé intervenant avant l'expiration de la cinquième année susvisée est imposable au prélèvement forfaitaire unique (12,8%), sauf option expresse et globale pour le barème progressif, auquel s'ajoutent, en toute hypothèse, les prélèvements sociaux ci-avant.

➤ **Plan d'épargne en actions dit « PME-ETI »**

La loi de finances pour 2014 a créé une nouvelle catégorie de PEA dit « PME-ETI », qui bénéficie des mêmes avantages fiscaux que le PEA, concernant les titres émis par des sociétés cotées. Dans ce cadre, les titres éligibles ici sont ceux émis par les sociétés cotées dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros (article L.221-32-2, du Code monétaire et financier).

Le plafond des versements est fixé à 225.000 euros. Chaque contribuable peut détenir un PEA dit PME-ETI et un PEA classique mais la somme des versements ne peut excéder 225.000 euros.

Les actions de la Société sont éligibles au PEA dit « PME-ETI ».

7.1.10 Identité et coordonnées de l'offreur des valeurs mobilières et/ou de la personne qui sollicite leur admission à la négociation, s'il ne s'agit pas de l'émetteur

Se reporter en section 8.7.1 détaillant la liste des actionnaires cédants des Actions Existantes dans le cadre de l'Offre, de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

7.1.11 Réglementation française en matière d'offres publiques

A compter de l'inscription de ses actions sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* à Paris, la Société sera soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France relatives aux offres publiques obligatoires, aux offres publiques de retrait et au retrait obligatoire.

Offre publique obligatoire

L'article L. 433-3 du Code monétaire et financier et les articles 235-1 et suivants du Règlement général de l'AMF fixent les conditions de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, libellé à des conditions telles qu'il puisse être déclaré conforme par l'AMF, visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé. Un projet d'offre publique doit être déposé lorsque toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert au sens de l'article L.233-10 du Code de commerce vient à détenir, directement ou indirectement, plus des cinq dixièmes du capital ou des droits de vote d'une société.

¹¹ Sauf application éventuelle de la règle du taux historique, les investisseurs sont invités à voir leur conseil fiscal sur ce point.

Offre publique de retrait et retrait obligatoire

L'article L. 433-4 du Code monétaire et financier et les articles 236-1 et suivants (offre publique de retrait), 237-1 et suivants (retrait obligatoire) du Règlement général de l'AMF prévoient les conditions de dépôt d'une offre publique de retrait et de mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire des actionnaires minoritaires d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un système multilatéral de négociation organisé.

Offres publiques d'achat initiées par des tiers sur le capital de la Société durant le dernier exercice et l'exercice en cours

Néant.

7.1.12 Incidence potentielle sur l'investissement d'une résolution au titre de la directive 2014/59/UE du Parlement Européen et du Conseil

Néant.

8. MODALITES DE L'OFFRE OU DE L'ADMISSION A LA NEGOCIATION

8.1 Modalités et conditions de l'offre de valeurs mobilières au public Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription

8.1.1 Conditions de l'Offre

L'Offre (telle que définie ci-dessous) s'effectuera par la mise sur le marché d'un nombre maximum de 1 070 668 actions, soit :

- (i) un nombre maximum de 337 838 Actions Nouvelles et d'un nombre maximum de 471 742 Actions Cédées Initiales susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants dans le cadre de l'offre initiale (l'« **Offre Initiale** »),
- (ii) un nombre maximum de 121 437 Actions Cédées Additionnelles susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension, et
- (iii) un nombre maximum de 139 651 Actions Cédées Supplémentaires, susceptibles d'être cédées par les Actionnaires Cédants en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Il est prévu que la diffusion des Actions Offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« **Offre** »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ferme, principalement destinée aux personnes physiques (l'« **Offre à Prix Ferme** » ou « **OPF** ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « **Placement Global** ») comportant :
 - un placement en France ; et
 - un placement privé international dans certains pays, en dehors, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, du Canada et de l'Australie.

La diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des Règles des marchés Euronext. La répartition des Actions Offertes entre le Placement Global, d'une part, et l'OPF, d'autre part, sera effectuée en fonction de la nature et de l'importance de la demande dans le respect des principes édictés par l'article 315-6 du règlement général de l'AMF.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Il est précisé que l'Offre Initiale sera composée de :

- l'émission, au maximum, de 337 838 Actions Nouvelles Initiales (l'« **Offre Primaire Initiale** »), et
- la cession, au maximum, de 471 742 Actions Cédées Initiales par les Actionnaires Cédants (l'« **Offre Secondaire Initiale** »).

L'Offre Primaire Initiale et l'Offre Secondaire Initiale seront réalisées concomitamment. L'Offre Secondaire Initiale est subordonnée à la réalisation de 100 % de l'Offre Primaire Initiale, ce qui signifie que les Actions Nouvelles Initiales seront allouées en priorité par rapport aux Actions Cédées Initiales en cas de demande insuffisante et de réduction de la taille de l'Offre Initiale.

Les Actionnaires Cédants pourront consentir au Chef de File et Teneur de Livre, une Option de Surallocation (telle que définie en section 8.6.6.2 du Prospectus) permettant la cession d'un nombre d'Actions Existantes représentant au total un nombre maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles, d'Actions Cédées Initiales et d'Actions cédées Additionnelles, soit un maximum de 139 651 Actions Cédées Supplémentaires (l'« Option de Surallocation »). L'Option de Surallocation sera exerçable du 8 juillet 2026 au 7 août 2026, selon le calendrier indicatif.

Calendrier indicatif de l'opération :

24 juin 2026

Approbation du Prospectus par l'AMF

25 juin 2026

Diffusion du communiqué de presse annonçant l'Offre et la mise à disposition du Prospectus,
Publication de l'avis d'Euronext Paris relatif à l'ouverture de l'OPF et du Placement Global,
Ouverture de l'OPF et du Placement Global,

8 juillet 2026

Clôture de l'OPF à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour celles par Internet,

9 juillet 2026

Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris),
Fixation définitive des modalités de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension,
Diffusion du communiqué de presse indiquant le résultat de l'OPF et du Placement Global ainsi que le nombre définitif d'Actions Offertes,
Signature du Contrat de Placement,
Avis d'Euronext Paris relatif au résultat de l'OPF et du Placement Global,

13 juillet 2026

Règlement-livraison des actions dans le cadre de l'OPF et du Placement Global,

14 juillet 2026

Début des négociations des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris,
Début de la période de stabilisation éventuelle,

7 août 2026

Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation,
Fin de la période de stabilisation éventuelle.

8.1.2 Montant de l'Offre

A titre indicatif, sur la base du prix de l'Offre, le produit de l'Offre (hors cessions) serait le suivant :

	Augmentation de capital 100%		
	Produit brut	Dépenses estimées	Produit net
En M€	5	1,3	3,7

Aucun frais ne sera supporté par l'investisseur.

Capitalisation boursière théorique après l'Offre (sur la base du prix de l'Offre)

Capitalisation boursière théorique	en M€
Emission à 100%	19,2

L'exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation n'ont pas d'impact sur la capitalisation boursière car elles ne donneront pas lieu une émission de titres supplémentaires.

8.1.3 Période et procédure de l'Offre

8.1.3.1 Caractéristiques principales de l'Offre à Prix Ferme

Durée de l'OPF

L'OPF débutera le 25 juin 2026 et prendra fin le 8 juillet à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet. La date de clôture de l'OPF pourrait être modifiée (voir le paragraphe 8.1.4 du présent Prospectus).

Nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPF

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPF le permet, le nombre d'actions allouées en réponses aux ordres émis dans le cadre de l'OPF sera au moins égal à 10 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre initiale avant Clause Extension, i.e. hors exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

Le nombre d'Actions Offertes dans le cadre de l'OPF pourra être augmenté ou diminué.

Personnes habilitées, réception et transmission des ordres

Les personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre de l'OPF sont les personnes physiques de nationalité française ou résidentes en France ou ressortissantes de l'un des États partie à l'accord et au protocole de l'Espace Économique Européen (États membres de l'Union européenne, Islande, Norvège et Liechtenstein, ci-après les « États appartenant à l'EEE »), les fonds communs de placement ou les personnes morales françaises ou ressortissantes de l'un des États appartenant à l'EEE qui ne sont pas, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, sous contrôle d'entités ou de personnes ressortissantes d'États autres que les États appartenant à l'EEE, ainsi que les associations et clubs d'investissement domiciliés en France ou dans des États appartenant à l'EEE et dont les membres sont ressortissants français ou de l'un des États appartenant à l'EEE, sous réserve des stipulations figurant section 8.2.1.1 du présent Prospectus ainsi que sur toute autre restriction éventuelle applicable à leur situation personnelle.

Les autres personnes devront s'informer sur les restrictions locales de placement comme indiqué section 8.2.1.2 du présent Prospectus. Les personnes physiques, les personnes morales et les fonds communs de placement ne disposant pas en France de comptes permettant la souscription d'actions dans le cadre de l'OPF devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un intermédiaire habilité lors de la passation de leurs ordres.

L'ordre d'achat devra être signé par le donneur d'ordres ou son représentant ou, en cas de gestion sous mandat, son mandataire. Dans ce dernier cas, le gestionnaire devra :

- soit disposer d'un mandat prévoyant des stipulations spécifiques aux termes desquelles son client s'est engagé, dans le cadre d'opérations où chaque investisseur n'est autorisé à passer qu'un seul ordre, à ne pas passer d'ordres sans avoir demandé et obtenu une confirmation écrite du gestionnaire qu'il n'a pas passé un ordre portant sur les mêmes titres dans le cadre du mandat de gestion ;
- soit mettre en place toute autre mesure raisonnable visant à prévenir les ordres multiples (par exemple, information du client par le gestionnaire qu'il a passé un ordre pour son compte et qu'en conséquence, le client ne peut passer directement un ordre de même nature sans l'avoir informé par écrit, avant la clôture de l'opération, de sa décision afin que le gestionnaire puisse annuler l'ordre correspondant).

Catégories d'ordres susceptibles d'être émis en réponse à l'OPF

Les personnes désireuses de participer à l'OPF devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 8 juillet 2026 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette faculté leur est donnée par leur intermédiaire financier, sauf clôture anticipée ou prorogation.

Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- fraction d'ordre A1 : de 1 action jusqu'à 150 actions inclus ; et
- fraction d'ordre A2 : au-delà de 150 actions.

Les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordres A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Il est par ailleurs précisé que :

- chaque ordre A doit porter sur un nombre minimum de 1 action ;
- un même donneur d'ordres ne pourra émettre qu'un seul ordre ; cet ordre ne pourra être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra être confié à un seul intermédiaire financier ;
- le regroupement des actions acquises au nom des membres d'un même foyer fiscal (ordres familiaux) sera possible ;
- chaque membre d'un foyer fiscal pourra transmettre un ordre. L'ordre d'un mineur sera formulé par son représentant légal ; chacun de ces ordres bénéficiera des avantages qui lui sont normalement

- attachés ; en cas de réduction, celle-ci s'appliquera séparément aux ordres de chacun desdits membres du foyer fiscal ;
- aucun ordre ne pourra porter sur un nombre d'actions représentant plus de 20 % du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPF ;
- au cas où l'application du ou des taux de réduction n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur ;
- les ordres seront exprimés en nombre d'actions sans indication de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre ; et
- les conditions de révocabilité des ordres sont précisées au paragraphe « Révocation des ordres » ci-dessous.

Les intermédiaires financiers habilités en France transmettront à Euronext Paris les ordres A, selon le calendrier et les modalités précisés dans l'avis d'ouverture de l'OPF qui sera publié par Euronext Paris.

Il est rappelé que les ordres seraient nuls si le communiqué de presse de la Société indiquant les modalités définitives du Placement Global et de l'OPF n'était pas diffusé.

Réduction des ordres

Les fractions d'ordres A1 sont prioritaires par rapport aux fractions d'ordres A2 ; un taux de réduction pouvant aller jusqu'à 100 % peut être appliqué aux fractions d'ordres A2 pour servir les fractions d'ordres A1. Dans l'hypothèse où le nombre d'Actions Offertes serait insuffisant pour couvrir les demandes exprimées au titre des fractions d'ordres A1, ces demandes pourront être réduites de manière proportionnelle. Il en est de même s'agissant des fractions d'ordres A2.

Dans le cas où l'application des modalités de réduction aboutirait à un nombre non entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier immédiatement inférieur.

Révocation des ordres

Les ordres de souscriptions passés par Internet dans le cadre de l'OPF seront révocables, par internet, jusqu'à la clôture de l'OPF soit jusqu'au 8 juillet 2026 à 20 heures (heure de Paris). Il appartient aux particuliers de se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ou bien si les ordres transmis par Internet peuvent être révoqués autrement que par Internet.

Par ailleurs, les cas de révocabilités liés à des modifications des conditions de l'Offre sont décrits à la section 8.1.4 du Prospectus.

Résultat de l'OPF

Le résultat de l'OPF fera l'objet d'un avis d'Euronext et d'un communiqué de presse diffusé par la Société prévus le 9 juillet 2026 (sauf clôture anticipée), sauf clôture anticipée auquel cas la diffusion du communiqué et de l'avis devrait intervenir, le lendemain du jour de la clôture de l'Offre.

Cet avis précisera le taux de réduction éventuellement appliqué aux ordres.

8.1.3.2 Caractéristiques principales du Placement Global

Durée du Placement Global

Le Placement Global débutera le 25 juin 2026 et prendra fin le 9 juillet 2026 à 12 heures (heure de Paris). En cas de prorogation de la date de clôture de l'OPF (voir le paragraphe 8.1.4 du présent Prospectus), la date de clôture du Placement Global pourra être prorogée corrélativement.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis (voir le paragraphe 8.1.4 du présent Prospectus).

Personnes habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global

Le Placement Global sera effectué principalement auprès d'investisseurs institutionnels en France et dans certains pays, à l'exclusion des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie.

Ordres susceptibles d'être émis dans le cadre du Placement Global

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandés. Ils pourront comprendre des conditions relatives au prix.

Réception et transmission des ordres susceptibles d'être émis dans le cadre du Placement Global

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être exclusivement reçus par le Teneur de Livre au plus tard le 9 juillet à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Seuls les ordres exprimés en euros au Prix de l'Offre dans le cadre du Placement Global dans les conditions indiquées au paragraphe 8.4.1 du présent Prospectus, seront pris en considération dans la procédure d'allocation.

Réduction des ordres

Les ordres émis dans le cadre du Placement Global pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Révocation des ordres

Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué exclusivement auprès du Teneur de Livre ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 9 juillet 2026 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Résultat du Placement Global

Le résultat du Placement Global fera l'objet d'un communiqué de presse de la Société et d'un avis d'Euronext Paris dont la diffusion est prévue le 9 juillet 2026, sauf clôture anticipée auquel cas la diffusion du communiqué et de l'avis devrait intervenir, le lendemain du jour de la clôture de l'Offre.

8.1.4 Révocation ou suspension de l'Offre

L'Offre sera réalisée sous réserve (i) que le Contrat de Placement visé à la section 8.5 du Prospectus soit signé et ne soit pas résilié au plus tard à la date de règlement-livraison de l'Offre et (ii) que le certificat du dépositaire des fonds constatant la souscription des Actions Nouvelles soit émis. En conséquence, en cas de non-signature ou de résiliation du Contrat de Placement ou de non-émission du certificat du dépositaire des fonds, les ordres de souscription ou d'achat et l'Offre seraient rétroactivement annulés. En cas de résiliation du Contrat de Placement ou de non-émission du certificat du dépositaire des fonds, toutes les négociations des actions intervenues jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre seraient annulées de façon rétroactive et devraient être dénouées.

Plus précisément :

- l'OPF, le Placement Global ainsi que l'ensemble des ordres passés dans ce cadre, seraient annulés de façon rétroactive ;
- l'ensemble des négociations sur les actions intervenues jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre seraient annulées de façon rétroactive et devraient être dénouées, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts en résultant.

En cas de non-signature ou de résiliation du Contrat de Placement ou de non-émission du certificat du dépositaire, cette information fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par Euronext.

Dans ce cas, les ordres de souscription seraient rétroactivement annulés et les Actions Offertes ne seront pas inscrites sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

Si le montant des souscriptions d'Actions Nouvelles n'atteignait pas un minimum de 75% de l'augmentation de capital initiale envisagée, soit un montant d'environ 3,75 M€ sur la base du Prix d'Offre, l'Offre serait annulée et les ordres de souscription seraient caducs (scénario théorique compte tenu du niveau des engagements de souscription qui couvrent 100 % de l'augmentation de capital envisagée).

8.1.5 Réduction des ordres

Voir le paragraphe 8.1.3 du présent Prospectus pour une description de la réduction des ordres émis dans le cadre de l'Offre.

8.1.6 Nombre minimal ou maximal d'actions sur lequel peut porter un ordre

Voir le paragraphe 8.1.3.1 du présent Prospectus pour le détail des nombres minimal ou maximal d'actions sur lesquelles peuvent porter les ordres émis dans le cadre de l'OPF.

Il n'existe pas de montant minimum ni de montant maximum pour les ordres pouvant être émis dans le cadre du Placement Global.

8.1.7 Révocation des ordres de souscription – Période de révocation

Voir les paragraphes 8.1.3. du présent Prospectus pour une description des cas de révocation des ordres émis dans le cadre de l'Offre.

8.1.8 Versement des fonds et modalités de délivrance des Actions Offertes

Le prix des Actions Offertes achetées ou souscrites dans le cadre de l'Offre devra être versé comptant par les donneurs d'ordre à la date prévue pour le règlement-livraison de l'Offre, soit le 13 juillet 2026 selon le calendrier indicatif.

Les intermédiaires enregistreront les actions au compte des donneurs d'ordres dès que possible à compter de la publication de l'avis de résultat de l'Offre par Euronext soit, selon le calendrier indicatif, à partir du 9 juillet 2026 et au plus tard à la date de règlement-livraison, date de leur inscription en compte, soit, selon le calendrier indicatif, le 13 juillet 2026.

Le règlement des fonds aux Actionnaires Cédants relatifs à la cession des Actions Cédées Initiales et des Actions Cédées Additionnelles, est prévu à la date du règlement-livraison de l'Offre, soit le 13 juillet 2026.

Le règlement des fonds aux Actionnaires Cédants relatifs à la cession des Actions Cédées Initiales, est prévu à la date du règlement-livraison de l'Offre, soit le 13 juillet 2026.

Le règlement des fonds aux Actionnaires Cédants relatifs à la cession des Actions Cédées Supplémentaires dans le cadre de l'Option de Surallocation est prévu au plus tard le 7 août 2026 selon le calendrier indicatif.

Les souscriptions pour lesquelles les versements n'auraient pas été effectués seront annulées de plein droit sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés auprès de UPTEVIA (90-110 esplanade du General de Gaulle, 92400 Courbevoie), qui sera chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital (voir le paragraphe 7.1.3 du Prospectus).

8.1.9 Publication des résultats de l'Offre

Les résultats de l'OPF et du Placement Global feront l'objet d'un communiqué diffusé par la Société et d'un avis d'Euronext prévus le 9 juillet 2026 au plus tard, sauf clôture anticipée.

8.1.10 Suppression du droit préférentiel de souscription

L'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

8.2 Plan de distribution et allocation des valeurs mobilières

8.2.1 Catégorie d'investisseurs potentiels - Pays dans lesquels l'offre sera ouverte - Restrictions applicables à l'Offre

8.2.1.1 Catégorie d'investisseurs potentiels et pays dans lesquels l'Offre sera ouverte

L'Offre comprend :

- un Placement Global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant : un placement en France ; et un placement privé international dans certains pays, en dehors notamment des États-Unis d'Amérique, du Canada, du Japon et de l'Australie ; et

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une Offre à Prix Ferme principalement destinée aux personnes physiques.

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« MiFID II ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 complétant la directive MiFID II ; et (c) les mesures de transposition locales (ensemble, les « Exigences en matière de gouvernance des produits »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance des produits) pourrait avoir à cet égard, les Actions Offertes ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« Evaluation du marché cible »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes pourrait baisser et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes n'offrent aucun revenu garanti ni aucune garantie en capital ; un investissement dans les Actions Offertes n'est par ailleurs adapté que pour des investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou d'une garantie en capital, qui (seuls ou avec l'aide d'un conseiller financier ou autre) sont capables d'évaluer les avantages et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre, figurant notamment à la Section 8.2.1.2 ci-dessous.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du marché cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

8.2.1.2 Restrictions applicables à l'Offre

La diffusion du Prospectus, de son résumé ou de tout autre document ou information relatifs aux opérations prévues par le Prospectus ou l'offre ou la vente ou la souscription des actions de la Société peuvent, dans certains pays, y compris les États-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession des documents susvisés doivent s'informer des éventuelles restrictions découlant de la réglementation locale et s'y conformer. Les intermédiaires habilités ne pourront accepter aucun ordre émanant de clients ayant une adresse située dans un pays ayant instauré de telles restrictions et les ordres correspondants seront réputés être nuls et non avenus. Toute personne (y compris les trustees et les nommées) recevant le Prospectus, son résumé ou tout autre document ou information relatifs à l'Offre, ne doit le distribuer ou le faire parvenir dans de tels pays qu'en conformité avec les lois et réglementations qui y sont applicables. Toute personne qui, pour quelque cause que ce soit, transmettrait ou permettrait la transmission des documents susvisés dans de tels pays, doit attirer l'attention du destinataire sur les stipulations de la présente section.

Le Prospectus, son résumé et les autres documents relatifs aux opérations prévues par le Prospectus ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre de souscription de valeurs mobilières dans tout pays dans lequel une telle offre ou sollicitation serait illégale. Le Prospectus n'a fait l'objet d'aucun enregistrement ou visa ou approbation en dehors de la France.

Le Chef de File et Teneur de Livres n'offrira les actions à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans les pays où ils feront cette offre de vente.

8.2.1.2.1 Restrictions concernant les États-Unis d'Amérique

Les actions de la Société n'ont pas été et ne seront enregistrées en application du U.S. Securities Act de 1933 (le « **Securities Act** »), ni auprès d'aucune autorité de régulation boursière dépendant d'un État américain. En conséquence, les actions de la Société ne peuvent être ni offertes ni vendues ou autrement

cédées ou transférées de quelque manière que ce soit aux Etats-Unis d'Amérique, ou pour le compte ou au profit de U.S. persons, sauf après enregistrement des actions ou dans le cadre d'opérations bénéficiant d'une exemption à l'enregistrement prévue par le Securities Act et conformément à la réglementation locale applicable dans les Etats concernés.

Le Prospectus, son résumé, et tout autre document établi dans le cadre de l'Offre ne doivent pas être distribués aux États-Unis d'Amérique.

8.2.1.2.2 Restrictions concernant les Etats de l'Espace Economique Européen (autres que la France)

S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen, autres que la France, auxquels le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus ») est applicable (les « Etats Membres »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions de la Société rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre de ces États Membres. Par conséquent, les actions de la Société peuvent être offertes dans ces États uniquement :

- a. à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus ;
- b. à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus) par Etat membre ; ou
- c. dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 1.4 du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, l'expression « offre au public de valeurs mobilières » dans un Etat Membre donné signifie une communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces valeurs mobilières, telle que cette définition résulte du Règlement Prospectus.

Ces restrictions de vente concernant les États Membres s'ajoutent à toute autre restriction de vente applicable dans les États Membres auxquels le Règlement Prospectus est applicable.

8.2.1.2.3 Restrictions concernant le Royaume-Uni

S'agissant du Royaume-Uni, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions de la Société rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans le Royaume-Uni. Par conséquent, les actions de la Société ne peuvent être offertes dans le Royaume-Uni uniquement :

- a) à des investisseurs qualifiés, tels que définis par le Règlement Prospectus (intégré au droit interne au Royaume-Uni en vertu de loi sur l'accord de retrait de l'Union Européenne de 2018 (l'« EUWA »)) ;
- b) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis par le Règlement Prospectus intégré au droit interne du Royaume-Uni en application de l'EUWA) dans le Royaume-Uni ; ou
- c) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de la section 86 du Financial Services and Markets Act 2000 (le « FSMA »), et à condition qu'aucune des offres des actions de la Société visées aux paragraphes ci-dessus ne requière la publication d'un prospectus en application de la section 85 du FSMA ou d'un supplément en application de l'article 23 du Règlement Prospectus intégré au droit interne du Royaume-Uni en application de l'EUWA.

Le Prospectus est distribué et destiné uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** »), (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) de l'Ordre (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du FSMA) peut être légalement communiquée ou transmise (ci-après dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »).

Toute invitation, offre ou accord de souscription des actions de la Société ne pourront être proposés ou conclus qu'avec des Personnes Qualifiées. Les actions de la Société visées dans le Prospectus ne pourront être offertes au profit de personnes situées au Royaume-Uni autres que des Personnes Qualifiées. Toute personne autre qu'une Personne Qualifiée ne devra pas agir ou se fonder sur le Prospectus ou l'une quelconque de ses dispositions. Les personnes en charge de la diffusion du Prospectus doivent se conformer aux conditions légales de la diffusion du Prospectus.

8.2.1.2.4 Restrictions concernant l'Australie, le Canada et le Japon

Les Actions Offertes, ne pourront être offertes ou vendues en Australie, au Canada et au Japon.

8.2.2 Intentions de souscription des principaux actionnaires de la Société ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance et de quiconque entendrait passer un ordre de souscription de plus de 5%

8.2.2.1 Engagements de souscription des principaux actionnaires de la Société, des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

La Société n'a pas connaissance d'engagement de souscription dans la cadre de l'Offre de la part des membres du conseil d'administration et de la direction générale, ni des principaux actionnaires à l'exception de Matthieu Calès, administrateur indépendant de la Société nommé lors de l'AG du 19 juin 2026 qui s'est engagé à souscrire à 200.000 euros au travers de sa Société Numerobis, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 15 346 160 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 904 108 479.

8.2.2.2 Engagements de souscription d'investisseurs tiers

La Société a reçu des engagements de souscription de la part d'investisseurs tiers pour un total de 6,725 M€, se décomposant comme suit :

Investisseurs (en M€)	Compensation de créance	Numéraire	Total
Eiffel (1)		4,8 (2)	4,8 (2)
Vatel Capital (3)	1,5		1,5
Les ateliers FIM (4)		0,1	0,1
Femilux (5)		0,1	0,1
Mutuale (6)		0,15	0,15
Monte Rosa Participations (7)		0,025	0,025
Chantelle (8)		0,05	0,05
Total	1,5	5,225	6,725

(1) Fonds géré par Eiffel Investment Group, Société par action simplifiée au capital de 14 155 511€ immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 510 813 991.

(2) Il n'est pas tenu compte dans ce montant, de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel.

(3) Société par action simplifiée au capital social de 204 082€ disposant de plusieurs fonds, la société est immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 507 646 883.

(4) Société par action simplifiée au capital de 40 000€ immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 834 214 629.

(5) Société par action simplifiée au capital de 30 000€ immatriculée au RCS de Lemans sous le numéro 790 094 924.

(6) Mutuelle non inscrite au RCS

(7) Société par action simplifiée présidée par Olivier Goy au capital de 306 565€ immatriculée au RCS de Thonon-Les-Bains sous le numéro 489 631 036

(8) Société anonyme au capital de 2 100 214,10€ immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 562 053 694

Dans le cadre de la préparation de son introduction en bourse, la Société a obtenu un engagement de souscription de la part de Vatel Capital portant sur la souscription dans le cadre de l'Offre de 1,5 M€ par compensation avec des créances à provenir d'obligations convertibles en actions émises à son profit, dont les caractéristiques sont présentées ci-dessous :

- Montant de l'émission : 1 500 009,60 € ;
- Nombre d'obligations convertibles émises : 101 352 obligations convertibles ;
- Prix unitaire d'émission : 14,80 € par obligation convertible ;
- Décaissement envisagé : au plus tard le 30 juin 2026 ;

- Taux d'intérêt : 10 % annuel, calculé prorata temporis sur la base d'une année de 365 jours étant précisé qu'en cas de cotation des actions de la Société sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avant le 31 juillet 2026, aucun intérêt ne sera dû au titre des OC.

L'ensemble des engagements de souscription reçu d'un montant total de 6,925 M€ couvrent le montant de l'augmentation de capital initiale sur la base du Prix de l'Offre. Il est précisé que le supplément de souscription sera utilisé pour l'acquisition d'actions existantes.

Les ordres passés dans le cadre des engagements de souscription sont des ordres inconditionnels et irrévocables.

Ces engagements ont vocation à être servis en priorité et intégralement, étant précisé qu'ils pourront néanmoins être réduits dans le respect des principes d'allocation usuels (principalement dans l'hypothèse où les ordres de souscription recueillis dans le cadre de l'Offre seraient très supérieurs au nombre d'actions offertes au titre de l'Offre). Si ces investisseurs venaient à passer des ordres complémentaires dans le livre d'ordres, ils répondraient aux règles d'allocation et notamment la chronologie de l'enregistrement de l'ordre. Le montant définitif des allocations au titre des engagements de souscription seront notifiés par le Chef de File et Teneur de Livre. Les règles d'allocation, conformément aux dispositions de la directive MiFID II, reposeront sur des critères objectifs dans l'intérêt de l'équité des porteurs et de la transparence des marchés.

Ces engagements ne sont assortis d'aucun engagement de conservation relatif aux actions souscrites ou acquises.

La Société n'a connaissance d'aucun autre engagement de souscription. Aucun de ces engagements de souscription ne constitue une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

L'information faisant l'objet du Prospectus permet de rétablir, en tous points significatifs et en tant que de besoin, l'égalité d'accès à l'information relative à la Société entre les différents actionnaires et investisseurs.

8.2.3 Information pré-allocation

Ces informations figurent aux paragraphes 8.1.3.1 et 8.1.3.2 du Prospectus.

8.3 Notification aux souscripteurs

Dans le cadre de l'OPF, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par leur intermédiaire financier.

Dans le cadre du Placement Global, les investisseurs ayant passé des ordres de souscription seront informés de leurs allocations par le Chef de File et Teneur de Livre.

Le résultat de l'Offre fera l'objet d'un avis publié par Euronext le 9 juillet 2026 et d'un communiqué de la Société qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis.

8.4 Fixation du prix

8.4.1 Prix des Actions Offertes

Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPF sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « **Prix de l'Offre** »).

Le Prix de l'Offre a été fixé par le Conseil d'administration de la Société le 19 juin 2026 à 14,80 euros par action Offerte.

8.4.2 Procédure de publication du Prix de l'Offre

8.4.2.1 Procédure de modifications des paramètres de l'Offre

8.4.2.1.1 Clôture anticipée ou prorogation de l'Offre

Les dates de clôture du Placement Global et de l'OPF pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'OPF ne puisse être inférieure à trois jours de bourse) ou prorogées dans les conditions suivantes :

- Si la date de clôture est avancée, la nouvelle date de clôture fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par Euronext annonçant cette modification au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ; et
- Si la date de clôture est prorogée, la nouvelle date de clôture fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par Euronext annonçant cette modification au plus tard la veille de la date de clôture initiale. Dans ce cas, les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme avant la diffusion du communiqué de presse de la Société et de l'avis d'Euronext susvisés seront maintenus sauf s'ils ont été expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'OPF (incluse).

8.4.2.1.2 Modifications significatives des modalités de l'Offre

En cas de modification significative des modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le Prospectus, un supplément au Prospectus serait soumis à l'approbation de l'AMF. Les ordres émis dans le cadre de l'OPF et du Placement Global seraient nuls si l'AMF n'approuvait pas ce supplément au Prospectus. Les ordres émis dans le cadre de l'OPF et du Placement Global avant la mise à disposition du supplément au Prospectus approuvé par l'AMF pourraient être révoqués pendant au moins trois jours de négociations après la mise à disposition de celle-ci.

8.4.2.2 Base de fixation du Prix de l'Offre

Le Prix de l'Offre a été fixé conformément aux pratiques de marché au terme d'un processus au cours duquel seront pris en compte une série de facteurs, parmi lesquels notamment la perception de l'opération envisagée par les investisseurs et l'état des marchés financiers.

L'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre sera réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans indication de bénéficiaires et par offre au public. Cette suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires est effectuée pour les besoins de la réalisation de l'Offre et de l'introduction en bourse de la Société.

8.4.2.3 Disparité de prix

Néant.

8.5 Placement et garantie

8.5.1 Coordonnées du Listing Sponsor et du Chef de File et Teneur de Livre

Listing Sponsor : EUROLAND CORPORATE : 17, avenue George V, 75008 Paris.

Chef de file et Teneur de livre : MAREX SA : 42, rue de Washington 75008 Paris.

8.5.2 Coordonnées de l'établissement en charge du service des titres, du service financier et dépositaire

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront centralisés chez UPTEVIA (90-110 esplanade du General de Gaulle, 92400 Courbevoie, qui établira le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Le service des titres (inscription des actions au nominatif, conversion des actions au porteur) et le service financier des actions de la Société sont assurés par UPTEVIA.

8.5.3 Contrat de garantie et de placement – Garantie

L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement (le « **Contrat de Placement** ») à conclure entre la Société, les Actionnaires Cédants et le Chef de File et Teneur de Livre.

Le Contrat de Placement pourra être résilié par le Chef de File et Teneur de Livre, dans les cas suivants :

- a) il s'est produit un événement ou une circonstance ayant ou susceptible d'avoir, de l'avis raisonnable du Chef de File et Teneur de livre, un Effet Défavorable Significatif¹² ;
- b) l'une des déclarations et garanties faites et données ainsi que les engagements de la Société prévus dans le Contrat de Placement s'avèrent inexacts ou ne sont pas respectés ou l'une des conditions préalables au règlement du produit de l'Offre prévues au Contrat de Placement n'est pas remplie à la date de règlement-livraison de l'Offre, sans qu'il y ait été renoncé par le Chef de File et Teneur de Livre ;
- c) les engagements de souscription reçus par la Société et l'engagement de conservation ont été résiliés ou n'ont pas été respectés ;
- d) depuis la date de signature du Contrat de Placement, il s'est produit :
 - une suspension, une limitation ou une interruption importante décidée par les autorités compétentes ou par Euronext des systèmes de règlement-livraison sur les marchés d'Euronext Paris ;
 - une suspension des négociations ou une limitation des prix portant sur l'ensemble des titres cotés sur le New York Stock Exchange, le London Stock Exchange ou les marchés d'Euronext ;
 - une déclaration, par les autorités compétentes américaines, anglaises ou françaises, de moratoire général sur les activités commerciales des banques ou une suspension des paiements s'appliquant aux banques aux Etats-Unis, au Royaume-Uni ou en France ;
 - un événement d'ordre politique, financier ou économique et en particulier des actes de guerre ou de terrorisme affectant l'un des principaux marchés financiers internationaux ;

pour autant que l'événement, circonstance ou changement considéré au (d) ait un effet qui, de l'avis du Chef de File et Teneur de Livre, après consultation de la Société dans la mesure du possible, serait si important qu'il rendrait impossible ou compromettrait sérieusement l'augmentation de capital réalisée dans le cadre de l'Offre, l'Offre elle-même, l'opération d'introduction en bourse ou le règlement-livraison de l'Offre.

Le Chef de File et Teneur de Livre s'engagera à concurrence d'un nombre maximal d'Actions Offertes, à faire acquérir et payer, souscrire et libérer ou le cas échéant à acquérir et payer, souscrire et libérer lui-même, les Actions Offertes au Prix de l'Offre à la date de règlement-livraison.

Le Chef de File et Teneur de Livre n'agit pas en qualité de garant au titre de l'Offre et le Contrat de Placement ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

Le Contrat de Placement pourra être résilié par le Chef de File et Teneur de Livre à tout moment et jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre, sous certaines conditions et dans certaines circonstances, notamment en cas d'inexactitude ou de non-respect des déclarations et garanties de la Société ou de non-respect des engagements de la Société, dans l'hypothèse où l'une des conditions préalables ne serait pas réalisée à la date de règlement-livraison ou encore en cas de survenance de circonstances internationales ou nationales affectant notamment la France, le Royaume-Uni ou les Etats-Unis (notamment, interruption ou suspension des négociations sur les systèmes multilatéraux de négociations ou les marchés réglementés ou interruption des activités bancaires, actes de terrorisme).

¹² Au sens du Contrat de Placement, un « Effet Défavorable Significatif » signifie « *tout événement, fait ou circonstance (i) entraînant ou susceptible d'entraîner, individuellement ou collectivement, une dégradation significative de la situation financière, juridique (y compris toute variation significative du montant du capital social) ou économique, des résultats (notamment d'exploitation), de la valeur des actifs ou du patrimoine, ou de l'activité ou des perspectives de la Société, ou (ii) compromettant ou susceptible de compromettre, individuellement ou cumulativement, la bonne exécution du Contrat de Placement ou la réalisation de l'augmentation de capital et/ou de l'Offre et/ou de l'opération d'introduction en bourse.* »

Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement ne serait pas signé, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre seraient annulées. Dans l'hypothèse où le Contrat de Placement serait résilié conformément à ses termes, l'opération d'introduction en bourse de la Société et l'Offre, seraient annulées et toutes négociations intervenues depuis la date des premières négociations, seraient rétroactivement annulées, le certificat du dépositaire ne serait pas émis à la date du règlement-livraison de l'Offre et toutes les négociations intervenues depuis la date des premières négociations seraient rétroactivement annulées qu'elles portent sur les Actions Existantes ou les Actions Nouvelles, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts résultant, le cas échéant, d'une telle annulation. Plus précisément :

- l'Offre au Public, le Placement Global ainsi que l'ensemble des ordres d'achat ou de souscription passés dans ce cadre, seraient annulés de façon rétroactive ;
- l'ensemble des négociations sur les actions de la Société intervenues jusqu'à (et y compris) la date de règlement-livraison de l'Offre seraient nulles et non avenues de façon rétroactive et devraient être dénouées de façon rétroactive, qu'elles portent sur des Actions Existantes ou des Actions Nouvelles, chaque investisseur faisant son affaire personnelle du manque à gagner et des coûts, résultant, le cas échéant, de telles annulations.

En cas de non-signature ou de résiliation du Contrat de Placement, cette information fera l'objet d'un communiqué de presse diffusé par la Société et d'un avis diffusé par Euronext.

L'Offre ne fera pas l'objet d'un contrat de garantie.

8.5.4 Date de signature du Contrat de Placement

Le Contrat de Placement sera conclu le 25 juin 2026 selon le calendrier indicatif.

8.6 Admission aux négociations et modalités de négociation

8.6.1 Admission aux négociations

L'inscription des Actions Offertes est demandée sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

Les conditions de négociation des Actions Offertes seront fixées dans un avis d'Euronext à paraître au plus tard le premier jour de cotation de ces actions, soit le 14 juillet 2026 selon le calendrier indicatif.

A compter du 14 juillet 2026, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée « LE SLIP FRANÇAIS ».

Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou système multilatéral de négociation organisé n'a été formulée par la Société.

8.6.2 Place de cotation

A la date du présent Prospectus, les actions de la Société ne sont admises sur aucun marché réglementé ou non.

8.6.3 Offre concomitante d'actions

Non applicable.

8.6.4 Contrat de liquidité

Aucun contrat de liquidité relatif aux Actions n'a été conclu à la date du Prospectus. La Société s'engage cependant à mettre en place ce type de contrat postérieurement à l'inscription des Actions sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, avant la fin de la période d'exercice de l'Option de Surallocation.

L'assemblée générale mixte du 19 juin 2026, aux termes de sa 20^{ème} résolution, a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée et sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et conformément au règlement général de l'AMF.

Sa mise en place fera l'objet d'une information du marché le moment venu, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables.

8.6.5 Stabilisation

Aux termes d'un contrat à conclure le 8 juillet 2026, Tradition Securities And Futures SA (TSAF) ou toute entité agissant pour son compte (l'« Agent Stabilisateur »), pourra (mais ne sera en aucun cas tenu de) réaliser des opérations de stabilisation dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables, notamment celles du règlement européen 596/2014 du 16 avril 2014 sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché complété par le règlement délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 (le « Règlement Délégué »). Il est précisé qu'il n'y a pas d'assurance que de telles opérations seront mises en œuvre et qu'en toute hypothèse il pourra y être mis fin à tout moment et sans préavis.

Les opérations de stabilisation ont pour objet de stabiliser ou de soutenir le prix de marché des actions pendant la période de stabilisation. Ces opérations de stabilisation seront assurées par le biais d'un prêt d'actions existantes de la part d'un actionnaire historique. Elles sont susceptibles d'affecter le prix de marché des actions et peuvent aboutir à la fixation d'un prix de marché plus élevé que celui qui prévaudrait en leur absence. En cas de mise en œuvre, de telles interventions pourront être réalisées, à tout moment, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du début des négociations des actions de la Société jusqu'au 7 août 2026 (inclus).

L'information des autorités de marché compétentes et du public sera assurée par l'Agent Stabilisateur conformément à l'article 6 du Règlement Délégué. Ainsi, durant la période de stabilisation, l'Agent Stabilisateur assurera la publication, par voie de communiqué de presse à communiquer de façon effective et intégrale, de toutes les opérations de stabilisation, au plus tard, à la fin de la 7^{ème} journée boursière suivant la date d'exécution de ces opérations.

Conformément à l'article 7.1 du Règlement Délégué, les opérations de stabilisation ne peuvent être effectuées à un prix supérieur au Prix de l'Offre. Les opérations de stabilisation seront réalisées uniquement sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, au moyen de l'Option de Surallocation consentie par les Actionnaires Cédants à l'Agent Stabilisateur et définie à la section 8.6.6.2 du Prospectus.

8.6.6 Clause d'extension et Option de surallocation

8.6.6.1 Clause d'extension

Afin de satisfaire les demandes de souscription et d'achat reçues dans le cadre de l'Offre, une cession supplémentaire portant sur un nombre maximum 121 437 Actions Cédées Additionnelles, soit dans la limite de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles Initiales et du nombre d'Actions Cédées Initiales, au Prix de l'Offre, pourra être réalisée, en accord avec le Chef de File et Teneur de Livre.

La décision d'exercer la Clause d'Extension sera prise par le Conseil d'administration prévu le 9 juillet 2026 et sera mentionnée dans le communiqué de presse de la Société et l'avis d'Euronext annonçant le résultat de l'Offre.

8.6.6.2 Option de surallocation

Pour les besoins des opérations de stabilisation et afin de couvrir d'éventuelles surallocations, les Actionnaires Cédants consentiront à l'Agent Stabilisateur une option permettant la cession d'un nombre d'actions représentant au total un nombre maximum de 15% du nombre cumulé d'Actions Nouvelles, d'Actions Cédées Initiales et d'Actions Cédées Additionnelles, soit un maximum de 139 651 Actions Cédées Supplémentaires au Prix de l'Offre.

Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur, en une seule fois, à tout moment, en tout ou partie, au Prix de l'Offre, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du 8 juillet 2026 jusqu'au 7 août 2026 inclus, uniquement afin de couvrir d'éventuelles surallocations et de faciliter les opérations de stabilisation, le cas échéant.

En cas d'exercice de l'Option de Surallocation, cette information sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse diffusé par la Société.

8.7 Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

8.7.1 Personnes ou entités souhaitant vendre des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société

Liste des actionnaires cédants

Actionnaires cédants	Nombre d'actions détenues avant Offre	Nombre d'actions cédées Offre Initiale	Nombre d'actions cédées clause d'extension	Nombre d'actions cédées Option de surallocation	Nombre total d'actions cédées
Experienced Capital Partners	304 270	195 867	50 420	57 983	304 270
360 Capital Partners	428 560	275 875	71 017	81 668	428 560
TOTAL	732 830	471 742	121 437	139 651	732 830

En fonction de la demande, les cessions pourront faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant rappelé que dans le cadre de l'Offre Initiale, l'émission d'Actions Nouvelles est prioritaire par rapport aux Cessions Initiales.

8.7.2 Nombre et catégorie de valeurs mobilières offertes par les détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

Le détail des actions ordinaires offertes par cédant est présenté ci-dessus.

8.7.3 Engagements d'abstention et de conservation des titres

Engagement d'abstention

La Société s'est engagée pendant une période expirant 365 jours calendaires à compter du règlement-livraison des actions nouvelles, objet de la présente offre à ne pas, sauf accord préalable écrit du Chef de File et Teneur de Livre, émettre, offrir, prêter, mettre en gage ou céder, directement ou indirectement (notamment sous la forme d'opérations sur produits dérivés ayant des actions pour sous-jacents), des actions de la Société, d'autres titres de capital ou autres valeurs mobilières donnant droit par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution de titres émis ou à émettre en représentation d'une quotité de capital ou l'attribution d'autres titres de capital de la Société, ou des instruments financiers liés aux actions de la Société, ni à effectuer toute opération ayant un effet économique similaire, ni à annoncer publiquement son intention de procéder à de telles opérations. Il est précisé que l'engagement d'abstention n'est pas applicable concernant (i) les Actions Nouvelles, (ii) toute opération effectuée dans le cadre d'un programme de rachat d'actions conformément aux dispositions légales et réglementaires ainsi qu'aux règles de marché applicables, (iii) les titres susceptibles d'être émis, offerts ou cédés aux salariés, mandataires sociaux ou consultants de la Société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans à venir, autorisés à la date des présentes ou qui seront autorisés par l'assemblée générale de la Société et (iv) les titres de la Société émis dans le cadre d'une fusion ou d'une acquisition des titres ou des actifs d'une autre entité, à la condition que le bénéficiaire de ces titres accepte de reprendre cet engagement pour la durée restant à courir de cet engagement et à la condition que le nombre total de titres de la Société émis dans ce cadre n'excède pas 5% du capital existant postérieurement à l'Offre.

Engagements de conservation

ECP, 360 Capital Partners, GG Corp (détenue à 100% par Guillaume Gibault Président Directeur Général de Le Slip Français) et Léa Marie (directrice exécutive de Le Slip Français) représentant respectivement avant conversion des ADP et droits de vote double 40,99%, 29,10%, 17,11% et 9,21% du capital de la

Société avant l'Offre, ont souscrit, sous réserve de certaines exceptions usuelles telles que des cessions à un tiers préalablement autorisées par le Chef de File-Teneur de Livre pouvant s'accompagner de la reprise de l'engagement par le cessionnaire sur la durée restant à courir de l'engagement initial, l'apport à une offre publique d'achat ou d'échange sur les actions de la Société, le transfert à une entité contrôlée, un engagement de conservation d'une période de 365 jours calendaires à compter de la date du règlement-livraison de l'Offre portant sur 100% de leurs actions à la date de signature de leurs engagements, à l'exception, le cas échéant, de la cession des Actions Cédées susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'Offre.

Les autres actionnaires existants représentant 3,59% du capital de la Société avant l'Offre, n'ont pas souscrit d'engagement de conservation.

8.8 Dilution

8.8.1 Impact de l'offre sur la répartition du capital et des droits de vote

L'incidence de l'émission sur la répartition du capital et des droits de vote après conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires (cf. section 11.5 du Prospectus) pour un actionnaire qui ne souscrirait pas à l'Offre serait la suivante :

En capital

Base non diluée :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Initiale Augmentation de capital à 100% sans cession		Après l'Offre Initiale (Emission à 100% et cessions initiales)		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension Option de Surallocation	
	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,97%	122 960	9,46%	122 960	9,46%	122 960	9,46%	122 960	9,46%
Léa Marie	66 210	6,99%	66 210	5,10%	66 210	5,10%	66 210	5,10%	66 210	5,10%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	32,10%	304 270	23,42%	108 403	8,34%	57 983	4,46%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	45,22%	428 560	32,99%	152 685	11,75%	81 668	6,29%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	25 800	2,72%	25 800	1,99%	25 800	1,99%	25 800	1,99%	25 800	1,99%
Flottant (5)	0	0,00%	351 352	27,04%	823 094	63,36%	944 531	72,70%	1 084 182	83,45%
Total	947 800 (6)	100%	1 299 152	100%	1 299 152	100%	1 299 152	100%	1 299 152	100%

(1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault

(2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471

(3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917

(4) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote

(5) Incluant les 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus)

(6) Il n'est pas tenu compte de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel au Prix de l'Offre évoquée au (5) ci-dessus, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

Base diluée :

A la date du présent Prospectus, il existe 470 BSPCE donnant droit de souscrire à 4 700 actions.

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Initiale Augmentation de capital à 100% sans cession		Après l'Offre Initiale (Emission à 100% et cessions initiales)		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension Option de Surallocation	
	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital	Nombre actions	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,91%	122 960	9,43%	122 960	9,43%	122 960	9,43%	122 960	9,43%
Léa Marie	69 880	7,34%	69 880	5,36%	69 880	5,36%	69 880	5,36%	69 880	5,36%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	31,94%	304 270	23,34%	108 403	8,31%	57 983	4,45%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	44,99%	428 560	32,87%	152 685	11,71%	81 668	6,26%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	26 830	2,82%	26 830	2,06%	26 830	2,06%	26 830	2,06%	26 830	2,06%
Flottant (5)	0	0,00%	351 352	26,95%	823 094	63,13%	944 531	72,44%	1 084 182	83,15%
Total	952 500 (6)	100%	1 303 852	100%	1 303 852	100%	1 303 852	100%	1 303 852	100%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault
- (2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
- (3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
- (4) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote
- (5) Incluant les 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus)
- (6) Il n'est pas tenu compte de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel au Prix de l'Offre évoquée au (5) ci-dessus, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

En droits de vote

Sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* à Paris, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* à Paris, sera prise en compte.

Base non diluée :

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Initiale Augmentation de capital à 100% sans cession		Après l'Offre Initiale (Emission à 100% et cessions initiales)		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension Option de Surallocation	
	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,97%	245 920	11,28%	245 920	14,39%	245 920	15,49%	245 920	16,98%
Léa Marie	66 210	6,99%	66 210	3,04%	66 210	3,87%	66 210	4,17%	66 210	4,57%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	32,10%	608 540	27,91%	216 806	12,69%	115 966	7,30%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	45,22%	857 120	39,30%	305 370	17,87%	163 336	10,29%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	25 800	2,72%	51 600	2,37%	51 600	3,02%	51 600	3,25%	51 600	3,56%
Flottant	0	0,00%	351 352	16,11%	823 094	48,16%	944 531	59,50%	1 084 182	74,88%
Total	947 800 (5)	100%	2 180 742	100%	1 709 000	100%	1 587 563	100%	1 447 912	100%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault
- (2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
- (3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
- (4) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote
- (5) Incluant les 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus)
- (6) Il n'est pas tenu compte de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel au Prix de l'Offre évoquée au (5) ci-dessus, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

Base diluée :

A la date du présent Prospectus, il existe 470 BSPCE donnant droit de souscrire à 4 700 actions.

Actionnaires	Avant l'Offre		Après l'Offre Initiale Augmentation de capital à 100% sans cession		Après l'Offre Initiale (Emission à 100% et cessions initiales)		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension		Après l'Offre Initiale Clause d'Extension Option de Surallocation	
	Nbr actions et ddv	% du capital et des ddv	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital	Nombre de droits de vote	% du capital
GG Corp(1)	122 960	12,91%	245 920	11,25%	245 920	14,35%	245 920	15,44%	245 920	16,93%
Léa Marie	69 880	7,34%	69 880	3,20%	69 880	4,08%	69 880	4,39%	69 880	4,81%
FPCI 360 Capital 2011(2)	304 270	31,94%	608 540	27,85%	216 806	12,65%	115 966	7,28%	0	0,00%
ECP(3)	428 560	44,99%	857 120	39,22%	305 370	17,82%	163 336	10,26%	0	0,00%
Autres actionnaires (4)	26 830	2,82%	52 630	2,41%	52 630	3,07%	52 630	3,31%	52 630	3,62%
Flottant	0	0,00%	351 352	16,08%	823 094	48,03%	944 531	59,32%	1 084 182	74,64%
Total	952 500 (5)	100%	2 185 442	100%	1 713 700	100%	1 592 263	100%	1 452 612	100%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault
- (2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
- (3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
- (4) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote
- (5) Incluant les 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus)
- (6) Il n'est pas tenu compte de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel au Prix de l'Offre évoquée au (5) ci-dessus, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

8.8.2 Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire et sur la quote-part des capitaux propres

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

L'incidence de l'Offre sur la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1 % du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée*
Avant l'Offre (1)	1,00%	1,00%
Après émission de 337 838 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre, soit une augmentation de capital souscrite à hauteur de 100%	0,74%	0,73%

* à la date du présent Prospectus, il existe 470 BSPCE donnant droit de souscrire à 4 700 actions.

- (1) Il n'est pas tenu compte de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

La clause d'Extension et l'Option de Surallocation sont sans impact dilutif supplémentaire s'agissant d'actions à provenir exclusivement de la cession d'Actions Existantes.

Incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés annuels au 31 décembre 2025 (part Groupe) et ayant fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes - et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au jour de l'approbation du présent Prospectus) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée	Base diluée*
Avant l'Offre (1)	0,88	0,98
Après émission de 337 838 actions nouvelles dans le cadre de l'Offre, soit une augmentation de capital souscrite à hauteur de 100%	4,54	4,60

Sur la base d'un montant de capitaux propres consolidés de 0,83M€ au 31/12/2025 et d'une émission brute de frais.

* à la date du présent Prospectus, il existe 470 BSPCE donnant droit de souscrire à 4 700 actions.

- (1) Il n'est pas tenu compte de l'augmentation de capital d'un montant (prime d'émission incluse) de 200.007,20 euros souscrite par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

La clause d'Extension et l'Option de Surallocation sont sans impact sur les capitaux propres s'agissant d'actions à provenir exclusivement de la cession d'Actions Existantes.

9. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

9.1 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

9.1.1 Dirigeants et administrateurs

9.1.1.1 Direction générale

La direction générale de la Société sont assurées par Guillaume GIBAULT, dont le mandat a été renouvelé par le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 19 juin 2026 pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Aucune limitation de pouvoir particulière du Directeur Général n'est prévue à la date du Prospectus. Le Conseil d'administration de la Société a choisi de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général.

9.1.1.2 Membres du conseil d'administration

A la date du Prospectus, le Conseil d'administration est composé de 7 membres. 2 membres indépendants répondant aux critères d'indépendance définis par le Code MiddleNext ont été nommés par l'Assemblée Générale du 19 juin 2026, 2. A l'issue de l'Offre, le Conseil d'administration de la Société sera composé de la manière suivante :

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Date de 1 ^{ère} nomination	Date d'échéance du mandat	Fonctions principales exercées en dehors de la Société si significatives	Indépendant
Monsieur Guillaume GIBAULT	Président du conseil d'administration et directeur général	10/02/2015	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Néant	Non
Madame Léa Marie	Administratrice et Directrice exécutive	19 juin 2026	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Néant.	Non
Société 360 Capital Partners représentée par François Tison*	Administrateur	16/03/2015	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028*	Associé chez 360 Capital Partners	Non
Madame Virginie BIRADE**	Administrateur	06/12/2023	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026**	Associée chez Experienced Capital Management	Non
Monsieur Emmanuel PRADERE**	Administrateur	18/05/2018	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026**	Président de Experienced Capital Management	Non
Monsieur Philippe Brochard	Administrateur indépendant	19 juin 2026	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Conseiller en organisation, en stratégie et en retournement d'entreprise Investisseur : circularité, agriculture, tech, restauration, logistique	Oui
Monsieur Matthieu Calès	Administrateur indépendant	19 juin 2026	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028	Président- Directeur Général de CAP INGELEC	Oui

*La société 360 Capital Partners s'est engagée à démissionner immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Société dans l'hypothèse où elle aurait cédé, soit dans le cadre de l'Offre objet du Prospectus, soit ultérieurement, au moins la moitié de sa participation actuelle dans le capital de la Société, soit au moins 152 135 actions de la Société après prise en compte de la division de la valeur nominale des actions.

** Monsieur Emmanuel PRADERE s'est engagé à démissionner immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Société dans l'hypothèse où la société Experienced Capital Partners viendrait à céder, dans le cadre de l'Offre ou postérieurement à celle-ci, au moins la moitié de sa participation actuelle au capital de la Société (soit au moins 214 280 actions après prise en compte de la division de la valeur nominale). Madame Virginie BIRADE s'est engagé à démissionner immédiatement de ses fonctions d'administrateur de la Société dans l'hypothèse où la société Experienced Capital Partners viendrait à céder, dans le cadre de l'Offre ou postérieurement à celle-ci, aux moins les trois-quarts de la participation d'Experienced Capital Partners (soit au moins 321 420 actions après prise en compte de la division de la valeur nominale).

Pour les besoins de leur fonction, les membres du Conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la Société.

Il n'existe aucun lien familial entre les personnes listées ci-dessus.

L'expertise et l'expérience en matière de gestion de ces personnes résultent de différentes fonctions salariées et de direction qu'elles ont précédemment exercées (se reporter à la section 9.1.1.4 « Biographies des membres de la direction générale et des membres du conseil d'administration »).

A la date du Prospectus, le Conseil d'administration comprend 7 membres, dont 5 hommes et 2 femmes, soit respectivement 70 % et 30 % des membres du Conseil d'administration. Il est rappelé que la Société n'est et ne sera tenue à aucune obligation de parité, ni à la date du Prospectus ni à l'issue de l'Offre dès lors que les dispositions de l'article L. 22-10-3 du Code de commerce sont applicables uniquement pour les sociétés dont les actions sont admises sur un marché réglementé et qu'elle ne dépasse pas les seuils prévus par l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. La Société est toutefois soumise aux dispositions de l'article L. 225-17 du Code de commerce, applicable à toute société anonyme en application duquel « *le conseil d'administration est composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes* ». A ce titre et à l'occasion de la recherche et de la sélection des candidats potentiels aux fonctions d'administrateur de la Société, il a été recherché, dans toute la mesure du possible, une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil. La Société a activement recherché et a pu identifier des profils d'administrateurs de sexe féminin qui disposaient de diverses expertises. La Société n'a pu identifier que quelques profils qui n'ont pu rejoindre le Conseil d'administration pour des raisons d'incompatibilité.

L'analyse de l'indépendance par la Société de chaque administrateur nommé par l'assemblée générale, au regard des critères édictés par le Code Middledent, est la suivante :

Critères d'indépendance définis par le code Middledent					
Analyse de la Société	Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la Société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de la Société
Monsieur Guillaume GIBAUT	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
Léa Marie	Non conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
Société 360 Capital Partners représentée par François Tison	Conforme	Conforme	Non conforme	Conforme	Conforme
Madame Virginie BIRADE	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Conforme
Monsieur Emmanuel PRADERE	Conforme	Conforme	Conforme	Non conforme	Conforme
Monsieur Philippe Brochard	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme
Monsieur Matthieu Calès	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme	Conforme

Le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 19 juin 2026 a ainsi considéré que parmi ses administrateurs, Monsieur Philippe Brochard et Monsieur Matthieu Calès, pouvaient être qualifiés de membres indépendants.

Il est rappelé que l'indépendance d'un administrateur s'apprécie tout au long de l'exercice social. Tout administrateur concerné doit, en cas de survenance d'un événement remettant en cause sa qualification d'administrateur indépendant, le notifier sans délai au Conseil d'administration.

9.1.1.3 Autres mandats sociaux des membres de la direction générale et des membres du conseil d'administration

➤ Autres mandats en cours exercés en dehors du Groupe

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours de 5 dernières années
Monsieur Guillaume GIBault	Président du conseil d'administration et directeur général	- Président de GG Corp, - Mandat chez Leon Flam et Société Civile de la Rue Monsieur
Madame Léa Marie	Administratrice et Directrice exécutive	Néant
Société 360 Capital Partners représentée par François Tison	Administrateur	- Gérant et associé indéfiniment responsable de TCI-TECHNOLOGY CONSULTING AND INVESTMENT - Gérant d'ORFILA INVESTISSEMENTS, - Mandat chez LT immobilier
Madame Virginie BIRADE	Administrateur	- Membre du comité stratégique de Monday Sports Club (808 531 339 RCS Paris), depuis le 28/11/2019 et pour une durée indéterminée - Membre du comité stratégique de Singtime (793 501 487 RCS Paris), depuis le 04/02/2026 et pour une durée indéterminée - Membre du comité stratégique de Reform (société danoise) depuis le 08/01/2026 et pour une durée indéterminée
Monsieur Emmanuel PRADERE	Administrateur	- Président de la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT SAS (814 970 687 RCS Paris) depuis le 31/05/2019 et pour une durée indéterminée - Gérant de la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT TEAM SC (817 804 917 RCS Paris) depuis le 15/01/2016 et pour une durée indéterminée - Président de EPH SAS (814 957 510 RCS Paris) depuis le 30/11/2015 et pour une durée indéterminée - Gérant de la SCI Aere (491 744 074 RCS Paris) depuis le 01/09/2016 et pour une durée indéterminée - Gérant de la SCEA les Vergers de la Vrmonière (921 234 514 RCS LA ROCHE SUR YON) depuis le 27/09/2022 et pour une durée indéterminée - Administrateur de The Travellers S.A. (5582 015 152 RCS Paris) depuis le 01/09/2019 et pour une durée indéterminée - Membre du comité stratégique de Singtime (793 501 487 RCS PARIS) depuis le 16/11/2023 et pour une durée indéterminée - Membre du comité stratégique de NV Gallery (818 0415 585 RCS Paris) depuis le 30/01/2019 et pour une durée indéterminée - Membre du comité stratégique de L:A Bruket (société suédoise) depuis le 28/03/2019 et pour une durée indéterminée - Membre du comité stratégique de Oh My Cream (751 427 527 RCS Paris) depuis le 19/06/2019 et pour une durée indéterminée - Membre du comité stratégique de Monday Sports Club (808 531 339 RCS Paris), depuis le 28/11/2019 et pour une durée indéterminée
Monsieur Philippe Brochard	Administrateur,	- Président des sociétés PhB Conseil, PhB Invest et PhB immobilier - Mandats de Senior Advisor chez SHCP (Holding Company of Fleury Michon) et Alix Partners - Chairman du Advisory Board d'Hanshow Technology Ltd - Membre du Board (sans pouvoir juridique) chez Shopopop - Membre du conseil de surveillance chez Electro Dépôt (480 056 712 R.C.S. Lillemetropole)
Monsieur Matthieu Calès	Administrateur,	- Directeur Général de CAP INGELEC (384 326 468 R.C.S. Bordeaux) depuis le 01/01/2019 pour une durée indéterminée - Président de CAP INGELEC (384 326 468 R.C.S. Bordeaux) depuis le 01/01/2024 pour une durée indéterminée - Directeur Général de CALES TECHNOLOGIES (441 692 837 R.C.S. Bordeaux) depuis le 01/05/2022 pour une durée de 6 ans - Président de NUMEROBIS HOLDING (904 108 479 R.C.S. Paris) depuis le 29/07/2022 pour une durée indéterminée - Directeur Général de PETILLANTE (913 534 202 R.C.S. Paris) depuis le 01/08/2022 pour une durée indéterminée - Président de C2EI (983 890 708 R.C.S. Bordeaux) depuis le 01/01/2024 pour une durée de 6 ans - Actionnaire majoritaire de PIXEL (934 543 265 R.C.S. Paris) depuis le 21/10/2024 - Directeur Général de FOREVER PADEL (937 847 440 R.C.S. Bordeaux) depuis le 20/11/2024 pour une durée indéterminée - Membre du Board de PGP FARMER (911 033 983 R.C.S. Périgueux)

		• Membre du Conseil d'administration de FRANCE DATA CENTER depuis sa réélection en 2025 pour une durée de 4 ans • Trésorier et Secrétaire de CLUB DES ETI D'IDF depuis le 01/12/2024 pour une durée de 3 ans
--	--	---

➤ Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices mais échus au jour du présent Prospectus

Membres du Conseil d'Administration	Fonction	Autres mandats et fonctions exercés et échus dans toute société au cours de 5 dernières années
Monsieur Guillaume GIBAULT	Président du conseil d'administration et directeur général	• Néant
Madame Léa Marie	Administratrice et Directrice exécutive	• Néant
Société 360 Capital Partners représentée par François Tison	Administrateur	• Néant
Madame Virginie BIRADE	Administrateur	• Membre du comité stratégique Rouvre (anc. Balibaris - 527 995 278 RCS Paris) du 13/01/2025 au 30/04/2025 • Membre du comité stratégique de Sessùn (429 204 282 RCS Marseille) du 22/11/2023 au 06/09/2024
Monsieur Emmanuel PRADERE	Administrateur	• Membre du comité stratégique de Rouvre (anc. Balibaris - 527 995 278 RCS Paris) du 28/01/2016 au 30/04/2025 • Membre du comité stratégique de Brion Sisters (500 188 206 RCS Paris) du 15/03/2018 au 28/07/2023 • Membre du comité stratégique de Sessùn (429 204 282 RCS Marseille) du 30/05/2017 au 06/09/2024
Monsieur Philippe Brochard	Administrateur,	• CEO de GIFL (347 410 011 R.C.S Agen) et Président du Directoire - Terminé en Mai 2025 • CEO de AUCHAN France (481 986 446 R.C.S Lille) - Terminé en Mars 2024
Monsieur Matthieu Calès	Administrateur,	• Néant

9.1.1.4 Biographies des membres de la direction générale et des membres du conseil d'administration

Guillaume GIBAULT, Président-Directeur Général et fondateur



Diplômé d'HEC Paris, Guillaume Gibault est le fondateur du Slip Français, créé en 2011. Entrepreneur engagé dans la réinvention de l'industrie textile française, il a développé la Société autour d'un positionnement fondé sur le Made in France, l'identité de marque et la relocalisation industrielle. Il est également cofondateur de Bonne Nouvelle, usine textile située à Aubervilliers, et fondateur de Léon Flam, marque de bagages et d'accessoires de voyage. Avant la création du Slip Français, Guillaume Gibault a exercé des fonctions commerciales chez Bio C' Bon, où il a notamment participé au développement opérationnel du réseau.

Léa MARIE, Administratrice et Directrice Exécutive



Forte de plus de 25 ans d'expérience dans l'industrie textile et de l'habillement, Léa Marie dispose d'un parcours couvrant l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la direction générale. Elle a rejoint Le Slip Français en janvier 2021 en qualité de Directrice de Production, avant d'exercer les fonctions de Directrice Industrielle puis de Directrice Exécutive à compter d'octobre 2023. Elle assure aujourd'hui le pilotage stratégique et opérationnel de la Société. Cofondatrice de Bonne Nouvelle, elle a également occupé plusieurs fonctions au sein d'organisations professionnelles du secteur textile, notamment à l'IFTH, à Façon de Faire et à La Fabrique Alumni. Elle est diplômée de La Fabrique – École des Métiers de la Mode et de la Décoration.

François Tison, représentant permanent de 360 Capital Partners, Administrateur¹³



François Tison dispose de plus de 30 ans d'expérience dans les télécommunications, le développement stratégique, la finance et le capital-risque. Il est Partner chez 360 Capital depuis 2005, où il accompagne le développement et le financement de sociétés innovantes, principalement dans les secteurs technologiques. Il est également Partner de Net Partners depuis 2001. Il a auparavant exercé les fonctions de Senior Vice President au sein d'Europatweb, après avoir été Associate Director chez Nomura. Il a débuté sa carrière chez France Telecom, où il a occupé plusieurs postes de business development et de planification stratégique, notamment en Amérique du Nord puis en France. François Tison est titulaire d'un MBA de Columbia Business School et d'un diplôme d'ingénieur en télécommunications.

Virginie Birade, Administratrice¹⁴



¹³ jusqu'à cession de la moitié des actions de la Société détenues par 360 Capital Partners à la date du Prospectus (soit 214 280 actions).

¹⁴ jusqu'à la date à laquelle Virginie Birade sera informée que la détention de Experienced Capital Partners serait inférieure à 75% du capital social de la Société

Forte de près de 20 ans d'expérience dans la finance, le contrôle de gestion, les opérations financières et l'accompagnement de marques de croissance, Virginie Birade dispose d'un parcours combinant expertise financière, suivi de participations et enjeux ESG. Elle rejoint Experienced Capital en mai 2017 en qualité de Directrice de Participations, avant d'y devenir Associée et Responsable ESG. À ce titre, elle assure notamment le suivi de plusieurs participations du portefeuille, dont Le Slip Français, Monday Sports Club et BAM Karaoke Box, et a accompagné les sorties de Soeur, Sessùn et Balibaris. Elle participe également au deal-flow et contribue au déploiement de la politique RSE d'Experienced Capital et de ses participations. Préalablement, elle a exercé différentes fonctions financières au sein du Groupe Casino, notamment chez Rallye, Casino et Franprix-Leader Price, avant de rejoindre SMCP en 2012 en qualité de DAF adjointe, où elle a accompagné la forte croissance du groupe et ses évolutions capitalistiques. Elle est diplômée d'HEC Paris, promotion 2005.

Emmanuel Pradere, Administrateur¹⁵



Fort de près de 30 ans d'expérience dans la finance, le M&A, la stratégie et le retail, Emmanuel Pradère dispose d'un parcours combinant expertise financière, développement international et accompagnement de marques de croissance. Il cofonde Experienced Capital en janvier 2016, après avoir exercé plusieurs fonctions de direction au sein de groupes de premier plan. Sa carrière débute en 1996 au sein du Secrétariat Général de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild, avant de rejoindre Saint-Gobain Distribution en qualité de Directeur adjoint M&A et Plan stratégique, où il participe au développement et à l'internationalisation de la branche Distribution. Il rejoint ensuite le Groupe Casino en 2004 comme Directeur adjoint M&A et Participations, puis devient Directeur Général Adjoint Finances de Franprix-Leader Price. En 2012, il intègre SMCP en qualité de Directeur Général Délégué – Finance et Opérations, où il accompagne la forte croissance du groupe en France et à l'international. Il est diplômé d'HEC Paris, promotion 1994, ancien auditeur de l'École du Louvre et de l'IHEDN, et est administrateur du fonds de dotation de l'Opéra National de Paris.

Philippe Brochard, Administrateur indépendant



Philippe Brochard est un dirigeant engagé de 46 ans, diplômé de l'ESSEC (08) et ingénieur (BSC Engineering), spécialisé dans la transformation et la remise en performance durable d'organisations

¹⁵ jusqu'à la date à laquelle Emmanuel Pradere sera informé que la détention de Experienced Capital Partners serait inférieure à 50% du capital social de la Société

industrielles et retail, avec une expérience internationale forgée chez Renault, Alstom et Auchan. Passionné d'agriculture, d'impact positif et d'accompagnement des transitions indispensables, Philippe se concentre particulièrement sur les enjeux de souveraineté alimentaire et industrielle, de transition écologique et de justice sociale. Expert du retournement et de la remise en performance durable d'entreprises, son approche se distingue par sa capacité à adresser simultanément les défis interconnectés de nos organisations : Évolutions sociétales et transformation culturelle, Data, IA et adoption technologique, Performance opérationnelle et développement des talents, Fondations SI et excellence Supply Chain. Philippe occupe aujourd'hui plusieurs mandats de Senior Advisor auprès d'entreprises internationales et siège au Conseil de Surveillance d'une enseigne de retail. Il intervient également en conseil stratégique, avec une expertise particulière dans le retail physique et sa transformation digitale.

Matthieu Calès, Administrateur indépendant



Ingénieur de formation, Matthieu Calès est diplômé de l'École Centrale de Lyon et a construit sa carrière autour de la conception et de la réalisation d'ouvrages et de projets techniques à forte valeur ajoutée. Après plusieurs années consacrées au développement opérationnel et à l'ingénierie, il prend progressivement des responsabilités managériales croissantes. Il a, en parallèle, suivi le programme Executive « Parcours Dirigeants & Entrepreneurs » de l'EDHEC Business School, complétant ainsi sa formation initiale d'ingénieur par une expertise accrue en leadership et stratégie d'entreprise. Depuis 2024, Matthieu Calès dirige CAP INGELEC, l'une des principales ETI d'ingénierie française, spécialisée dans la conception et la construction d'ouvrages à haute technicité dans trois domaines d'activité : Datacenter, Energies et Industries.

9.1.2 Déclarations relatives aux membres du conseil d'administration et aux membres de la direction générale

A la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent Document, aucun des membres du Conseil d'administration visés en section 7.1.1.2 du Prospectus et de la direction générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a fait l'objet de condamnation pour fraude ;
- n'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur ;
- n'a fait l'objet de mise en cause et/ou de sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

9.2 Rémunérations et avantages

9.2.1 Rémunérations des mandataires sociaux

L'information en matière de rémunération des mandataires sociaux est établie conformément à l'annexe 2 de la Position-recommandation AMF n°2021-02, telle que modifiée le 28 juillet 2023. Les tableaux N°1, N°2, N°3 et N°11 prévus à cette recommandation AMF sont présentés ci-dessous, les tableaux N°4 à N°7 et N°9 et N°10 n'étant pas applicables. Le tableau N°8 est présenté en section 11.5.4 du Prospectus.

TABLEAU N°1

Guillaume Gibault Président Directeur Général	31 décembre 2024 (12 mois)	31 décembre 2025 (12 mois)
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillée au tableau N°2)	158 663	203 663
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	-	-
TOTAL	158 663	203 663

TABLEAU N°2

Guillaume Gibault Président Directeur Général	31 décembre 2024 (12 mois)		31 décembre 2025 (12 mois)	
En euros	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	150 000	150 000	195 000	195 000
Rémunération variable annuelle				
Rémunération variable pluriannuelle				
Rémunération exceptionnelle				
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur				
Avantages en nature	8 663	8 663	8 663	8 663
TOTAL	158 663	158 663	203 663	203 663

Au titre de l'exercice 2025, le total des sommes versées par LE SLIP FRANCAIS à Guillaume Gibault et à sa holding GG Corp s'élève à 203 663 euros dont :

- 70 000 euros en rémunération directe pour son mandat de Président Directeur Général ;
- 125 000 euros hors taxe versés à GG Corp (dont Guillaume Gibault est l'associé unique) au titre du contrat de prestations de services et cession de droits de propriété intellectuelle entre LE SLIP FRANCAIS et GG Corp,
- 8 663 euros hors taxe versés à GG Corp pour le leasing et l'assurance d'un véhicule.

En 2024, Guillaume Gibault a perçu 150 000 euros en rémunération directe pour son mandat de Président Directeur Général, et facturé par l'intermédiaire de GG Corp 8 663 euros hors taxe à LE SLIP FRANCAIS pour le leasing et l'assurance d'un véhicule.

Rémunération de Monsieur Guillaume Gibault au titre de l'exercice en cours

Monsieur Guillaume Gibault percevra une rémunération fixe annuelle d'un montant brut de 70.000 euros.

Monsieur Guillaume Gibault pourra également percevoir, sur justification, au titre de ses fonctions de Président directeur général, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de sa mission.

En outre, une prime de 100 K€ bruts liée à la réalisation de l'Offre pourra lui être versée.

Il est précisé que Monsieur Guillaume Gibault ne bénéficie d'aucune rémunération variable et que par conséquent, la rémunération de Monsieur Guillaume Gibault en sa qualité de Président directeur général de la Société, ne pourra en toute hypothèse excéder le montant indiqué ci-dessus.

Pour la bonne information du lecteur, il est rappelé qu'il existe un contrat de prestations de services conclu entre la Société et GG CORP (détenue à 100% par Monsieur Guillaume Gibault) relatif à la réalisation de prestations techniques. Se reporter au détail en section 11.4 du Prospectus.

Les caractéristiques du mandat social exercé par Guillaume Gibault sont résumées ci-dessous :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Guillaume Gibault Président directeur général depuis le 10 février 2015		X		X		X	X ¹⁶	

Autres mandataires sociaux :

TABLEAU N°3

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants				
Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice clos le 31 décembre 2024		Exercice clos le 31 décembre 2025	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Léa Marie				
Rémunérations (fixe, variable)(1)	120.000 €	120.000 €	120.000 €	120.000 €
Autres rémunérations	- €	- €	- €	- €
Virginie Birade				
Rémunérations (fixe, variable)	- €	- €	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €	- €	- €
Emmanuel Pradere				
Rémunérations (fixe, variable)	- €	- €	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €	- €	- €
360 Capital Partners				
Rémunérations (fixe, variable)	- €	- €	- €	- €
Autres rémunérations	- €	- €	- €	- €
TOTAL	120.000 €	120.000 €	120.000 €	120.000 €

(1) Rémunérations versées au titre de ses fonctions salariées.

¹⁶ Engagement de la Société de verser mensuellement en cas de cessation de fonction une indemnité de non concurrence légale à 1/12^{ème} de 30% de la rémunération fixe annuelle moyenne des 12 derniers mois, pendant 24 mois.

Il est précisé que la Société verse à Experienced Capital Management SAS, société de gestion présidant Experienced Capital Partners, une rémunération annuelle de 50.000 euros hors taxes au titre d'une convention de prestations de services conclue dans le cadre des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce. Cette convention porte notamment sur la mise à disposition d'une équipe d'experts intervenant en matière de stratégie, marketing digital, gestion de marque et de contenus, développement, achats et approvisionnements. Monsieur Emmanuel Pradère et Madame Virginie Birade, associés d'Experienced Capital Management, associé unique d'Experienced Capital Partners, siègent au conseil d'administration de la Société en leur nom propre, en qualité d'administrateurs personnes physiques, et non en qualité de représentants permanents d'Experienced Capital Partners.

Une rémunération exceptionnelle de 150.000 euros hors taxes sera versée à Experienced Capital Management SAS, liée au succès de la mission stratégique visant à accompagner la restructuration de la Société et à permettre l'entrée au capital d'un ou plusieurs tiers investisseurs. A cette fin et depuis janvier 2023, ECM a réalisé une prestation d'assistance stratégique et opérationnelle et plus particulièrement dans le cadre de l'IPO. La rémunération exceptionnelle, entièrement conditionnée à l'entrée au capital de nouveaux investisseurs, sera donc due à la date du règlement-livraison dans le cadre de l'introduction en bourse.

S'agissant de Léa Marie, il est précisé qu'une prime de 100 K€ bruts liée à la réalisation de l'Offre pourra lui être versée.

Politique de rémunération applicable aux administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration respectera les recommandations du Code Middlednext en définissant un mode de répartition de la rémunération applicable uniquement aux indépendants et tenant compte de leur assiduité. La rémunération des administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2026 consiste en un forfait par présence physique ou par visioconférence à une réunion du Conseil d'administration.

Tous les administrateurs (indépendants ou non) pourront percevoir, sur justification, le remboursement des frais raisonnablement exposés dans le cadre de leur mission.

9.2.2 Sommes provisionnées par la Société aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des mandataires sociaux

La Société n'a pas provisionné de sommes aux fins de versement de pensions, retraites et autres avantages au profit des administrateurs et dirigeants.

La Société n'a pas accordé de prime d'arrivée, ni de départ à ces personnes.

9.3 Participations et stock-options des mandataires sociaux

A la date du Prospectus, la participation directe et indirecte des mandataires sociaux ainsi que le nombre de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société détenus par les mandataires sociaux sont les suivantes :

Nom	Nombre d'actions détenues directement	Nombres d'actions détenues indirectement	% du capital de la Société	Nombre d'actions à émettre sur exercice d'instruments dilutifs
Guillaume Gibault ⁽¹⁾	0	122 960 ⁽¹⁾	17,11%	0
Léa Marie	66 210	0	9,21%	3 670 ⁽²⁾
360 Capital Partners	0	209 190 ⁽³⁾	29,1%	0
TOTAL		398 360	55,42%	3 670

⁽¹⁾ à travers la société GG Corp dont il détient 100% du capital.

⁽²⁾ Madame Léa Marie détient 367 BSPCE (dont les caractéristiques sont décrites en section 11.5.4 ci-dessous) donnant droit à 3.670 actions de la Société.

⁽³⁾ Au travers d'un fonds dont 360 Capital Partners est la société de gestion.

Il est rappelé que Monsieur Emmanuel Pradère et Madame Virginie Birade, associés d'Experienced Capital Management, associé unique d'Experienced Capital Partners, siègent au conseil d'administration de la Société en leur nom propre, en qualité d'administrateurs personnes physiques, et non en qualité de représentants permanents d'Experienced Capital Partners. Experienced Capital Partners détient 40,99% du capital et des droits de vote à la date du Prospectus avant conversion des ADP et droits de vote double.

9.4 Gouvernement d'entreprise

9.4.1 Comités spécialisés

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 19 juin 2026, a débattu sur la mise en place éventuelle de comités spécialisés conformément à la recommandation n° 7 du code Middledenext auquel la Société se réfère de manière volontaire (se reporter à la section 9.4.3 du Prospectus). A l'issue de ce débat, le Conseil d'administration a décidé de ne pas créer de comité spécialisé.

Le Conseil d'administration pourrait au cours des prochains exercices envisager de se doter de comités spécialisés. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés.

9.4.2 Comité de mission

Depuis décembre 2020, la Société dispose d'un comité de mission décrit ci-après, à la suite de l'adoption par la Société de la qualité de « société à mission » conformément aux dispositions des articles L. 210-10 à L. 210-12 du Code de commerce. Il est précisé qu'outre le comité de mission, la Société a désigné la société ETHICS Group en qualité d'organisme tiers indépendant (« OTI ») chargé de vérifier de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux de la Société fixés au titre de sa qualité de « société à mission ».

Conformément aux statuts de la Société, le comité de mission est composé de 3 à 15 membres, personnes physiques ou morales, comprenant au moins un salarié de la Société, nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Directeur Général.

Le comité de mission comporte un président désigné par le Conseil d'administration parmi les membres du comité de mission pour la durée de ses fonctions de membre du comité de mission.

Les membres du comité de mission ne sont pas rémunérés pour l'exercice de leurs fonctions mais peuvent prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés au titre de leurs fonctions.

Les membres du comité de mission sont nommés pour une durée de trois (3) exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

A la date du Prospectus, le comité de mission est composé de :

- Nathalie LEBAS-VAUTIER, Présidente du comité,
- Christophe Mayer
- Aude Fronteau
- Thomas Huriez
- Brune Poirson
- Martial GABILLARD
- Peggy CODREANU
- Léa MARIE
- Virginie BIRADE¹⁷
- Paola LONDONO
- Jeanne MEYER

Le comité de mission se réunit aussi souvent que nécessaire compte tenu de ses attributions, et en tout état de cause au moins une fois par semestre, sur convocation de son président, afin de suivre l'exécution

¹⁷ jusqu'à la date à laquelle Virginie Birade sera informée que la détention de Experienced Capital Partners serait inférieure à 10% du capital social de la Société

de la mission que la Société poursuit dans cadre de son activité, au sens du 2° de l'article L. 210-10 du Code de commerce, à savoir :

- Valoriser les savoir-faire et le panache entrepreneurial français en développant la relocalisation de toute la chaîne de production textile en France et l'usage de matières plus locales ;
- Promouvoir une mode éthique et responsable qui limite son impact écologique ;
- Soutenir le développement de produits innovants avec des matières de qualité et dont la fin de vie est pensée dès la conception pour une production durable et circulaire ;
- Positionner les nouveaux outils du numérique au service d'une production textile humaine, locale, durable, agile, à la demande, ancrée dans les territoires et attachée autant à l'innovation qu'à son héritage.

Dans ce cadre, le comité de mission, agissant collégalement et représenté par son président pour les demandes, la transmission et la réception d'informations ou de documents, notamment :

- Procède à toute vérification qu'il juge opportune et se fait communiquer tout document nécessaire au suivi de l'exécution de la mission, ce droit d'information s'exerçant auprès du Directeur Général ; et
- Prépare, délibère, adopte et présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la décision d'approbation des comptes de la Société, conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Aux fins de réaliser sa mission, le comité de mission, agissant collégalement et représenté par son président pour les demandes, la transmission et la réception d'informations ou de documents, dispose de la faculté :

- d'obtenir, de la part des organes sociaux de la Société, l'ensemble des documents sociaux relatifs aux objectifs sociaux et environnementaux définis à l'article 3.2 ;
- d'interroger les organes sociaux de la Société sur la manière dont la Société exécute ces objectifs sociaux et environnementaux ; et
- de procéder à toute autre diligence qu'il estimerait nécessaire à l'exercice de sa mission et à l'élaboration de son rapport.

9.4.3 Adoption du Code Middledenext

La Société a désigné le code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites tel qu'il a été publié en septembre 2021 par Middledenext (accessible sur le site www.middledenext.com) comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, dans la mesure où les principes qu'il contient seront compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

La Société a pour objectif de se conformer progressivement à l'ensemble des recommandations du code Middledenext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le code Middledenext à la date d'approbation du Prospectus.

Recommandations du code Middledenext	Appliquée	Non appliquée	Sera appliquée
Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du conseil	X(1)		
R2 : Conflits d'intérêts	X(2)		
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants	X		
R 4 : Information des membres du conseil	X(3)		
R 5 : Formation des membres du conseil		X(4)	
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X(5)		
R 7 : Mise en place de comités		X(6)	

R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)		X(6)	
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil			X(7)
R 10 : Choix de chaque administrateur	X		
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil		X(8)	
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X		
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil			X(9)
R 14 : Relation avec les « actionnaires »	X(10)		
Le pouvoir exécutif			
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise			X(11)
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X(12)		
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »			X(13)
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X(14)		
R 19 : Indemnités de départ	X		
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X		
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		
R 22 : Revue des points de vigilance			X(15)

(1) R 1 : Les administrateurs observeront les dispositions du règlement intérieur adopté le 19 juin 2026 et observeront, conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les règles de déontologie suivantes :

- la recherche d'exemplarité qui implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance,
- au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil d'administration prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats,
- au cours du mandat, chaque membre du Conseil d'administration se doit d'informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts éventuelle ou avérée le concernant,
- chaque membre du Conseil d'administration est assidu et participe aux réunions du Conseil d'administration et des comités dont il est membre,
- chaque membre du Conseil d'administration s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions.

Aucune disposition du règlement intérieur du Conseil d'administration ne prévoit de nombre minimum d'actions de la Société que chaque administrateur doit détenir.

(2) R 2 : A compter de sa convocation et au plus tard au début de la réunion du Conseil d'administration, les administrateurs déclarent en fonction de l'ordre du jour leurs éventuels conflits d'intérêts et s'interdisent de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation. Le Président du Conseil d'administration veille au respect de cette procédure. En outre, le Conseil d'administration procède chaque année lors de sa réunion d'arrêté des comptes annuels à une revue des situations de conflits d'intérêts avérées ou potentielles qui concerneraient ses membres. Toute transaction entrant dans le champ d'application des conventions réglementées fera l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. L'administrateur intéressé s'abstiendra de participer aux débats et au vote de la délibération concernée. Cela s'applique en particulier pour toute transaction ne portant pas sur des opérations courantes et qui ne seraient pas conclues à des conditions normales pouvant intervenir entre la Société et toute autre société non détenue à 100% par la Société.

(3) R 4 : Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, les administrateurs sont en droit de recevoir toute information nécessaire à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer préalablement à toute réunion tous les documents qu'ils estiment utiles. Il appartient au Président de transmettre aux membres du Conseil d'administration les informations appropriées en fonction des circonstances et selon les points de l'ordre du jour prévu. Les dossiers de travail afférents à toute réunion du Conseil d'administration leur seront transmis préalablement à toute réunion dans les délais suffisant pour permettre aux administrateurs de se faire une opinion. Les

administrateurs sont informés de manière permanente et par tous moyens de la situation financière, de la trésorerie, des engagements de la Société ainsi que de tous événements et opérations significatifs relatifs à la Société. Les communiqués de presse, en dehors de ceux examinés en Conseil d'administration, sont adressés aux administrateurs. Les demandes d'information portant sur des sujets spécifiques sont adressées au Président, ce dernier étant chargé d'y répondre dans les meilleurs délais. Lorsqu'une demande ne peut être satisfaite, il revient au Conseil d'administration le soin d'apprécier le caractère utile des documents demandés.

(4) R 5 : A la date du Prospectus, aucun plan de formation n'est en place au sein de la Société. En l'absence de tel plan de formation, le Conseil d'administration envisage de prévoir des points techniques, avec l'intervenant d'un salarié ou d'un expert, lorsque cela est nécessaire dans le cadre de la prise d'une décision opérationnelle. Celle-ci prévoit une réflexion au cours de l'exercice 2026 pour apprécier l'opportunité de se conformer à cette recommandation.

(5) R 6 : Conformément aux dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt social et, en tout état de cause, au minimum quatre fois par an, en tout lieu indiqué dans la convocation. Les membres du Conseil d'administration peuvent participer à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Les moyens mis en œuvre doivent transmettre au moins la voix des participants et satisfaire à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'administration. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un membre.

(6) R 7 et R 8 : Le Conseil d'administration, lors de sa réunion en date du 19 juin 2026, a décidé compte tenu de la composition du Conseil d'administration et de la taille de la Société, que la mise en place de comités spécialisés, qui nécessitent davantage de mobilisation de la part des administrateurs et davantage de ressources financières ne semble pas opportune à ce stade. En l'absence de comités tel qu'un comité d'audit et un comité des rémunérations et nomination, leurs missions seraient assurées par le Conseil d'administration, étant précisé que parmi ses membres, François Tison, Virginie Birade et Emmanuel Pradère disposent des compétences financières usuellement requises pour les administrateurs siégeant au sein d'un comité d'audit. Dans l'hypothèse où ces trois membres démissionneraient conformément à leur engagement (se reporter en section 9.1.1.2 du Prospectus), aucun membre ne disposera de telles compétences et le Conseil d'administration appréciera l'opportunité de coopter ou nommer un nouvel administrateur disposant de telles compétences ultérieurement. Dans le cadre de l'évaluation de son fonctionnement, le conseil d'administration évaluera chaque année la pertinence de mettre en place des comités spécialisés. S'agissant plus particulièrement du comité RSE, le Conseil d'administration a considéré que l'existence du comité de mission assurait d'ores et déjà les missions d'un tel comité.

(7) R 9 : Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté lors de la réunion du Conseil d'administration du 19 juin 2026 et sa publication sur le site Internet est prévue à l'issue de l'introduction en bourse de la Société.

(8) R11 : Cette recommandation est appliquée, étant précisé que compte tenu de la récente restructuration du Conseil d'administration et des engagements de 360 Capital Partners, Virginie Birade et Emmanuel Pradere de démissionner de leur mandat d'administrateur en fonction de leur détention ou de la détention de l'actionnaire qu'ils représentent (se reporter en section 9.1.1.2 du Prospectus), il est possible qu'à l'issue de l'Offre, la Société ne se conformera plus à celle-ci. Les statuts de la Société prévoient une durée de mandat des administrateurs de 3 ans, avec possibilité par exception de la fixer à une durée inférieure à 3 ans afin de permettre un échelonnement de leur renouvellement. A la date du Prospectus et même si elle s'est laissée cette possibilité dans ses statuts, la Société n'envisage pas de mettre en œuvre un échelonnement des mandats dans un avenir proche, en particulier lors du prochain renouvellement des mandats des administrateurs.

(9) R 13 : Cette évaluation des travaux du Conseil sera effectuée lors de la réunion du Conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2026 et il sera rendu compte de cette évaluation dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui sera établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026.

(10) R 14 : La Société entretient à la date Prospectus des échanges réguliers et constructifs avec ses actionnaires. Le Conseil d'administration veillera à maintenir ce dialogue, dans le respect de la recommandation R 14 du Code Middledenext et de la réglementation applicable.

(11) R 15 : A la date du Prospectus, le Conseil d'administration n'a pas procédé à la vérification de la politique visant à l'équilibre femmes hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise. Un tel examen sera effectué lors de la réunion du Conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2026 et il sera rendu compte de cette vérification dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise qui sera établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026.

(12) R 16 : Concernant le ratio d'équité prévu à la recommandation R 16 du code Middledenext¹⁸, il est de 9,02 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 pour Monsieur Guillaume Gibault. Pour le calcul de ce ratio, il est tenu compte de la rémunération due au titre de l'exercice 2025 à Monsieur Guillaume Gibault.

(13) R 17 : Aucun plan de succession n'est actuellement en vigueur au sein de la Société. Le sujet de la succession sera inscrit à l'ordre du jour des réunions du Conseil au moins une fois par an et pour la première fois lors de la réunion du Conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2026, afin de s'assurer que la problématique a été abordée ou que son suivi a été effectué annuellement.

(14) R 18 : Madame Léa Marie cumule un mandat d'administrateur et un contrat de travail. Ce cumul a été autorisé par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 19 juin 2026 dans la mesure où le maintien de ses fonctions salariées et la protection inhérente au contrat de travail qui précédaient sa nomination en qualité d'administratrice étaient une condition pour l'acceptation du mandat proposé. Le Conseil d'administration a donc considéré que l'autorisation de ce cumul était nécessaire pour bénéficier de l'expertise stratégique, opérationnelle et de gestion de Madame Léa Marie.

(15) R 22 : Cette recommandation sera appliquée pour la première fois lors de la réunion du Conseil d'administration relative à l'arrêté des comptes de l'exercice 2026.

¹⁸ Calcul du ratio : montant de la rémunération totale au numérateur et SMIC de l'année de référence au dénominateur.

10. INFORMATIONS FINANCIERES

Le format définitif des annexes aux comptes sociaux et consolidés telles que présentées à l'assemblée générale du 19 juin 2026 a été arrêté par le Conseil d'administration le même jour.

10.1 Informations financières historiques

10.1.1 Comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

BILAN :

ACTIF		31/12/2025			31/12/2024
(En euros)	Notes	Brut	Amort. & dépréciations	Net	Net
Frais d'établissement (I)		132 494	(132 237)	257	4 193
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement	2.5	3 417 053	(2 664 663)	752 390	830 020
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	2.5	214 077	(196 351)	17 726	24 392
Droits au bail	2.5	640 010	(167 010)	473 000	1 123 000
Immobilisations corporelles					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.5	7 626	(6 866)	760	10 450
Autres immobilisations corporelles	2.5	1 057 283	(958 637)	98 646	323 587
Immobilisations financières (1)					
Participations	2.5	501 808	(29 900)	471 908	6 867
Créances rattachées à des participations	2.5	452 750	(452 750)	-	-
Autres immobilisations financières	2.5	187 593	-	187 593	263 769
Total de l'actif immobilisé (II)		6 478 200	(4 476 177)	2 002 023	2 586 278
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements	3.1	2 006 879	(339 291)	1 667 588	1 782 783
Marchandises	3.1	2 229 612	(26 426)	2 203 186	2 292 260
Avances et acomptes versés sur commandes		61 391	-	61 391	57 729
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés	3.2	969 493	(88 259)	881 234	1 049 375
Autres créances	3.3	311 091	-	311 091	390 809
Charges constatées d'avance	3.3	174 866	-	174 866	73 838
Disponibilités	3.4	4 415 779	-	4 415 779	3 667 228
Total de l'actif circulant (III)		10 169 111	(453 976)	9 715 135	9 314 022
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III)		16 779 805	(5 062 390)	11 717 415	11 900 300
(1) Dont à moins d'un an		24 147	-	24 147	-
(2) Dont à moins d'un an		1 455 450	(88 259)	1 367 191	1 514 022

PASSIF (En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	4.1	172 512	172 512
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4.2	9 756 563	9 756 563
Report à nouveau	4.2	(9 688 387)	(8 186 482)
Résultat de l'exercice		625 874	(1 501 905)
Provisions réglementées		-	370
Total des capitaux propres (I)		866 562	241 058
Provisions pour risques	5.1	56 159	133 015
Total des provisions (II)		56 159	133 015
Autres emprunts obligataires	6.1	3 588 200	3 588 200

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6.1	4 675 681	5 272 320
Emprunts et dettes financières diverses (4)	6.1	1 500	1 500
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	1 835 662	1 843 991
Dettes fiscales et sociales	7	654 627	676 914
Autres dettes	7	27 314	119 112
Produits constatés d'avance		11 710	24 190
Total des dettes (III) (3)		10 794 694	11 526 227
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III)		11 717 415	11 900 300
(3) : dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes)		3 557 456	3 225 617
(4) : dont emprunts participatifs			

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels

COMPTE DE RESULTAT :

COMPTE DE RÉSULTAT (En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Produits d'exploitation			
Ventes de marchandises	8.1	20 880 209	19 861 989
Production vendue de services		257 154	412 579
Montant net du chiffre d'affaires		21 137 363	20 274 568
Subventions d'exploitation		-	247 632
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8.2	239 470	332 177
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		8 000	-
Autres produits	8.2	222 469	32 326
Total des produits d'exploitation (I)		21 607 302	20 886 703
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises		(6 113 773)	(5 658 937)
Variation de stocks		(10 969)	(988 369)
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(2 999 344)	(2 245 425)
Variation de stocks		(17 002)	(31 446)
Autres achats et charges externes (1)	8.3	(7 570 295)	(7 182 894)
Impôts, taxes et versements assimilés		(104 199)	(121 163)
Salaires		(1 759 939)	(2 500 927)
Cotisations sociales		(735 628)	(876 588)
Dotations aux amortissements sur immobilisations		(426 632)	(719 632)
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		-	(524 820)
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		(268 894)	-
Dotations aux provisions		(56 159)	(75 015)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		(8 408)	-
Autres charges		(353 021)	(207 953)
Total des charges d'exploitation (II)		(20 424 263)	(21 133 169)
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		1 183 039	(246 466)
Produits financiers			
Autres intérêts et produits assimilés (2)		-	16 505
Différences positives de change		-	1 291
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8.4	1 809	-
Total des produits financiers (III)		1 809	17 796
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8.4	(89 695)	-
Intérêts et charges assimilées (3)	8.4	(475 014)	(445 609)
Différences négatives de change	8.4	(1 012)	(1 420)
Total des charges financières (IV)		(565 721)	(447 029)

COMPTE DE RÉSULTAT (En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
2. RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)		(563 912)	(429 233)
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)		619 127	(675 699)
Produits exceptionnels (V)	8.6	1 311 110	1 582 685
Charges exceptionnelles (VI)	8.6	(1 516 658)	(2 408 891)
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)		(205 548)	(826 206)
Impôts sur les bénéfices (VII)	10	212 295	-
Total des produits (I + III + V + VII)		23 132 516	22 487 184
TOTAL des charges (II + IV + VI)		(22 506 642)	(23 989 089)
5. BÉNÉFICE (ou PERTE)		625 874	(1 501 905)
(1): y compris redevances de crédit-bail immobilier et mobilier (2): dont produits concernant les entités liées (3) : dont intérêts concernant les entités liées			

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE :

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (En euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE			
Résultat de l'exercice		625 874	(1 501 905)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8.4	836 480	1 319 466
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8.4	(789 103)	(633 252)
Plus-values et moins-values de cession		659 969	481 424
Capacité d'autofinancement		1 333 220	(334 267)
Variation des stocks et en-cours	3.1	19 986	1 432 918
Variation des créances clients et comptes rattachés	3.2	186 337	446 917
Variation des dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	(8 329)	(660 705)
Variation des autres créances et autres dettes d'exploitation	3.3	(151 536)	300 037
Variation du besoin en fonds de roulement		46 458	1 519 167
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ (A)		1 379 678	1 184 900
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations	2.5	(702 488)	(325 194)
Cessions d'immobilisations	2.5	668 000	1 185 809
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)		(34 488)	860 615
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Émissions d'emprunts auprès des établissements de crédit		-	-
Remboursements d'emprunts auprès des établissements de crédit	6.4	(596 639)	(895 773)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)		(596 639)	(895 773)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (A + B + C + D)		748 551	1 149 742
Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice		3 665 728	2 515 986
Trésorerie nette à la clôture de l'exercice		4 414 279	3 665 728
DÉTAIL DE LA TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE			
Disponibilités		4 415 779	3 667 228
Valeurs mobilières de placement (nettes des dépréciations)		-	-
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (-)		(1 500)	(1 500)
Trésorerie nette à la clôture		4 414 279	3 665 728

Le tableau des flux de trésorerie est une composante des notes annexes qui font partie intégrante des comptes annuels

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 13 mai 2026.

ACTIVITE

LE SLIP FRANCAIS est une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, ayant adopté la qualité de société à mission au sens des articles L.210-10 et suivants du Code de commerce. Fondée en 2011, la Société conçoit, développe, produit et commercialise des sous-vêtements, vêtements de bain et de nuit, chaussettes et accessoires textiles, principalement à destination de la clientèle masculine et, dans une moindre mesure, féminine. LE SLIP FRANCAIS est certifié B Corp depuis 2022.

Depuis sa création, le modèle économique de la Société repose sur la fabrication française : l'intégralité des collections est produite dans des ateliers situés en France métropolitaine, sélectionnés et audités, ce qui garantit une traçabilité complète des matières premières et des étapes de transformation. La proposition de valeur de la marque associe une exigence de qualité de fabrication, un engagement environnemental et social formalisé, et un univers éditorial reconnaissable ancré dans la culture française, qui constituent ensemble les fondamentaux de l'existence de la Société.

L'organisation industrielle s'articule autour d'un ensemble d'ateliers partenaires français spécialisés par catégorie de produits et, depuis le 30 septembre 2025, autour de l'usine de confection de sous-vêtements de BONNE NOUVELLE, désormais détenue à 100 % par la Société à la suite de l'acquisition des 90 % du capital non encore détenu par LE SLIP FRANCAIS.

La distribution est organisée autour de canaux principalement directs. La part la plus significative du chiffre d'affaires est réalisée par le canal web, à travers le site marchand leslipfrancais.fr, qui représente plus de 70 % des ventes de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et les places de marché digitales. Le réseau de boutiques en propre, qui jouait historiquement un rôle d'incarnation physique de la marque et de relais de notoriété, a été progressivement réduit depuis 2024 passant de 19 à 2 boutiques au 30 avril 2026.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a été marqué par trois inflexions stratégiques majeures :

(i) l'intégration verticale de la chaîne de production, avec l'acquisition le 30 septembre 2025 des 90 % du capital de la SAS BONNE NOUVELLE non encore détenus par LE SLIP FRANCAIS, portant sa participation à 100 % et la part de production de sous-vêtements internalisée de 34 % à 62 % ;

(ii) le recentrage du modèle autour du digital, avec la fermeture progressive du réseau de boutiques en propre et corners, ramené de 19 points de vente en 2023 à 4 au 31 décembre 2025, puis 2 au 30 avril 2026 ;

et (iii) le repositionnement tarifaire engagé en avril 2024, avec une division par deux du prix moyen de vente (de 30 euros en 2023 à 16,50 euros en 2025), destiné à rendre le « Made in France » de qualité accessible au plus grand nombre.

L'exercice 2025 consacre un retour à la rentabilité avec un résultat d'exploitation de 1,2 million d'euros, grâce à la maîtrise des coûts logistiques et de distribution et la baisse des dépenses liées à la fermeture du réseau de boutiques.

Le flux de trésorerie disponible s'établit à 1,35 million d'euros sur l'exercice. La Société a repris le service de la dette financière dès avril 2025, à la suite de la signature d'un accord de rééchelonnement avec l'ensemble de ses partenaires bancaires et obligataires, et s'est ainsi désendettée de 0,6 million d'euros sur l'exercice. Cet accord aligne les échéances de remboursement sur la génération de trésorerie attendue

dans le cadre du recentrage digital et du déploiement industriel avec l'intégration du site de BONNE NOUVELLE.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Référentiel appliqué

Les comptes annuels 2025 ont été établis en conformité avec les principes comptables et les dispositions légales et réglementaires fixées par la loi et le Code de Commerce en vigueur et d'application obligatoire à la date de clôture, et avec le règlement ANC 2014-03 et ses modifications ultérieures dont notamment le règlement ANC 2022-06 qui apporte entre autres les changements suivants : introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel, suppression de la technique du transfert de charges et nouveaux modèles d'états financiers.

1.2 Base de préparation

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels sont établis en euros.

La direction a apprécié le bien-fondé de la continuité d'exploitation en fonction de la capacité de la Société au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêt des comptes à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes.

La préparation des états financiers nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2025, la Société n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période.

La Société ne dispose d'aucun actif en Ukraine, ni en Russie et il n'est pas possible de se prononcer sur les effets à long terme de la crise ukrainienne sur l'activité de la Société qui réalise la totalité de son chiffre d'affaires en France. De même, il n'est pas possible d'évaluer à la date de publication des comptes annuels les impacts que pourrait avoir le récent conflit au Moyen-Orient opposant l'Iran aux Etats-Unis et à Israël sur les activités et le développement de la Société.

1.3 Changement de méthode comptable

La Société applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ce changement de réglementation comptable constitue un changement de méthode comptable. Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application

1.3.1 Incidences du changement de méthodes comptables sur les postes de l'exercice 2025

L'application du règlement ANC N°2022-06 n'a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2025.

1.3.2 Présentation de la colonne comparative 2024

Le bilan et le compte de résultat sont présentés conformément aux nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2022-06.

Afin de présenter le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent selon les nouveaux modèles, des reclassements entre les rubriques ou les postes du bilan ou du compte de résultat comparatifs ont été effectués.

Du fait de la modification du bilan et du compte de résultat comparatifs, le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés en note 10 de cette annexe.

1.4 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au cours de la couverture de change mise en place, le cas échéant.

La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

2.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

Les indices de perte de valeur suivants sont principalement considérés par la Société pour déterminer si des tests de dépréciation doivent être réalisés :

- changements intervenus dans l'utilisation des actifs
- apparition de nouvelles technologies (digitales, e-commerce, web-marketing)
- disparition d'avantages concurrentiels

Les contrôles réalisés à la clôture de l'exercice 2025 n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, susceptibles de mener à la comptabilisation d'une dépréciation.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des frais de développement de collection (graphiques, visuels et prototypes), des licences et solutions informatiques - certains développés en interne pour le fonctionnement et l'administration du site internet principalement – et des droits au bail.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsque l'ensemble des critères d'activation sont remplis, notamment lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ils sont amortis sur des durées de 2 à 5 ans. Les licences et solutions informatiques sont amorties sur des durées comprises entre 3 et 8 ans.

Les droits au bail sont rattachés au réseau de boutiques en propre développé par la Société au cours des dernières années. Ils représentent le prix payé par le locataire entrant au locataire sortant pour reprendre son bail commercial résultant tant des conventions que de la législation sur la propriété commerciale. Les droits au bail comprennent en général deux éléments :

- d'une part, l'économie future de loyers dont le nouveau locataire va bénéficier en reprenant un bail dont les loyers sont inférieurs à ceux du marché, cette composante s'amenuisant tout au long de la durée du bail ;

- d'autre part, une prime éventuelle liée à l'emplacement privilégié du local commercial considéré, cette composante ne s'amenuisant pas avec le temps mais pouvant toutefois perdre de la valeur.

Les droits au bail ne sont pas amortis, mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation si leur valeur diminue du fait d'une baisse d'activité, d'une perte d'attractivité du local ou d'une renonciation à poursuivre l'exploitation du fonds commercial.

2.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à la Société selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement des installations et aménagements, du matériel de bureau et informatique et du mobilier.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 2.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- installations techniques : 5 ans ;
- agencements, aménagements : de 8 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier : 8 ans

2.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées des titres de participations et des créances rattachées à ces participations, et des dépôts de garantie non actualisés en l'absence de date d'échéance connue et compte tenu de leur faible valeur.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur historique hors frais accessoires. La valeur d'utilité de ces titres, déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent dans la société détenue, ajustée le cas échéant des perspectives de développement et de résultat de ladite société, est comparée à la valeur comptable des titres de participation et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

2.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2025

La variation des immobilisations en valeurs brutes se présente comme suit :

Valeurs brutes - En Euros	31/12/2024	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Frais de développement	3 211 534	214 861	9 342	3 417 053
Licences, marques et logiciels	216 087	-	2 010	214 077
Droits au bail	1 847 820	-	1 207 810	640 010
Immobilisations incorporelles	5 275 441	214 861	1 219 162	4 271 140
Installations techniques et outillages	18 176	-	10 550	7 626
Agencements et aménagements	1 030 905	5 111	411 582	624 434
Matériel de bureau et informatique	171 336	3 956	37 284	138 008
Mobilier	530 258	-	245 417	284 841
Matériel de transport	10 000	-	-	10 000
Immobilisations corporelles	1 760 675	9 067	704 833	1 064 909
Titres de participations	31 867	469 941	-	501 808
Créances rattachées à des participations	367 955	84 795	-	452 750
Dépôts de garantie	263 769	4 043	80 219	187 593
Immobilisations financières	663 591	558 779	80 219	1 142 151
Total valeurs brutes	7 699 707	782 707	2 004 214	6 478 200

Les augmentations des valeurs brutes de l'exercice se ventilent comme suit :

	Augmentations de l'exercice	Par virement de Poste à poste	Par virement provenant de l'actif circulant	Par acquisition
Immobilisations incorporelles	214 861	-	-	214 861
Immobilisations corporelles	9 067	-	-	9 067
Immobilisations financières	558 779	-	84 795	473 984
Total valeurs brutes	782 707	-	84 795	697 912

Les diminutions des valeurs brutes de l'exercice se ventilent comme suit :

	Diminutions de l'exercice	Par virement de Poste à poste	Par cessions	Par mises au rebut
Immobilisations incorporelles	1 219 162	-	1 207 810	11 352
Immobilisations corporelles	704 833	-	10 550	694 283
Immobilisations financières	80 219	-	80 219	-
Total valeurs brutes	2 004 214	-	1 298 579	705 635

La variation des amortissements se présente comme suit :

Amortissements En Euros	Durées	Mode (1)	31/12/2024	Augmentations Dotation de l'exercice	Diminutions Éléments cédés	Diminutions Éléments mis au rebut	31/12/2025
Frais de développement	2 à 5 ans	Linéaire	2 381 514	292 491	-	9 342	2 664 663
Licences, marques et logiciels	3 à 8 ans	Linéaire	191 695	6 666	-	2 010	196 351
Immobilisations incorporelles	-	-	2 573 209	299 157	-	11 352	2 861 014
Installations techniques et outillages	5 ans	Linéaire	7 726	1 282	-	2 142	6 866
Agencements et aménagements	8 à 10 ans	Linéaire	835 149	75 558	10 550	338 354	561 803
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire	155 271	9 803	-	37 239	127 835
Mobilier	8 ans	Linéaire	418 492	36 896	-	196 389	258 999

Amortissements En Euros	Durées	Mode (1)	31/12/2024	Augmentations Dotation de l'exercice	Diminutions Éléments cédés	Diminutions Éléments mis au rebut	31/12/2025
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	10 000	-	-	-	10 000
Immobilisations corporelles	-	-	1 426 638	123 539	10 550	574 124	965 503
Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-	-
Total amortissements	-	-	3 999 847	422 696	10 550	585 476	3 826 517

(1) : la totalité des actifs sont dépréciés en mode linéaire

La variation des dépréciations se présente comme suit :

Dépréciations En Euros	31/12/2024	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	31/12/2025
Droits au bail	724 820	-	557 810	167 010
Immobilisations incorporelles	724 820	-	557 810	167 010
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Titres de participations	25 000	4 900	-	29 900
Créances rattachées à des participations	367 955	84 795	-	452 750
Dépôts de garantie	-	-	-	-
Immobilisations financières	392 955	89 695	-	482 650
Total dépréciations	1 117 775	89 695	557 810	649 660

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations incorporelles et corporelles en 2025 traduisent principalement les sorties d'actifs suite à la poursuite de la fermeture du réseau de boutiques (droits au bail, agencements et aménagements, mobilier et dépôts de garantie).

Au 31 décembre 2025, les droits au bail concernent uniquement les boutiques de Paris Temple, Toulouse et Nantes, cette dernière ayant été cédée au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Les titres de participation sont constitués des sociétés suivantes :

- BONNE NOUVELLE, société située à Aubervilliers, désormais détenue à 100 % ;
- MAISON FRANCE LIMITED, société située à Hong Kong, détenue à 100 %, en sommeil et n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice 2025 ;
- LE SLIP FRANCAIS INC., société située aux Etats-Unis, détenue à 100 %, en sommeil et n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice 2025 ;
- LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES, société située en France, détenue à 49 %, et n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice 2025 ;
- L'EQUIPE 1083, investissement récent (2025), à hauteur de 0,18 % du capital, une société fabriquant des jeans en France.

Les titres détenus dans les sociétés MAISON FRANCE LIMITED et LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES sont totalement dépréciés au 31 décembre 2025.

Les créances rattachées à des participations sont composées du compte courant détenu sur MAISON FRANCE LIMITED, entièrement déprécié depuis plusieurs exercices et du compte courant sur LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES déprécié pour sa totalité en 2025.

2.6 Contrats de location

2.6.1 Locations financement

Aucune immobilisation n'a été acquise par voie de crédit-bail.

2.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent principalement le loyer annuel hors charges et hors taxe du siège et des boutiques toujours en exploitation. Les engagements de location simple se résument comme suit :

En Euros	31/12/2025 Montant HT	31/12/2024 Montant HT
A un an au plus	123 850	435 658
Entre 1 et 5 ans	430 200	611 055
Entre 5 ans et 10 ans	233 025	340 575
TOTAL	787 075	1 387 288

NOTE 3 : ACTIF CIRCULANT

3.1 Stocks

Les stocks de consommables, principalement du matériel d'emballage (boîtes, papier de soie, cartons, etc...) sont évalués au dernier prix d'achat, qui représente une approximation raisonnable du prix moyen d'achat pondéré, incluant les frais d'approche et déductions faites des rabais, remises, escomptes et autres éléments similaires accordés.

Les stocks de matières premières (fils, tissus, élastiques, etc...) et autres approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat pondéré incluant les frais d'approche et déductions faites des rabais, remises, escomptes et autres éléments similaires accordés.

Les stocks de marchandises sont valorisés au prix moyen d'achat pondéré.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

LE SLIP FRANCAIS porte l'intégralité des stocks (matières premières, consommables et marchandises) et en assume seul le risque économique. Sa filiale BONNE NOUVELLE, détenue à 100 % depuis le 30 septembre 2025, intervient exclusivement en qualité de façonnier et assure pour le compte de sa société-mère la production sur son site d'Aubervilliers des sous-vêtements de la marque.

Les stocks en valeurs brutes et nettes se répartissent comme suit :

Les stocks en valeurs brutes se répartissent comme suit :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Consommables	401 780	414 445
Matières premières	1 605 099	1 368 338
Marchandises	2 229 612	2 473 694
TOTAL	4 236 491	4 256 477

Les provisions pour dépréciations des stocks ont évolué comme suit :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Consommables	-	-	
Matières premières	339 291	134 334	Identification ligne à ligne des articles obsolètes et non réutilisables
Marchandises	26 426	47 100	Identification ligne à ligne des articles obsolètes et non réutilisables
TOTAL	365 717	181 434	

En valeur nette, les stocks diminuent de 5 % par rapport à l'exercice précédent alors que les ventes en volume ont fortement progressé suite à la baisse des prix de vente, grâce à une meilleure gestion des approvisionnements et une rationalisation de l'offre.

Les provisions pour dépréciation concernent :

- les stocks de matières premières (tissus) d'anciennes collections qui ne sont plus commercialisées,
- les stocks de matières premières non utilisées en fabrication et résultant de minima de commandes imposés par certains fournisseurs,
- les stocks de matières premières rendues obsolètes suite à des changements d'identification visuelle de la marque.

3.2 Créances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

En Euros	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	969 493	(88 259)	881 234	1 155 830	(106 455)	1 049 375
TOTAL	969 493	(88 259)	881 234	1 155 830	(106 455)	1 049 375

La majorité du chiffre d'affaires est réalisée auprès des consommateurs finaux via les canaux digitaux caractérisés par un paiement au comptant par cartes bancaires. Au global, le délai d'encaissement des créances clients reste court, représentant environ 15 jours de chiffre d'affaires, compte tenu des délais de règlement standards de 30 à 45 jours pratiqués par la clientèle professionnelle.

Les dépréciations concernent des créances en dépassement significatif d'échéances de règlement détenues sur des clients professionnels (distributeurs, revendeurs) dont la santé financière est fragile ou faisant l'objet de procédures collectives, et présentant une probabilité de recouvrement très faible.

3.3 Autres créances

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et se décomposent comme suit :

En Euros	31/12/2025			31/12/2024
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Créances fiscales	175 524	-	175 524	171 838
Fournisseurs débiteurs	127 377	-	127 377	191 808

	31/12/2025			31/12/2024
Avances et acomptes versés	61 391	-	61 391	57 729
Créances sociales	8 190	-	8 190	27 163
Charges constatées d'avance	174 866	-	174 866	73 838
TOTAL	547 348	-	547 348	522 376

Les créances fiscales comprennent les crédits de TVA à récupérer et la TVA sur les factures non parvenues.

Au 31 décembre 2025, les fournisseurs débiteurs sont constitués essentiellement d'un règlement avant expédition dans le cadre de la mise en place d'un contrat auprès d'un nouveau partenaire pour l'achat d'emballages.

Les charges constatées d'avance comprennent principalement des règlements de primes d'assurance, de loyers et de redevances logiciels pour l'utilisation d'outils digitaux couvrant des périodes de facturation postérieures à la clôture de l'exercice.

L'état des échéances des créances à la clôture de l'exercice se ventile comme suit :

	31/12/2025		
En Euros	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	187 594	24 147	163 447
Dépôts et cautionnements	187 594	24 147	163 447
Créances de l'actif circulant	1 280 854	1 280 854	-
Créances clients	969 493	969 493	-
Créances fiscales	175 524	175 524	-
Fournisseurs débiteurs	127 377	127 377	-
Créances sociales	8 190	8 190	-
Charges constatées d'avance	174 866	174 866	-
TOTAL	1 644 044	1 479 597	163 447

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 7 486 euros au 31 décembre 2025.

3.4 Analyse des disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Au 31 décembre 2025 les placements monétaires sont constituées d'un compte à terme de 1 million d'euros, renouvelable mensuellement et rémunéré au taux fixe de 2,2 %.

3.5 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en partant du résultat net. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

La trésorerie, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan suivantes : trésorerie et équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. Le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2025 figure dans les états financiers du présent rapport

NOTE 4 : CAPITAUX PROPRES

4.1 Évolution du Capital

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 20 942 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,40 euros chacune et de 50 938 actions de préférence d'une valeur nominale de 2,40 euros chacune, soit au total 71 880 actions pour un capital social de 172 512 euros, et réparti comme suit en actions et droits de vote d'une part, et en actions ordinaires et actions de préférence d'autre part :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Experienced Capital	29 464	41,00 %	29 464	41,00 %	29 464	40,72 %	29 464	40,72 %
360 Capital	20 919	29,10 %	20 919	29,10 %	20 919	28,91 %	20 919	28,91 %
GG Corp (1)	12 296	17,10 %	12 296	17,10 %	12 296	17,00 %	12 296	17,00 %
Membres du conseil d'administration	62 679	87,20 %	62 679	87,20 %	62 679	86,60 %	62 679	86,63 %
Léa Marie	6 621	9,20 %	6 621	9,20 %	6 988	9,65 %	6 988	9,66 %
Autres	2 580	3,60 %	2 580	3,60 %	2 683	3,70 %	2 683	3,71 %
Autres actionnaires	9 201	12,80 %	9 201	12,80 %	9 671	13,35 %	9 671	13,37 %
Total	71 880	100,00 %	71 880	100,00 %	72 350	100,00 %	72 350	100,00 %

(1) : Société entièrement détenue par Guillaume Gibault, Président du Conseil d'Administration de LE SLIP FRANÇAIS

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions ordinaires		Actions de Préférence		Actions ordinaires		Actions de préférence	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Experienced Capital	-	- %	29 464	41,00 %	-	- %	29 464	40,72 %
360 Capital	-	- %	20 919	29,10 %	-	- %	20 919	28,91 %
GG Corp (1)	12 116	16,85 %	180	0,25 %	12 116	16,75 %	180	0,25 %
Membres du conseil d'administration	12 116	16,85%	50 563	70,35 %	12 116	16,75%	50 563	69,88 %
Léa Marie	6 524	9,10 %	97	0,10 %	6 891	9,52 %	97	0,13 %
Autres	2 302	3,20 %	278	0,40 %	2 405	3,33 %	278	0,39 %
Autres actionnaires	8 826	12,30 %	375	0,50 %	9 296	12,85 %	375	0,52 %
Total	20 942	29,15 %	50 938	70,85 %	21 412	29,60 %	50 938	70,40 %

(1) : Société entièrement détenue par Guillaume Gibault, Président du Conseil d'Administration de LE SLIP FRANCAIS

Aucune action en auto-contrôle n'est détenue.

Les 50 938 actions de préférence se répartissent en différentes catégories comme suit :

- 13 356 actions de préférence de catégorie P1, soit 18,58 % du capital de la Société
- 22 808 actions de préférence de catégorie P2, soit 31,73 % du capital de la Société
- 8 697 actions de préférence de catégorie P3, soit 12,10 % du capital de la Société
- 6 077 actions de préférence de catégorie P4, soit 8,45 % du capital de la Société

Toutes catégories d'actions confondues, le capital social s'analyse comme suit :

Actionnaires	Actions ordinaires	P1	P2	P3	P4	Total
Experienced Capital	-	-	20 824	5 086	3 554	29 464
360 Capital	-	12 801	1 984	3 611	2 523	20 919
GG Corp (1)	12 116	180	-	-	-	12 296
Membres du conseil d'administration	12 116	12 981	22 808	8 697	6 077	62 679
Léa Marie	6 524	97	-	-	-	6 621
Autres	2 302	278	-	-	-	2 580
Autres actionnaires	8 826	375	-	-	-	9 201
Total	20 942	13 356	22 808	8 697	6 077	71 880

Les droits conférés aux actions de préférence sont résumés ci-dessous dans le tableau ci-dessous :

Résumé des droits et avantages attachés aux actions de préférence P1, P2, P3 et P4 de la Société à leurs titulaires et incidences éventuelles sur ces actions du Protocole du 2 avril 2025

	ACTIONS P (REGROUPANT LES ACTIONS P1, P2, P3 ET P4)	ACTIONS P1	ACTIONS P2
DROITS ATTACHES AUX ACTIONS P EN APPLICATION DES STATUTS			
Droits politiques	Droit d'information spécifique Droit d'accès et d'audit	- Droit de demander la désignation d'un administrateur les représentant au sein du conseil d'administration - Droit de faire désigner un censeur au sein du conseil d'administration	- Droit de demander la désignation de deux administrateurs les représentant au sein du conseil d'administration - Droit de faire désigner un censeur au sein du conseil d'administration
Droits financiers	- Droit de priorité des Actions P, selon des rangs définis entre les Actions P4, P3, P2 et P1, en cas de distributions de dividendes ou de réserves, de cession de contrôle ou de liquidation		

4.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres pour l'exercice s'analysent comme suit :

En Euros	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Affectation du résultat	31/12/2025
Capital Social	172 512	-	-		172 512
Prime d'émission	9 756 563	-	-		9 756 563
Provisions réglementées	370	-	(370)		
Report à nouveau	(8 186 482)		-	(1 501 905)	(9 688 387)
Résultat de l'exercice	(1 501 905)	625 874	-	1 501 905	625 874
Capitaux propres	241 058	625 874	(370)	-	866 562

4.3 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

2 salariées (dont Léa Marie, Directeur Exécutive) bénéficient de BSPCE issus de 2 plans distincts détaillés ci-dessous :

- un premier plan approuvé par le conseil d'administration du 30 juin 2017 ayant attribué des BSPCE à un certain nombre de salariés et pour lequel une salariée dispose encore à ce jour de 103 BSPCE exerçables au prix unitaire de 269,79 euros et donnant droit à la souscription d'une action ordinaire pour chaque BSPCE. Ces BSPCE sont intégralement exerçables depuis le 1^{er} juin 2020 et ce jusqu'au 21 juin 2027.

- un second plan approuvé par le conseil d'administration du 4 mai 2021 ayant attribué des BSPCE à un certain nombre de salariés et pour lequel une salariée (Léa Marie) dispose encore à ce jour de 367 BSPCE exerçables au prix unitaire de 205 euros et donnant droit à la souscription d'une action ordinaire pour chaque BSPCE. Ces BSPCE sont intégralement exerçables en cas de cession par le fonds d'investissement Experienced Capital Partners de tout ou partie de sa participation dans LE SLIP

FRANCAIS au profit d'un tiers dans le cadre d'une cession majoritaire intervenant au plus tard le 5 mai 2036.

4.4 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

4.5 Émission, rachat et remboursement de titres d'emprunt

Néant

Les actions ordinaires potentielles issues de l'exercice des BSPCE sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action.

NOTE 5 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

5.1 Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un élément passé, existant indépendamment d'actions futures, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la Société un décaissement probable sans contrepartie au moins équivalent attendue de celui-ci et dont le montant peut être évalué de façon fiable.

La variation des provisions au cours de l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

Provisions pour risques et charges (en Euros)	31/12/2024	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice		Changement de méthode	31/12/2025
			Utilisés	Non utilisés		
Provisions pour litiges	133 015	-	(133 015)	-	-	-
Autres provisions	-	56 159	-	-	-	56 159
Provisions pour risques	133 015	56 159	(133 015)	-	-	56 159
Provisions pour charges	-	-	-		-	-
TOTAL	133 015	56 159	(133 015)	-	-	56 159

La provision pour risques de 56 159 euros au 31 décembre 2025 concerne la société LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES dans laquelle le SLIP FRANCAIS a une participation de 49 %. Cette société n'a plus d'activité. Son actionnaire principal qui détient le solde de 51 % du capital ne répond plus aux sollicitations des diverses parties. Pour permettre à la société de continuer à honorer le paiement de ses échéances d'emprunt, LE SLIP FRANCAIS a fait des apports en compte courant. Le montant de 56 159 euros représente le solde des échéances d'emprunt et d'intérêts que la société devrait payer. Par ailleurs, l'ensemble des créances commerciales et de compte courant sur LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES sont totalement dépréciées dans les états financiers au 31 décembre 2025.

Deux procédures judiciaires sont en cours au 31 décembre 2025, l'une avec un photographe pour l'utilisation non autorisée d'images, et l'autre avec une société cliente pour la livraison de sacs de type cabas dont la qualité a été jugée non conforme au cahier des charges. Ces deux litiges ont fait l'objet de dépôts de conclusion par les parties prenantes et sont en cours d'instruction auprès des tribunaux concernés. Aucun jugement n'a été rendu à la date de publication des comptes.

La Société considère que les demandes des parties adverses ne sont pas fondées et par ailleurs que les indemnités réclamées n'ont pas de commune mesure avec les préjudices si tant est que ces derniers soient finalement avérés. Dans ces conditions, aucune provision pour risque n'est comptabilisée pour ces litiges au 31 décembre 2025.

5.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle de la Société ;
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

La Société n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2025.

NOTE 6 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

6.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net de la Société s'analyse comme suit :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts obligataires	3 588 200	3 588 200
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 675 681	5 272 320
Autres dettes financières	1 500	1 500
Endettement financier brut	8 265 381	8 862 020
Disponibilités	(4 415 779)	(3 667 228)
Endettement financier net	3 849 602	5 194 792

L'emprunt obligataire non convertible est souscrit auprès de Lita (plateforme de financements participatifs). Les emprunts bancaires sont constitués de plusieurs prêts garantis par l'État (PGE), d'un prêt participatif relance (PPR) et d'un prêt moyen terme, souscrits auprès de différentes institutions.

LE SLIP FRANCAIS a signé en avril 2025 un Protocole avec ses actionnaires et ses prêteurs, autorisant l'allongement de la maturité de l'ensemble de la dette jusqu'en 2030, les garanties consenties par l'État ou d'autres tiers aux prêteurs en bénéficiant étant intégralement maintenues.

En contrepartie, la Société a souscrit les principaux engagements suivants :

- interdiction, jusqu'au complet remboursement des créanciers, de distribuer des dividendes et de rembourser tout éventuel compte courant d'associés ;
- exigibilité anticipée du remboursement de l'ensemble des prêts en cas de changement de contrôle de LE SLIP FRANCAIS au sens de l'article L233-3 du code de Commerce ;
- signature, au plus tard le 31 janvier 2027, d'un mandat de cession ou d'adossement de la Société avec une banque d'affaires ;
- remboursement anticipé obligatoire, à compter de l'exercice 2026, à hauteur de 30 % de l'EBITDA excédant l'EBITDA de référence défini par le plan d'affaires sous réserve du maintien d'une trésorerie nette supérieure à 2 000 000 euros ;
- obligations renforcées de reporting et clause de revue semestrielle.

Le remboursement des emprunts a repris en avril 2025 sur toute l'année dans le respect de l'ensemble des termes du Protocole.

6.2 Analyse des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme incluent principalement un emprunt obligataire non convertible et d'autres emprunts bancaires dont la maturité à l'origine est supérieure à un an.

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, le montant des dettes financières contractées auprès des banques et de Lita s'élève à 8 263 881 euros constituées majoritairement d'emprunts bancaires contractés à taux fixes sur des durées de 5 ans, comme détaillés ci-dessous :

Banques	Type de financement	Taux d'intérêts	Date de fin	Restant dû
Lita	Emprunt obligataire	7,00 %	31/05/2030	3 588 200
Société Générale	Prêt Participatif	4,50 %	10/06/2030	2 100 000
Arkéa	Relance	4,18 %	15/04/2030	493 895
BNP	Prêt garanti par l'État	3,20 %	28/03/2030	491 213
Société Générale	Prêt garanti par l'État	2,89 %	31/05/2030	471 774
Caisse d'Epargne	Prêt garanti par l'État	1,50 %	05/05/2030	389 655
Crédit Lyonnais	Prêt moyen terme	1,89 %	23/04/2030	249 160
Caisse d'Epargne	Prêt garanti par l'État	2,86 %	28/04/2030	240 771
Crédit Agricole	Prêt garanti par l'État	2,24 %	28/04/2030	239 213

6.3 Analyse des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme incluent principalement les intérêts courus dont la maturité à l'origine est inférieure à un an.

6.4 Variation des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En Euros	31/12/2024	Émissions	Remboursements	31/12/2025
Emprunt obligataire	3 588 200	-	-	3 588 200
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 272 320	-	(596 639)	4 675 681
Autres	1 500	-	-	1 500
Dettes financières à long terme	8 862 020	-	(596 639)	8 265 381

6.5 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette sur l'exercice 2025 s'élève à 5,5 %.

6.6 Instruments financiers de couverture

Néant.

6.7 Autres informations

Les garanties suivantes, soutenant les dettes financières, ont été accordées aux banques :

En Euros	31/12/2025
Garantie de l'État à hauteur de 90 % sur chacun des PGE (1)	4 050 000
Garantie d'État PPR au profit du Fonds de Prêts Participatifs Relance sur 90 % de la créance cédée (2)	1 890 000
Garantie de BPI Finance Investissement, BPI régions et du Fonds Européen d'Investissements (mécanisme Innov Fin SEM / Horizon 2020) sur 70 % du prêt moyen terme Caisse d'Epargne (3)	700 000
TOTAL	6 640 000

(1) : 6 PGE pour un montant total de 4,5 millions d'euros

(2) : PPR d'un montant initial de 2,1 millions d'euros

(3) : Crédit moyen terme d'un montant initial de 1 million d'euros

NOTE 7 : DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

L'échéancier des dettes s'analyse comme suit :

En Euros	Montant Brut 31/12/2025	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 588 200	326 200	3 262 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 675 681	700 443	3 975 238	-
Emprunts et dettes financières diverses	1 500	1 500		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 835 662	1 835 662	-	-
Dettes fiscales et sociales	654 627	654 627	-	-
Autres dettes	27 314	27 314	-	-
Produits constatés d'avance	11 710	11 710	-	-
TOTAL	10 794 694	3 557 456	7 237 238	-

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les achats de matières et de composants et les prestations de services non réglés à la fin de l'exercice. Elles évoluent en fonction de l'activité de la Société.

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En Euros	31/12/2025
Factures fournisseurs non parvenues	558 078
Dettes fiscales et sociales	208 205
Intérêts courus sur emprunts et découverts	1 500
TOTAL	767 783

NOTE 8 : DONNÉES DU COMPTE DE RÉSULTAT

8.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, réalisé quasi intégralement en France (468 544 euros de ventes à l'étranger en 2025 pour 389 695 euros en 2024), se répartit comme suit par canaux de distribution :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
E-commerce – site web	15 181 406	13 620 088
Boutiques	1 948 236	3 580 495
Marketplaces	1 571 488	732 576
Grandes surfaces	1 382 401	664 272
Revendeurs	880 487	1 283 664
Autres	173 345	393 473
TOTAL	21 137 363	20 274 568

La Société a mené une stratégie délibérée de baisse du prix moyen de vente, passé de 30,5 euros en 2023 à 16,50 euros en 2025 (-46%), afin de rendre le « made in France » accessible au plus grand nombre et d'élargir la base de ses clients. Cette stratégie a permis de recruter 180 000 nouveaux consommateurs en 2025. Les volumes de ventes ont ainsi progressé de 24 % entre 2024 et 2025 avec 1,45 million de pièces fabriquées.

En valeur, le chiffre d'affaires progresse de 4 % par rapport à 2024. Le canal e-commerce/web demeure le contributeur principal (+ 11%), tandis que les ventes en boutiques déclinent fortement suite à la décision de fermer l'ensemble du réseau.

Le chiffre d'affaires réalisé par les marketplaces (Veepee, The Braderie...) et les grandes surfaces alimentaires et spécialisées, avec une stratégie et des modèles adaptés, progressent de 110 % par rapport à 2024 et compensent le recul de l'activité avec les revendeurs moins priorisés en 2025.

8.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Reprises sur provisions – créances douteuses	106 455	174 000
Reprises sur provisions – risques et charges	133 015	-
Reprises sur provisions – autres	-	150 000
Produits divers de gestion courante	174 981	32 326
Autres produits	55 488	8 177
TOTAL	469 939	364 503

Les produits divers de gestion résultent de lettrages de soldes fournisseurs et clients.

8.3 Autres achats et charges externes

Ces dépenses sont principalement composées des postes suivants :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Marketing web et TV	1 774 673	1 350 332
Logistique	1 554 997	1 550 906
Transport	1 168 106	1 055 303
Services et licences web	705 880	489 494
Commissions et courtages	342 434	177 927
Loyers, locations	516 946	1 066 514
Honoraires	358 489	338 089
Frais bancaires	280 187	255 437
Communication	258 874	332 142
Sous-traitance	190 327	144 627
Autres	419 382	422 123
TOTAL	7 570 295	7 182 894

8.4 Produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond aux intérêts sur les dettes financières minorés des intérêts reçus sur les placements de trésorerie et s'analyse comme suit :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur emprunt obligataire	(251 174)	(251 174)
Intérêts sur emprunts bancaires	(220 747)	(154 960)
Dotations aux provisions pour dépréciations	(89 695)	-
Gains / (pertes) de change	(1 012)	(129)
Revenus de placement	1 808	-
Escomptes obtenus / (accordés)	(3 092)	(22 970)
TOTAL	(563 912)	(429 233)

8.5 Dotations et reprises de provisions et de dépréciations

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2025 s'analysent comme suit :

Dotations / reprises de provisions et de dépréciations (En Euros)	31/12/2024	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	31/12/2025
Résultat d'exploitation				
Dépréciation des stocks	181 434	184 283	-	365 717
Dépréciation des créances clients	106 455	88 259	(106 455)	88 259
Provisions pour risques et charges	133 015	56 159	(133 015)	56 159
Total	420 904	328 701	(239 470)	510 135
Résultat financier				
Dépréciation des participations	25 000	4 900	-	29 900
Dépréciation des créances rattachées à des participations	367 955	84 795	-	452 750
Total	392 955	89 695	-	482 650
Résultat exceptionnel				
Dépréciation droits au bail	724 820	-	(557 810)	167 010
Total	724 820	-	(557 810)	167 010
Total des dotations / reprises de provisions et de dépréciations	1 538 679	418 396	(797 280)	1 159 795

8.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant émane des activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel est constitué des éléments suivants :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures d'origine purement fiscales, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que la Société est amenée à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;

- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

La Société a pris en 2024 une décision stratégique majeure aboutissant à fermer l'ensemble de son réseau de 19 boutiques dont les performances commerciales et les coûts d'exploitation associés se sont avérés en deçà des objectifs attendus. Les fermetures se sont étalées sur 2024, 2025 et début 2026, et seules 2 boutiques sont encore en activité aujourd'hui.

Les coûts liés à la fermeture de ces magasins principalement constitués des cessions et mises au rebut d'immobilisations corporelles (agencements, mobiliers) et incorporelles (droits au bail) ont été comptabilisés en résultat exceptionnel, négatif de – 205 548 euros en 2025. Les dépenses exceptionnelles intègrent également les dépenses liées à la négociation, à la signature et au suivi d'exécution du Protocole avec les organismes financiers

En 2024 le résultat exceptionnel était déficitaire de – 826 207 euros principalement lié également aux coûts engendrés par la fermeture des boutiques exploitées directement par la Société.

8.7 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet significatif sur l'évolution des résultats de l'exercice 2025, la Société facturant l'intégralité de son chiffre d'affaires en euros et hormis quelques dépenses de publicité et de communication sur les réseaux sociaux et d'outils logiciels facturés en dollars, réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros également.

NOTE 9 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

9.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	2	8	10	2	8	10
Agents de maîtrise	6	13	19	7	18	25
Employés	3	8	11	8	17	25
TOTAL	11	29	40	17	43	60

L'effectif comprend 29 personnes sous contrats à durée indéterminée et 11 personnes sous contrats à durée déterminée dont 8 apprentis.

L'effectif moyen (ne comprenant pas les contrats à durée déterminée) sur l'exercice 2025 s'est élevé à 35 personnes.

9.2 Avantages du personnel

Les salariés de la Société bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle ils ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes fiscales et sociales au bilan et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur. Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations.

9.3 Régimes de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) telles que prévus par les conventions collectives dont relève LE SLIP FRANCAIS est effectuée par un actuair. Ces engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées » et tiennent compte d'hypothèses détaillées ci-dessous :

- âge de départ à la retraite : 64 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;
- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié, 42 % pour la catégorie cadres, 30 % pour les non cadres ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE 2022-2024 par sexe ;
- mobilité annuelle : taux de rotation élevé de 5 % jusqu'à 50 ans pour les cadres et non cadres, nul au-delà ;
- taux d'actualisation : 4,14 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements (duration de 20 ans au cas présent), en application de la recommandation de l'ANC n°2013-02.

L'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 9 527 euros, et ne fait pas l'objet de provision dans les comptes de la Société.

Les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire conférant un droit supplémentaire au régime général.

9.4 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Guillaume Gibault est Président du Conseil d'administration de LE SLIP FRANCAIS. Léa Marie est Directeur Exécutive de LE SLIP FRANCAIS, mais n'est pas mandataire social.

360 Capital Partners est administrateur, ainsi que Virginie Birade et Emmanuel Pradère associés du fonds d'investissement Experienced Capital Partners.

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumés ci-dessous :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Noms	31/12/2025		31/12/2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Guillaume Gibault – Président Directeur Général Nommé par l'Assemblée Générale du 30/06/2023				
Rémunération fixe	70 000 €	70 000 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	- €
TOTAL	70 000 €	70 000 €	150 000 €	150 000 €

Au titre de l'exercice 2025, le total des sommes versées par LE SLIP FRANCAIS à Guillaume Gibault et à sa holding GG Corp s'élève à 203 663 euros dont :

- 70 000 euros en rémunération directe pour son mandat de Président Directeur Général ;
- 125 000 euros hors taxe versés à GG Corp (dont Guillaume Gibault est l'associé unique) au titre du contrat de prestations de services et cession de droits de propriété intellectuelle entre LE SLIP FRANCAIS et GG Corp.
- 8 663 euros hors taxe versés à GG Corp pour le leasing et l'assurance d'un véhicule.

En 2024, Guillaume Gibault a perçu 150 000 euros en rémunération directe pour son mandat de Président Directeur Général, et facturé par l'intermédiaire de GG Corp 8 663 euros hors taxe à LE SLIP FRANCAIS pour le leasing et l'assurance d'un véhicule.

Voir également au paragraphe 11.2 – Informations relatives aux parties liées.

Les caractéristiques du mandat social exercé par Guillaume Gibault sont résumées ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Guillaume Gibault	-	X	-	X	-	X	X (1)	-

(1) : engagement de la Société de verser mensuellement en cas de cessation de fonction une indemnité de non-concurrence égale à 1/12ème de 30 % de la rémunération fixe annuelle moyenne des 12 derniers mois, pendant 24 mois

NOTE 10 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'impôt s'établit comme suit :

En Euros	31/12/2025	31/12/2024
Crédit Impôt Collection	(212 295)	-
Charge / (produit) d'impôt	(212 295)	-

La Société a revu la présentation du Crédit Impôt Collection dans le compte de résultat désormais comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés. Il était classé auparavant en produits d'exploitation en subvention d'exploitation (189 132 euros au titre de l'exercice 2024).

Le résultat avant impôt n'est pas affecté par des évaluations dérogatoires (dotations aux amortissements notamment) source d'allégements fiscaux temporaires.

Le montant global de l'impôt sur les bénéfices se répartit comme suit :

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices – En Euros	Montant brut	Impôt dû / (économie)	Montant net
Résultat courant	619 127	(154 782)	464 345
- Produits non imposables	(2 039)	510	(1 529)
+ Charges non déductibles	4 036	(1 009)	3 027
= Résultat fiscal courant	621 124	(155 281)	465 843
+ Résultat exceptionnel	(205 548)	51 387	(154 161)
- Produits non imposables	-	-	-
+ Charges non déductibles	-	-	-
= Résultat fiscal	415 576	(103 894)	311 682
- Déficits reportables	(415 576)	103 894	(311 682)
= Impôts payés	-	-	-

Les sociétés LE SLIP FRANCAIS et BONNE NOUVELLE ont opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les pertes fiscales cumulées et reportables indéfiniment s'élèvent à 14 011 783 euros au 31 décembre 2025 après utilisation des déficits de 415 576 euros mentionnés dans le tableau ci-dessus.

NOTE 11 : AUTRES INFORMATIONS

11.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Guillaume Gibault, Président Directeur Général de LE SLIP FRANCAIS détient via sa holding GG Corp SAS 17,10 % du capital de la Société. Les fonds d'investissements Experienced Capital (représenté par deux de ses associés personnes physiques) et 360 Capital, autres administrateurs de la Société, détiennent respectivement 41 % et 29,10 % du capital de la Société.

11.2 Informations relatives aux parties liées

Comme indiqué au paragraphe 4.5, la Société détient 2 filiales, aux Etats-Unis (LE SLIP FRANCAIS INC.) et à Hong Kong (MAISON FRANCE LIMITED) sans activité et considérées comme dormantes, une participation de 49 % dans LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES sans activité, ainsi qu'une participation de 0,18 % dans L'EQUIPE 1083.

Il n'y a pas eu de prestations facturées à ou par ces sociétés au cours de l'exercice 2025. Les créances et dettes de la Société avec ces sociétés au 31 décembre sont détaillées ci-dessous :

En Euros	Parties liées	31/12/2025	31/12/2024
Créances rattachées à des participations	MAISON FRANCE LIMITED	367 955	367 955
Créances rattachées à des participations	LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES	84 795	-
Créances commerciales	LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES	47 179	47 179
TOTAL		499 929	415 134

Ces créances sont totalement dépréciées au 31 décembre 2025.

La Société détient désormais 100 % du capital de BONNE NOUVELLE suite à l'acquisition le 30 septembre 2025 du solde de 90 % des titres qu'elle ne détenait pas encore. Les transactions ayant eu lieu avec cette société au cours de l'exercice 2025 sont résumées ci-dessous :

En Euros	Parties liées	31/12/2025 Montant HT
Achats de marchandises	BONNE NOUVELLE	(2 526 175)
Refacturation de salaires	BONNE NOUVELLE	36 974
Autres refacturations	BONNE NOUVELLE	5 800
Moins-value sur cession d'actifs	BONNE NOUVELLE	(408)

Ces opérations sont réalisées dans des conditions normales de marché.

Les créances et dettes d'exploitation avec BONNE NOUVELLE au 31 décembre s'établissent comme suit :

En Euros	Parties liées	31/12/2025	31/12/2024
Créances d'exploitation	BONNE NOUVELLE	59 769	-
Dettes d'exploitation	BONNE NOUVELLE	106 106	-

GG Corp, société entièrement détenue par Guillaume Gibault facture des prestations de conseils en matière de stratégie de communication à la Société ainsi que la location longue durée d'un véhicule. Ces prestations ont évolué comme suit :

En Euros	Partie liée	31/12/2025	31/12/2024
Total des prestations facturées	GG CORP.	133 663	8 325

Elles étaient entièrement réglées à la clôture de chaque exercice.

Au titre de la convention de prestations de services régie par les articles L225-38 et suivants du Code de commerce conclue le 17 février 2020 entre la Société et Experienced Capital Management SAS, (société de gestion représentant Experienced Capital Partners), cette dernière a facturé à la Société une prestation annuelle de 50 000 euros hors taxe au cours de l'exercice 2025 (montant identique facturé également au titre de l'exercice 2024). Cette convention porte sur la mise à disposition d'une équipe d'experts dans les domaines de la stratégie, du marketing digital, de la gestion de marques et de contenus, du développement commercial, ainsi que des achats et approvisionnements.

11.3 Engagements hors bilan

11.3.1 Engagements donnés dans le cadre de crédits moyen terme

Néant.

11.3.2 Engagements reçus

- Garantie à première demande de 40 322 euros à échéance 31 août 2026, reçue de la BNP dans le cadre de la location de la boutique du Temple à Paris et représentant 6 mois de loyers hors taxe.

- Garantie d'actif et de passif des cédants dans le cadre de l'acquisition de la société BONNE NOUVELLE le 30 septembre 2025. Montant plafond de 80 000 euros jusqu'au 30 septembre 2027, et jusqu'au 01 janvier 2028 en matière fiscale et sociale. Bénéficiaire : LE SLIP FRANCAIS

11.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaire sont détaillés ci-dessous :

En Euros	KPMG 31/12/2025	KPMG 31/12/2024
Audit		
Honoraires afférents à la certification des comptes (*)	30 350	16 000
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-	-
Honoraires afférents aux autres services	4 370	1 350
Total honoraires	34 720	17 350

(*) : y compris les honoraires concernant l'examen des comptes consolidés 2025, établis pour la première fois et de manière volontaire, et s'élevant à 14 000 euros hors taxe

11.5 Contrats importants

Les contrats importants en vigueur sont les suivants :

- contrat de prestations logistiques et de transports ayant pour objet l'externalisation complète de la chaîne logistique de LE SLIP FRANCAIS (réception, stockage, contrôle-qualité, préparation des commandes, conditionnement, expédition aux clients finaux, gestion des retours), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 dans la continuité du contrat précédent, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par périodes de 2 ans à défaut de dénonciation 6 mois avant son terme ;

- contrats avec des fournisseurs stratégiques de production pour les approvisionnements en matières premières et le travail à façon, avec un positionnement « Made in France » et de proximité, basés sur un fonctionnement standard à partir de conditions générales d'achats et de bons de commande récurrents.

S'ajoutent à ces contrats, les baux commerciaux des boutiques et les locations immobilières du siège de LE SLIP FRANCAIS et des ateliers de production de l'usine de BONNE NOUVELLE.

11.6 Événements post-clôture

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des présents comptes annuels sont les suivants :

- fermeture de la boutique de Nantes

- mise en place d'un nouveau dispositif immobilier sur le site d'Aubervilliers. Deux baux commerciaux signés au cours de l'exercice 2025 ont pris effet le 1^{er} mars 2026 : le premier pour LE SLIP FRANCAIS, pour 26 000 euros hors taxe par an et le second pour FIER(T) – voir ci-dessous - pour 44 000 euros par an. Ces baux sont conclus pour une durée ferme de neuf années, et complètent les deux baux déjà en place au 31 décembre 2025 sur le même site.

La Société dispose désormais sur Aubervilliers d'un ensemble immobilier mutualisé regroupant la production confiée à BONNE NOUVELLE, le stockage et les fonctions support.

- constitution de FIER(T) SAS à Aubervilliers, 100 % filiale de LE SLIP FRANCAIS. La société FIER(T), qui aura pour principale activité la fabrication de vêtements, notamment de T-shirts, selon le même modèle de conception et de production que l'usine de BONNE NOUVELLE dédiée aux sous-vêtements

- constitution avec la société BROUSSAUD TEXTILES, partenaire historique, de la société la BELLE PAIRE SAS, basée à Limoges et détenue à hauteur de 50,10 % du capital. Cette société aura pour objet la confection de chaussettes commercialisées par le SLIP FRANCAIS.

- La direction de la Société souhaite introduire LE SLIP FRANCAIS en bourse sur le marché Euronext Growth Paris au cours du 3^{ème} trimestre 2026, dans le but de poursuivre le développement de son activité en France et de permettre aux deux fonds d'investissements actionnaires majoritaires et historiques de la Société de céder tout ou partie de leurs participations.

Cette opération étant susceptible d'aboutir à un changement de contrôle de la Société, rendant la dette financière et la dette obligataire exigibles. Conformément au Protocole la Société a sollicité des parties concernées de manière ferme et préalable à la réalisation de l'introduction en bourse, qu'elles veuillent bien lui consentir une renonciation irrévocable au remboursement anticipé de l'ensemble de la dette financière à raison du changement de contrôle, et que les échéanciers de remboursement renégociés aux termes du Protocole continuent de s'appliquer sans modification jusqu'au complet remboursement. Le 10 juin 2026, la Société a obtenu un accord unanime des prêteurs sur sa demande de dérogation.

11.7 Liste des filiales et participations

La liste des filiales et participations détenues par la Société au 31 décembre 2025 est résumée ci-dessous :

Société	Pourcentage de détention	Statut
BONNE NOUVELLE	100 %	Active
MAISON FRANCE LIMITED	100 %	En sommeil
LE SLIP FRANCAIS INC.	100 %	En sommeil
LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES	49 %	Sans activité
EQUIPE 1083	0,18 %	Active

Les informations financières détaillées relatives à chaque participation, lorsqu'elles sont disponibles, sont détaillées ci-dessous :

Filiales et participations détenues à plus de 50%	Capitaux propres (en Euros)	Quote Part de capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus (en Euros)	Valeur nette comptable des titres détenus (en Euros)	Montant net des prêts et avances consentis (en Euros)	Montant des engagements donnés par la Société (En Euros)	Chiffre d'affaires (HT) du dernier exercice clos (en Euros)	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos (en Euros)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
BONNE NOUVELLE Siren : 953 824 224 Siège : Aubervilliers, France	331 861	100 %	451 000	451 000	-	-	2 558 815	196 817	0
MAISON FRANCE LIMITED (1) Cr N° : 2005898 Siège : Sheung Wan, Hong Kong	N/D	100 %	25 000	-	-	-	-	N/D	0
LE SLIP FRANCAIS INC. (1) File number : 5680651 Siège : Delaware, USA	N/D	100 %	967	967	-	-	-	N/D	0
LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES Siren : 914 600 184 Siège : Châtillon-sur-Indre, France	N/D	49 %	4 900	-	-	-	-	(27 134)	0

(1) : sociétés en sommeil

(2) : société sans activité

N/D : données non disponibles

NOTE 12 : BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2024

Du fait de la modification du bilan et du compte de résultat comparatifs, le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent sont présentés en dernier paragraphe de cette annexe.

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement	337 380	333 187	4 193	0,04	38 022	0,25
Recherche et développement	3 211 534	2 381 514	830 020	6,97	768 670	5,04
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	216 087	191 695	24 392	0,20	6 412	0,04
Fonds commercial	1 847 820	724 820	1 123 000	9,44	3 022 820	19,80
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	18 176	7 726	10 450	0,09	10 518	0,07
Autres immobilisations corporelles	1 742 499	1 418 912	323 587	2,72	662 148	4,34
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	31 867	25 000	6 867	0,06	6 867	0,04
Créances rattachées à des participations	367 955	367 955				
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	263 769		263 769	2,22	506 941	3,32
TOTAL (I)	8 037 087	5 450 809	2 586 278	21,73	5 022 397	32,90
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	414 445		414 445	3,48		
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis	2 473 694	181 434	2 292 260	19,26	3 586 722	23,50
Marchandises	1 368 338		1 368 338	11,50	1 611 987	10,56
Avances & acomptes versés sur commandes	57 729		57 729	0,49	57 225	0,37
Clients et comptes rattachés	1 155 831	106 455	1 049 375	8,82	1 496 292	9,80
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	191 808		191 808	1,61	165 179	1,08
. Personnel	6 736		6 736	0,06	18 336	0,12
. Organismes sociaux	20 427		20 427	0,17	14 421	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	53 262		53 262	0,45	303 105	1,99
. Autres	118 575		118 575	1,00	132 522	0,87
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 667 228		3 667 228	30,82	2 517 486	16,49
Charges constatées d'avance	73 838		73 838	0,62	338 423	2,22
TOTAL (II)	9 601 911	287 889	9 314 022	78,27	10 241 698	67,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	17 638 998	5 738 698	11 900 300	100,00	15 264 095	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	172 512	1,45	172 512	1,13
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 756 563	81,99	9 756 563	63,92
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-8 186 482	-68,78	-6 493 624	-42,53
Résultat de l'exercice	-1 501 905	-12,61	-1 692 858	-11,08
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées	370	0,00		
TOTAL(I)	241 059	2,03	1 742 594	11,42
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	133 015	1,12	232 000	1,52
Provisions pour charges				
TOTAL (III)	133 015	1,12	232 000	1,52
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires	3 588 200	30,15		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	5 272 320	44,30	9 756 293	63,92
. Découverts, concours bancaires	1 500	0,01	1 500	0,01
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 843 991	15,50	2 504 696	16,41
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	97 160	0,82	72 269	0,47
. Organismes sociaux	259 984	2,18	251 920	1,65
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	312 243	2,62	426 019	2,79
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 527	0,06	9 345	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	119 112	1,00	74 963	0,49
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	24 190	0,20	192 498	1,26
TOTAL(IV)	11 526 227	96,86	13 289 502	87,06
cart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	11 900 300	100,00	15 264 095	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation %
Ventes de marchandises	19 861 989		19 861 989	97,87	18 552 491	98,92	1 309 498 7,06
Production vendue biens							
Production vendue services	412 579		412 579	2,03	201 649	1,06	210 930 104,80
Chiffres d'Affaires Nets	20 274 568		20 274 568	100,00	18 754 140	100,00	1 520 428 8,11
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			247 632	1,22	92 971	0,50	154 661 166,35
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			332 177	1,64	190 512	1,02	141 665 74,36
Autres produits			32 326	0,16	1 915	0,01	30 411 N/S
Total des produits d'exploitation (I)			20 886 703	103,02	19 039 537	101,52	1 847 166 9,70
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 658 937	27,91	4 982 414	26,57	676 523 13,58
Variation de stock (marchandises)			988 369	4,87	904 473	4,82	83 896 8,28
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 245 425	11,08	1 955 994	10,43	289 431 14,80
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			31 446	0,16			31 446 N/S
Autres achats et charges externes			7 182 894	35,43	6 480 336	34,55	702 558 10,84
Impôts, taxes et versements assimilés			121 163	0,60	135 862	0,72	-14 699 -10,81
Salaires et traitements			2 500 927	12,34	2 749 808	14,66	-248 881 -9,84
Charges sociales			876 588	4,32	1 008 302	5,38	-131 714 -13,05
Dotations aux amortissements sur immobilisations			719 632	3,55	1 099 926	5,86	-380 294 -34,56
Dotations aux provisions sur immobilisations			524 820	2,59	160 000	0,85	364 820 228,01
Dotations aux provisions sur actif circulant					50 036	0,27	-50 036 -100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges			75 015	0,37	202 000	1,08	-126 985 -62,85
Autres charges			207 954	1,03	84 872	0,45	123 082 145,02
Total des charges d'exploitation (II)			21 133 169	104,23	19 814 023	105,85	1 319 146 6,96
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-246 466	-1,21	-774 485	-4,12	528 019 68,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés			16 505	0,08	1 290	0,01	15 215 N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges							
Différences positives de change			1 291	0,01	20	0,00	1 271 N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (V)			17 796	0,09	1 310	0,01	16 486 N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilés			445 609	2,20	432 465	2,31	13 144 3,04
Différences négatives de change			1 420	0,01	379	0,00	1 041 274,87
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements							
Total des charges financières (VI)			447 029	2,20	432 845	2,31	14 184 3,28
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-429 233	-2,11	-431 535	-2,29	2 302 0,53
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-675 698	-3,32	-1 206 020	-6,42	530 322 43,97

LE SLIP FRANCAIS

LE SLIP FRANCAIS	COMPTE DE RÉSULTAT	page 9
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Présenté en Euros	Edité le 16/05/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				87 622	102 100	0,54	-14 478 -14,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital				1 185 809	205 310	1,09	980 499 477,57
Reprises sur provisions et transferts de charges				309 252	1 113 285	5,94	-804 033 -72,21
Total des produits exceptionnels (VII)			1 582 684	7,81	1 420 695	7,58	161 989 11,40
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			139 271	0,69	800	0,00	138 471 N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			2 269 250	11,19	1 779 253	9,49	489 997 27,54
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			370	0,00	127 480	0,08	-127 110 -99,70
Total des charges exceptionnelles (VIII)			2 408 891	11,88	1 907 533	10,17	501 358 26,28
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)			-826 207	-4,07	-486 838	-2,58	-339 369 -69,70
Participation des salariés (IX)							
Impôts sur les bénéfices (X)							
Total des Produits (I+III+V+VII)			22 487 183	110,91	20 461 542	108,10	2 025 641 9,90
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+X+X)			23 989 089	118,32	22 154 400	118,13	1 834 689 8,28
RÉSULTAT NET			-1 501 905	-7,40	-1 692 858	-9,02	190 953 11,28
			<i>Perte</i>		<i>Perte</i>		

10.1.2 Comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bilan :

LE SLIP FRANCAIS		BILAN ACTIF		page 1			
Période du 01/01/2024 au 31/12/2024		Présenté en Euros		Edité le 18/05/2025			
ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)			
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)						
Actif Immobilisé							
Frais d'établissement		337 380	333 187	4 193	0,04	38 022	0,25
Recherche et développement		3 211 534	2 381 514	830 020	8,97	788 670	5,04
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires		216 087	191 695	24 392	0,20	6 412	0,04
Fonds commercial		1 847 620	724 620	1 123 000	9,44	3 022 820	19,80
Autres immobilisations incorporelles							
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles							
Terrains							
Constructions							
Installations techniques, matériel & outillage industriels		18 176	7 726	10 450	0,09	10 518	0,07
Autres immobilisations corporelles		1 742 499	1 418 912	323 587	2,72	662 148	4,34
Immobilisations en cours							
Avances & acomptes							
Participations évaluées selon mise en équivalence							
Autres Participations		31 867	25 000	6 867	0,06	6 867	0,04
Créances rattachées à des participations		367 955	367 955				
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières		263 769		263 769	2,22	506 941	3,32
TOTAL (I)		8 037 087	5 450 809	2 586 278	21,73	5 022 397	32,90
Actif circulant							
Matières premières, approvisionnements		414 445		414 445	3,48		
En cours de production de biens							
En cours de production de services							
Produits intermédiaires et finis		2 473 694	181 434	2 292 260	19,26	3 586 722	23,50
Marchandises		1 368 338		1 368 338	11,50	1 611 987	10,56
Avances & acomptes versés sur commandes							
Clients et comptes rattachés		57 729		57 729	0,49	57 225	0,37
Autres créances		1 155 831	106 455	1 049 375	8,82	1 496 292	9,80
. Fournisseurs débiteurs							
		191 808		191 808	1,61	165 179	1,06
. Personnel							
		6 736		6 736	0,06	18 336	0,12
. Organismes sociaux							
		20 427		20 427	0,17	14 421	0,09
. Etat, impôts sur les bénéfices							
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires							
		53 262		53 262	0,45	303 105	1,99
. Autres							
		118 575		118 575	1,00	132 522	0,87
Capital souscrit et appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		3 667 228		3 667 228	30,82	2 517 486	16,49
Charges constatées d'avance		73 838		73 838	0,62	338 423	2,22
TOTAL (II)		9 601 911	287 889	9 314 022	76,27	10 241 698	67,10
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)							
Primes de remboursement des obligations (IV)							
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)							
TOTAL ACTIF (I à V)		17 638 998	5 738 698	11 900 300	100,00	15 264 095	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	172 512	172 512	1,13
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	9 756 563	9 756 563	83,92
Ecart de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-8 186 482	-8 493 624	-42,53
Résultat de l'exercice	-1 501 905	-1 692 858	-11,08
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	370		0,00
TOTAL (I)	241 059	1 742 594	11,42
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	133 015	232 000	1,52
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	133 015	232 000	1,52
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires	3 588 200		30,15
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	5 272 320	9 756 293	83,92
. Découverts, concours bancaires	1 500	1 500	0,01
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 843 991	2 504 696	16,41
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	97 160	72 269	0,47
. Organismes sociaux	259 984	251 920	1,85
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	312 243	426 019	2,79
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	7 527	9 345	0,06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	119 112	74 963	0,49
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	24 190	192 498	1,26
TOTAL (IV)	11 526 227	13 289 502	87,06
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	11 900 300	15 264 095	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT				Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation
Ventes de marchandises	19 881 989		19 881 989	97,97	18 552 491	96,92	1 309 498
Production vendue biens							7,06
Production vendue services	412 579		412 579	2,03	201 649	1,08	210 930
Chiffres d'Affaires Nets	20 274 568		20 274 568	100,00	18 754 140	100,00	1 520 428
							8,11
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			247 632	1,22	92 971	0,50	154 661
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			332 177	1,64	190 512	1,02	141 665
Autres produits			32 326	0,16	1 915	0,01	30 411
							N/S
Total des produits d'exploitation (I)			20 886 703	103,02	19 039 537	101,52	1 847 166
							9,70
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			5 658 937	27,91	4 982 414	26,57	676 523
Variation de stock (marchandises)			988 369	4,87	904 473	4,82	83 896
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 245 425	11,08	1 955 994	10,43	289 431
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			31 446	0,16			31 446
Autres achats et charges externes			7 182 894	35,43	6 480 336	34,55	702 558
Impôts, taxes et versements assimilés			121 163	0,60	135 862	0,72	-14 699
Salaires et traitements			2 500 827	12,34	2 749 808	14,66	-248 981
Charges sociales			876 588	4,32	1 008 302	5,38	-131 714
Dotations aux amortissements sur immobilisations			719 632	3,55	1 099 926	5,88	-380 294
Dotations aux provisions sur immobilisations			524 820	2,59	160 000	0,85	364 820
Dotations aux provisions sur actif circulant					50 036	0,27	-50 036
Dotations aux provisions pour risques et charges			75 015	0,37	202 000	1,08	-126 985
Autres charges			207 954	1,03	84 872	0,45	123 082
							145,02
Total des charges d'exploitation (II)			21 133 169	104,23	19 814 023	105,85	1 319 146
							8,98
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-246 466	-1,21	-774 485	-4,12	528 019
							68,18
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							
Produits financiers de participations							
Produits des autres valeurs mobilières et créances							
Autres intérêts et produits assimilés			16 505	0,08	1 290	0,01	15 215
Reprises sur provisions et transferts de charges							N/S
Différences positives de change			1 291	0,01	20	0,00	1 271
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							N/S
Total des produits financiers (V)			17 796	0,09	1 310	0,01	16 486
							N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions							
Intérêts et charges assimilées			445 609	2,20	432 465	2,31	13 144
Enzo Tahir (etahir@elcorp75.onmicrosoft.com) est connecté			1 420	0,01	379	0,00	1 041
							274,67
Total des charges financières (VI)			447 029	2,20	432 845	2,31	14 184
							3,28
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-429 233	-2,11	-431 535	-2,29	2 302
							0,53
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-675 698	-3,32	-1 206 020	-6,42	530 322
							43,97

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Présenté en Euros

Edité le 16/05/2025

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	87 622	0,43	102 100	0,54	-14 478	-14,17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 185 809	5,85	205 310	1,09	980 499	477,57
Reprises sur provisions et transferts de charges	309 252	1,53	1 113 285	5,94	-804 033	-72,21
Total des produits exceptionnels (VII)	1 582 684	7,81	1 420 695	7,58	161 989	11,40
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	139 271	0,89	800	0,00	138 471	NB
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 289 250	11,19	1 779 253	9,49	489 997	27,54
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	370	0,00	127 480	0,88	-127 110	-99,70
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 408 891	11,88	1 907 533	10,17	501 358	26,28
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-826 207	-4,07	-486 838	-2,59	-339 369	-69,70
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	22 487 183	110,91	20 461 542	109,10	2 025 641	9,90
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	23 989 089	118,32	22 154 400	118,13	1 834 689	8,28
RÉSULTAT NET	-1 501 905	-7,40	-1 692 858	-8,02	190 953	11,28
	Perte		Perte			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

ANNEXE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice est de 11 900 300€.

Le résultat net comptable est une perte de 1 501 905€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2025 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 sont établis en conformité avec les dispositions du code du commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 applicable aux exercices clos le 31/12/2016, du règlement ANC 2014-03 et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, les principales méthodes utilisées sont les suivantes

Méthode d'évaluation des immobilisations incorporelles & corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

L'amortissement est calculé linéairement sur la base du coût d'acquisition sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle. La valeur résiduelle est le montant net des coûts de sortie attendues que la société obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

Méthode d'évaluation - Droits au bail :

L'entité dispose d'actifs incorporels significatifs relatifs aux droits au bail (1.8m€).

Le droit au bail représente le montant versé ou dû au locataire précédent en considération du transfert à l'acheteur des droits résultant tant des conventions que de la législation sur la propriété commerciale (PCG art. 942-20) : droit à indemnité d'éviction en cas de départ involontaire des locaux à l'échéance du bail, loyers éventuellement inférieurs au prix de marché et révisions de loyer encadrées par la législation.

Le droit au bail comprend en général deux éléments :

- D'une part, l'économie future de loyers dont le nouveau locataire va bénéficier en reprenant un bail dont les loyers sont inférieurs à ceux du marché. Cette composante s'amenuise tout au long de la durée du bail ;
- D'autre part, une prime éventuelle liée à l'emplacement privilégié du local commercial considéré. Cette composante ne s'amenuise pas avec le temps mais peut toutefois perdre de la valeur.

Une dépréciation de 525k€ a été comptabilisée sur un certain nombre de boutiques en 2024.

Méthode d'évaluation des frais de développement :

Les frais de développement des collections (graphique & prototypes) réalisés dans le cadre du développement des collections ainsi que les frais de développement du site internet, sont comptabilisés en compte « Frais de développement » et amortis sur la durée moyenne des collections.

Les frais de développement sont immobilisés en actifs incorporels dès lors que la société peut démontrer son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme, qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise et que les coûts de cet actif peuvent être calculés de façon fiable.

Méthode d'amortissement des immobilisations :

- Frais d'établissement : 5 ans
- Concessions, brevets : 5 ans
- Frais de développement : 2 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 8 ans

Méthode de dépréciation des immobilisations :

A la clôture, la valeur comptable d'un actif est dépréciée dès lors que la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'un bien est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Cette valeur d'utilité est notamment déterminée par rapport à la valeur actualisée des flux nets de trésorerie futurs estimés, attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

Méthode d'évaluation des immobilisations financières :

Les titres de participation sont évalués à leur valeur historique hors frais accessoires.

La valeur d'usage de ces titres, déterminée à partir de la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, complétée, le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat des Sociétés concernées, est comparée à la valeur comptable des titres de participation. Si elle lui est inférieure, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Les autres immobilisations financières sont représentées par des dépôts et cautionnement versés. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée.

Méthode d'évaluation des stocks :

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent les coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des produits finis et des consommables. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure.

Pour des raisons pratiques liées à la mise en place du nouveau système d'information dans la Société (ERP), et l'écart par rapport au réel étant très faible, la valorisation du stock est faite sur la base du prix standard.

A chaque clôture, la Société déprécie le cas échéant ses stocks de telle sorte qu'ils soient valorisés à la valeur nette de réalisation.

Méthode d'évaluation des Créances et Dettes :

Les dettes et créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'un actif est inférieure à sa valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. En fin d'exercice, la différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. La perte de change latente est provisionnée.

Les comptes bancaires en devises sont convertis au cours de la date de clôture.

Provisions pour risques & charges :

Toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante et donnant lieu à une sortie probable de ressources sans contrepartie équivalente, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

En 2024 certaines provisions ont été reprises suite à la réalisation de certains litiges ayant fait l'objet d'une provision au cours de l'exercice précédent. De plus, la Société a passé une provision de 75k€ au titre de litiges prud'homaux et URSSAF en cours.

Résultat exceptionnel :

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Les différentes participations sont détaillées ci-dessous :

- Une participation dans la société Maison France Limited, société située à Hong Kong dont elle détient l'intégralité du capital social. L'activité de la société Maison France Limited consiste à redistribuer et à promouvoir la marque de la Société en Asie et principalement à Hong Kong. La société MAISON FRANCE LIMITED a été mise en sommeil et n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2024.
- Une participation dans Le Slip Français Inc, société au capital social de 1.000 US\$ dont le siège social est situé au 185, Alewife Brook Parkway Ste 410 Cambridge, MA 02138 (USA), représentant 100% de son capital social. Cette société, qui a démarré son activité à partir de 2015, a été mise en sommeil et n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice 2024.
- Une participation dans la Manufacture de Pantoufles, société au capital social de 10.000 euros dont le siège est situé au 12 rue Jean Lurçat à Châtillon-Sur-Indre (36700), et dont le capital est détenu pour 49%. La société a pour principale activité la fabrication et la revente de pantoufles.
- Une participation dans la société BONNE NOUVELLE, société au capital social de 10.000 euros dont le siège est situé au 127 rue Charles Tillon à Aubervilliers (93300), représentant 10% de son capital.
Cette société a démarré son activité au 27 juin 2023 et a pour principale activité la fabrication et la revente de vêtements.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

- Chiffre d'affaires de la société s'élève à 20.274.568€ en 2024 contre 18.754.140€ en 2023, soit une augmentation de 1.520.428€,
- Poursuite de l'activité des "Ateliers du Slip" avec un CA facturé de 265.265€ sur 2024 avec pour objectif d'accompagner à la relocalisation (qui se décline sous plusieurs formes : prestation de conseil, fabrication en marque blanche, mise à disposition d'une tissuthèque digitale ou encore service de personnalisation),
- En avril 2024 le lancement de projet Révolution avec l'objectif de devenir une marque d'équipement et d'atteindre 400.000 unités vendues avant la fin de l'année,
- Lancement de l'activité en GSA avec une implantation en novembre 2024 et un CA de 646.272€,
- Cession des baux des boutiques suivantes : Abbesses, Aix-en-Provence, Boulogne, Bordeaux et Passy.

EVENEMENTS POST-CLOTURE

- Fermeture des boutiques suivantes : Lille, Batignolles, Charonne, et Saint-Germain.
- Rééchelonnement de la dette auprès des différents partenaires bancaires.
- **AUTRES INFORMATIONS**

Engagement de retraite :

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés dans les comptes de 2024. Au vu de l'âge et de la rotation des effectifs, les engagements paraissent non significatifs.

Effectif moyen en 2024 équivalent temps plein hors stages par trimestre :

ETP hors stages, par trimestre				
Tous contrats	ETP T1	ETP T2	ETP T3	ETP T4
Dirigeant	1	1	1	1
Salariés – cadres	14	13	11	10
Salariés – non-cadres	54	52	51	45
TOTAL	69	66	64	56

Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan de la Société au 31.12.2024 sont uniquement constitués des nantissements sur fonds de commerce détaillés ci-dessous :

Nantissement sur fonds de commerce de chacune des Sociétés du Groupe

Fonds de commerce	Au profit de
122 Rue D'Antibes, 06400 CANNES, France	LCL
8 bis Rue des Bagniers et 7 rue Bueno Carriero, 13100 AIX EN PROVENCE, France	Société Générale
50 Rue PARADIS, 13001 MARSEILLE, France	LCL
31 R BOULBONNE, 31000 TOULOUSE, France	BNP
48 Rue PORTE DIJEUX, 33000 BORDEAUX, France	Crédit Agricole
7 R SANTEUIL, 44000 NANTES, France	BNP
10 R BASSE, 59000 LILLE, France	Société Générale
60 R D'ARGOUT 63 RUE MONTMARTRE, 75002 PARIS, France	LCL
91 Boulevard Jean Jaures, 92100 BOULOGNE BILLANCOURT, France	Société Générale

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement 337 380 €

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais de constitution	337 380	333 187	4 193
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital			
TOTAL	337 380	333 187	4 193

Frais de recherche & développement 3 211 534 €

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Frais recherche & développement	3 211 534	2 381 514	830 020

Actif immobilisé :

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes : 8 037 087 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	6 910 176	505 425	1 802 780	5 612 821
Immobilisations corporelles	2 399 755	41 266	680 346	1 760 675
Immobilisations financières	906 763	220 360	463 532	663 591
TOTAL	10 216 694	767 051	2 946 658	8 037 087

Amortissements et provisions d'actif : 5 450 809 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	3 074 252	1 264 743	707 780	3 631 216
Immobilisations corporelles	1 727 090	258 503	560 159	1 426 638
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	392 955	0	0	392 955
TOTAL	5 194 297	1 524 452	1 267 940	5 450 809

Etat des créances : 1 604 368€

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif circulant	1 604 368	1 604 368	0
TOTAL	1 604 368	1 604 368	0

Provisions pour dépréciation : 287 889€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	490 686	0	309 252		181 434
Comptes de tiers	106 455	0	0		106 455
TOTAL	597 141	0	309 252		287 889

Créances représentées par des effets de commerce : 0€

Origine des effets de commerce	Montant
Clients et assimilés	0
Autres créances	
TOTAL	0

Produits à recevoir par postes du bilan : 1 188€

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	0
Autres créances	1 188
Disponibilités	
TOTAL	1 188

Charges constatées d'avance : 73 838€

Les charges constatées d'avance sont composées de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : 172 512€

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	71 880	2,40	172 512
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	71 880	2,40	172 512

Provisions : 133 015€

Etat des dettes	A l'ouverture	Augmentation	Reprises	A la clôture
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges	232 000	75 015	174 000	133 015
TOTAL	232 000	75 015	174 000	133 015

Etat des dettes : 11 526 227€

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	3 588 200	0	3 588 200	0
Établissements de crédit	5 273 820	561 410	4 712 410	0
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	1 843 991	1 843 991		
Dettes fiscales & sociales	676 914	676 914		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	119 112	119 112		
Produits constatés d'avance	24 190	24 190		
TOTAL	11 526 227	3 225 617	8 300 610	0

Charges à payer par postes du bilan : 606 496€

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établissements de crédit	1 500
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	368 378
Dettes fiscales & sociales	236 618
Autres dettes	
TOTAL	606 496

Produits constatés d'avance : 24 190€

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires : 20 274 568€

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	19 861 989	97,97%
Produits des activités annexes	412 579	2,03%
TOTAL	20 274 568	100,00%

A noter que le CA est présenté avant déduction des commissions des grands magasins.

Détail du résultat exceptionnel : (486 838€)

Nature du résultat exceptionnel	Montant HT
dont frais liés aux cessions de boutiques	(481 424)
dont frais liés au mandat ad hoc	(50 565)
dont litiges réalisés	(253 078)
dont régularisation produits & charges sur exercices antérieurs	(41 139)
TOTAL	(826 206)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes	16 000
Honoraires au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL HT	16 000

Effectifs moyens

Type de contrat	Total
Cadre	13
Agent de maîtrise	25
Employé	18
Ouvrier	0
Apprentis	8
TOTAL	64

Annexes (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des Indications / Périodes	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	172 512	172 512	172 512	172 512	172 512
b) Nombre d'actions émises	71 880	71 880	71 880	71 880	71 880
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 274 568	18 754 140	21 020 499	22 064 974	24 460 788
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-823 497	-1 357 213	-251 612	1 801 681	1 295 873
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-823 497	-1 357 213	-251 612	1 801 681	1 295 873
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-1 501 905	-1 692 858	-3 411 533	114 390	-1 254 364
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-19	-21	-6	25	18
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-21	-24	-47	2	-17
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	64	62	93	106	99
b) Montant de la masse salariale	2 500 927	2 749 808	3 195 997	3 109 061	2 961 943
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	876 588	1 008 308	1 152 661	1 244 367	1 131 886

10.1.3 Comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 (établis sur une base volontaire)

BILAN CONSOLIDE

En euros	Notes	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	3.5	1 379 122
- dont écarts d'acquisition		135 749
Immobilisations corporelles	3.5	329 222
Immobilisations financières	3.5	232 489
Actif immobilisé		1 940 833
Stocks et en-cours	4.1	3 841 468
Clients et comptes rattachés	4.2	832 377
Autres créances et comptes de régularisation	4.3	572 131
Disponibilités	4.4	4 793 170
Actif circulant		10 039 146
Total Actif		11 979 979
En euros	Notes	31/12/2025
Capitaux propres (Part du Groupe)		830 808
Capital	5.1	172 512
Primes liées au capital		9 756 563
Réserves consolidées		(9 702 103)
Résultat consolidé	5.2	603 836
Intérêts minoritaires		0
Provisions	6.1	75 128
Dettes		11 074 044
Emprunts et dettes financières	7.1	8 265 807
Fournisseurs et comptes rattachés	8	1 838 907
Autres dettes et comptes de régularisation	8	969 330
Total Passif		11 979 979

NB : Premier exercice de consolidation volontaire – voir paragraphe 1.2 – base de préparation de l'annexe
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

COMPTE DE RÉSULTAT (En euros)	Notes	31/12/2025
Chiffre d'affaires	9.1	21 125 559
Autres produits d'exploitation	9.2	461 982
Achats consommés		(8 526 838)
Charges de personnel		(2 960 993)
Autres charges d'exploitation	9.3	(7 700 355)
Impôts et taxes		(115 889)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9.5	(766 130)
Autres charges		(353 021)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		1 164 315
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	3.2	(7 145)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		1 157 170
Charges et produits financiers	9.4	(563 912)
Charges et produits exceptionnels	9.6	(205 548)
Impôts sur les résultats	11.1	216 126
Résultat net des entités intégrées		603 836
Résultat net lié aux sociétés mises en équivalence		-
Résultat net de l'ensemble consolidé		603 836
Intérêts minoritaires		-
Résultat net (Part du Groupe)		603 836
Résultat par action		8,40 euros
Résultat dilué par action		8,35 euros

NB : Premier exercice de consolidation volontaire – voir paragraphe 1.2 – base de préparation de l'annexe
Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

En Euros	Notes	31/12/2025
Résultat net des entités intégrées		603 836
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	9.5	855 825
Reprises sur provisions et dépréciations	9.5	(794 000)
Variation des impôts différés		(4 707)
Plus ou moins-values de cessions d'actifs		659 663
Marge brute d'autofinancement		1 320 617
Variation des stocks	4.1	49 292
Variation des créances clients	4.2	119 509
Variation des dettes fournisseurs	8	69 689
Variation des autres créances	4.3	(22 364)
Variation des autres dettes	8	(138 639)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		77 487
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation		1 398 104
Acquisitions d'immobilisations	3.5	(284 191)
Cessions d'immobilisations	3.5	660 000
Acquisitions de titres de participations	3.5	(19 941)
Variation des autres immobilisations financières	3.5	(15 120)
Incidence des variations de périmètre nette de la trésorerie acquise	3.1	(16 698)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissements		324 050
Émissions d'emprunts		0
Remboursements d'emprunts	7.4	(596 639)
Variation nette des concours bancaires	7.4	426
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement		(596 213)
Variation de trésorerie		1 125 942
Trésorerie d'ouverture		3 667 228
Trésorerie de clôture		4 793 170

NB : Premier exercice de consolidation volontaire – voir paragraphe 1.2 – base de préparation de l'annexe
Le tableau de trésorerie est une composante des notes annexes qui font partie intégrante des comptes consolidés

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés

NOTES EXPLICATIVES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2025

Les notes sur les états financiers font partie intégrante des comptes établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

Les comptes consolidés établis de manière volontaire et pour la première fois, dans le cadre d'un projet d'introduction en bourse sur Euronext Growth, pour l'exercice 2025 ont été arrêtés par le conseil d'administration de la Société le 13 mai 2026.

LE SLIP FRANCAIS, société consolidante, n'est pas tenue d'établir des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, dans la mesure où l'ensemble qu'elle forme avec ses filiales ne dépasse pas les seuils fixés par l'article D230- 2 du même code.

LE SLIP FRANCAIS a néanmoins décidé, à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, d'établir des comptes consolidés de manière volontaire, afin de donner une image plus fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par LE SLIP FRANCAIS et les sociétés qu'elle contrôle.

Conformément à l'article 121-3 du règlement ANC n° 2020-01, LE SLIP FRANCAIS a fait le choix de présenter un bilan, un compte de résultat et les éléments compris dans l'annexe sans comparatif avec l'exercice précédent.

ACTIVITE

LE SLIP FRANCAIS est une société anonyme à conseil d'administration, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, ayant adopté la qualité de société à mission au sens des articles L.210-10 et suivants du Code de commerce. Fondée en 2011, la Société conçoit, développe, produit et commercialise des sous-vêtements, vêtements de bain et de nuit, chaussettes et accessoires textiles, principalement à destination de la clientèle masculine et, dans une moindre mesure, féminine. LE SLIP FRANCAIS est certifié B Corp depuis 2022.

Depuis sa création, le modèle économique du Groupe repose sur la fabrication française : l'intégralité des collections est produite dans des ateliers situés en France métropolitaine, sélectionnés et audités, ce qui garantit une traçabilité complète des matières premières et des étapes de transformation. La proposition de valeur de la marque associe une exigence de qualité de fabrication, un engagement environnemental et social formalisé, et un univers éditorial reconnaissable ancré dans la culture française, qui constituent ensemble les fondamentaux de l'existence du Groupe.

L'organisation industrielle s'articule autour d'un ensemble d'ateliers partenaires français spécialisés par catégorie de produits et, depuis le 30 septembre 2025, autour de l'usine de confection de sous-vêtements de BONNE NOUVELLE, désormais détenue à 100 % par la Société à la suite de l'acquisition des 90 % du capital non encore détenu par LE SLIP FRANCAIS. Depuis le 30 septembre 2025, LE SLIP FRANCAIS et BONNE NOUVELLE forment ainsi le groupe LE SLIP FRANCAIS.

La distribution est organisée autour de canaux principalement directs. La part la plus significative du chiffre d'affaires est réalisée par le canal web, à travers le site marchand leslipfrancais.fr, qui représente plus de 70 % des ventes consolidées de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et les places de marché digitales. Le réseau de boutiques en propre, qui jouait historiquement un rôle d'incarnation physique de la marque et de relais de notoriété, a été progressivement réduit depuis 2024 passant de 19 à 2 boutiques au 30 avril 2026.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2025 a été marqué par trois inflexions stratégiques majeures :

(i) l'intégration verticale de la chaîne de production, avec l'acquisition le 30 septembre 2025 des 90 % du capital de la SAS BONNE NOUVELLE non encore détenus par LE SLIP FRANCAIS, portant sa participation à 100 % et la part de production de sous-vêtements internalisée au sein du Groupe de 34 % à 62 % ;

(ii) le recentrage du modèle autour du digital, avec la fermeture progressive du réseau de boutiques en propre et corners, ramené de 19 points de vente en 2023 à 4 au 31 décembre 2025, puis 2 au 30 avril 2026 ;

et (iii) le repositionnement tarifaire engagé en avril 2024, avec une division par deux du prix moyen de vente (de 30 euros en 2023 à 16,50 euros en 2025), destiné à rendre le « Made in France » de qualité accessible au plus grand nombre.

L'exercice 2025 consacre un retour à la rentabilité avec un résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition de 1,3 million d'euros, grâce à la maîtrise des coûts logistiques et de distribution et la baisse des dépenses liées à la fermeture du réseau de boutiques.

Le flux de trésorerie disponible s'établit à 1,35 million d'euros sur l'exercice. La Société a repris le service de sa dette financière dès avril 2025, à la suite de la signature d'un accord de rééchelonnement avec l'ensemble de ses partenaires bancaires et obligataires, et s'est ainsi désendettée de 0,6 million d'euros sur l'exercice. Cet accord aligne les échéances de remboursement sur la génération de trésorerie attendue dans le cadre du recentrage digital et de l'intégration industrielle de BONNE NOUVELLE.

NOTE 1 : PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Référentiel appliqué

En application du règlement ANC n°2020-01 du 9 octobre 2020 qui abroge et remplace le règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales, entré en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 ont été établis en conformité avec les principes comptables et les dispositions légales et réglementaires fixées par la loi et le Code de Commerce en vigueur et d'application obligatoire à la date de clôture.

L'application de ce référentiel conduit à retenir un certain nombre de méthodes, obligatoires ou préférentielles, qui peuvent diverger de celles appliquées dans les comptes sociaux établis selon le règlement ANC 2014-03 (Plan comptable général). Les principaux retraitements et options retenus par le Groupe sont les suivants :

- engagements de retraite et avantages assimilés (IFC) : provisionnés au passif du bilan consolidé alors qu'ils ne font pas l'objet d'une provision dans les comptes sociaux ;

- contrats de crédit-bail : les biens financés sont retraités à l'actif (en immobilisations) et au passif (en dettes financières) du bilan consolidé, et la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement et une charge financière. Dans les comptes sociaux, ces contrats demeurent traités en charges d'exploitation (loyers). Sur l'exercice 2025 et à la date de clôture, aucun contrat de crédit-bail ou assimilés n'a été contracté par le Groupe.

- frais d'émission d'emprunts et primes de remboursement : étalés sur la durée des emprunts selon la méthode actuarielle et non comptabilisés directement en charges ;

- frais de développement : même traitement que dans les comptes sociaux, activés à l'actif du bilan consolidé dès lors que les critères du règlement ANC 2014-03 sont remplis ;

- impôts différés : constatés au bilan et au compte de résultat consolidés sur l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs ;

- écarts d'acquisition : constatés à la date de prise de contrôle et amortis sur leur durée d'utilité. Un test de dépréciation est réalisé à chaque clôture et dès l'apparition d'un indice de perte de valeur ;

Les comptes consolidés intègrent les dispositions du règlement ANC n° 2024-05, relatif à la présentation des écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun et applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Ces comptes consolidés intègrent également les conséquences de l'application du règlement ANC n° 2022-06 qui a

modifié les dispositions du règlement ANC N°2014-03. Ce règlement apporte notamment les évolutions suivantes (non exhaustives) au sein des comptes consolidés :

- nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel, aux écritures d'origine purement fiscale, aux changements de méthode imputés en résultat et aux corrections d'erreurs ;
- suppression de la technique du transfert de charges, dont les flux antérieurement constatés en produits sont désormais comptabilisés en diminution des charges concernées.

1.2 Base de préparation

Les comptes consolidés 2025 ont été établis pour la première fois et de façon volontaire à partir des comptes individuels clos le 31 décembre 2025 et comprennent les comptes sociaux retraités de LE SLIP FRANCAIS (société mère) et de sa filiale BONNE NOUVELLE dans laquelle LE SLIP FRANCAIS a porté sa participation de 10 % à 100 % du capital le 30 septembre 2025.

Conformément à l'article 121-1, l'application du règlement ANC n° 2020-01 est effectuée de façon rétrospective lors du premier établissement des comptes consolidés, en utilisant les règles et méthodes comptables applicables à la clôture de ce premier exercice. Les ajustements en résultant sont comptabilisés en capitaux propres dans le bilan d'ouverture de l'exercice précédant l'exercice au titre duquel les premiers comptes consolidés sont établis.

Par ailleurs et conformément à l'article 231-1 du règlement ANC n° 2020-01, les actifs et passifs identifiables des entités acquises (cf. ci-dessous) sont inscrits au bilan consolidé à leur valeur d'entrée à compter de la date de prise de contrôle. La valeur d'entrée correspond au prix que l'entité acquéreuse aurait accepté de payer si elle avait acquis les actifs et passifs séparément.

En conséquence, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 intègrent :

- pour LE SLIP FRANCAIS, société consolidante : douze (12) mois d'activité, soit la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 ;
- pour BONNE NOUVELLE : les seuls éléments de bilan au 31 décembre 2025 et trois (3) mois d'activité au compte de résultat, soit la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2025. Les produits et charges réalisés par BONNE NOUVELLE entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2025 (période précédant la prise de contrôle) ne sont pas repris dans le compte de résultat consolidé.

La prise de contrôle de BONNE NOUVELLE, a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition conformément aux articles 231-1 et suivants du règlement ANC n° 2020-01. L'écart d'acquisition ainsi dégagé, correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiables de BONNE NOUVELLE acquis à la date de prise de contrôle, est détaillé à la note 5.2.

La direction a apprécié le bien-fondé de la continuité d'exploitation en fonction de la capacité du Groupe au cours des 12 mois postérieurs à la date d'arrêté des comptes consolidés à faire face aux besoins de trésorerie liés à son exploitation, à ses investissements et aux remboursements de ses dettes financières à court terme grâce à une capacité d'autofinancement positive et/ou en générant des ressources financières suffisantes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est le coût historique.

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'élaboration d'estimations et d'hypothèses réexaminées de façon continue. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants qui figureront dans les futurs états financiers soient différents des valeurs actuellement estimées.

Au 31 décembre 2025, le Groupe n'a pas connaissance de changements d'estimation ayant un effet significatif sur la période.

Le Groupe ne dispose d'aucun actif en Ukraine, ni en Russie et il n'est pas possible de se prononcer sur les effets à long terme de la crise ukrainienne sur l'activité du Groupe qui réalise la totalité de son chiffre

d'affaires en France. De même, il n'est pas possible d'évaluer à la date de publication des comptes consolidés les impacts que pourrait avoir le récent conflit au Moyen-Orient opposant l'Iran aux Etats-Unis et à Israël sur les activités et le développement du Groupe.

1.3 Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture est portée au bilan. En cas de perte de change latente à la clôture, une provision est enregistrée à hauteur du risque non couvert.

NOTE 2 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes statutaires des différentes entités juridiques composant le Groupe arrêtés au 31 décembre 2025.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe dispose, directement ou indirectement d'un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entité afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une autre entité ;
- soit de la désignation, pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance d'une autre entité ; l'entité consolidante est présumée avoir effectué cette désignation lorsqu'elle a disposé, au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à quarante pour cent des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, une fraction supérieure à la sienne ;
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une entité, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet ; l'influence dominante existe dès lors que, dans les conditions décrites ci-dessus, l'entité consolidante a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs et éléments de hors-bilan de la même façon qu'elle contrôle ce même type d'éléments dans sa propre entité.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce, directement ou indirectement, une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total de bilan, ou dont l'activité est en sommeil ou a cessé, ou dont le développement prévisible est limité, ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions et soldes entre les sociétés consolidées sont éliminés, de même que les résultats internes au Groupe (plus ou moins-values sur cessions d'actifs, marges en stocks).

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé.

2.2 Méthodes de conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Le Groupe ne détient pas de société opérant dans une monnaie fonctionnelle autre que l'euro.

2.3 Périmètre du Groupe

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

- LE SLIP FRANCAIS SA (société mère du Groupe)
- BONNE NOUVELLE SAS

Les pourcentages de contrôle et d'intérêts de LE SLIP FRANCAIS dans BONNE NOUVELLE sont de 100 %.

Certaines filiales ayant cessé leur activité, mises en sommeil ou non significatives ne sont pas consolidées. La liste de ces sociétés et le pourcentage de contrôle détenu dans celles-ci sont indiqués au paragraphe 5.5.

2.4 Informations sectorielles

Conformément au règlement ANC n° 2020-01 relatives à l'information sectorielle, le Groupe a examiné la pertinence d'une ventilation de son chiffre d'affaires, de ses résultats et de ses principaux agrégats par secteur d'activité et par zone géographique.

Cette analyse a été conduite au regard de la nature des produits et services, de la clientèle visée, des canaux de distribution, de l'organisation opérationnelle du Groupe et des informations utilisées par la direction générale pour le pilotage de ses activités et l'allocation de ses ressources.

- Secteurs d'activité

Le Groupe exerce, au travers de ses deux entités consolidées, une activité unique de conception, de fabrication et de commercialisation d'articles d'habillement destinés à une clientèle majoritairement masculine. L'offre regroupe des sous-vêtements (slips, boxers, caleçons), des maillots de bain, des pyjamas, des chaussettes, ainsi que divers accessoires et articles textiles complémentaires. L'ensemble de cette offre est commercialisé sous une marque unique, « LE SLIP FRANCAIS », principalement au travers du site internet du Groupe et du canal e-commerce, complétés par des ventes à des distributeurs, à des grands magasins de mode et à des grandes surfaces alimentaires. Le Groupe disposait d'un réseau de boutiques en propre, qu'il a décidé de progressivement fermer en 2024 et en 2025. Il ne reste aujourd'hui que 2 boutiques qui ne contribuent que très faiblement au chiffre d'affaires consolidé.

Les produits relèvent d'une même chaîne de valeur (création, approvisionnement, logistique, marketing et service client), s'adressent à un segment de clientèle homogène et partagent des caractéristiques économiques comparables en termes de structure de marge, de saisonnalité et de politique commerciale. Les marges varient en fonction du canal de ventes, en direct aux clients finaux via le site e-commerce et les places de marché, ou de façon indirecte via les distributeurs, mais ce sont les mêmes produits qui sont vendus par des réseaux commerciaux différents, avec une activité e-commerce majeure qui représente plus de 70 % des ventes. En conséquence, le Groupe considère n'exercer que sur un seul secteur d'activité, correspondant à la commercialisation d'articles de mode et d'équipement à destination d'une clientèle masculine.

- Zones géographiques

L'ensemble des activités du Groupe s'exerce intégralement en France. Le Groupe ne dispose d'aucune filiale, succursale, établissement, force commerciale ou site de production implanté en dehors de France. Les ventes réalisées à destination de clients établis à l'étranger, réalisées par le canal e-commerce, ne présentent qu'une très faible proportion du chiffre d'affaires à l'échelle du Groupe. En conséquence, le Groupe considère n'exercer ses activités qu'au sein d'une seule zone géographique, la France.

L'activité du Groupe étant exercée au sein d'un secteur d'activité unique et d'une zone géographique unique, aucune ventilation sectorielle complémentaire du chiffre d'affaires, des résultats, des actifs ou des passifs n'est présentée dans la présente annexe. Cette situation sera réexaminée à chaque clôture à la lumière de l'évolution de l'offre, des canaux de distribution et de l'implantation géographique du Groupe.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

3.1 Test de dépréciation effectué sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles sont susceptibles de constituer un indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels (y compris les écarts d'acquisition), un test consistant à comparer la valeur comptable à la valeur actuelle, déterminée comme étant la plus élevée de la valeur d'usage et de la valeur vénale, est réalisé. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur actuelle si cette dernière est inférieure.

Les indices de perte de valeur suivants sont principalement considérés par le Groupe pour déterminer si des tests de dépréciation doivent être réalisés :

- obsolescence des procédés et des machines
- changements intervenus dans l'utilisation des actifs
- apparition de nouvelles technologies (digitales, e-commerce, web-marketing)
- disparition d'avantages concurrentiels

Les contrôles réalisés à la clôture de l'exercice 2025 n'ont pas révélé d'indice de perte de valeur affectant les actifs corporels et incorporels, susceptibles de mener à la comptabilisation d'une dépréciation.

3.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des frais de développement de collection (graphiques, visuels et prototypes), des licences et logiciels - certains développés en interne pour le fonctionnement et l'administration du site internet principalement – et des droits au bail.

Les frais de développement sont inscrits à l'actif lorsque l'ensemble des critères d'activation sont remplis, notamment lorsqu'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. Ils sont amortis sur des durées de 2 à 5 ans. Les licences et logiciels sont amortis sur des durées comprises entre 3 et 8 ans.

Les droits au bail sont rattachés au réseau de boutiques en propre développé par le Groupe au cours des dernières années. Ils représentent le prix payé par le locataire entrant au locataire sortant pour reprendre son bail commercial résultant tant des conventions que de la législation sur la propriété commerciale. Les droits au bail comprennent en général deux éléments :

- d'une part, l'économie future de loyers dont le nouveau locataire va bénéficier en reprenant un bail dont les loyers sont inférieurs à ceux du marché, cette composante s'amenuisant tout au long de la durée du bail ;
- d'autre part, une prime éventuelle liée à l'emplacement privilégié du local commercial considéré, cette composante ne s'amenuisant pas avec le temps mais pouvant toutefois perdre de la valeur.

Les droits au bail ne sont pas amortis, mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation si leur valeur diminue du fait d'une baisse d'activité, d'une perte d'attractivité du local ou d'une renonciation à poursuivre l'exploitation du fonds commercial.

Les immobilisations incorporelles comprennent également l'écart d'acquisition constaté à l'occasion de l'entrée dans le périmètre de la société BONNE NOUVELLE le 30 septembre 2025, et résultant de la différence entre le coût d'acquisition des titres de participation de BONNE NOUVELLE et la juste valeur des actifs et passifs acquis par le Groupe et identifiables à la date d'acquisition.

Le prix d'acquisition pour 100 % des titres de BONNE NOUVELLE s'est élevé à 451 000 euros (dont 90 % acquis le 30 septembre 2025 pour 450 000 euros) pour des capitaux propres de BONNE NOUVELLE au 30 septembre 2025 de 315 251 euros, donnant lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 135 749 euros.

L'écart d'acquisition est amorti sur 5 ans correspondant à la durée de vie moyenne des principaux actifs (machines de production) acquis par le Groupe lors de la prise de contrôle de BONNE NOUVELLE.

3.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût historique. Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué :

- de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- des frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- des remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les immobilisations corporelles sont décomposées dans le cas où leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages au Groupe selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différenciés.

Les dépenses ultérieures sur immobilisations sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, sauf celles engagées pour prolonger la durée de vie du bien.

Les immobilisations comprennent essentiellement du matériel industriel, des installations et aménagements, du matériel de bureau et informatique et du mobilier.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation selon la méthode exposée dans la note 5.1.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations :

- matériel industriel : de 3 à 5 ans ;
- installations techniques : 5 ans ;
- agencements, aménagements : de 8 à 10 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier : 8 ans

3.4 Immobilisations financières

Elles sont constituées des titres de participations non consolidés et des créances rattachées à ces participations, et des dépôts de garantie non actualisés en l'absence de date d'échéance connue et compte tenu de leur faible valeur.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur historique hors frais accessoires. La valeur d'utilité de ces titres, déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent dans la société détenue, ajustée le cas échéant des perspectives de développement et de résultat de ladite société, est comparée à la valeur comptable des titres de participation et une provision pour dépréciation est comptabilisée si la valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable.

3.5 Variation des immobilisations et amortissements au cours de l'exercice 2025

La variation des immobilisations en valeur brutes se présente comme suit :

Valeurs brutes En euros	01/01/2025	Variation de périmètre (1)	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Frais de développement	3 548 914	-	214 861	214 228	3 549 547
Licences, marques et logiciels	216 087	-	-	2 010	214 077
Droits au bail	1 847 820	-	-	1 207 810	640 010
Écart d'acquisition	-	142 894	-	-	142 894
Immobilisations incorporelles	5 612 821	142 894	214 861	1 424 048	4 546 528

Valeurs brutes En euros	01/01/2025	Variation de périmètre (1)	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Matériels industriels	-	155 124	57 155	-	212 279
Installations techniques et outillages	18 176	67 242	2 733	1 364	86 787
Agencements et aménagements	1 030 905	-	5 111	411 582	624 434
Matériel de bureau et informatique	171 336	2 672	5 695	37 284	142 419
Mobilier	530 258	-	-	245 417	284 841
Matériel de transport	10 000	-	-	-	10 000
Immobilisations corporelles	1 760 675	225 038	70 694	695 647	1 360 760
Titres de participations	31 867	(1 000)	19 941	-	50 808
Créances rattachées à des participations	367 955	-	84 795	-	452 750
Dépôts de garantie	263 769	17 488	10 543	80 219	211 581
Immobilisations financières	663 591	16 488	115 279	80 219	715 139
Total valeurs brutes	8 037 087	384 420	400 834	2 199 914	6 622 427

(1) : Intégration des actifs et passifs de BONNE NOUVELLE au 30/09/2025 à leur valeur d'entrée

Les augmentations des valeurs brutes de l'exercice se ventilent comme suit :

	Augmentations de l'exercice	Par virement de Poste à poste	Par virement provenant de l'actif circulant	Par acquisition
Immobilisations incorporelles	214 861	-	-	214 861
Immobilisations corporelles	70 694	-	-	70 694
Immobilisations financières	115 279	-	84 795	30 484
Total valeurs brutes	400 834	-	84 795	316 139

Les diminutions des valeurs brutes de l'exercice se ventilent comme suit :

	Diminutions de l'exercice	Par virement de Poste à poste	Par cessions	Par mises au rebut
Immobilisations incorporelles	1 424 048	-	1 412 696	11 352
Immobilisations corporelles	695 647	-	-	695 647
Immobilisations financières	80 219	-	80 219	-
Total valeurs brutes	2 199 914	-	1 492 915	706 999

La variation des amortissements se présente comme suit :

Amortissements En euros	Durées Amort.	Mode Amort.	01/01/2025	Variation de périmètre	Augmentations Dotation de l'exercice	Diminutions Éléments cédés	Diminutions Éléments mis au rebut	31/12/2025
Frais de développement	2 à 5 ans	Linéaire	2 714 701	-	296 427	-	214 228	2 796 900
Licences, marques et logiciels	3 à 8 ans	Linéaire	191 695	-	6 666	-	2 010	196 351
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	7 145	-	-	7 145
Immobilisations incorporelles			2 906 396	-	310 238	-	216 238	3 000 396
Matériels industriels	3 à 5 ans	Linéaire	-	42 829	12 014	-	-	54 483
Installations techniques et outillages	5 ans	Linéaire	7 726	6 228	3 530	-	-	17 484
Agencements et aménagements	8 à 10 ans	Linéaire	835 149	-	75 559	-	348 904	561 804
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire	155 271	391	9 985	-	37 239	128 835
Mobilier	8 ans	Linéaire	418 492	-	36 896	-	196 389	258 999
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	10 000	-	-	-	-	10 000
Immobilisations corporelles			1 426 638	49 448	137 984	-	582 532	1 031 538

Amortissements En euros	Durées Amort.	Mode Amort.	01/01/2025	Variation de périmètre	Augmentations Dotation de l'exercice	Diminutions Éléments cédés	Diminutions Éléments mis au rebut	31/12/2025
Immobilisations financières			-	-	-	-	-	-
Total amortissements et dépréciations			4 333 034	49 448	448 222	-	798 770	4 031 934

(1) : Intégration des actifs et passifs de BONNE NOUVELLE au 30/09/2025 à leur valeur d'entrée

(2) : la totalité des actifs sont dépréciés en mode linéaire

La variation des dépréciations se présente comme suit :

Dépréciations En euros	01/01/2025	Variation de périmètre	Augmentations Dotation de L'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	31/12/2025
Droits au bail	724 820	-	-	557 810	167 010
Immobilisations incorporelles	724 820	-	-	557 810	167 010
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Titres de participations	25 000	-	4 900	-	29 900
Créances rattachées à des participations	367 955	-	84 795	-	452 750
Dépôts de garantie	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	392 955	-	89 695	-	482 650
Dépréciations	1 117 775	-	89 695	557 810	649 660

Les mouvements enregistrés sur les immobilisations incorporelles et corporelles en 2025 traduisent principalement l'acquisition de la société BONNE NOUVELLE le 30 septembre 2025 (colonne variation de périmètre) et les sorties d'actifs suite à la poursuite de la fermeture du réseau de boutiques (droits au bail, agencements et aménagements, mobilier et dépôts de garantie).

Au 31 décembre 2025, les droits au bail concernent uniquement les boutiques de Paris Temple, Toulouse et Nantes, cette dernière ayant été cédée au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Les titres de participation sont constitués des sociétés suivantes, dont les états financiers ne sont pas consolidés au 31 décembre 2025 :

- MAISON FRANCE LIMITED, société située à Hong Kong, détenue à 100 %, en sommeil et n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice 2025 ;

- LE SLIP FRANCAIS INC., société située aux Etats-Unis, détenue à 100 %, en sommeil et n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice 2025 ;

- LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES, société située en France, détenue à 49 %, et n'ayant pas eu d'activité sur l'exercice 2025 ;

- L'EQUIPE 1083, investissement récent (2025), à hauteur de 0,18 % du capital, une société fabriquant des jeans en France.

Les titres détenus dans les sociétés MAISON FRANCE LIMITED, et LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES sont totalement dépréciés au 31 décembre 2025.

Les créances rattachées à des participations sont composées du compte courant détenu sur MAISON FRANCE LIMITED, entièrement déprécié depuis plusieurs exercices et du compte courant sur LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES déprécié pour sa totalité en 2025.

3.6 Contrats de location

3.6.1 Locations financement

Aucune immobilisation n'a été acquise par voie de crédit-bail ou de crédit-bail assimilé.

3.6.2 Locations simples

Les locations simples concernent principalement :

- le loyer annuel hors charges et hors taxe du siège, de l'usine d'Aubervilliers et des boutiques toujours en exploitation ;
- les loyers annuels concernant divers équipements (machines de production) qui pour la plupart d'entre eux sont loués sur des périodes de 3 à 5 ans et renouvelés à l'échéance pour des durées similaires

Les engagements de location simple se résument comme suit :

En Euros	31/12/2025 Montant HT
A un an au plus	225 068
Entre 1 et 5 ans	815 571
Entre 5 ans et 10 ans	347 379
TOTAL	1 388 018

NB : les contrats annuels d'un montant inférieur à 5 000 euros hors taxe ne sont pas intégrés dans cette analyse

NOTE 4 : ACTIF CIRCULANT

4.1 Stocks et en-cours

Les stocks de consommables, principalement du matériel d'emballage (boîtes, papier de soie, cartons, etc...) sont évalués au dernier prix d'achat, qui représente une approximation raisonnable du prix moyen pondéré, incluant les frais d'approche et déductions faites des rabais, remises, escomptes et autres éléments similaires accordés.

Les stocks de matières premières (fils, tissus, élastiques, etc...) et autres approvisionnements sont évalués au prix moyen d'achat pondéré incluant les frais d'approche et déductions faites des rabais, remises, escomptes et autres éléments similaires accordés.

Les stocks de produits finis sont valorisés au coût de production.

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable de réalisation du stock est inférieure à sa valeur comptable.

LE SLIP FRANCAIS porte l'intégralité des stocks (matières premières, consommables et produits finis) pour le compte du Groupe et en assume seul le risque économique. Sa filiale BONNE NOUVELLE, détenue à 100 % depuis le 30 septembre 2025, intervient exclusivement en qualité de façonnier et assure pour le compte de la société-mère la production sur son site d'Aubervilliers des sous-vêtements de la marque.

Les stocks en valeurs brutes se répartissent comme suit :

En Euros	31/12/2025
Consommables	401 780
Matières premières	1 626 599
Produits finis	2 178 806
TOTAL	4 207 185

Les provisions pour dépréciations des stocks sont détaillées ci-dessous :

En Euros	31/12/2025	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Consommables	-	
Matières premières	339 291	Identification ligne à ligne des articles obsolètes et non réutilisables
Marchandises	26 426	Identification ligne à ligne des articles obsolètes et non réutilisables
TOTAL	365 717	

Les provisions pour dépréciation concernent :

- les stocks de matières premières (tissus) d'anciennes collections qui ne sont plus commercialisées,
- les stocks de matières premières non utilisées en fabrication et résultant de minima de commandes imposés par certains fournisseurs,
- les stocks de matières premières rendues obsolètes suite à des changements d'identification visuelle de la marque.

4.2 Créances commerciales

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Les créances clients s'analysent comme suit :

31/12/2025			
En euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Clients	920 636	(88 259)	832 377
TOTAL	920 636	(88 259)	832 377

La majorité du chiffre d'affaires est réalisée auprès des consommateurs finaux via les canaux digitaux caractérisés par un paiement au comptant par cartes bancaires. Au global, le délai d'encaissement des créances clients reste court, représentant environ 15 jours de chiffre d'affaires, compte tenu des délais de règlement standards de 30 à 45 jours pratiqués par la clientèle professionnelle.

Les dépréciations concernent des créances en dépassement significatif d'échéances de règlement détenues sur des clients professionnels (distributeurs, revendeurs) dont la santé financière est fragile ou faisant l'objet de procédures collectives, et présentant une probabilité de recouvrement très faible.

4.3 Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances sont valorisées à leur valeur nominale et se décomposent comme suit :

31/12/2025			
En Euros	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Créances fiscales	179 922	-	179 922
Fournisseurs débiteurs	127 772	-	127 772
Avances et acomptes versés	61 391	-	61 391
Créances sociales	9 514	-	9 514
Impôts différés	17 444	-	17 444
Charges constatées d'avance	176 088	-	176 088

	31/12/2025		
TOTAL	572 131	-	572 131

Les créances fiscales comprennent les crédits de TVA à récupérer et la TVA sur les factures non parvenues. Les fournisseurs débiteurs sont constitués essentiellement d'un règlement avant expédition dans le cadre de la mise en place d'un contrat auprès d'un nouveau partenaire pour l'achat d'emballages. Les charges constatées d'avance comprennent principalement des règlements de primes d'assurance, de loyers et de redevances logiciels pour l'utilisation d'outils digitaux couvrant des périodes de facturation postérieures à la clôture de l'exercice.

La créance d'impôts différés résulte de retraitements de consolidation au 31 décembre 2025. Voir paragraphe 8.2

L'état des échéances des créances (hors impôts différés) à la clôture de l'exercice se ventile comme suit :

	31/12/2025		
En euros	Montant brut	Échéances à un an au plus	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	211 581	24 147	187 434
Dépôts et cautionnements	211 581	24 147	187 434
Créances de l'actif circulant	1 149 585	1 149 585	-
Créances clients	832 377	832 377	-
Créances fiscales	179 922	179 922	-
Fournisseurs débiteurs	127 772	127 772	-
Créances sociales	9 514	9 514	-
Charges constatées d'avance	176 088	176 088	-
TOTAL	1 537 254	1 349 820	187 434

Les produits à recevoir inclus dans les postes du bilan s'élèvent à 7 486 euros au 31 décembre 2025.

4.4 Disponibilités

Les disponibilités comprennent les liquidités ainsi que les placements monétaires immédiatement disponibles dont la valeur dans le temps présente un risque de variation négligeable.

Au 31 décembre 2025 les placements monétaires sont constituées d'un compte à terme de 1 million d'euros, renouvelable mensuellement et rémunéré au taux fixe de 2,2 %.

4.5 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan suivantes : trésorerie et équivalents de trésorerie, concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques. Le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2025 figure dans les états financiers consolidés du présent rapport.

NOTE 5 : CAPITAUX PROPRES

5.1 Évolution du Capital

Au 31 décembre 2025, le capital social est composé de 20 942 actions ordinaires d'une valeur nominale de 2,40 euros chacune et de 50 938 actions de préférence d'une valeur nominale de 2,40 euros chacune, soit au total 71 880 actions pour un capital social de 172 512 euros, et réparti comme suit en actions et droits de vote d'une part, et en actions ordinaires et actions de préférence d'autre part :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions		Droits de vote		Actions		Droits de vote	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Experienced Capital	29 464	41,00 %	29 464	41,00 %	29 464	40,72 %	29 464	40,72 %
360 Capital	20 919	29,10 %	20 919	29,10 %	20 919	28,91 %	20 919	28,91 %
GG Corp (1)	12 296	17,10 %	12 296	17,10 %	12 296	17,00 %	12 296	17,00 %
Membres du conseil d'administration	62 679	87,20 %	62 679	87,20 %	62 679	86,60 %	62 679	86,63 %
Léa Marie	6 621	9,20 %	6 621	9,20 %	6 988	9,65 %	6 988	9,66 %
Autres	2 580	3,60 %	2 580	3,60 %	2 683	3,70 %	2 683	3,71 %
Autres actionnaires	9 201	12,80 %	9 201	12,80 %	9 671	13,35 %	9 671	13,37 %
Total	71 880	100,00 %	71 880	100,00 %	72 350	100,00 %	72 350	100,00 %

(1) : Société entièrement détenue par Guillaume Gibault, Président du Conseil d'Administration de LE SLIP FRANCAIS

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée			
	Actions ordinaires		Actions de Préférence		Actions ordinaires		Actions de préférence	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
Experienced Capital	-	- %	29 464	41,00 %	-	- %	29 464	40,72 %
360 Capital	-	- %	20 919	29,10 %	-	- %	20 919	28,91 %
GG Corp (1)	12 116	16,85 %	180	0,25 %	12 116	16,75 %	180	0,25 %
Membres du conseil d'administration	12 116	16,85 %	50 563	70,35 %	12 116	16,75 %	50 563	69,88 %
Léa Marie	6 524	9,10 %	97	0,10 %	6 891	9,52 %	97	0,13 %
Autres	2 302	3,20 %	278	0,40 %	2 405	3,33 %	278	0,39 %
Autres actionnaires	8 826	12,30 %	375	0,50 %	9 296	12,85 %	375	0,52 %
Total	20 942	29,15 %	50 938	70,85 %	21 412	29,60 %	50 938	70,40 %

(1) : Société entièrement détenue par Guillaume Gibault, Président du Conseil d'Administration de LE SLIP FRANCAIS

Aucune action en auto-contrôle n'est détenue.

Les 50 938 actions de préférence se répartissent en différentes catégories comme suit :

- 13 356 actions de préférence de catégorie P1, soit 18,58 % du capital de la Société
- 22 808 actions de préférence de catégorie P2, soit 31,73 % du capital de la Société
- 8 697 actions de préférence de catégorie P3, soit 12,10 % du capital de la Société
- 6 077 actions de préférence de catégorie P4, soit 8,45 % du capital de la Société

Toutes catégories d'actions confondues, le capital social s'analyse comme suit :

Actionnaires	Actions ordinaires	P1	P2	P3	P4	Total
Experienced Capital	-	-	20 824	5 086	3 554	29 464
360 Capital	-	12 801	1 984	3 611	2 523	20 919
GG Corp (1)	12 116	180	-	-	-	12 296
Membres du conseil d'administration	12 116	12 981	22 808	8 697	6 077	62 679
Léa Marie	6 524	97	-	-	-	6 621
Autres	2 302	278	-	-	-	2 580
Autres actionnaires	8 826	375	-	-	-	9 201
Total	20 942	13 356	22 808	8 697	6 077	71 880

Les droits conférés aux actions de préférence sont résumés ci-dessous dans le tableau ci-dessous :

Résumé des droits et avantages attachés aux actions de préférence P1, P2, P3 et P4 de la Société à leurs titulaires et incidences éventuelles sur ces actions du Protocole du 2 avril 2025

	ACTIONS P (REGROUPANT LES ACTIONS P1, P2, P3 ET P4)	ACTIONS P1	ACTIONS P2
DROITS ATTACHES AUX ACTIONS P EN APPLICATION DES STATUTS			
Droits politiques	- Droit d'information spécifique - Droit d'accès et d'audit	- Droit de demander la désignation d'un administrateur les représentant au sein du conseil d'administration - Droit de faire désigner un censeur au sein du conseil d'administration	- Droit de demander la désignation de deux administrateurs les représentant au sein du conseil d'administration - Droit de faire désigner un censeur au sein du conseil d'administration
Droits financiers	- Droit de priorité des Actions P, selon des rangs définis entre les Actions P4, P3, P2 et P1, en cas de distributions de dividendes ou de réserves, de cession de contrôle ou de liquidation		

5.2 Variation des capitaux propres

Les variations des capitaux propres pour l'exercice s'analysent comme suit :

En euros	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Capitaux propres consolidés
Capital propres au 01/01/2025	71 880	172 512	9 756 563	(9 688 016)	241 059
Résultat de l'ensemble consolidé	-	-	-	603 836	603 836
Autres variations (1)	-	-	-	(14 087)	(14 087)
Capitaux propres au 31/12/2025	71 880	172 512	9 756 563	(9 098 267)	830 808

(1) : ajustements sur le bilan d'ouverture liés à la réalisation des premiers comptes consolidés au 31 décembre 2025

5.3 Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE)

2 salariées (dont Léa Marie, Directeur Exécutive) bénéficient de BSPCE issus de 2 plans distincts détaillés ci-dessous :

- un premier plan approuvé par le conseil d'administration du 30 juin 2017 ayant attribué des BSPCE à un certain nombre de salariés et pour lequel une salariée dispose encore à ce jour de 103 BSPCE exerçables au prix unitaire de 269,79 euros et donnant droit à la souscription d'une action ordinaire pour chaque BSPCE. Ces BSPCE sont intégralement exerçables depuis le 1^{er} juin 2020 et ce jusqu'au 21 juin 2027. Elles n'ont pas été exercées à ce jour.

- un second plan approuvé par le conseil d'administration du 4 mai 2021 ayant attribué des BSPCE à un certain nombre de salariés et pour lequel une salariée (Léa Marie) dispose encore à ce jour de 367 BSPCE exerçables au prix unitaire de 205 euros et donnant droit à la souscription d'une action ordinaire pour chaque BSPCE. Ces BSPCE sont intégralement exerçables en cas de cession par le fonds d'investissement Experienced Capital Partners de tout ou partie de sa participation dans LE SLIP FRANCAIS au profit d'un tiers dans le cadre d'une cession majoritaire intervenant au plus tard le 4 mai 2036.

5.4 Dividendes payés au cours de l'exercice

Néant

5.5 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2025, sous déduction d'éventuelles actions auto-détenues.

Le résultat par action après dilution est établi sur la base du résultat net part du Groupe rapporté au nombre d'actions composant le capital social ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires et tenant compte des variations potentielles du nombre d'actions. Il intègre :

- les futures levées des options de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise ;
- tout autre instrument donnant droit à un accès différé au capital de la société.

Les actions ordinaires potentielles issues de l'exercice des BSPCE sont traitées comme dilutives si, et seulement si, leur conversion en actions ordinaires a pour effet de réduire le résultat par action ou d'augmenter la perte par action.

NOTE 6 : PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

6.1 Provisions

Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour le Groupe, c'est-à-dire une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

La variation des provisions au cours de l'exercice 2025 s'analyse comme suit :

Provisions (En euros)	01/01/2025	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice		Changement de méthode	31/12/2025
			Utilisés	Non utilisés		
Provisions pour litiges	133 015	-	(133 015)	-	-	-
Autres provisions	-	56 159	-	-	-	56 159
Provisions pour risques	133 015	56 159	(133 015)	-	-	56 159
Provisions pour pensions	-	-	-		18 969	18 969
TOTAL	133 015	56 159	(133 015)	-	18 969	75 128

Les provisions concernant les indemnités de départ à la retraite des sociétés LE SLIP FRANCAIS et BONNE NOUVELLE ont été évaluées pour la première fois au 31 décembre 2025. Ces évaluations n'étaient pas disponibles au 31 décembre de l'exercice précédent. La contrepartie de ces provisions est donc directement enregistrée en réserves consolidées en 2025.

La provision pour risques de 56 159 euros au 31 décembre 2025 concerne la société LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES dans laquelle le SLIP FRANCAIS a une participation de 49 %. Cette société n'a plus d'activité. Son actionnaire principal qui détient le solde de 51 % du capital ne répond plus aux sollicitations des diverses parties. Pour permettre à la société de continuer à honorer le paiement de ses échéances d'emprunt, LE SLIP FRANCAIS a fait des apports en compte courant. Le montant de 56 159 euros représente le solde des échéances d'emprunt et d'intérêts que la société devrait payer. Par ailleurs,

l'ensemble des créances commerciales et de compte courant sur LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES sont totalement dépréciées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2025.

Deux procédures judiciaires sont en cours au 31 décembre 2025, l'une avec un photographe pour l'utilisation non autorisée d'images, et l'autre avec une société cliente pour la livraison de sacs de type cabas dont la qualité a été jugée non conforme au cahier des charges. Ces deux litiges ont fait l'objet de dépôts de conclusion par les parties prenantes et sont en cours d'instruction auprès des tribunaux concernés. Aucun jugement n'a été rendu à la date de publication des comptes consolidés.

Le Groupe considère que les demandes des parties adverses ne sont pas fondées et par ailleurs que les indemnités réclamées n'ont pas de commune mesure avec les préjudices si tant est que ces derniers soient finalement avérés. Dans ces conditions, aucune provision pour risque n'est comptabilisée pour ces litiges au 31 décembre 2025.

6.2 Passifs éventuels

Un passif éventuel représente :

- une obligation potentielle résultant d'un événement passé dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un événement incertain qui n'est pas sous le contrôle du Groupe ;
- une obligation actuelle résultant d'un événement passé pour lequel soit le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable ou soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation

Le Groupe n'a pas connaissance de passif éventuel matériel au 31 décembre 2025

NOTE 7 : FINANCEMENT ET INSTRUMENTS FINANCIERS

7.1 Endettement financier net

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières à long terme, les crédits à court terme et découverts bancaires, sous déduction de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2025, l'endettement financier net du Groupe s'analyse comme suit :

En euros	31/12/2025
Emprunts obligataires	3 588 200
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 675 681
Autres dettes financières	1 926
Endettement financier brut	8 265 807
Disponibilités	(4 793 170)
Endettement financier net	3 472 637

L'emprunt obligataire non convertible est souscrit auprès de Lita (plateforme de financements participatifs). Les emprunts bancaires sont constitués de plusieurs prêts garantis par l'État (PGE), d'un prêt participatif relance (PPR) et d'un prêt moyen terme, souscrits auprès de différentes institutions (voir paragraphe 7.2).

LE SLIP FRANCAIS a signé en avril 2025 un Protocole avec ses actionnaires et ses prêteurs, autorisant l'allongement de la maturité de l'ensemble de la dette bancaire et obligataire jusqu'en 2030, les garanties consenties par l'Etat ou d'autres tiers aux prêteurs étant intégralement maintenues.

En contrepartie, le Groupe a souscrit les principaux engagements suivants :

- interdiction, jusqu'au complet remboursement des créanciers, de distribuer des dividendes et de rembourser tout éventuel compte courant d'associés ;
- exigibilité anticipée du remboursement de l'ensemble des prêts en cas de changement de contrôle de LE SLIP FRANCAIS au sens de l'article L233-3 du code de Commerce ;
- signature, au plus tard le 31 janvier 2027, d'un mandat de cession ou d'adossement de la Société avec une banque d'affaires ;
- remboursement anticipé obligatoire, à compter de l'exercice 2026, à hauteur de 30 % de l'EBITDA excédant l'EBITDA de référence défini par le plan d'affaires sous réserve du maintien d'une trésorerie nette supérieure à 2 000 000 € ;
- obligations renforcées de reporting et clause de revue semestrielle.

Le remboursement des emprunts a repris en avril 2025 sur toute l'année dans le respect de l'ensemble des termes du Protocole.

7.2 Analyse des dettes financières à long terme

Les dettes financières à long terme incluent principalement un emprunt obligataire non convertible et d'autres emprunts bancaires dont la maturité à l'origine est supérieure à un an.

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, le montant des dettes financières contractées auprès des banques et de Lita s'élève à 8 263 881 euros constituées majoritairement d'emprunts bancaires contractés à taux fixes sur des durées de 5 ans, comme détaillés ci-dessous :

Banques	Type de financement	Taux d'intérêts	Date de fin	Restant dû
Lita	Emprunt obligataire	7,00 %	31/05/2030	3 588 200
Société Générale	Prêt Participatif	4,50 %	10/06/2030	2 100 000
Arkéa	Relance	4,18 %	15/04/2030	493 895
BNP	Prêt garanti par l'État	3,20 %	28/03/2030	491 213
Société Générale	Prêt garanti par l'État	2,89 %	31/05/2030	471 774
Caisse d'Epargne	Prêt garanti par l'État	1,50 %	05/05/2030	389 655
Crédit Lyonnais	Prêt moyen terme	1,89 %	23/04/2030	249 160
Caisse d'Epargne	Prêt garanti par l'État	2,86 %	28/04/2030	240 771
Crédit Agricole	Prêt garanti par l'État	2,24 %	28/04/2030	239 213

Les échéances des dettes financières à long terme se ventilent comme suit :

En euros	31/12/2025	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire	3 588 200	326 200	3 262 000	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 675 681	700 443	3 975 238	-
Autres	1 926	1 926	-	-
Dettes financières à long terme	8 265 807	1 028 569	7 237 238	-

7.3 Analyse des dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme incluent principalement les intérêts courus dont la maturité à l'origine est inférieure à un an.

7.4 Variation des dettes financières

L'évolution des dettes financières s'analyse comme suit :

En euros	01/01/2025	Émissions	Remboursements	Variation de périmètre	31/12/2025
Emprunt obligataire	3 588 200	-	-	-	3 588 200
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 272 320	-	(596 639)	-	4 675 681
Autres	1 500	-	-	426	1 926
Dettes financières à long terme	8 862 020	-	(596 639)	426	8 265 807

7.5 Taux moyen de la dette

Le taux moyen de la dette sur l'exercice 2025 s'élève à 5,5 %.

7.6 Instruments financiers de couverture

Néant.

7.7 Autres informations

Les garanties suivantes, soutenant les dettes financières, ont été accordées aux banques :

En euros	31/12/2025
Garantie de l'État à hauteur de 90 % sur chacun des PGE (1)	4 050 000
Garantie d'État PPR au profit du Fonds de Prêts Participatifs Relance sur 90 % de la créance cédée (2)	1 890 000
Garantie de BPI Finance Investissement, BPI régions et du Fonds Européen d'Investissements (mécanisme Innov Fin SEM / Horizon 2020) sur 70 % du prêt moyen terme Caisse d'Épargne (3)	700 000
TOTAL	6 640 000

(1) : 6 PGE pour un montant total de 4,5 millions d'euros

(2) : PPR d'un montant initial de 2,1 millions d'euros

(3) : Crédit moyen terme d'un montant initial de 1 million d'euros

NOTE 8 : DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

L'échéancier des dettes s'analyse comme suit :

En euros	Montant brut 31/12/2025	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires	3 588 200	326 200	3 262 000	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 675 681	700 443	3 975 238	-
Emprunts et dettes financières diverses	1 500	1 500	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 838 907	1 838 907	-	-
Dettes fiscales et sociales	957 180	957 180	-	-
Autres dettes	12 150	12 150	-	-
TOTAL	11 073 618	3 835 380	7 237 238	-

Les dettes fournisseurs comprennent principalement les achats de matières et de composants et les prestations de services non réglés à la fin de l'exercice. Elles évoluent en fonction de l'activité de du Groupe.

Les autres dettes incluent les produits constatés d'avance et les impôts différés passifs (non significatifs).

Les charges à payer incluses dans les différents postes du passif se décomposent comme suit :

En euros	31/12/2025
Factures fournisseurs non parvenues	573 678
Dettes fiscales et sociales	326 897
Intérêts courus sur emprunts et découverts	1 926
Intérêts sur comptes courants	584
TOTAL	903 085

NOTE 9 : DONNEES DU COMPTE DE RESULTAT

9.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, réalisé quasi intégralement en France (468 544 euros de ventes à l'étranger en 2025), se répartit comme suit par canaux de distribution :

En euros	31/12/2025
E-commerce – site web	15 181 406
Boutiques	1 948 236
Marketplaces	1 571 488
Grandes surfaces	1 382 401
Revendeurs	880 487
Autres	161 541
TOTAL	21 125 559

Le Groupe a mené une stratégie délibérée de baisse du prix moyen de vente, passé de 30,5 euros en 2023 à 16,50 euros en 2025 (-46%), afin de rendre le « made in France » accessible au plus grand nombre et d'élargir la base de ses clients. Cette stratégie a permis de recruter 180 000 nouveaux consommateurs en 2025. Les volumes de ventes ont ainsi progressé de 24 % entre 2024 et 2025 avec 1,45 million de pièces fabriquées.

9.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent les éléments suivants :

En euros	31/12/2025
Reprises sur provisions – créances douteuses	106 455
Reprises sur provisions – risques et charges	133 015
Produits divers de gestion courante	174 981
Autres produits	47 531
TOTAL	461 982

Les produits divers de gestion résultent de lettrages de soldes fournisseurs et clients. Voir paragraphe 3.8 pour l'analyse des reprises sur provisions.

9.3 Autres achats et charges externes

Ces dépenses sont principalement composées des postes suivants :

En euros	31/12/2025
Marketing web et TV	1 774 673
Logistique	1 554 997
Transport	1 188 389
Services et licences web	705 880
Commissions et courtages	342 434
Loyers et locations	544 784
Honoraires	369 658
Sous-traitance	253 413
Frais bancaires	281 605
Communication	258 874
Maintenance informatique	121 385
Autres	304 263
TOTAL	7 700 355

9.4 Produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net correspond aux intérêts sur les dettes financières minorés des intérêts reçus sur les placements de trésorerie et s'analyse comme suit :

En euros	31/12/2025
Intérêts sur emprunt obligataire	(251 174)
Intérêts sur emprunts bancaires	(220 747)
Dotations aux provisions pour dépréciations	(89 695)
Gains / (pertes) de change	(1 012)
Revenus de placement	1 808
Escomptes obtenus / (accordés)	(3 092)
TOTAL	(563 912)

9.5 Dotations et reprises de provisions et de dépréciations

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2025 s'analysent comme suit :

Dotations / reprises de provisions et de dépréciations (En euros)	01/01/2025	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	31/12/2025
Résultat d'exploitation				
Dépréciation des stocks	181 434	184 283	-	365 717
Dépréciation des créances clients	106 455	88 259	(106 455)	88 259
Provisions pour risques et charges	133 015	56 159	(133 015)	56 159
Total	420 904	328 701	(239 470)	510 135
Résultat financier				
Dépréciation des participations	25 000	4 900	-	29 900
Dépréciation des créances rattachées à des participations	367 955	84 795	-	452 750
Total	392 955	89 695	-	482 650
Résultat exceptionnel				
Dépréciation droit au bail	724 820	-	(557 810)	167 010
Total	724 820	-	(557 810)	167 010

Dotations / reprises de provisions et de dépréciations (En euros)	01/01/2025	Augmentation Dotation de l'exercice	Diminution Reprise de l'exercice	31/12/2025
Total des dotations / reprises de provisions et de dépréciations	1 538 679	418 396	(797 280)	1 159 795

9.6 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées

Le résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées émane des activités dans lesquelles le Groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'il assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Selon la nouvelle définition du résultat exceptionnel, celui-ci est constitué des éléments suivants :

- les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;
- les écritures comptables d'origine purement fiscale, telles que définies et prévues par les règlements de l'Autorité des normes comptables ;
- les changements de méthode comptable que le Groupe est amené à comptabiliser en résultat, plutôt qu'en capitaux propres, en raison de l'application de règles fiscales ;
- les corrections d'erreurs sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

Le Groupe a pris la décision en 2024 de fermer l'ensemble de son réseau de 19 boutiques dont les performances commerciales et les coûts d'exploitation associés se sont avérés en deçà des objectifs attendus. Les fermetures se sont étalées sur 2024, 2025 et début 2026, et seules 2 boutiques sont encore en activité aujourd'hui.

Les coûts liés à la fermeture de ces magasins principalement constitués des cessions et mises au rebut d'immobilisations corporelles (agencements, mobiliers) et incorporelles (droits au bail) ont été comptabilisés en résultat exceptionnel, négatif de – 205 548 euros en 2025. Les dépenses exceptionnelles intègrent également les dépenses liées à la négociation, à la signature et au suivi d'exécution du Protocole. En 2024 le résultat exceptionnel dans les comptes sociaux de LE SLIP FRANCAIS était déficitaire de – 826 207 euros principalement lié également aux coûts engendrés par la fermeture des boutiques exploitées directement par la Société.

9.7 Incidences des variations de change sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation

Les variations de change sont sans effet significatif sur l'évolution des résultats de l'exercice 2025, le Groupe facturant l'intégralité de son chiffre d'affaires en euros et hormis quelques dépenses de publicité et de communication sur les réseaux sociaux et d'outils logiciels facturés en dollars, réglant majoritairement ses achats et charges externes en euros également.

NOTE 10 : CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

10.1 Effectif

L'effectif par collège se répartit comme suit :

	31/12/2025		
	Hommes	Femmes	Total
Cadres et ingénieurs	2	8	10
Agents de maîtrise	7	16	23
Employés	3	9	12
Ouvriers	10	42	52
TOTAL	22	75	97

L'effectif comprend 85 personnes sous contrats à durée indéterminée et 12 personnes sous contrats à durée déterminée dont 9 apprentis.

L'effectif moyen (ne comprenant pas les contrats à durée déterminée) sur l'exercice 2025 s'est élevé à 46 personnes, BONNE NOUVELLE ayant été acquise le 30 septembre 2025.

10.2 Avantages du personnel

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme tels que les congés payés, primes et autres avantages (autres que les indemnités de fin de contrat) payables dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle ils ont rendu les services correspondants.

Ces avantages sont comptabilisés en dettes fiscales et sociales et enregistrés en charges sur l'exercice lorsque le service est rendu par le salarié.

Les avantages à long terme couvrent deux catégories d'avantages au personnel :

- les avantages postérieurs à l'emploi qui incluent notamment les indemnités de départ à la retraite, les compléments de retraite ainsi que la couverture de certains frais médicaux pour les retraités et préretraités ;
- les autres avantages à long terme (pendant l'emploi) qui recouvrent principalement les médailles du travail.

Les différents avantages offerts à chaque employé dépendent des législations locales, conventions ou accords en vigueur dans chaque société du Groupe. Ces avantages se caractérisent de deux manières :

- les régimes dits à cotisations définies qui ne sont pas porteurs d'engagement futur puisque l'obligation de l'employeur est limitée au versement régulier de cotisations ; ils sont enregistrés en charge sur la base des appels à cotisation ;
- les régimes dits à prestations définies par lesquels l'employeur garantit un niveau futur de prestations. Une provision est alors comptabilisée au passif de la situation financière.

10.3 Régimes de retraites et avantages postérieurs à l'emploi

Les régimes à cotisations définies (régimes de retraites légales et complémentaires) se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à comptabilisation de provisions, les cotisations étant enregistrées lorsqu'elles sont dues.

L'estimation des engagements liés aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) telles que prévus par les conventions collectives dont relèvent LE SLIP FRANCAIS et BONNE NOUVELLE est effectuée par un actuair. Ces engagements sont déterminés selon la méthode des « unités de crédit projetées » et tiennent compte d'hypothèses détaillées ci-dessous :

- âge de départ à la retraite : 64 ans ou âge auquel le salarié obtient le nombre de trimestres nécessaires pour liquider sa rente sécurité sociale sans abattement ;

- taux de charges sociales : ajusté en fonction de la catégorie sociale du salarié, 42 % pour la catégorie cadres, 30 % pour les non cadres, 10 % pour les ouvriers ;
- taux de revalorisation des salaires : 2 % ;
- mode de départ : à l'initiative du salarié ;
- table de mortalité : INSEE 2022-2024 par sexe ;
- mobilité annuelle : taux de rotation élevé de 5 % jusqu'à 50 ans pour les cadres et non cadres, nul au-delà, taux de rotation faible pour les ouvriers ;
- taux d'actualisation : 4,14 % (inflation comprise), basé, à la date de l'évaluation, sur les taux des obligations à long terme du secteur privé de grande qualité en euros (Corporate bonds AA10+) pour une durée équivalente à celle des engagements (duration de 20 ans au cas présent), en application de la recommandation de l'ANC.

Le calcul a été effectué pour la première fois au 31 décembre 2025. L'engagement actuariel, charges comprises, correspondant aux droits potentiellement acquis s'élève à 18 969 euros.

Les membres du Conseil d'administration et les cadres dirigeants ne bénéficient pas de régime de retraite supplémentaire conférant un droit supplémentaire au régime général.

10.4 Rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux

Guillaume Gibault est Président du Conseil d'administration de LE SLIP FRANCAIS. Léa Marie est Directeur Exécutive de LE SLIP FRANCAIS, mais n'est pas mandataire social. 360 Capital Partners est administrateur, ainsi que Virginie Birade et Emmanuel Pradère associés du fonds d'investissement Experienced Capital Partners.

Les rémunérations dont bénéficient les dirigeants mandataires sociaux sont résumées ci-dessous :

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Noms	31/12/2025		31/12/2024	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Guillaume Gibault – Président Directeur Général Nommé par l'Assemblée Générale du 30/06/2023				
Rémunération fixe	70 000 €	70 000 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable annuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération variable pluriannuelle	- €	- €	- €	- €
Rémunération exceptionnelle	- €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	- €
TOTAL	70 000 €	70 000 €	150 000 €	150 000 €

Au titre de l'exercice 2025, le total des sommes versées par LE SLIP FRANCAIS et BONNE NOUVELLE à Guillaume Gibault et à sa holding GG Corp s'élève à 208 163 euros dont :

- 70 000 euros en rémunération directe pour son mandat de Président Directeur Général ;
 - 129 500 euros hors taxe versés à GG Corp (dont Guillaume Gibault est l'associé unique) au titre des contrats de prestations de services et cession de droits de propriété intellectuelle entre LE SLIP FRANÇAIS, BONNE NOUVELLE et GG Corp.
 - 8 663 euros hors taxe versés à GG Corp pour le leasing et l'assurance d'un véhicule.
- En 2024, Guillaume Gibault a perçu 150 000 euros en rémunération directe pour son mandat de Président Directeur Général, et facturé par l'intermédiaire de GG Corp 8 663 euros hors taxe à LE SLIP FRANCAIS pour le leasing et l'assurance d'un véhicule.

Voir également le paragraphe 12.2 – Informations relatives aux parties liées – pour les prestations facturées par les mandataires sociaux.

Les caractéristiques du mandat social exercé par Guillaume Gibault sont résumées ci-dessous :

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Guillaume Gibault	-	X	-	X	-	X	X (1)	-

(1): engagement de la Société de verser mensuellement en cas de cessation de fonction une indemnité de non-concurrence égale à 1/12ème de 30 % de la rémunération fixe annuelle moyenne des 12 derniers mois, pendant 24 mois

NOTE 11 : IMPOTS SUR LES RESULTATS

L'impôt s'établit comme suit :

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Crédit Impôt Collection	(212 295)	-
Impôts courants	7 919	
Impôts différés	(11 750)	
Charge / (produit) d'impôt	(216 126)	-

Le Groupe a revu la présentation du Crédit Impôt Collection dans le compte de résultat désormais comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

L'impôt courant correspond à l'impôt sur les sociétés au taux de 25 % calculé sur le résultat imposable du 4^{ème} trimestre 2025 de BONNE NOUVELLE. Au titre de l'année fiscale 2025, la charge d'impôt sur BONNE NOUVELLE s'élève à 59 930 euros.

L'impôt différé correspond à des écritures de retraitement de consolidation. Compte tenu des résultats antérieurs négatifs de LE SLIP FRANCAIS, et malgré le redressement significatif des résultats en 2025, le Groupe a adopté une approche prudente et décidé de ne pas comptabiliser d'impôts différés actif sur les pertes fiscales reportables indéfiniment et disponibles au 31 décembre 2025.

Les sociétés LE SLIP FRANCAIS et BONNE NOUVELLE ont opté pour le régime de l'intégration fiscale à compter du 1^{er} janvier 2026.

11.1 Analyse du taux d'imposition

Au 31 décembre 2025, le produit d'impôt du Groupe s'analyse comme suit :

En euros	31/12/2025
Résultat net consolidé	603 836
Charge / (profit) d'impôt comptabilisé	(216 126)
Résultat avant impôts	387 711
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	7 145
Résultat imposable	394 855
Charge / (profit) d'impôt théorique @ 25 %	98 714
Différences permanentes	159
Ajustement Crédit Impôt Collection	(212 295)
Déficits reportables non activés	(103 894)

En euros	31/12/2025
Autres	1 190
Charge / (profit) d'impôt théorique @ 25 %	(216 126)

11.2 Analyse des impôts différés

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

En Euros	31/12/2025
Retraitements de consolidation	17 444
Impôts différés actifs	17 444
Retraitements de consolidation	340
Différences temporaires fiscales	102
Impôts différés passifs	442
Impôts différés nets	17 002

Le Groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actif sont constatés et revus à la clôture de chaque exercice au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu. Pour apprécier la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable disponible, il est notamment tenu compte de l'historique des résultats des exercices précédents et des prévisions de résultats futurs basés sur le plan d'affaires du Groupe.

Il a été retenu un taux d'imposition de 25 %.

Les pertes fiscales cumulées et reportables indéfiniment s'élèvent à 14 011 783 euros au 31 décembre 2025 et concernent uniquement la Société LE SLIP FRANCAIS. Ces déficits fiscaux n'ont pas été comptabilisés au titre des actifs d'impôts différés en application des principes comptables ci-avant.

NOTE 12 : AUTRES INFORMATIONS

12.1 Intérêts des dirigeants et mandataires sociaux dans le capital de la Société

Guillaume Gibault, Président Directeur Général de LE SLIP FRANCAIS détient via sa holding GG Corp SAS 17,10 % du capital de la Société. Les fonds d'investissements Experienced Capital (représenté par deux de ses associés personnes physiques) et 360 Capital, autres administrateurs de la Société, détiennent respectivement 41 % et 29,10 % du capital de la Société.

12.2 Informations relatives aux parties liées

Comme indiqué au paragraphe 5.5, le Groupe détient 2 filiales, aux Etats-Unis (LE SLIP FRANCAIS INC.) et à Hong Kong (MAISON FRANCE LIMITED) sans activité et considérées comme dormantes, une participation de 49 % dans LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES sans activité, ainsi qu'une participation de 0,18 % dans L'EQUIPE 1083. Ces entités ne sont pas consolidées.

Il n'y a pas eu de prestations facturées à ou par ces sociétés au cours de l'exercice 2025. Les créances et dettes du Groupe avec ces sociétés au 31 décembre sont détaillées ci-dessous :

En euros	Parties liées	31/12/2025
Créances rattachées à des participations	MAISON FRANCE LIMITED	367 955
Créances rattachées à des participations	LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES	84 795
Créances commerciales	LA MANUFACTURE DE PANTOUFLES	47 179
TOTAL		499 929

Ces créances sont totalement dépréciées au 31 décembre 2025.

GG Corp, société entièrement détenue par Guillaume Gibault facture des prestations de conseils en matière de stratégie de communication à BONNE NOUVELLE et LE SLIP FRANCAIS, ainsi que la location longue durée d'un véhicule. Ces prestations sont détaillées ci-dessous :

En euros	Partie liée	31/12/2025
Total des prestations facturées	GG CORP.	138 163

Elles étaient entièrement réglées à la clôture de l'exercice.

Au titre de la convention de prestations de services régie par les articles L225-38 et suivants du Code de commerce conclue le 17 février 2020 entre la Société et Experienced Capital Management SAS, (société de gestion représentant Experienced Capital Partners), cette dernière a facturé à la Société une prestation annuelle de 50 000 euros hors taxe au cours de l'exercice 2025 (montant identique facturé également au titre de l'exercice 2024). Cette convention porte sur la mise à disposition d'une équipe d'experts dans les domaines de la stratégie, du marketing digital, de la gestion de marques et de contenus, du développement commercial, ainsi que des achats et approvisionnements.

12.3 Engagements hors bilan

12.3.1 Engagements donnés dans le cadre de crédits moyen terme

Néant.

12.3.2 Engagements reçus

- Garantie à première demande de 40 322 euros à échéance 31 août 2026, reçue de la BNP dans le cadre de la location de la boutique du Temple à Paris et représentant 6 mois de loyers hors taxe.

- Garantie d'actif et de passif des cédants dans le cadre de l'acquisition de la société BONNE NOUVELLE le 30 septembre 2025. Montant plafond de 80 000 euros jusqu'au 30 septembre 2027, et jusqu'au 01 janvier 2028 en matière fiscale et sociale. Bénéficiaire : LE SLIP FRANÇAIS

12.4 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes du Groupe relatifs à l'exercice 2025 sont les suivants :

En euros	KPMG 31/12/20 25
Audit	
Honoraires afférents à la certification des comptes (*)	30 350
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	-
Honoraires afférents aux autres services	4 370

En euros	KPMG 31/12/20 25
Total honoraires	34 720

(*) : y compris les honoraires concernant l'examen des comptes consolidés 2025, établis pour la première fois et de manière volontaire, et s'élevant à 14 000 euros hors taxe

12.5 Contrats importants

Le Groupe a conclu les contrats importants suivants :

- contrat de prestations logistiques et de transports ayant pour objet l'externalisation complète de la chaîne logistique de LE SLIP FRANCAIS (réception, stockage, contrôle-qualité, préparation des commandes, conditionnement, expédition aux clients finaux, gestion des retours), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2024 dans la continuité du contrat précédent, pour une durée de 3 ans, renouvelable tacitement par périodes de 2 ans à défaut de dénonciation 6 mois avant son terme ;

- contrats avec des fournisseurs stratégiques de production pour les approvisionnements en matières premières et le travail à façon, avec un positionnement « Made in France » et de proximité, basés sur un fonctionnement standard à partir de conditions générales d'achats et de bons de commande récurrents.

S'ajoutent à ces contrats, les baux commerciaux des boutiques et les locations immobilières du siège de LE SLIP FRANCAIS et des ateliers de production de l'usine de BONNE NOUVELLE.

12.6 Événements post-clôture

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et la date d'arrêté des présents comptes consolidés sont les suivants :

- fermeture de la boutique de Nantes

- mise en place d'un nouveau dispositif immobilier sur le site d'Aubervilliers. Deux baux commerciaux signés au cours de l'exercice 2025 ont pris effet le 1^{er} mars 2026 : le premier pour LE SLIP FRANCAIS, pour 26 000 euros hors taxe par an et le second pour FIER(T) – voir ci-dessous, pour 44 000 euros par an. Ces baux sont conclus pour une durée ferme de neuf années, et complètent les deux baux déjà en place au 31 décembre 2025 sur le même site.

Le Groupe dispose désormais sur Aubervilliers d'un ensemble immobilier mutualisé regroupant la production confiée à BONNE NOUVELLE, le stockage et les fonctions support.

- constitution de FIER(T) SAS à Aubervilliers, 100 % filiale de LE SLIP FRANCAIS. La société FIER(T), qui aura pour principale activité la fabrication de vêtements, notamment de T-shirts, selon le même modèle de conception et de production que l'usine de BONNE NOUVELLE dédiée aux sous-vêtements

- constitution avec la société BROUSSAUD TEXTILES, partenaire historique, de la société la BELLE PAIRE SAS, basée à Limoges et détenue à hauteur de 50,10 % du capital par le Groupe. Cette société aura pour objet la confection de chaussettes commercialisées par le SLIP FRANCAIS.

- La direction du Groupe souhaite introduire LE SLIP FRANCAIS en bourse sur le marché Euronext Growth Paris au cours du 3^{ème} trimestre 2026, dans le but de poursuivre le développement de son activité en France et de permettre aux deux fonds d'investissements actionnaires majoritaires et historiques de la Société de céder tout ou partie de leurs participations.

Cette opération étant susceptible d'aboutir à un changement de contrôle de la Société, rendant la dette financière et la dette obligataire exigibles. Conformément au Protocole la Société, la Société a sollicité des parties concernées de manière ferme et préalable à la réalisation de l'introduction en bourse, qu'elles veuillent bien lui consentir une renonciation irrévocable au remboursement anticipé de l'ensemble de la

dette financière à raison du changement de contrôle, et que les échéanciers de remboursement renégociés aux termes du Protocole continuent de s'appliquer sans modification jusqu'au complet remboursement.

Le 10 juin 2026, la Société a obtenu un accord unanime des prêteurs sur sa demande de dérogation.

10.2 Informations financières intermédiaires et autres

Non applicable.

10.3 Audit des informations financières annuelles historiques

10.3.1 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos les 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société LE SLIP FRANÇAIS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LE SLIP FRANÇAIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

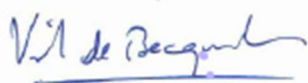
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 juin 2026
KPMG S.A.



Vincent de Becquevort
Associé

10.3.2 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels relatifs à l'exercice clos les 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de la société LE SLIP FRANÇAIS S.A.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LE SLIP FRANÇAIS S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 4 juin 2025
KPMG S.A.
Vincent de Becquevort
Associé

10.3.3 Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos les 31 décembre 2025

Rapport d'audit du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres du Conseil d'administration,

Opinion

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LE SLIP FRANÇAIS (la « Société ») et dans le cadre du projet d'offre au public de la Société sur le marché Euronext Growth, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la Société comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultat consolidé et le tableau de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, et l'annexe, (les « Comptes Consolidés »), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A notre avis, les Comptes Consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard des règles et principes comptables français, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2025 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux Comptes Consolidés

Il appartient à la direction d'établir des Comptes Consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des Comptes Consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces Comptes Consolidés, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Ces Comptes Consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des Comptes Consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les Comptes Consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre audit des Comptes Consolidés ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à ces normes et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de l'audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les Comptes Consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une opinion avec réserve ou une opinion défavorable ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des Comptes Consolidés et évalue si les Comptes Consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les Comptes Consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des Comptes Consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 19 juin 2026
KPMG S.A.
Vincent de Becquevort
Associé

10.4 Changement significatif de la situation financière du Groupe depuis le 31 décembre 2025

Depuis le 31 décembre 2025, il n'y a eu aucun changement significatif dans l'endettement ou les financements du Groupe

10.5 Informations financières pro forma

10.5.1 Informations financières pro forma non auditées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 intégrant l'acquisition de Bonne Nouvelle sur 12 mois

1. Informations financières pro forma non auditées

1.1 Rappel du contexte et objectif d'établissement des informations financières pro forma

La présente section présente les informations financières pro forma au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, établies, sur une base volontaire, dans le cadre du projet d'introduction en bourse de la société LE SLIP FRANÇAIS (« **la Société** » ou « **le Groupe** »).

Ces informations financières pro forma ont pour finalité d'illustrer l'incidence qu'aurait eu, sur le compte de résultat consolidé du Groupe, l'acquisition par Le SLIP FRANÇAIS des 90 % du capital social de BONNE NOUVELLE qu'elle ne détenait pas (« **l'Opération** »), si celle-ci avait été réalisée au 1^{er} janvier 2025 au lieu du 30 septembre 2025, date effective de prise de contrôle. Cette acquisition porte sa détention dans le capital de la société BONNE NOUVELLE à 100% et a été financée sur la trésorerie disponible de la Société. Les informations financières pro forma sont par nature hypothétiques et n'ont qu'une valeur purement illustrative. Elles décrivent une situation théorique et ne reflètent pas nécessairement les résultats que le Groupe aurait effectivement générés si l'opération s'était produite au 1^{er} janvier 2025. Elles ne préjugent en aucun cas des résultats futurs du Groupe.

1.2 Cadre réglementaire et base de préparation

Les informations financières pro forma ont été établies conformément à l'annexe 20 du Règlement délégué (UE) 2019/980 modifié complétant le Règlement européen (UE) 2017/1129 modifié.

Les informations financières pro forma appliquent les orientations émises par l'ESMA relatives aux informations financières pro forma¹⁹ ainsi que la Position-recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (DOC-2021-02), dont la troisième partie est relative aux recommandations sur l'information financière pro forma.

Les informations pro forma consolidées ont été établies conformément aux principes comptables appliqués par la Société pour l'établissement, sur une base volontaire, de ses comptes consolidés au 31 décembre 2025.

Les ajustements pro forma pris en compte pour établir ces informations financières pro forma sont limités à ceux directement attribuables à l'Opération présentée ci-avant et pouvant être étayés par des faits. Les informations financières pro forma se fondent sur des hypothèses jugées raisonnables par la Société à la date du présent document et sur la base des informations disponibles.

Ainsi, les informations financières pro forma n'intègrent ni effet d'apprentissage, ni économie d'échelle, ni synergie supposée, ni rationalisation de coûts au-delà des actions effectivement mises en œuvre et comptabilisées au 31 décembre 2025.

Les informations financières pro forma sont présentées en euros.

1.3 Sources des informations financières historiques

Les informations financières utilisées pour l'établissement du compte de résultat pro forma sont issues exclusivement des sources suivantes :

- les comptes consolidés volontaires de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, audités par le commissaire aux comptes, KPMG S.A., dont le rapport d'audit figure également dans le prospectus ;

¹⁹ Partie V.6. des *Orientations relatives aux obligations d'information dans le cadre du règlement Prospectus* de l'ESMA de mars 2021

- les comptes annuels de la société BONNE NOUVELLE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (douze mois), qui ont servi à établir une situation intermédiaire au 30 septembre 2025 (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2025). Ces informations historiques n'ont pas fait l'objet d'audit ni d'une revue limitée par un commissaire aux comptes.

L'impact de l'Opération étant entièrement reflété dans le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2025. Par conséquent, les présentes informations financières pro forma présentent uniquement un compte de résultat consolidé pro forma pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.4 Compte de résultat consolidé pro forma au 31 décembre 2025

COMPTE DE RÉSULTAT (En euros)	Résultat consolidé Publié 31/12/2025 Note (A)	Données intermédiaires de BONNE NOUVELLE (9 mois) Note (B)	Neutralisation des opérations Intra-groupes Note (C)	Amortissement de l'écart d'acquisition Note (D)	Informations consolidées Pro-forma 31/12/2025
Chiffres d'affaires	21 125 559	1 787 967	(1 786 297)	-	21 127 229
Autres produits d'exploitation	461 982	5	-	-	461 987
Achats consommés	(8 526 838)	(120 884)	1 744 243	-	(6 903 479)
Charges de personnel	(2 960 993)	(1 089 552)	-	-	(4 050 545)
Autres charges d'exploitation	(7 700 355)	(297 177)	-	-	(7 997 532)
Impôts et taxes	(115 889)	(18 943)	-	-	(134 832)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(766 130)	(36 333)	-	-	(802 463)
Autres charges	(353 021)	-	-	-	(353 021)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition	1 164 315	225 083	(42 054)	-	1 347 344
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	(7 145)	-	-	(21 434)	(28 579)
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées	1 157 170	225 083	(42 054)	(21 434)	1 318 765
Charges et produits financiers	(563 912)	-	-	-	(563 912)
Charges et produits exceptionnels	(205 548)	-	-	-	(205 548)
Impôts sur les résultats	216 126	(52 020)	10 513	-	174 619
Résultat net des entités intégrées	603 836	173 063	(31 541)	(21 434)	723 924
Résultat net lié aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	603 836	173 063	(31 541)	(21 434)	723 924
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-
Résultat net (Part du Groupe)	603 836	173 063	(31 541)	(21 434)	723 924

1.5 Notes explicatives

Conformément à la section 2 de l'annexe 20 du Règlement délégué (UE) 2019/980 modifié, chacun des ajustements pro forma est, à la fois, directement attribuable à l'opération, factuellement justifiable et susceptible d'être documenté à partir des éléments financiers historiques.

Note (A) : Résultat consolidé publié au 31 décembre 2025

La colonne « Résultat consolidé publié au 31 décembre 2025 » correspond au compte de résultat consolidé du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, provenant de ses états financiers consolidés établis de manière volontaire pour la première fois au 31 décembre 2025.

Note (B) : Données intermédiaires de la société BONNE NOUVELLE (9 mois)

Il s'agit des données historiques de la société BONNE NOUVELLE entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2025 issues du reporting et des analyses internes préparés par la société et établis selon un plan de comptes et des classifications de charges et de produits homogènes avec ceux utilisés par LE SLIP FRANCAIS.

Note (C) : Neutralisation des opérations intra-groupes

Ces ajustements consistent à éliminer, sur les neuf mois supplémentaires d'activité de BONNE NOUVELLE intégrés au compte de résultat pro forma, les flux internes portant sur (i) les prestations de fabrication à façon facturées par BONNE NOUVELLE à la Société, et (ii) la quote-part de marge interne incluse dans les stocks de produits finis détenus par Le SLIP FRANCAIS au 31 décembre 2025 et provenant de BONNE NOUVELLE au titre des neuf premiers mois. Le retraitement applique les mêmes méthodes d'élimination que celles retenues dans les comptes consolidés de la Société. Le taux d'impôt utilisé pour éliminer la marge en stocks est de 25 %.

Note (D) : Amortissement de l'écart d'acquisition

L'information financière pro forma intègre, sur l'ensemble de l'exercice, la prise en compte de la dotation aux amortissements de l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société BONNE NOUVELLE, tel que comptabilisé dans les comptes consolidés de l'exercice 2025. S'il était calculé au 1^{er} janvier 2025 le montant de l'écart d'acquisition ne serait pas significativement différent.

L'écart d'acquisition s'élève à 135 749 euros, il est amorti sur 5 années conformément aux états financiers consolidés.

Les frais d'acquisition (honoraires conseils financiers et juridiques) qui ont été enregistrés en charges dans les comptes consolidés de l'exercice 2025 sont maintenus à l'identique dans l'information financière pro forma, sans neutralisation, conformément au principe de présentation de l'opération comme si elle avait été réalisée au 1^{er} janvier 2025.

A titre indicatif, les comptes sociaux de Bonne Nouvelles au titre des exercices 2025 et 2024 sont présentés ci-dessous. Ces comptes ne font pas partie des comptes pro formas consolidés au 31 décembre 2025 incluant Bonne Nouvelle sur 12 mois.

SAS BONNE NOUVELLE

127 RUE CHARLES TILLON

93300 AUBERVILLIERS

Siret : 95382422400018 Code APE : 1413Z

BILAN au 31/12/2025

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS BONNE NOUVELLE** relatifs à l'exercice du **01/01/2025** au **31/12/2025**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	776 645 euros
Chiffre d'affaires :	2 558 815 euros
Résultat net comptable :	196 817 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à STE GENEVIEVE DES BOIS
Le 19/05/2026

Signature
Mme Camille LEJEUNE
Expert-Comptable

Signé par Camille Lejeune
Le 19 mai 2026



doc_p7n0
tx_YyXxAsLd7mx

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	212 279	54 844	157 435	28 582
	Autres immobilisations corporelles	81 023	9 049	71 974	
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				25 165
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	23 988		23 988	10 509
	Total de l'actif immobilisé (III)	317 290	63 893	253 397	64 256
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	21 500		21 500	
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	117 017		117 017	4 277
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	6 118		6 118	18 600
	Charges constatées d'avance	1 222		1 222	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	377 391		377 391	275 386
	Total de l'actif circulant (IV)	523 248		523 248	298 262
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	840 538	63 893	776 645	362 518
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			23 988	10 509
	(2) dont créances à moins d'un an			148 346	33 385

Bilan Passif

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
Capitaux Propres	Capital (dont versé 10 000)	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées	124 045	
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
Autres fonds propres	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	196 817	125 045
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	331 861	135 045
Provisions	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
DETTE	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
DETTE	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	426	123
	Emprunts et dettes financières divers (2)	584	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 683	64 546
	Dettes fiscales et sociales	273 944	161 950
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	14 147	855
DETTE	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	444 784	227 473
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		776 645	362 518
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		444 784	227 473
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

			31/12/2025	31/12/2024	
Règlement ANC 2022-06					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	19 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	2 558 815		2 558 815	1 279 531
	Montant net du chiffre d'affaires	2 558 815		2 558 815	1 279 531
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			47	10
	Total des produits d'exploitation			2 558 862	1 279 540
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			97 341	29 061
	Variation de stocks			(21 500)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 846	11 196
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			563 023	211 422
	Impôts, taxes et versements assimilés			30 633	18 510
	Salaires			1 343 259	750 540
	Cotisations sociales			211 719	85 698
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			50 778	13 115
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			7	49	
Total des charges d'exploitation			2 302 107	1 119 590	
RESULTAT D'EXPLOITATION			256 756	159 950	
(1) Y compris :					
-Redevances de crédit-bail mobilier					
-Redevances de crédit-bail immobilier					

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2025	31/12/2024
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		256 756	159 950
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (3)		
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		256 756	159 950
	Produits exceptionnels		42
	Charges exceptionnelles		2 207
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(2 166)
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		59 939	32 740
Total des produits		2 558 862	1 279 582
Total des charges		2 362 046	1 154 537
BENEFICE OU PERTE		196 817	125 045
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **776 645** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 558 862** euros et un total **charges** de **2 362 046** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **196 817** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principales modifications introduites par ce règlement comprennent :

- La suppression de la technique des transferts de charges, entraînant la disparition des comptes 791/796/797 et le reclassement des opérations correspondantes selon leur nature dans le résultat d'exploitation ou financier,
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limité aux événements majeurs et inhabituels ayant un impact significatif sur l'appréciation des comptes,
- La mise à jour du plan de comptes.

La première application de ce règlement n'a pas d'effet rétroactif sur les exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles d'états financiers.

Dans le cas présent, il n'y a pas d'impact particulier sur la présentation des comptes et sur la comparabilité par rapport à l'exercice précédent, hormis le reclassement des comptes 791 et "transfert en charges" en déduction des charges de personnels.

Les charges exceptionnelles ont été reclassées en résultat d'exploitation, conformément au nouveau plan comptable applicable. Elles correspondaient, en 2024, à diverses pénalités et amendes.

Règles et Méthodes Comptables

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors service	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	41 697		170 582			212 279
	Instal., agencement, aménagement divers			77 975		1 364	76 611
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier			4 411			4 411
	Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	25 165				25 165		
Avances et acomptes							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 862		252 969		26 529	293 301
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	10 509		23 988		10 509	23 988
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	10 509		23 988		10 509	23 988
TOTAL		77 370		276 957		37 038	317 290

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels		13 115	41 729		54 844
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			8 476		8 476
	Matériel de transport			572		572
	Matériel de bureau, mobilier					
	Emballages récupérables et divers					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			13 115	50 778	63 893
TOTAL			13 115	50 778	63 893	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	23 988	23 988	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	117 017	117 017	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 324	1 324	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 399	4 399	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	395	395	
	Charges constatées d'avance	1 222	1 222	
TOTAL DES CREANCES		148 346	148 346	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	426	426		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	155 683	155 683		
	Personnel et comptes rattachés	83 155	83 155		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 246	105 246		
	Impôts sur les bénéfices	38 375	38 375		
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 729	44 729		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 439	2 439		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	584	584		
	Autres dettes	14 147	14 147		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		444 784	444 784		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		584			

Détail de l'Actif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II – Frais d'établissement NET						
TOTAL III – Actif Immobilisé NET	253 396,87	32,63	64 255,51	17,72	189 141,36	294,36
Installations techniques, matériel et outillage	157 434,81	29,27	28 581,92	7,88	128 852,89	459,82
MATERIELS INDUSTRIELS	212 278,77	27,33	41 696,67	11,50	170 582,10	409,10
AMORTISSEMENTS MATERIELS INDUSTRIELS	(54 843,96)	-7,06	(13 114,75)	-3,62	(41 729,21)	-318,19
Autres immobilisations corporelles	71 973,78	9,27			71 973,78	
INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS DIVERS	76 611,11	9,66			76 611,11	
MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	4 411,47	0,57			4 411,47	
AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS	(8 476,42)	-1,09			(8 476,42)	
AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU/ INFORMATIQUE	(572,38)	-0,07			(572,38)	
Immo corp en cours, avec et après			25 165,00	6,94	(25 165,00)	-100,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS			25 165,00	6,94	(25 165,00)	-100,00
Autres immobilisations financières	23 988,28	3,09	10 508,59	2,90	13 479,69	128,27
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	23 988,28	3,09	10 508,59	2,90	13 479,69	128,27
TOTAL IV – Actif Circulant NET	523 248,45	67,37	298 262,31	82,28	224 986,14	75,43
Marchandises	21 500,00	2,77			21 500,00	
STOCK DE MARCHANDISES	21 500,00	2,77			21 500,00	
Créances clients et comptes rattachés	117 017,38	15,07	4 276,80	1,18	112 740,58	N/S
Collectif clients débiteurs	117 017,38	15,07	4 276,80	1,18	112 740,58	N/S
Autres créances	6 117,81	0,79	18 599,76	5,13	(12 481,95)	-67,11
Collectif fournisseurs débiteurs	395,07	0,05			395,07	
AVOIR NON PARVENU			11 590,80	3,20	(11 590,80)	-100,00
REMUNERATION NETTE	233,26	0,03			233,26	
AVANCES ET ACOMPTES	1 090,31	0,14	1 500,00	0,41	(409,69)	-27,31
T.V.A. SUR IMMOBILISATIONS	1 540,93	0,20	0,33		1 540,60	N/S
TVA DEDUCT 20%	249,42	0,03	2 215,69	0,61	(1 966,27)	-88,74
TVA DEDUCT INTRACOM	608,82	0,08	239,95	0,07	368,87	153,73
TVA DEDUCTIBLE EN ATTENTE	2 000,00	0,26	2 966,69	0,82	(966,69)	-32,58
ASSOCIES - COMPTES COURANT			86,30	0,02	(86,30)	-100,00
Charges constatées d'avance	1 222,21	0,16			1 222,21	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCES	1 222,21	0,16			1 222,21	
Disponibilités	377 391,05	48,59	275 385,75	75,96	102 005,30	37,04
BANQUES	376 950,75	48,54	275 385,75	75,96	101 565,00	36,88
CAISSE	440,30	0,06			440,30	
TOTAL DU BILAN ACTIF	776 645,32	100,00	362 517,82	100,00	414 127,50	114,24

Détail du Passif

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
TOTAL I- Capitaux propres	331 861,23	42,73	135 044,62	57,23	196 816,61	145,74
Capital Social ou individuel	10 000,00	1,29	10 000,00	2,76		
CAPITAL SOCIAL	10 000,00	1,29	10 000,00	2,76		
Réserve légale	1 000,00	0,13			1 000,00	
RESERVE LEGALE	1 000,00	0,13			1 000,00	
Autres réserves	124 044,62	15,97			124 044,62	
AUTRES RESERVES	124 044,62	15,97			124 044,62	
Résultat de l'exercice	196 816,61	25,34	125 044,62	34,49	71 771,99	57,48
TOTAL II- Autres fonds propres						
TOTAL III- Total des Provisions						
TOTAL IV- Total des dettes	444 784,09	57,27	227 473,20	62,73	217 310,89	95,53
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	425,80	0,05	122,84	0,03	302,96	246,63
INTERET COURU A PAYER	425,80	0,05	122,84	0,03	302,96	246,63
Emprunts et dettes financières divers	583,98	0,08			583,98	
ASSOCIES-COMPTES COURANT	583,98	0,08			583,98	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 683,13	20,05	64 545,57	17,80	91 137,56	141,20
Collectif fournisseurs créditeurs	140 083,13	18,04	35 154,65	9,70	104 928,48	298,48
FACTURES NON PARVENUES	15 600,00	2,01	29 390,92	8,11	(13 790,92)	-46,92
Dettes fiscales et sociales	273 943,86	35,27	161 949,71	44,67	111 994,15	69,15
REMUNERATION NETTE			52 793,90	14,56	(52 793,90)	-100,00
DETTES PROVISION CONGES PAYES	83 155,41	10,71	23 950,67	6,61	59 204,74	247,19
URSSAF	47 244,66	6,08	15 121,07	4,17	32 123,59	212,44
CAISSE RETRAITE	11 327,26	1,46	3 963,87	1,09	7 363,39	185,76
MUTUELLE - MALAKOFF MEDERIC	9 149,92	1,18	2 006,78	0,55	7 143,14	355,95
PREVOYANCE - MALAKOFF HUMANIS	4 261,98	0,55			4 261,98	
ORGANISMES SOCIAUX CONGES PAYES	33 262,19	4,28	3 049,45	0,84	30 212,74	990,76
TAUX PAS	164,55	0,02	28,46	0,01	136,09	478,18
ETAT - IMPOT SOCIETE	38 375,00	4,94	32 740,00	9,03	5 635,00	17,21
TVA DUE UE TN	608,82	0,08	239,95	0,07	368,87	153,73
T.V.A. A DECAISSER	26 746,00	3,44	26 697,00	7,36	49,00	0,18
TVA COLLECTEE 20%	17 373,87	2,24	713,51	0,20	16 660,36	N/S
ETAT CHARGES A PAYER - CVAE	1 138,00	0,15			1 138,00	
ETAT - CHARGES A PAYER PPC ET TA	1 136,20	0,15	645,05	0,18	491,15	76,14
Autres dettes	14 147,32	1,82	855,08	0,24	13 292,24	N/S
Collectif clients créditeurs	13 131,60	1,69			13 131,60	
NDF SALARIES	1 015,72	0,13	855,08	0,24	160,64	18,79
TOTAL DUBILAN PASSIF	776 645,32	100,00	362 517,82	100,00	414 127,50	114,24

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	2 558 862,39	100,00	1 279 540,28	100,00	1 279 322,11	99,98
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux	2 558 815,05	100,00	1 279 530,75	100,00	1 279 284,30	99,98
Production vendue Services FRANCE	2 558 815,05	100,00	1 279 530,75	100,00	1 279 284,30	99,98
PRESTATIONS SERVICES 20% - LE SLIP FRANCAIS	2 167 022,80	84,69	1 265 967,55	98,94	901 055,25	71,18
PRESTATIONS SERVICES 20% - BTB	32 090,41	1,25			32 090,41	
PRESTATIONS SERVICES 20% - LSF GSA	317 729,10	12,42			317 729,10	
PRODUITS ACTIVITES ANNEXE 20% - LE SLIP FRA	41 422,98	1,62	13 563,20	1,06	27 859,78	205,41
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES 20% - BTB	481,60	0,02			481,60	
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES EXO - BTB	68,16				68,16	
Montant net du chiffre d'affaires	2 558 815,05	100,00	1 279 530,75	100,00	1 279 284,30	99,98
Autres produits d'exploitation	47,34		9,53		37,81	396,75
PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	47,34		9,53		37,81	396,75
Total des charges d'exploitation	2 302 106,78	89,97	1 119 590,03	87,50	1 182 516,75	105,62
Achats de marchandises	97 340,61	3,80	29 061,34	2,27	68 279,27	234,95
ACHATS MARCHANDISES TN	60 330,91	2,36	10 019,41	0,78	50 311,50	302,14
ACHATS MARCHANDISES UE TN	37 009,70	1,45	19 041,93	1,49	17 967,77	94,36
Variation de stocks de marchandises	(21 500,00)	-0,84			(21 500,00)	
STOCK MARCHANDISES	(21 500,00)	-0,84			(21 500,00)	
Achats de matières premières et autres appro.	26 846,13	1,05	11 195,62	0,87	15 650,51	139,79
EMBALLAGES	26 846,13	1,05	11 195,62	0,87	15 650,51	139,79
Autres achats et charges externes	563 023,40	22,00	211 421,69	16,52	351 601,71	166,30
PRESTATIONS DE SERVICES	9 433,48	0,37	41 368,81	3,23	(31 935,33)	-77,20
PRESTATIONS DE SERVICES - DG	77 344,05	3,02			77 344,05	
PRESTATIONS - ACHAT COUPE VANINA	70 376,76	2,75			70 376,76	
EDF - GAZ - EAU	13 837,04	0,54			13 837,04	
FOURN. ENTRET./PETIT EQUIP TN	29 966,73	1,17	8 654,87	0,68	21 311,86	246,24
FOURN. ENTRET./PETIT EQUIP UE	4 288,82	0,17			4 288,82	
FOURN. ENTRET./PETIT EQUIP HORS UE	19,49				19,49	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 674,85	0,34	397,61	0,03	8 277,24	N/S
FOURNITURES ADMINISTRATIVES UE	130,65	0,01			130,65	
LOCATIONS IMMOBILIERES - USINE AUBERVILLIE	75 819,42	2,96	53 935,30	4,22	21 884,12	40,57
LOCATION A HIPEACH	24 150,00	0,94			24 150,00	
LOCATIONS MOBILIERES			12 251,00	0,96	(12 251,00)	-100,00
LOCATION COMPRESSEUR - FLOLISVA	5 607,90	0,22	3 673,90	0,29	1 934,00	52,64
LOCATION LEASECOM	757,50	0,03			757,50	
CHARGES LOCATIVES HABITATION	11 949,99	0,47	10 652,17	0,83	1 297,82	12,18
ENTRETIEN / BIENS IMMOBILIERS	890,00	0,03			890,00	
ENTRETIEN / BIENS MOBILIERS TVA DEDUCT	8 341,98	0,33	6 233,60	0,49	2 108,38	33,82
ENTRETIEN LOCAUX	29 986,61	1,17			29 986,61	
ENTRETIEN / BIENS MOBILIERS T	688,19	0,03			688,19	
PRIMES ASSURANCES MULTIRISQUES	2 876,46	0,11	3 338,00	0,26	(461,54)	-13,83
ASSURANCE WILTEE	261,86	0,01			261,86	
ASSURANCE LEASECOM - BRIS MACHIE	22,23				22,23	
PERSONNEL DETACHE OU PRETE	58 842,73	2,30	4 990,00	0,39	53 852,73	N/S
HONORAIRES COMPTABLES	17 519,90	0,68	24 110,49	1,88	(6 590,59)	-27,33

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
HONORAIRES JURIDIQUES	850,00	0,03	734,00	0,06	116,00	15,80
HONORAIRES AUTRES	9 960,00	0,39	1 500,00	0,12	8 460,00	564,00
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	74,62		1,41		73,21	N/S
CADEAUX CLIENTS	5 982,00	0,23			5 982,00	
PUBLICITES ET PUBLICATIONS	920,00	0,04			920,00	
TRANSPORTS SUR ACHATS	1 233,74	0,05			1 233,74	
TRANSPORTS SUR VENTES	63 447,77	2,48	30 647,00	2,40	32 800,77	107,03
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	306,95	0,01			306,95	
RÉCEPTIONS	22 317,65	0,87	6 009,15	0,47	16 308,50	271,39
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT NON TAXABLES	347,55	0,01	25,50		322,05	N/S
FRAIS DE TELEPHONE	671,40	0,03	536,45	0,04	134,95	25,16
INTERNET	1 076,18	0,04			1 076,18	
SERV. BANCAIRES NON TAXABLES	4 048,90	0,16	2 362,43	0,18	1 686,47	71,39
Impôts, taxes et versements assimilés	30 633,38	1,20	18 509,65	1,45	12 123,73	65,58
TAXE D'APPRENTISSAGE			4 875,09	0,38	(4 875,09)	-100,00
FORMATION EMPLOYÉS	2 483,00	0,10			2 483,00	
PARTICIP. DES EMPLOYEURS A FC	8 158,09	0,32	7 311,04	0,57	847,05	11,39
TAXE D'APPRENTISSAGE	8 584,32	0,34			8 584,32	
CVAE	1 138,00	0,04	130,00	0,01	1 008,00	775,38
TAXES FONCIERES	8 249,97	0,32	6 193,52	0,48	2 056,45	33,20
CFE	2 020,00	0,08			2 020,00	
Salaire	1 343 259,36	52,50	750 539,87	58,66	592 719,49	78,97
SALAIRES, APPOINTEMENTS	1 250 381,73	48,87	705 388,79	55,13	544 992,94	77,26
PROVISION SALAIRE CONGES PAYES	59 204,74	2,31	23 950,67	1,87	35 254,07	147,19
PRIMES ET GRATIFICATIONS	16 817,92	0,66	11 353,80	0,89	5 464,12	48,13
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	16 854,97	0,66	9 846,61	0,77	7 008,36	71,18
Cotisations sociales	211 718,59	8,27	85 698,40	6,70	126 020,19	147,05
COTISATIONS URSSAF	82 438,41	3,22	29 316,32	2,29	53 122,09	181,20
COTISATIONS MUTUELLES	20 612,47	0,81	9 314,58	0,73	11 297,89	121,29
COTISATIONS PREVOYANCES	7 242,76	0,28			7 242,76	
COTISATIONS RETRAITES	24 653,84	0,96	13 442,62	1,03	11 211,22	83,40
COTISATIONS POLE EMPLOI	42 411,92	1,66	30 575,43	2,39	11 836,49	38,71
PROVISIONS CHARGES CONGES PAYES	30 212,74	1,18	3 049,45	0,24	27 163,29	890,76
MEDECINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE	3 218,65	0,13			3 218,65	
FORMATION PERSONNEL	927,80	0,04			927,80	
Dotations aux amortissements	50 778,01	1,98	13 114,75	1,02	37 663,26	287,18
DOT.AMORT. IMMO.CORPORELLES	50 778,01	1,98	13 114,75	1,02	37 663,26	287,18
Autres charges	7,30		48,71		(41,41)	-85,01
CHL DIVERSES GESTION COURANTES	7,30		48,71		(41,41)	-85,01
Résultat d'exploitation	256 755,61	10,03	159 950,25	12,50	96 805,36	60,52
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts	256 755,61	10,03	159 950,25	12,50	96 805,36	60,52
Produits exceptionnels			41,82		(41,82)	-100,00
Produits exceptionnels			41,82		(41,82)	-100,00

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			41,82		(41,82)	-100,00
Charges exceptionnelles			2 207,45	0,17	(2 207,45)	-100,00
Charges exceptionnelles			2 207,45	0,17	(2 207,45)	-100,00
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 207,45	0,17	(2 207,45)	-100,00
Résultat exceptionnel			(2 165,63)	-0,17	2 165,63	100,00
Impôts sur les bénéfices	59 939,00	2,34	32 740,00	2,56	27 199,00	83,08
IMPOT SOCIETE	59 939,00	2,34	32 740,00	2,56	27 199,00	83,08
Résultat de l'exercice	196 816,61	7,69	125 044,62	9,77	71 771,99	57,48

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires	2 558 815,05	<i>100,00</i>	1 279 530,75	<i>100,00</i>	1 279 284,30	<i>99,98</i>
Achats de marchandises	97 340,61		29 061,34		68 279,27	<i>234,93</i>
ACHATS MARCHANDISES TN	60 330,91		10 019,41		50 311,50	<i>502,14</i>
ACHATS MARCHANDISES UE TN	37 009,70		19 041,93		17 967,77	<i>94,36</i>
Variation de stocks de marchandises	(21 500,00)				(21 500,00)	
STOCK MARCHANDISES	(21 500,00)				(21 500,00)	
Marge commerciale	(75 840,61)		(29 061,34)		(46 779,27)	<i>-160,97</i>
Production vendue Services	2 558 815,05	<i>100,00</i>	1 279 530,75	<i>100,00</i>	1 279 284,30	<i>99,98</i>
PRESTATIONS SERVICES 20% - LE SLIP FRANCAIS	2 167 022,80	<i>84,69</i>	1 265 967,55	<i>98,94</i>	901 055,25	<i>71,18</i>
PRESTATIONS SERVICES 20% - BTB	32 090,41	<i>1,25</i>			32 090,41	
PRESTATIONS SERVICES 20% - LSF GSA	317 729,10	<i>12,42</i>			317 729,10	
PRODUITS ACTIVITES ANNEXE 20% - LE SLIP FRA	41 422,98	<i>1,62</i>	13 563,20	<i>1,06</i>	27 859,78	<i>205,41</i>
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES 20% - BTB	481,60	<i>0,02</i>			481,60	
PRODUITS ACTIVITES ANNEXES EXO - BTB	68,16				68,16	
Production de l'exercice	2 558 815,05	<i>100,00</i>	1 279 530,75	<i>100,00</i>	1 279 284,30	<i>99,98</i>
Production de l'exercice + Marge commerciale	2 482 974,44	<i>97,04</i>	1 250 469,41	<i>97,73</i>	1 232 505,03	<i>98,56</i>
Achats stockés approvisionnement	26 846,13	<i>1,05</i>	11 195,62	<i>0,87</i>	15 650,51	<i>139,79</i>
EMBALLAGES	26 846,13	<i>1,05</i>	11 195,62	<i>0,87</i>	15 650,51	<i>139,79</i>
Achats de sous-traitance	157 154,29	<i>6,14</i>	41 368,81	<i>3,23</i>	115 785,48	<i>279,89</i>
PRESTATIONS DE SERVICES	9 433,48	<i>0,37</i>	41 368,81	<i>3,23</i>	(31 935,33)	<i>-77,20</i>
PRESTATIONS DE SERVICES - DG	77 344,05	<i>3,02</i>			77 344,05	
PRESTATIONS - ACHAT COUPE VANINA	70 376,76	<i>2,73</i>			70 376,76	
Achats non stockés matières et fournitures	56 917,58	<i>2,22</i>	9 052,48	<i>0,71</i>	47 865,10	<i>528,75</i>
EDF - GAZ - EAU	13 837,04	<i>0,54</i>			13 837,04	
FOURN. ENTRET./PETIT EQUIP TN	29 966,73	<i>1,17</i>	8 654,87	<i>0,68</i>	21 311,86	<i>246,24</i>
FOURN. ENTRET./PETIT EQUIP UE	4 288,82	<i>0,17</i>			4 288,82	
FOURN. ENTRET./PETIT EQUIP HORS UE	19,49				19,49	
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	8 674,85	<i>0,34</i>	397,61	<i>0,03</i>	8 277,24	<i>N/S</i>
FOURNITURES ADMINISTRATIVES UE	130,65	<i>0,01</i>			130,65	
Autres charges externes	348 951,53	<i>13,64</i>	161 000,40	<i>12,58</i>	187 951,13	<i>116,74</i>
LOCATIONS IMMOBILIERES - USINE AUBERVILLIE	75 819,42	<i>2,96</i>	53 935,30	<i>4,22</i>	21 884,12	<i>40,37</i>
LOCATION A HIPEACH	24 150,00	<i>0,94</i>			24 150,00	
LOCATIONS MOBILIERES			12 251,00	<i>0,96</i>	(12 251,00)	<i>-100,00</i>
LOCATION COMPRESSEUR - FLOLISVA	5 607,90	<i>0,22</i>	3 673,90	<i>0,29</i>	1 934,00	<i>52,64</i>
LOCATION LEASECOM	757,50	<i>0,03</i>			757,50	
CHARGES LOCATIVES HABITATION	11 949,99	<i>0,47</i>	10 652,17	<i>0,83</i>	1 297,82	<i>12,18</i>
ENTRETIEN / BIENS IMMOBILIERS	890,00	<i>0,03</i>			890,00	
ENTRETIEN / BIENS MOBILIERS TVA DEDUCT	8 341,98	<i>0,33</i>	6 233,60	<i>0,49</i>	2 108,38	<i>33,82</i>
ENTRETIEN LOCAUX	29 986,61	<i>1,17</i>			29 986,61	
ENTRETIEN / BIENS MOBILIERS T	688,19	<i>0,03</i>			688,19	
PRIMES ASSURANCES MULTIRISQUES	2 876,46	<i>0,11</i>	3 338,00	<i>0,26</i>	(461,54)	<i>-13,83</i>
ASSURANCE WILTEE	261,86	<i>0,01</i>			261,86	
ASSURANCE LEASECOM - BRIS MACHIE	22,23				22,23	
PERSONNEL DETACHE OU PRETE	58 842,73	<i>2,30</i>	4 990,00	<i>0,39</i>	53 852,73	<i>N/S</i>
HONORAIRES COMPTABLES	17 519,90	<i>0,68</i>	24 110,49	<i>1,88</i>	(6 590,59)	<i>-27,33</i>
HONORAIRES JURIDIQUES	850,00	<i>0,03</i>	734,00	<i>0,06</i>	116,00	<i>15,80</i>
HONORAIRES AUTRES	9 960,00	<i>0,39</i>	1 500,00	<i>0,12</i>	8 460,00	<i>564,00</i>
FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	74,62		1,41		73,21	<i>N/S</i>

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
CADEAUX CLIENTS	5 982,00	0,23			5 982,00	
PUBLICITES ET PUBLICATIONS	920,00	0,04			920,00	
TRANSPORTS SUR ACHATS	1 233,74	0,05			1 233,74	
TRANSPORTS SUR VENTES	63 447,77	2,48	30 647,00	2,40	32 800,77	107,03
VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	306,95	0,01			306,95	
RECEPTIONS	22 317,65	0,87	6 009,15	0,47	16 308,50	271,39
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT NON TAXABLES	347,55	0,01	25,50		322,05	N/S
FRAIS DE TELEPHONE	671,40	0,03	536,45	0,04	134,95	25,16
INTERNET	1 076,18	0,04			1 076,18	
SERV. BANCAIRES NON TAXABLES	4 048,90	0,16	2 362,43	0,18	1 686,47	71,39
Valeur ajoutée produite	1 893 104,91	73,98	1 027 852,10	80,33	865 252,81	84,18
Impôts, taxes & versements assimilés sur rémunération	19 225,41	0,75	12 186,13	0,95	7 039,28	57,76
TAXE D'APPRENTISSAGE			4 875,09	0,38	(4 875,09)	-100,00
FORMATION EMPLOYES	2 483,00	0,10			2 483,00	
PARTICIP. DES EMPLOYEURS A FC	8 158,09	0,32	7 311,04	0,57	847,05	11,59
TAXE D'APPRENTISSAGE	8 584,32	0,34			8 584,32	
Impôts, taxes & versements assimilés autres	11 407,97	0,45	6 323,52	0,49	5 084,45	80,41
CVAE	1 138,00	0,04	130,00	0,01	1 008,00	77,38
TAXES FONCIERES	8 249,97	0,32	6 193,52	0,48	2 056,45	33,20
CFE	2 020,00	0,08			2 020,00	
Salaires	1 343 259,36	52,50	750 539,87	58,66	592 719,49	78,97
SALAIRES, APPOINTEMENTS	1 250 381,73	48,87	705 388,79	55,13	544 992,94	77,26
PROVISION SALAIRE CONGES PAYES	59 204,74	2,31	23 950,67	1,87	35 254,07	147,19
PRIMES ET GRATIFICATIONS	16 817,92	0,66	11 353,80	0,89	5 464,12	48,13
INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	16 854,97	0,66	9 846,61	0,77	7 008,36	71,18
Cotisations sociales	211 718,59	8,27	85 698,40	6,79	126 020,19	147,05
COTISATIONS URSSAF	82 438,41	3,22	29 316,32	2,29	53 122,09	181,20
COTISATIONS MUTUELLES	20 612,47	0,81	9 314,58	0,73	11 297,89	121,29
COTISATIONS PREVOYANCES	7 242,76	0,28			7 242,76	
COTISATIONS RETRAITES	24 653,84	0,96	13 442,62	1,05	11 211,22	83,40
COTISATIONS POLE EMPLOI	42 411,92	1,66	30 575,43	2,39	11 836,49	38,71
PROVISIONS CHARGES CONGES PAYES	30 212,74	1,18	3 049,45	0,24	27 163,29	890,76
MEDECINE DU TRAVAIL ET PHARMACIE	3 218,65	0,13			3 218,65	
FORMATION PERSONNEL	927,80	0,04			927,80	
Excédent brut d'exploitation	307 493,58	12,02	173 104,18	13,53	134 389,40	77,63
Autres produits d'exploitation	47,34		9,53		37,81	396,75
PRODUITS DIV. GESTION COURANTE	47,34		9,53		37,81	396,75
Dotations aux amortissements et provisions	50 778,01	1,98	13 114,75	1,02	37 663,26	287,18
DOT. AMORT. IMMO. CORPORELLES	50 778,01	1,98	13 114,75	1,02	37 663,26	287,18
Autres charges	7,30		48,71		(41,41)	-85,01
CH. DIVERSES GESTION COURANTES	7,30		48,71		(41,41)	-85,01
Résultat d'exploitation	256 755,61	10,03	159 950,25	12,50	96 805,36	60,52
Résultat courant avant impôts	256 755,61	10,03	159 950,25	12,50	96 805,36	60,52
Produits exceptionnels			41,82		(41,82)	-100,00
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			41,82		(41,82)	-100,00

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2025 31/12/2025	12 mois	03/06/2023 31/12/2024	19 mois	Variations	%
Charges exceptionnelles						
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES			2 207,45	0,17	(2 207,45)	-100,00
			2 207,45	0,17	(2 207,45)	-100,00
Résultat exceptionnel			(2 165,63)	-0,17	2 165,63	100,00
Impôts sur les bénéfices	59 939,00	2,34	32 740,00	2,56	27 199,00	83,08
IMPOT SOCIETE	59 939,00	2,34	32 740,00	2,56	27 199,00	83,08
Résultat de l'exercice	196 816,61	7,69	125 044,62	9,77	71 771,99	37,40

10.5.2 Rapport du commissaire aux comptes sur les informations financières pro forma

Rapport du commissaire aux comptes sur les Informations Financières Pro Forma relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025

Au Président Directeur Général

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les Informations Financières Pro Forma de la société LE SLIP FRANÇAIS (la « **Société** ») relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 incluses dans la partie 10.5.1 « Informations Financières Pro Forma » du prospectus établi à l'occasion d'un projet d'offre au public sur le marché non réglementé Euronext Growth (les « **Informations Financières Pro Forma** »).

Ces Informations Financières Pro Forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition par la Société des 90 % du capital social de la société BONNE NOUVELLE aurait pu avoir sur le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2025 de la Société si l'opération avait pris effet au 1^{er} janvier 2025. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations Financières Pro Forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et des orientations de l'ESMA relatives aux Informations Financières Pro Forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations Financières Pro Forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations Financières Pro Forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations Financières Pro Forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations Financières Pro Forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations Financières Pro Forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins,

- de l’approbation du prospectus par l’AMF ;
- d’une offre au public, de titres financiers de la Société en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus approuvé par l'AMF serait notifié ;

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense, le 24 juin 2026

KPMG S.A.

Vincent de Becquevort

Associé

11. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DETENTEURS DES VALEURS MOBILIERES

11.1 Principaux actionnaires

11.1.1 Répartition du capital et des droits de vote à la date d'approbation du Prospectus

A la date du Prospectus, la répartition du capital et des droits de vote se présente comme suit, après prise en compte de la division de la valeur nominale par 10 des actions, décidée par l'assemblée générale réunie le 19 juin 2026 et avant conversion des ADP (cf. section 11.5.1) :

Au 24/06/2026	Base non diluée							Base diluée (4)						
Actionnaires	Actions ordinaires	Nombre d'ADP1	Nombre d'ADP2	Nombre d'ADP3	Nombre d'ADP4	Nbr de titres	% du capital et des droits de vote	Actions ordinaires	Nombre d'ADP1	Nombre d'ADP2	Nombre d'ADP3	Nombre d'ADP4	Nbr de titres	% du capital et des droits de vote
GG Corp (1)	121 160	1 800				122 960	17,11%	121 160	1 800				122 960	17,00%
Léa Marie	65 240	970				66 210	9,21%	68 910	970				69 880	9,66%
FPCI 360 Capital 2011 (2)		128 010	19 840	36 110	25 230	209 190	29,10%		128 010	19 840	36 110	25 230	209 190	28,91%
ECP (3)			208 240	50 860	35 540	294 640	40,99%			208 240	50 860	35 540	294 640	40,72%
Autres actionnaires minoritaires (5)							3,59%							3,71%
	23 020	2 780				25 800		24 050	2 780				26 830	
Total	209 420	133 560	228 080	86 970	60 770	718 800	100,00%	214 120	133 560	228 080	86 970	60 770	723 500	100,00%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault
(2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
(3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
(4) en cas d'exercice des 103 BSPCE émis sur décision du CA du 30.06.17 et des 367 BSPCE émis sur décision du CA du 4 mai 2021.
(5) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,86% du capital et des droits de vote.

À la date du présent Prospectus, le capital social de la Société est composé de 222.934 actions ordinaires, 133 560 actions de préférence de catégorie P1, 228 080 actions de préférence de catégorie P2, 86 970 actions de préférence de catégorie P3 et 60 770 actions de préférence de catégorie P4.

A la date du Prospectus, l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 19 juin 2026 a voté dans sa 17^{ème} résolution la conversion des ADP en actions ordinaires dès l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris de sorte qu'il ne subsistera à cette date que des actions ordinaires (se reporter à la section 11.5.1 du Prospectus pour prendre connaissance de la parité de conversion des différentes ADP).

La répartition du capital et des droits de vote après conversion des ADP en Actions Ordinaires sera ainsi la suivante :

Actionnaires	Base non diluée		Base diluée (4)	
	Nbr de titres	% du capital et des droits de vote	Nbr de titres	% du capital et des droits de vote
GG Corp (1)	122 960,0	12,97%	122 960	12,91%
Léa Marie	66 210,0	6,99%	69 880	7,34%
FPCI 360 Capital 2011 (2)	304 270,0	32,10%	304 270	31,94%
ECP (3)	428 560,0	45,22%	428 560	44,99%
Autres actionnaires minoritaires (5)	25 800,0	2,72%	26 830	2,82%
Total	947 800 (6)	100,00%	952 500	100,00%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault

- (2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
- (3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
- (4) en cas d'exercice des 103 BSPCE émis sur décision du CA du 30.06.17 et des 367 BSPCE émis sur décision du CA du 4 mai 2021.
- (5) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote
- (6) Il n'est pas tenu compte des 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus)

11.1.2 Droits de vote des principaux actionnaires

Chaque action donne droit à un droit de vote.

Sous condition suspensive de l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* à Paris, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, sera attribué de manière rétroactive à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins, au nom du même actionnaire. La durée d'inscription sous la forme nominative, antérieure à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* à Paris, sera prise en compte.

Les statuts de la Société prévoient que la conversion d'actions de préférence en actions ordinaires ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans. Ainsi, les actions ordinaires issues de la conversion d'actions de préférence remplissant cette condition d'inscription sous la forme nominative depuis au moins deux ans se verront immédiatement attribuer un droit de vote double à la date d'inscription des actions aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®*.

La répartition du capital et des droits de vote, après conversion des ADP en Actions Ordinaires, après droits de vote double mais avant réalisation de l'Offre, sera ainsi la suivante :

Actionnaires	Base non diluée				Base diluée (4)			
	Nbr de titres	% du capital	Nbr de droits de vote	% de droits de vote	Nbr de titres	% du capital	Nbr de droits de vote	% de droits de vote
GG Corp (1)	122 960	12,97%	245 920	13,44%	122 960	12,91%	245 920	13,41%
Léa Marie	66 210	6,99%	66 210	3,62%	69 880	7,34%	69 880	3,81%
FPCI 360 Capital 2011 (2)	304 270	32,10%	608 540	33,26%	304 270	31,94%	608 540	33,18%
ECP (3)	428 560	45,22%	857 120	46,85%	428 560	44,99%	857 120	46,73%
Autres actionnaires minoritaires (5)	25 800	2,72%	51 600	2,82%	26 830	2,82%	52 630	2,87%
Total	947 800 (6)	100%	1 829 390	100%	952 500	100%	1 834 090	100%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault
- (2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
- (3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
- (4) en cas d'exercice des 103 BSPCE émis sur décision du CA du 30.06.17 et des 367 BSPCE émis sur décision du CA du 4 mai 2021.
- (5) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote
- (6) Il n'est pas tenu compte des 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus)

11.1.3 Contrôle de la Société

A la date du Prospectus, la société Experienced Capital Partners, détenue à hauteur de 100% par Experienced Capital Management (814 970 687 RCS Paris), détient 40,99% du capital et des droits de vote et contrôle donc la Société au sens des dispositions de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Il est indiqué qu'après conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires, avant Offre et droits de vote double Experienced Capital Partners détiendrait 45,22% du capital.

Il est néanmoins prévu que la société Experienced Capital Partners cède 64,4 % de sa participation dans la Société dans le cadre de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation). Par conséquent, la société Experienced Capital Partners devrait détenir environ 11,75 % du capital social et 17,87 % des droits de vote à l'issue de l'Offre (hors exercice de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation) et ne devrait donc plus détenir le contrôle de la Société.

Ainsi, à l'issue de l'Offre, aucune personne ne détiendra à elle seule le contrôle de la Société.

11.1.4 Accords pouvant entraîner ou empêcher un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe à la date du Prospectus aucun accord en vigueur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner ou empêcher un changement de contrôle. La Société a obtenu, le cas échéant, les accords, renonciations (waivers) et consentements nécessaires au titre des engagements auxquels elle est partie, notamment au Protocole en date du 2 avril 2025 (cf. section 4.5 du Prospectus), de sorte qu'aucune stipulation contractuelle en vigueur n'est susceptible, à la date du Prospectus, de produire un tel effet.

11.2 Procédures judiciaires et d'arbitrage

À la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent Prospectus, aucune procédure judiciaire, arbitrale ou administrative, y compris fiscale ou sociale, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière, l'activité ou la rentabilité du Groupe.

La Société est toutefois partie à certains litiges.

D'une part, un litige relatif à l'exploitation alléguée de photographies sans autorisation préalable du photographe concerné, pour lequel le délibéré était fixé au 22 mai 2026, et, d'autre part, un litige relatif à des allégations de malfaçons affectant des sacs isothermes en chanvre fabriqués par la Société, pour lequel les conclusions des parties avaient été échangées à la date du présent Prospectus, sans qu'aucune décision n'ait encore été rendue. Selon les estimations avancées par les parties adverses, les enjeux financiers associés à ces deux derniers litiges s'élèveraient respectivement à un montant compris entre 35 K€ et 50 K€ et entre 90 K€ et 110 K€.

11.3 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

Parmi les membres du Conseil d'administration et de la direction générale, sont actionnaires :

- Monsieur Guillaume GIBault qui détient, à la date du Prospectus après conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires et droits de vote double, indirectement 122 960 actions, soit 13,44 % du capital et des droits de vote ;
- Madame Léa Marie qui détient, à la date du Prospectus après conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires mais et droits de vote double, directement 66 210 actions soit 3,62% du capital et des droits de vote ;
- 360 Capital Partners qui détient, à la date du Prospectus après conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires et droits de vote double, directement 304 270 actions, soit 33,26% du capital et des droits de vote ; et
- Experienced Capital Partners, représentée au Conseil d'administration par Madame Virginie Birade et Monsieur Emmanuel Pradere, qui détient, à la date du Prospectus après conversion des Actions de Préférence en Actions Ordinaires et droits de vote double, directement 428 560 actions, soit 46,85 % du capital et des droits de vote.

A la connaissance de la Société, à la date d'approbation du Prospectus :

- Les seules situations de conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration et de la direction générale à l'égard de la Société en leur qualité de mandataire social et les intérêts privés et/ou devoirs des personnes composant le Conseil d'administration et les organes de direction, sont relatives à des relations commerciales existant entre le Groupe et des sociétés hors Groupe contrôlées et/ou dirigées par Monsieur Guillaume GIBault, et avec Experienced Capital Management (Président de la société Experienced Capital Partners, laquelle détient plus de 10% du capital social de la Société, Monsieur Emmanuel PRADERE, administrateur de la Société, étant dirigeant de la société Experienced Capital Management). Ces relations sont décrites en section 11.4 du Prospectus ;
- Aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires ou avec des clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées en section 9.1.1.2 du Prospectus a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction

ou de surveillance ou en tant que membre de la direction générale de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du Prospectus, aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'administration et de la direction générale concernant la cession des titres de la Société qu'ils détiennent à l'exception des engagements de conservation présentés section 8.7.3 du Prospectus. Les pactes actuellement en vigueur entre les actionnaires à la date du Prospectus, deviendront caducs de plein droit au jour de l'inscription des actions de la Société aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris.

11.4 Transactions avec des parties liées

Le détail des opérations avec les parties liées telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement européen (CE) 1606/2002, conclues par la Société au cours des exercices 2024 et 2025, figure à la note 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés présentée à la section 10.1.3 du Prospectus.

Depuis le 31 décembre 2025, les transactions avec des parties liées concernent :

- L'exécution de la convention de prestations de services entre la Société et GG Corp, société détenue à 100% par Monsieur Guillaume Gibault ;
- L'exécution de la convention de prestations de services entre la Société et Experienced Capital Management ; et
- La convention de cession d'actions de la société Bonne Nouvelle.

Il est précisé qu'une rémunération exceptionnelle de 150.000 euros hors taxes sera versée à Experienced Capital Management SAS, liée au succès de la mission stratégique visant à accompagner la restructuration de la Société et à permettre l'entrée au capital d'un ou plusieurs tiers investisseurs. A cette fin et depuis janvier 2023, ECM a réalisé une prestation d'assistance stratégique et opérationnelle et plus particulièrement dans le cadre de l'IPO. La rémunération exceptionnelle, entièrement conditionnée à l'entrée au capital de nouveaux investisseurs, sera donc due à la date du règlement-livraison dans le cadre de l'introduction en bourse.

Contrat de prestations de services en matière artistique et notamment en matière de photographie conclue le 31 janvier 2025 entre la Société et la société GG CORP (société par actions simplifiée dont Monsieur Guillaume Gibault est associé unique et Président)

Les principaux termes de la convention sont les suivants :

- prestations objet de la convention : direction artistique et photographie et plus précisément :
 - supervision stylistique et le conseil pour la création et le développement des lignes de prêt-à-porter et accessoires masculines et féminines, fabriquées et commercialisées sous les marques de la Société ;
 - apport et transmission d'idées et d'orientations pour les thèmes, les couleurs, les formes et les motifs des collections de la Société
 - fourniture de toute information nécessaire au bon développement des produits et à l'optimisation des plans de collection ;
 - validation et/ou fourniture d'instructions concernant la conformité des prototypes ;
 - réalisation des photographies des collections de la Société ;
- rémunération annuelle : 125.000 euros hors taxes et hors frais, payable mensuellement à terme échu,
- durée de la convention : un an à compter du 1^{er} janvier 2025 renouvelable pour des périodes d'un an.

Les prestations prévues par la convention sont purement techniques et relèvent d'un rôle de conseil et d'accompagnement, sans interférence avec la gestion opérationnelle quotidienne assurée par la direction générale et les équipes internes. La société GG Consult ne prend aucune décision et n'assure en aucun cas le pouvoir exécutif ou le management des équipes qui relèvent de la direction de la Société.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration par décision du 29 janvier 2025 et soumise à la procédure des conventions réglementées.

Convention de prestations de services entre la Société et la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT en date du 17 février 2020 (président de la société EXPERIENCED CAPITAL PARTNERS, laquelle détient plus de 10% du capital social de la Société, Monsieur Emmanuel PRADERE, administrateur de la Société, étant dirigeant de la société EXPERIENCED CAPITAL MANAGEMENT) et son avenant en date du 5 janvier 2023.

Les principaux termes de la convention sont les suivants :

- prestations objet de la convention : prestations d'assistance et de conseil au bénéfice de la Société dans les domaines suivants :
 - analyse stratégique, notamment définition des grandes orientations stratégiques, de la politique commerciale, des investissements et des projets de développement ;
 - retail, notamment assistance dans la gestion du réseau de magasins ;
 - digital, notamment analyse des KPIs, mise en place de process et diversification des leviers d'acquisition ;
 - style et direction artistique, notamment réflexion sur l'image de marque et la création de contenu ;
 - achats, approvisionnement, plans de collection et process de production ;
 - finance opérationnelle, notamment suivi budgétaire, reporting mensuel et prévisionnels de trésorerie ;
 - développement en France et à l'international, notamment identification de nouveaux magasins, négociation de baux et mise en place de partenariats à l'étranger.
- rémunération annuelle : 50.000 euros hors taxes ;
- rémunération de mission spécifique au titre de l'assistance dans le cadre de dues diligences stratégiques et opérationnelles de la Société sur l'ensemble des domaines décrits ci-dessus en cas de projet de restructuration du capital de la Société entraînant l'entrée au capital d'un tiers non-actionnaire : 150.000 euros hors taxes si la restructuration intervient en 2026 et 200.000 euros hors taxes si elle intervient après le 1^{er} janvier 2027 ;
- durée de la convention : tant qu'Experienced Capital Partners demeure actionnaire de la Société, sans pouvoir excéder le 24 octobre 2031. La convention cesse automatiquement si la participation d'Experienced Capital Partners devient inférieure à 10 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- résiliation : résiliation possible à l'échéance par l'une des parties avec un préavis de trois mois, ou à tout moment par Experienced Capital Management avec le même préavis.

Les prestations prévues par la convention sont des prestations d'assistance et de conseil. La Société demeure seule décisionnaire de ses choix de gestion, d'investissement ou de développement. La convention ne confère à Experienced Capital Management aucun pouvoir de direction, de décision ou de représentation de la Société ou de ses filiales.

Cette convention, tout comme son avenant, constitue une convention réglementée au titre de l'article L.225-38 du Code de commerce et a été soumise à la procédure applicable aux conventions réglementées.

Convention de cession d'actions de la société BONNE NOUVELLE par Raphael MALKA, Bruno HADDAD, Léa MARIE et les sociétés Le LAB PLUS, WILTEE et GG CORP au profit de la Société en date du 30 septembre 2025

Les principaux termes de la convention sont les suivants :

- prestations objet de la convention : cession par Raphael Malka, Bruno Haddad, Léa Marie et les sociétés Le Lab Plus, Wiltee et GG CORP au profit de la Société en date du 30 septembre 2025, de 90% des actions de la société Bonne nouvelle permettant à Le Slip Français de détenir post-acquisition 100% du capital de la société Bonne Nouvelle ;

- Prix d'acquisition : 450 000 euros ;
- La cession prévoit une garantie d'actif et de passif des cédants au bénéfice de Le Slip Français dans le cadre de l'acquisition dont le montant est plafonné à 80 000 euros jusqu'au 30 septembre 2027, et jusqu'au 01 janvier 2028 en matière fiscale et sociale.

Cette convention entre dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du code de commerce dans la mesure où GG Corp est une société détenant plus de 10% du capital social de la Société et que Monsieur Guillaume GIBault, président du conseil d'administration en charge de la direction générale, en est l'associé unique et le président.

Cette convention a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration par décision du 22 septembre 2025 et soumise à la procédure des conventions réglementées.

11.5 Capital social

11.5.1 Montant du capital social

A la date du Prospectus, le capital social de la Société s'élève à 172.755,36 euros divisé en 732.314 actions de 0,24 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées dont :

- 222.942 actions ordinaires,
- 133.560 actions de préférence de catégorie P1 (les « ADP1 »),
- 228.080 actions de préférence de catégorie P2 (les « ADP2 »),
- 86.970 actions de préférence de catégorie P3 (les « ADP3 »),
- 60.770 actions de préférence de catégorie P4 (les « ADP4 »).

Au 1^{er} janvier 2025 et au 1^{er} janvier 2026, le capital social de la Société s'élevait à 172.512 euros divisé en 71.880 actions de 2,40 euros de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées, réparties comme suit :

- 20.942 actions ordinaires,
- 13.356 ADP1,
- 22.808 ADP2,
- 8.697 ADP3,
- 6.077 ADP4.

L'évolution du capital depuis le 1^{er} janvier 2026 est liée à la réalisation d'une augmentation de capital au profit d'un fonds géré par Eiffel, réalisée au Prix de l'Offre et dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

A la date de l'inscription sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, les ADP seront converties en actions ordinaires de sorte que les titres de la Société seront exclusivement des actions ordinaires toutes de même catégorie.

A ce titre, l'Assemblée Générale du 19 juin 2026 a décidé, sous condition suspensive de l'introduction en bourse, la conversion de :

- 133.560 actions de préférence de catégorie P1 en 133.560 actions ordinaires,
- 228.080 actions de préférence de catégorie P2 en 228.080 actions ordinaires,
- 86.970 actions de préférence de catégorie P3 en 221.770 actions ordinaires, et
- 60.770 actions de préférence de catégorie P4 en 154.970 actions ordinaires.

Ainsi, et sans tenir compte de l'augmentation de capital et des cessions qui interviendront dans le cadre de l'Offre, la répartition du capital social serait théoriquement la suivante à l'issue de la conversion et avant application du droit de vote double qui n'interviendra qu'à l'inscription des actions sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® :

Actionnaires	Base non diluée		Base diluée (4)	
	Nbr de titres	% du capital et des droits de vote	Nbr de titres	% du capital et des droits de vote
GG Corp (1)	122 960	12,97%	122 960	12,91%
Léa Marie	66 210	6,99%	69 880	7,34%
FPCI 360 Capital 2011 (2)	304 270	32,10%	304 270	31,94%
ECP (3)	428 560	45,22%	428 560	44,99%
Autres actionnaires minoritaires (5)	25 800	2,72%	26 830	2,82%
Total	947 800 (6)	100,00%	952 500	100,00%

- (1) Société par actions simplifiée unipersonnelle immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 803 835 529 contrôlée à 100% par Guillaume Gibault
- (2) Fonds professionnel de capital investissement géré par 360 Capital Partners, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 498 943 471
- (3) Société civile, sans actionnaire de contrôle, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 817 804 917
- (4) en cas d'exercice des 103 BSPCE émis sur décision du CA du 30 juin 2017 et des 367 BSPCE émis sur décision du CA du 4 mai 2021.
- (5) Les autres actionnaires sont au nombre de 12 dont 1 personne morale et 11 personnes physiques parmi lesquelles aucun ne détenant plus de 0,65% du capital et des droits de vote.
- (6) Il n'est pas tenu compte des 13.514 actions ordinaires nouvelles souscrites par Eiffel le 22 juin 2026 au Prix de l'Offre, cette souscription réalisée avant le lancement de l'Offre s'inscrivant dans le cadre de l'engagement de souscription de Eiffel (se reporter en section 8.2.2.2 du Prospectus).

11.5.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du présent Prospectus, il n'existe aucun titre non représentatif du capital.

11.5.3 Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou pour son compte

A la date du Prospectus, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par un tiers pour son compte.

L'assemblée générale de la Société du 19 juin 2026 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre, pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée, un programme de rachat des actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce et des pratiques de marché admises par l'AMF sous la condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth®* à Paris.

Les principaux termes de cette autorisation sont les suivants :

Nombre maximum d'actions pouvant être achetées : 10% du nombre total d'actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, étant précisé que (i) lorsque les actions seront acquises dans le but de favoriser la liquidité des actions de la Société dans les conditions définies par le règlement général de l'AMF, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondra au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation et (ii) lorsqu'elles le seront en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises ne pourra excéder 5% du nombre total d'actions ;

Objectifs des rachats d'actions :

- ✓ Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF ;
- ✓ Honorer des obligations liées à des programmes d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés qui lui sont liées ;
- ✓ Remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- ✓ Acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le respect des pratiques de marché admises par l'AMF ;
- ✓ Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées dans le cadre d'une réduction du capital social ; ou
- ✓ Plus, généralement, de réaliser toute opération afférente aux opérations de couverture et toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur, y compris par toute pratique de marché qui serait admise par l'AMF.

Prix d'achat maximum (hors frais et commission) : 300% du prix par action retenu dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris (tel que ce prix sera mentionné dans le communiqué de la Société relatif aux caractéristiques définitives de l'offre au public d'actions de la Société et de leur inscription aux négociations sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris).

Montant maximum des fonds pouvant être consacrés au rachat d'actions : 500.000 €.

Les actions ainsi rachetées pourront être annulées.

Il est rappelé qu'à compter de l'inscription aux négociations des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, cette dernière sera tenue aux obligations de communication suivantes en matière de rachat d'actions :

Préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat

Publication d'un descriptif du programme de rachat d'actions (diffusion effective et intégrale par voie électronique par un diffuseur professionnel et mise en ligne sur le site Internet de la Société).

Pendant la réalisation du programme de rachat

- Publication au plus tard le septième jour de négociation suivant la date d'exécution de l'opération par la mise en ligne sur le site Internet de la Société (hors transactions réalisées par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité).
- Déclarations mensuelles de la Société à l'AMF.
- Publication semestrielle d'un bilan du contrat de liquidité.

Chaque année

Présentation du bilan de la mise en œuvre du programme de rachat et de l'utilisation des actions acquises dans le rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale.

11.5.4 Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription

A la date du Prospectus, les seules valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription en vigueur au sein de la Société sont des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (les « **BSPCE** ») dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N°8

Historique des attributions de BSPCE		
	Plan n°1	Plan n°2
Date d'assemblée	6 juin 2017	26 janvier 2021
Date du Conseil d'administration	22 juin 2017	4 mai 2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées,	1 030**	3 670**

dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux :	Néant	Léa Marie, administratrice à hauteur de 3 670 actions*
Point de départ d'exercice	Note 1	Note 2
Date d'expiration	21 juin 2027	Note 2
Prix d'exercice	26,969 €**	20,50 €**
Modalités d'exercice	Note 1	Note 2
Nombre d'actions souscrites à la date du Prospectus	0	0
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs à la date du Prospectus	206	0
BSPCE restants à la date du Prospectus	103	367

* Les 367 BSPCE avaient été attribués à Léa Marie à raison de ses fonctions salariées au sein de la Société. A la date d'attribution, Léa Marie était salariée non mandataire social. ** Lors de leur émission, (i) chaque BSPCE attribué le 22 juin 2017 donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 269,79 euros et (ii) chaque BSPCE attribué le 4 mai 2021 donnait droit à une action de la Société pour un prix de souscription par action de 205 euros. A la suite de la division du nominal par 10 réalisée le 19 juin 2026, les caractéristiques des BSPCE ont été modifiées comme suit :

- Le plan approuvé par le conseil d'administration du 22 juin 2017 permet désormais de souscrire à 1.030 actions ordinaires au prix unitaire de 26,969 euros ;
- le plan approuvé par le conseil d'administration du 4 mai 2021 permet désormais de souscrire à 3.670 actions ordinaires au prix unitaire de 20,50 euros.

Note 1 : les BSPCE sont exerçables, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein de la Société (en tant que salarié ou mandataire social), à l'issue de périodes successives de 3 mois, à hauteur d'un nombre de BSPCE égal à 1/12ème du nombre total de BSPCE attribués, à l'exclusion de la dernière période de 3 mois qui permettra d'exercer le solde des BSPCE attribués. A la date du Prospectus, l'ensemble des BSPCE sont exerçables. En cas de projet de cession portant sur l'intégralité du capital de la Société, la Société peut informer le bénéficiaire de sa volonté de rendre caducs les BSPCE moyennant une indemnité ou mettre en demeure le bénéficiaire d'exercer ses BSPCE avant la réalisation de la cession auquel cas les BSPCE qui n'auront pas été exercés à l'issue de cette période seront caducs.

Note 2 : les BSPCE sont exerçables, sous réserve de la présence de Léa Marie au sein de la Société (en tant que salariée ou mandataire social), en cas et au plus tard à la date (i) de cession par Experienced Capital Partners de tout ou partie de sa participation dans LE SLIP FRANÇAIS au profit d'un tiers dans le cadre d'une cession majoritaire ou (ii) d'introduction en bourse de la Société. En tout état de cause, les BSPCE deviendront caducs à compter du 4 mai 2036.

11.5.5 Droits d'acquisition et/ou obligations attachés au capital émis mais non libéré et engagements d'augmentation du capital

Le tableau ci-après récapitule les autorisations et délégations financières accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2026, ainsi que leurs principales caractéristiques, notamment leur objet, leur plafond et leur durée de validité.

Date de la résolution	Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 19 juin 2026	Montant nominal maximum autorisé	Durée de la délégation
14 ^{ème}	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce, sous condition suspensive de la première cotation des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth à Paris	500 000 €	18 mois
20 ^{ème}	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration dans le cadre des dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires par offre au public de titres financiers, dans le cadre de la Première Cotation	80 000 €	26 mois

21 ^{ème}	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions ordinaires émises dans le cadre de la Première Cotation, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce	15% de l'émission initiale	30 jours à compter de la clôture de la souscription de l'augmentation de capital
22 ^{ème}	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de la Première Cotation, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes	160 000 € en nominal 20 000 000 € en titres de créances	26 mois
23 ^{ème}	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de la Première Cotation, l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires sans bénéficiaire désigné et offre au public	160 000 € en nominal et 20 000 000 € en titres de créances	26 mois
24 ^{ème}	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration à l'effet de décider, sous condition suspensive de la Première Cotation, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires	160 000€ en nominal et 20 000 000 en titres de créances	18 mois
25 ^{ème}	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration, à l'effet de décider, sous condition suspensive de la Première Cotation, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 30% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires	160 000€ étant précisé que le montant nominal total de ces augmentations de capital sera limité à 30% du capital par an ; 20 000 000€ en titres de créances	26 mois
26 ^{ème}	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter, sous condition suspensive de la Première Cotation, dans la limite de 15% le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en application des quatre résolutions précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	15% de l'émission initiale	30 jours à compter de la clôture de la souscription de l'augmentation de capital
28 ^{ème}	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions	10% du capital social	38 mois
29 ^{ème}	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription d'actions dits « BSA », cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	10% du capital social	18 mois
30 ^{ème}	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration pour décider d'émettre, en une ou plusieurs fois, des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise dits « BSPCE », cette émission étant réservée au profit d'une catégorie de personnes déterminées	10% du capital social	18 mois

31 ^{ème}	Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances (application de la 22 ^{ème} résolution à la 30 ^{ème})	480 000 € en nominal et 60 000 000 € en titres de créances	
32 ^{ème}	Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de procéder à des réductions de capital par annulation d'actions, sous condition suspensive de la Première Cotation	10% du capital social	18 mois

* les catégories de bénéficiaires sont les suivantes :

- des sociétés d'investissement et fonds d'investissement de droit français ou de droit étranger (en ce compris, sans limitation, tout fonds d'investissement ou sociétés de capital-risque, notamment tout FCPI, FCPR, FIP ou holding) ou toute personne physique investissant à titre habituel dans des sociétés de croissance dites « *small ou mid caps* » (c'est-à-dire dont la capitalisation lorsqu'elles sont cotées n'excède pas 1.000.000.000 d'euros) dans le secteur industriel, de la distribution, de la confection, l'habillement et/ou la production textile, participant à l'émission pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse) ; et
- des sociétés intervenant dans le secteur industriel, de la distribution, de la confection, l'habillement et/ou la production textile, prenant une participation dans le capital de la Société à l'occasion de la signature d'un accord avec la Société, pour un montant unitaire d'investissement supérieur à 100.000 euros (prime d'émission incluse).

** le nombre total de BSA et BSPCE à émettre par le Conseil d'administration et d'actions attribuées gratuitement au titre des délégations objets des 28^{ème} à 30^{ème} Résolutions ne pourra excéder le plafond global de 10% du capital au moment de l'émission ou l'attribution des bons ou actions.

11.5.6 Informations relatives au capital des sociétés du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Les actions qui pourraient être émises au profit du bénéficiaire de BSPCE attribués le 22 juin 2017 font l'objet d'une promesse de vente exerçables en cas de cessation de toutes fonctions au sein de la Société. Cette promesse de vente est consentie au profit de la société GG Corp, société détenue à 100% par Guillaume Gibault. Le prix d'exercice est déterminé d'un commun accord entre les parties. La promesse doit en tout état de cause être exercée au plus tard le 31 décembre 2027.

11.6 Dispositifs des statuts permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société applicables à l'issue de l'Offre ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

11.7 Contrats importants

Il n'existe pas de contrats importants conclus en dehors du cadre normal de l'activité du Slip Français.

12. POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES

12.1 Politique de distribution des dividendes

À la date du présent Prospectus, la Société n'a pas mis en place de politique de distribution de dividendes. une politique de dividendes pourra être définie ultérieurement, en fonction, notamment, de ses résultats futurs et de ses besoins de financement, et sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale.

Un Protocole signé le 2 avril 2025 emporte, à titre de condition essentielle, l'interdiction pour la Société de procéder à toute distribution de dividendes jusqu'au complet remboursement des prêteurs, normalement prévu en 2030. Aucune distribution de dividendes ne pourra donc être proposée ni mise en paiement tant que cet engagement demeurera en vigueur, de sorte que, sur cette période, la rentabilité d'un investissement en actions de la Société ne pourra résulter que d'une éventuelle appréciation de leur cours de bourse, à l'exclusion de tout rendement.

12.2 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Aucun dividende n'a été attribué au titre des 3 derniers exercices.

13. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES SOUS-JACENTES ET LEUR ÉMETTEUR

Sans objet.

14. INFORMATIONS SUR LE CONSENTEMENT

Sans objet.

15. DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de la Société ainsi qu'en version électronique sur le site Internet de la Société (www.leslipfrancais.fr) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du Prospectus, les documents suivants (ou une copie de ces documents) peuvent être consultés :

- l'actif constitutif et les statuts de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le Prospectus ; et
- les informations financières historiques incluses dans le Prospectus.

L'ensemble de ces documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

La Société entend communiquer ses résultats financiers conformément aux exigences des lois et réglementations en vigueur. A compter de l'inscription des actions de la Société sur le système multilatéral de négociation *Euronext Growth*® à Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du Règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site Internet de la Société (www.leslipfrancais.fr).